

ANALYSE

DE

BAYLE.

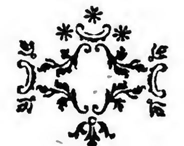
TOME V.

ANALYSE RAISONNÉE DE BAYLE,

OU

ABRÉGÉ MÉTHODIQUE de ſes Ouvrages, particuliérement de ſon DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps inſtructif & agréable de lectures ſuivies.*

TOME V.



A LONDRES.

M. DCC. LXXIII.

PRÉFACE

Contenant une Histoire abrégée de la vie & des Ouvrages de BAYLE.

L'AUTEUR des quatre premiers Tomes de cette Analyse raisonnée de Bayle, ayant promis une Vie de cet illustre Philosophe (*a*); comme nous nous sommes chargés de suivre & de remplir son plan, nous avons cru devoir placer à la tête de notre Continuation, une Histoire abrégée de la Vie & des Ouvrages de Bayle. C'est ici sa véritable place, puisque la distribution des quatre Volumes précédents n'a pas permis de l'y insérer.

PIERRE BAYLE nâquit le 18

(*a*) Voyez Tome I. à la fin de l'Avertissement, page xxvj.

Novembre 1647, au Carla, Bourg du Comté de Foix, dont ſon Pere étoit Miniſtre. Il montra dès ſon enfance un eſprit vif & ſubtil, une conception aiſée & facile, une mémoire heureuſe, & de plus, ce qui eſt très-néceſſaire pour faire valoir de ſi grands dons, un deſir ardent de ſavoir & d'apprendre. Il fit ſes premieres études à l'Académie de Puylaurens, puis au College des Jéſuites de Toulouſe : ce qui n'a rien d'extraordinaire, car les réformés ne faiſoient point alors difficulté d'envoyer leurs enfants étudier chez les Jéſuites, quoique cela eût été défendu par les Synodes : défenſe qui n'étoit pas ſans fondement, comme le prouve le changement de Religion du jeune Bayle, arrivé le 19 Mars 1669, preſque auſſi-tôt qu'il fut à Toulouſe. La lecture qu'il avoit faite à Puylaurens de quelques

Livres de controverſe l'avoit déja ébranlé ; ſes doutes augmenterent à Toulouſe par les diſputes qu'il eut avec un Prêtre qui logeoit dans la même maiſon que lui. Il ſe crut dans l'erreur, parce qu'il ne pouvoit répondre aux raiſonnements qu'on lui faiſoit ; & un eſprit droit, comme le ſien, n'avoit garde d'y demeurer volontairement. Cette précipitation de jeune homme ne peut guere s'excuſer que ſur la candeur de ſon ame.

La nouvelle de ſon changement pénétra de douleur toute ſa famille, & particulierement ſon Pere dont il étoit tendrement aimé. Mr. Bertier Evêque de Rieux, jugeant bien qu'après cette démarche, le jeune Bayle ne devoit pas s'attendre à recevoir aucun ſecours de ſes Parens, ſe chargea généreuſement de ſon entretien : bienfait dont Bay-

le conſerva toujours le ſouvenir précieux avec beaucoup de reſpect & de reconnoiſſance pour ce grand Prélat ; c'eſt ainſi qu'il en parloit lui-même long-temps après ſon retour à la Religion réformée.

Cependant il continua ſes études de Philoſophie avec beaucoup de ſuccès : les Catholiques ſe félicitoient de l'acquiſition d'un jeune homme qui donnoit de ſi belles eſpérances, & dont le mérite étoit relevé par la qualité de fils de Miniſtre. Lorſque ſon tour vint de ſoutenir des theſes publiques, on voulut que la ſolemnité s'en fît avec éclat. L'aſſemblée fut nombreuſe & diſtinguée. La clarté, la pénétration & la modeſtie du Soutenant lui attirerent un applaudiſſement univerſel.

Déja l'eſprit convertiſſeur animoit le nouveau Proſélite. Com-

me il croyoit ſincérement avoir pris le bon parti, il auroit voulu y attirer toute ſa famille, il écrivit à ſon Frere aîné pour l'engager à ſuivre ſon exemple. Je rapporterai ici cette lettre, parce qu'elle fera voir quels furent les motifs & les raiſons de ſon premier changement de Religion. Son eſprit vif & amateur du vrai, ſe livroit indiſcrétement aux premieres idées qui s'offroient à lui ſous la belle forme de la vérité, ſans prendre le temps d'examiner ſi ces dehors n'étoient point une apparence illuſoire, un vain preſtige qu'un examen plus réfléchi auroit pu diſſiper aiſément. Voici la lettre en queſtion.

Monſieur mon très-cher Frere,

» L'affection ardente que j'ai
» pour votre perſonne & le deſir
» dont je brûle de votre bonheur
» ne me permettant pas de né-

» gliger aucune occaſion de pro-
» curer votre bien, je me ſens
» obligé de vous prier très-inſ-
» tamment de venir paſſer quel-
» ques jours en cette Ville pour
» me donner le moyen de vous
» entretenir de pluſieurs choſes
» qui vous ſont très-importantes
» & pour la vie préſente & pour
» celle qui eſt à venir. Je me
» perſuade que ſi j'avois la li-
» berté de vous bien découvrir
» l'état des choſes comme elles
» ſont, & la diſpoſition favora-
» ble où elles ſe trouvent, je
» ferois quelque effet ſur votre
» eſprit, & vous ferois avouer
» que cette ſuprême ſageſſe qui
» gouverne le monde a travail-
» lé d'une façon particuliere à
» ajuſter tant de reſſorts, & que
» comme elle ne fait rien qui ne
» puiſſe avancer ſa gloire & no-
» tre ſalut, elle a voulu par la
» rencontre de tant de choſes

» différentes, qui toutes sem-
» blent vouloir concourir à vo-
» tre bien, tenter le plus heu-
» reux & le plus glorieux chan-
» gement qui se puisse opérer
» dans l'esprit de mon Pere, &
» dans le vôtre.

» Vous me direz sans doute
» que ce sont ici tous mysteres,
» où vous ne comprenez rien,
» & que ce sont des énigmes
» pour vous; mais je vous ré-
» ponds que pour peu que je
» m'entretienne avec vous sur
» ce chapitre, vous compren-
» drez facilement quel est mon
» dessein, & vous verrez ensuite
» clair comme le jour, avec quel
» grand fondement je vous aurai
» dit que la disposition qui a
» rangé quantité de choses où
» vous avez grand intérêt, vous
» est si favorable qu'il y a tout
» sujet d'en espérer quelque cho-
» se de surnaturel.

» Je ne m'expliquerai pas plus
» ouvertement ſur ce ſujet, parce
» que j'eſpere que vous ne me
» refuſerez pas la grace que je
» vous demande, de me venir
» voir le plutôt qu'il vous ſera
» poſſible, & que dans l'entre-
» tien que j'aurai alors tête à
» tête avec vous, nous aurons
» lieu d'en parler amplement. Ve-
» nez donc, mon cher Frere, s'il
» vous eſt poſſible, avant que
» cette ſemaine ne ſe paſſe;
» venez ſatisfaire l'impatience
» d'un homme qui ſoupire pour
» l'amour de vous plus de qua-
» tre fois, & qui ſouhaite paſ-
» ſionnément que vous vous met-
» tiez aux termes d'être bienheu-
» reux. Vous ne vous repentirez
» pas ſans doute d'être venu,
» tout ce que j'ai à vous dire
» eſt de nature à contenter une
» ame ſolidement raiſonnable
» comme eſt la vôtre.

» Et certainement je vous ferois tort si je croyois que vous fussiez malade d'une maniere incurable, & jusques au point de ne trouver rien de bon dès là qu'il n'est pas conforme à votre sentiment. J'ai meilleure opinion de vous; & ceux qui vous connoissent ne font nulle difficulté de croire qu'avec la bonté de votre naturel & la probité dont vous faites profession, il n'est point de proposition raisonnable que l'on ne puisse vous faire goûter, quoique vous n'y soyez point accoutumé, & quoique vous ayez une nuée de préjugés pour le contraire sur ce fondement, je m'assure que ce que j'ai à vous dire ne vous déplaira pas, & ne vous effarouchera pas si fort que vous soyez capable de fermer tout-à-fait l'oreille à quiconque vous en voudroit parler.

» Si je m'étois adressé à beau-
» coup de gens qu'il y a pour
» leur faire la même priere que
» je vous fais de me donner quel-
» que audience, il pourroit bien
» être qu'ils me tiendroient d'a-
» bord pour suspect, se défie-
» roient de moi & condamne-
» roient tout ce que je serois ca-
» pable de leur dire : mais pour
» vous je vous crois incapable
» de me condamner avant que
» de m'avoir entendu, & ne fût-
» ce que par curiosité il me sem-
» ble que vous voudrez savoir
» ce que ce peut être, & que
» vous suspendrez votre juge-
» ment jusqu'à ce que vous l'ayez
» appris, en quoi je ne puis re-
» marquer dans votre esprit
» qu'une disposition à bien faire.

» Il ne me resteroit pour as-
» seoir quelque bonne espéran-
» ce, qu'à vous croire bien re-
» solu de former ce jugement

» qui eſt fondé ſur une vérité
» que l'expérience de tous les
» ſiecles confirme d'une maniere
» inconteſtable, qu'en fait de
» religion toutes les innovations
» ſont très-pernicieuſes, &
» qu'un particulier qui ſe veut
» ériger de ſon autorité privée
» en réformateur, ne peut paſ-
» ſer que pour un factieux, un
» Schiſmatique, un ſemeur de
» ziſanie, & une tête animée
» d'orgueil, d'opiniâtreté &
» d'envie. Et en effet, quelle
» apparence que Dieu laiſſe tom-
» ber l'Egliſe Chrétienne dans
» la ruine, & dans la déſolation,
» qu'il lui cache toutes ſes clar-
» tés, qu'il la prive de toutes
» ſes lumieres, & qu'en même
» temps il revête un homme du
» commun, un ſimple particu-
» lier, d'une abondance de gra-
» ces ſi extraordinaire qu'il ſoit
» comme le reſtaurateur de la

» vérité & un phare qui remette
» les errants dans le chemin ;
» enfin, qu'il ſoit le canal &
» le vehicule, la baſe & la co-
» lomne de la vraie Foi, & qu'on
» puiſſe dire de lui ce qu'un Poëte
» diſoit d'un jeune Prince qui ſem-
» bloit être né pour la gloire de
» ſon temps :

» *Hunc ſaltem everſo juvenem ſuccurrere ſæclo*
» *Ne prohibete* (1).

» En vérité il y auroit de la
» témérité, de l'imprudence,
» & de l'aveuglement à ſe per-
» ſuader de telles illuſions. Il eſt
» bien plus de l'ordre de la pro-
» vidence de Dieu, & du ſoin
» que le ſaint Eſprit prend des
» fideles en gouvernant l'Egliſe
» par la communication de ſes
» lumieres, de laquelle il grati-
» fie les Lieutenants du Fils de
» Dieu en terre, que ce ſoit

[1] *Virgil. Georg. lib.* 7. V. 500, 501.

» l'Eglise qui instruise, qui cor-
» rige, & qui reforme les parti-
» culiers & les abus qu'ils pour-
» roient laisser couler dans leur
» conduite, ou qui les guérisse de
» leurs erreurs, que non pas que
» les particuliers réforment l'E-
» glise & la redressent de nou-
» veau. Car comme il y auroit
» bien de la folie à soûtenir que
» Dieu dans le dessein de con-
» server des eaux du déluge de
» quoi réparer le genre humain,
» fit périr tout ce qu'il y avoit
» dans l'Arche de Noé, & sus-
» cita en même temps un cer-
» tain homme qui s'étoit sauvé
» dans quelque caverne avec sa
» femme, ou qui s'étoit dérobé
» à la fureur & à l'inclémence
» des eaux dans je ne sai quels
» azyles inviolables : ainsi c'est
» bien rêver à crédit & tout son
» sou, que de prétendre que le
» St. Esprit, dans le dessein de

» conſerver toujours comme
» un peu de levain de la Foi
» contre les ravages des hé-
» rétiques & des infideles, a
» laiſſé tomber l'Egliſe, qui eſt
» ſon Epouſe, dans l'Idolatrie,
» la ſuperſtition & l'aveugle-
» ment; & a tiré de l'obſcurité
» d'une cellule, ou d'un coin de
» Chapelle Luther & Calvin,
» pour propager la Foy, la reſ-
» tituer dans ſes droits, & la
» relever de deſſous ſes ruines.

» Encore pourroit-on penſer,
» quoique ſans apparence de
» raiſon ni de vérité, que Dieu
» voulut conſerver ces deux
» hommes pour être les propa-
» gateurs de l'Evangile dans la
» corruption générale que l'on
» ſuppoſe qui avoit envahi toute
» la face de l'Egliſe, parce qu'ils
» s'étoient conſervés purs & nets
» de tous ces déſordres & de tou-
» tes ces abominations préten-

» dues ; comme il conſerva Lot
» & Noé, en recompenſe de ce
» qu'ils n'avoient point trempé
» dans les vices de leurs ſiecles.
» Mais pour avoir une telle pen-
» ſée il faudroit être tout-à-fait
» ignorant des choſes les plus
» univerſellement connues, puiſ-
» qu'il eſt de notoriété publique
» que ces deux grands porteurs
» de réformation étoient tout-à
» fait perdus & abymés dans le
» vice ; pour ne pas dire qu'ils
» ont débuté d'une maniere ex-
» trêmement criminelle ; c'eſt-
» à-dire, qu'ils ont commencé
» par violer des vœux, dont la
» juſtice & la ſainteté obligent
« à une obſervance la plus ré-
» guliere qui ſoit.

» Voilà, mon cher Frere, les
» réflexions dont je voudrois
» vous ſavoir muni, quand vous
» viendrez en cette ville, car
» aſſeurement vous en ſeriez

» d'autant plus disciplinable.
» D'ailleurs l'instabilité & la ca-
» ducité de tout votre parti, qui
» n'est en ce Royaume que par
» tolerance & parce qu'il ne
» prend pas au Roy la fantaisie
» de l'exterminer, me fait crain-
» dre pour vous toutes les fois
» que j'y pense. Et en effet, ne
» subsister que parce que l'hu-
» meur d'un Monarque, qui peut
» tout ce qu'il veut sur cette af-
» faire, ne le porte pas à suspen-
» dre son concours avec lequel il
» vous souffre; à votre avis, n'est-
» ce pas être exposé à toutes les
» heures du jour d'être détruit,
» puisqu'il n'en est point où l'hu-
» meur d'un Souverain ne puisse
» passer d'une extrêmité à l'autre?

» Ainsi j'ai un grand sujet de
» souhaiter que vous imitiez les
» Pharisiens & les Saducéens qui
» vinrent au Baptême de saint
» Jean, à qui il demanda qui les

avoit portés à fuir l'ire à venir? j'espere qu'un jour, moyennant la grace du St. Esprit & » la bénédiction de Dieu, l'on » pourroit vous faire un pareil » interrogat, qui vous seroit » bien doux & bien commode. » J'en prie le souverain Maître » de toutes choses, & voudrois » avoir donné tout mon sang » pour opérer votre salut. Ce » que je dis non-seulement pour » vous en particulier; mais aussi » pour mon Pere, ma Mere, » mon second Frere, & tous » mes Parens: trop heureux, si » comme un autre Joseph, je » pouvois être l'instrument de la » conservation de toute ma mai- » son! adieu mon cher Frere»: faites réflexion sur ce que je vous ai dit, & venez au plutôt pour savoir ce que c'est que vous veut dire votre très-humble, très-obéissant & très-passionné servi-

teur. Vous verrez l'accompliſſement de ce que dit St. Paul; *quand on cherche le regne de Dieu & ſa juſtice, toutes les autres choſes ſont ajoutées de ſurcroît.* (2)

Cette lettre ne fut point reçue comme venant du jeune Bayle, mais comme dictée par quelque convertiſſeur dont on craignit ſeulement que le jeune homme n'eût adopté l'eſprit d'aigreur & de controverſe qui gâte trop ſouvent les plus beaux caracteres.

Bayle avoit renoncé à ſa Religion ſans l'avoir bien étudiée, pour en embraſſer une autre qu'il connoiſſoit encore moins. Lorſqu'il commença à examiner l'une & l'autre, à les comparer enſemble, il eut des doutes ſur la démarche qu'il avoit faite. La Raiſon & l'Ecriture le guiderent dans cet examen. Il rappella au tri-

(2) Ces paroles ne ſont pas de St. Paul, mais de Jeſus-Chriſt, *Evang. de St. Matth. Chap. VI. vs. 33.*

unal de ces deux juges les ar-
uments qui l'avoient porté à ſe
étacher de la Communion Pro-
eſtante. Le culte exceſſif qu'il
oyoit rendre aux créatures lui
yant paru ſuſpect, & la Philoſo-
hie lui ayant fait mieux connoî-
re l'impoſſibilité de la tranſubſ-
antiation, il conclut qu'il y avoit
u ſophiſme dans les objections
uxquelles il avoit ſuccombé, &
aiſant un nouvel examen des
eux Religions, il retrouva la
umiere qu'il avoit perdue de
ue; il la ſuivit & renonça aux
rreurs qui l'avoient ſéduit, ſans
voir égard ni à mille avantages
emporels dont il ſe privoit, ni à
nille choſes fâcheuſes qui lui pa-
oiſſoient inévitables après ce re-
our à ſa premiere croyance (3).
Il ſortit ſecrétement de Tou-
ouſe le 19 d'Août 1670, fit ſon

(3) La chimere de la Cabale de Rotterdam
lémontrée, *p.* 139 & *ſuiv.*

abjuration le 21, & partit le même jour pour Geneve, où il arriva le 2 de Septembre, & y reprit le cours de ses études. Quoiqu'imbu du Péripatétisme, il ne fut pas long-temps sans préférer les principes raisonnés de la nouvelle Philosophie, aux vaines subtilités des Sectateurs d'Aristote, & s'exerça dès lors dans l'art du raisonnement, qu'il mania dans la suite avec tant d'habileté qu'il mérita d'être appellé *l'Avocat du bon sens.*

Bayle se distingua bientôt à Geneve: on parloit fort avantageusement de sa personne & de ses talents. Mr. de Normandie, Syndic de la République, lui confia l'éducation de ses enfants. Il contracta une liaison fort étroite avec Mrs. Basnage, Minutoli, Pictel & Léger. Il s'acquit l'estime & la bienveillance de plusieurs personnes distin-

uées dans l'Etat & dans l'Egli-
e, tels qu'étoient Mrs. le Syn-
ic Fabry, Turretin, Meſtrezat,
urlamachi, Sartoris, *&c.* Sa
nodeſtie lui fit refuſer une Ré-
gence du College, qu'on lui of-
rit. Il fut enſuite Gouverneur
es fils Mr. le Comte de Dhona,
eigneur de Copet : l'ennui lui
t abandonner cette éducation,
our une autre dont il alla ſe
harger à Rouen, d'où l'ennui le
haſſa encore. Cependant le ha-
ard le rapprochoit de Paris où il
eſiroit de ſe fixer. Ses amis lui
rocurerent la place de Précep-
eur de Mrs. de Beringhen, freres
le Mr. de Beringhen, Conſeiller
u Parlement de Paris & de Ma-
lame la Ducheſſe de la Force. Il
ntra chez eux le 3 d'Avril 1675.

Le même jour il reçut une let-
re de Mr. Baſnage, qui étoit
lors à Sedan, où il achevoit ſa
Théologie. Cet ami lui mandoit

que l'Académie de cette villė ſe propoſoit de donner un ſucceſſeur à Mr. Pithois, un des Profeſſeurs en Philoſophie, âgé de quatre-vingts ans, & l'exhortoit à profiter de cette occaſion pour ſe procurer un établiſſement ſolide & honorable. La réponſe de Bayle mêrite d'être rapportée. » Je ne reçois jamais » de vos Lettres, lui dit-il, ſans » recevoir en même temps des » marques de votre amitié, mais » d'une amitié qui s'aviſe de tout » ce qui peut ſe faire pour moi. » La vieilleſſe de votre Profeſ» ſeur ſeroit une conjonċture fa» vorable, ſi j'étois en état de » profiter de vos bons offices. » Mais, mon cher Monſieur, » j'ai à vous dire que depuis que » j'ai quitté Geneve, je n'ai fait » autre choſe qu'oublier, & le » manque de culture a ſi fort ap» péſanti mon eſprit, que je ne

ais ſi par un retour à l'étude,
e le pourrois remettre en train.
Aſſurément ce poſte eſt cent
ois meilleur que celui que je
vais occuper : car enfin le ca-
actere de Précepteur devenu
i vil preſque par-tout, qu'il
n'eſt point de mérite perſon-
nel qui puiſſe ſauver un hom-
ne de cette meſeſtime géné-
ale. C'eſt pourquoi je ne me
ejette dans ce bourbier qu'à
non corps défendant. Je ne
ais ſi Mr. de Beringhen ne ſe-
oit pas venu à trente piſtoles,
u cas que je l'euſſe chicané.
Mais mon honnêteté naturelle,
non déſintéreſſement, & le
conſeil de mes amis m'ayant
orté à m'abandonner à ſa diſ-
rétion, & à lui proteſter que
i peu qu'il me donneroit me
ontenteroit, je n'aurai que
leux cens francs. Il faudra
aire la guerre à l'œil, & ſans

» une délicateſſe importune qui » me contraint de ne me départir pas des loix de l'honnêteté, » j'aurois pu me dédire avec » bien des avantages pour réparer ma mauvaiſe fortune. Je » ſuis un ſot, me direz-vous, » Monſieur, de ne l'avoir pas » fait. Il eſt vrai, & c'eſt la » honte de paroître inconſtant » qui fait toute ma ſottiſe. »

La ſituation déſagréable de Bayle redoubla le zele de ſon ami, & le porta à agir vivement en ſa faveur. Il lui écrivit pour réfuter ſes excuſes, & en même temps, il engagea Mr. Jurieu, Miniſtre & Profeſſeur en Théologie dans l'Académie de Sedan, à s'intéreſſer pour lui. Mr. Jurieu promit de le ſervir de tout ſon pouvoir. Bayle s'excuſa encore ſur ſon inſuffiſance, il promit pourtant de ſe remettre ſérieuſement à l'étude de la Philoſophie; mais

ıais un motif ſecret l'éloignoit
e Sedan. Il étoit relaps, & il
raignoit l'arrêt qui condamnoit
:s relaps à être bannis à perpé-
ıité du Royaume. Mais comme
n'y avoit dans ce pays-là que
Ars. Baſnage & Jurieu qui fuſ-
:nt inſtruits de ſon changement
e Religion, ils crurent qu'il ne
ouroit aucun riſque de paſſer
utre, & de ſe préſenter pour
btenir une chaire de Profeſſeur
Sedan.

Bayle raſſuré partit de Paris
: 20 d'Août, fut introduit par
Ir. Baſnage chez quelques amis
ui pouvoient lui être utiles, &
ui promirent de lui rendre juſ-
ce; entra en lice avec trois
oncurrents qui s'étoient tou-
ıurs tenus en haleine, & qui
:oient enfants de la ville; ſou-
nt ſes Theſes avec tant d'habi-
té que le Sénat Académique
i adjugea la victoire. Il fut reçu

Professeur en Philosophie le 2 de Novembre, en prêta le serment le 4, & le 11 fit l'ouverture de ses Leçons publiques. Ce ne fut pas sans peine & sans opposition que l'on vit un étranger l'emporter sur les enfants de la ville; mais son mérite lui reconcilia bientôt tous les esprits. Mr. Jurieu lui-même, qui fut dans la suite son plus grand ennemi, fut si charmé de sa douceur, de sa modestie, de sa droiture, de la beauté de son génie, qu'il eut pour lui une amitié qu'il n'avoit jamais eue & qu'il n'eut jamais depuis pour personne.

Bayle s'attacha, avec toute l'application dont il étoit capable, à composer un Cours de Philosophie pour ses Ecoliers. Ce travail l'occupa pendant deux ans; il le corrigea encore les années suivantes, & y fit quantité de changements & d'additions

qui lui prirent beaucoup de temps. Ce Cours de Philosophie est imprimé en Latin & en François dans le Tome IV de ses Œuvres. Il a eu soin d'en exclure les questions futiles, & de n'y raisonner que sur des principes sûrs, autant que la Philosophie de ce temps-là en avoit, & qu'un Professeur public pouvoit les suivre.

Débarrassé de la composition de ce Cours, qu'il appelloit une fâcheuse corvée, Bayle s'adonna à la lecture, & à la composition de quelques ouvrages dont les circonstances lui inspirerent l'idée. En 1679 il acheva un Ecrit Latin contenant l'examen d'un Livre de M. Poiret, intitulé : *Cogitationes rationales de Deo, Anima & Malo.* Il l'avoit entrepris à la sollicitation d'un Ministre de Metz. Ce petit ouvrage fait voir que Bayle avoit approfondi les matieres les plus sublimes de la Philosophie.

En 1680, lorſque l'affaire de M. de Luxembourg faiſoit beaucoup de bruit, qu'il avoit été déféré à la chambre des poiſons comme coupable d'impiétés, de maléfices & d'empoiſonnements, & que s'étant conſtitué priſonnier il fut déclaré innocent, & les procédures ſupprimées; notre Profeſſeur s'amuſa à compoſer une harangue où ce Maréchal plaidoit ſa cauſe devant ſes Juges, & ſe juſtifioit d'avoir fait un pacte avec le Diable. 1. Pour jouir de toutes les femmes qu'il voudroit; 2. pour être toujours heureux à la guerre; 3. pour gagner tous ſes procès; 4. pour avoir toujours les bonnes graces du Roi. Ces quatre points faiſoient la diviſion de la harangue qui contenoit une ſatyre très-vive contre le Maréchal & contre pluſieurs autres perſonnes. Il fit enſuite la critique de cette ha-

angue, critique encore plus ſa-
yrique que la ſatyre même. Je
uis bien éloigné d'approuver ce
genre d'amuſement peu conve-
nable à un Philoſophe, & que
Bayle expia cruellement dans la
uite par les accuſations aux-
quelles il fut obligé de répondre
pour lui-même.

La Comete qui parut à la fin
le la même année, & qui conſ-
terna le peuple, c'eſt-à-dire, preſ-
que tout le monde, car preſque
tout le monde eſt peuple ſur-tout
lorſqu'il s'agit de ſe livrer à des
terreurs paniques. Le Philoſophe
ſeul au-deſſus de ces préjugés
vulgaires, raiſonne & ne craint
point. Il fait plus, il cherche à
diſſiper les craintes puériles de
ſes concitoyens. Tel fut le deſ-
ſein que ſe propoſa Bayle : il
compoſa une Lettre ſuppoſée
écrite à un Docteur de Sorbonne,
qui rouloit toute entiere ſur ce

raiſonnement, que *ſi les Cometes étoient un préſage de malheurs, Dieu auroit fait des miracles pour confirmer l'idolâtrie dans le monde; mais que comme on ne pouvoit pas croire que Dieu eût fait des miracles pour une fin ſi contraire à ſa ſainteté, il y avoit une eſpece d'impiété à regarder les Cometes comme un préſage de malheurs.* Cette Lettre prête à être livrée à l'impreſſion en 1681, ne put point être imprimée à Paris, M. de la Regnie, Lieutenant-Général de Police ne voulant point prendre ſur ſoi les ſuites qu'elle pouvoit avoir, & l'Auteur ne voulant point tenter la voie longue, pénible, & ſouvent vétilleuſe, d'une approbation de Docteurs pour obtenir une permiſſion d'imprimer. Elle ne fut imprimée qu'en 1682 en Hollande ſous une forme plus ample comme nous le verrons bientôt.

Cependant la Cour résolut de upprimer les Académies des ʾroteſtants. Celle de Sedan, qui .voit des droits particuliers pour 'exempter de la diſgrace com- nune, fut caſſée la premiere. ʒayle étoit ſans emploi. Mr. Van ˎoelen de Rotterdam, qui avoit onçu pour lui une amitié fort troite, lui parla d'aller à Rotter- am, & lui offrit ſes bons offices ıprès de M. Paets, ſon parent, un des Conſeillers de cette ville, omme très-ſavant, & qui ſe fai- ɔit un honneur de favoriſer les ;ens de lettres. Bayle reſſentoit ıoins vivement la ſituation où il ꜫ trouvoit, que celle où il voyoit 1. Jurieu dépouillé, comme lui, e ſon emploi. Il engagea donc 1. Van Zoelen à s'intéreſſer en ıême tems pour M. Jurieu. M. aets pouvoit beaucoup. La ville e Rotterdam donna une penſion Bayle avec le droit d'enſeigner

la Philoſophie, & à M. Jurieu de belles eſpérances qui ne tarderent pas à être remplies: car cette ville érigea preſqu'à leur arrivée, une école illuſtre en leur faveur. M. Jurieu fut nommé Profeſſeur en Théologie, & M. Bayle Profeſſeur en Philoſophie avec cinq cens florins de penſion annuelle. Peu de temps après, celui-ci donna ſa Lettre ſur les Cometes à un Libraire de Rotterdam qui la fit imprimer. Elle parut dès le commencement de 1682, ſous ce titre: *Lettre à Mr. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne, où il eſt prouvé par pluſieurs raiſons tirées de la Philoſophie & de la Théologie, que les Cometes ne ſont point le préſage d'aucun malheur. Avec pluſieurs Réflexions morales & politiques, & pluſieurs obſervations hiſtoriques; & la refutation de quelques erreurs Populaires. A Cologne, chez Pierre Marteau M. DC. LXXXII.*

Bayle tâcha en vain de se cacher : on sut bientôt qu'il étoit l'Auteur de la Lettre sur les Cometes. Jurieu même se formalisa de ne l'avoir appris que par la voie publique ; mais, dans le fond, il souffroit plus impatiemment l'honneur que l'Auteur en recevoit, jaloux comme il étoit de la gloire de ses amis. Comme j'aurai plus d'une occasion de parler de ce Professeur en Théologie, je crois qu'il est à propos d'en tracer ici le caractere. Il avoit l'esprit pénétrant & l'imagination féconde ; il écrivoit bien & facilement. Quoiqu'il s'éloignât des sentiments des Réformés en plusieurs choses, il ne laissoit pas de s'ériger en zélé défenseur de l'orthodoxie, jusqu'à persécuter à toute outrance ceux qui ne pensoient pas comme lui. Présomptueux, il vouloit dominer par-tout, & son orgueil lui faisoit

ſouffrir impatiemment tous ceux dont il regardoit le mérite comme capable d'égaler ou d'obſcurcir celui qu'il croyoit avoir. L'attachement qu'il avoit pour ſes amis étoit réglé ſur la déférence qu'ils avoient pour lui. Manquer aux égards qu'il exigeoit, c'étoit aſſez pour s'attirer ſon indignation, & pour s'en faire un implacable ennemi. Cet eſprit impérieux & turbulent lui faiſoit porter la diſcorde par-tout où il alloit, & le rendoit odieux à tout le monde. C'eſt par-là qu'il avoit été obligé de quitter les Egliſes de Metz & de Vitry, & qu'il s'étoit attiré pluſieurs mortifications à Sedan, où il ne laiſſoit pas d'avoir un parti conſidérable. Tel étoit M. Jurieu à qui l'on peut dire que M. Bayle avoit procuré le poſte de Profeſſeur en Théologie qu'il occupoit, non-ſeulement parce qu'il avoit en-

gagé M. Van Zoelen à lui rendre ſes bons offices auprès de M. Paets, mais encore parce que ce Théologien préſomptueux avoit donné dès en arrivant à Rotterdam, des marques de ſon caractere fougueux, qui avoient indigné ſon Protecteur, & qu'il ne lui pardonna qu'en conſidération de M. Bayle.

L'*Hiſtoire du Calviniſme* par Maimbourg, donna une nouvelle occaſion au Philoſophe de Rotterdam d'exercer ſa plume. Il entreprit l'examen de cet ouvrage, mais ſans s'aſtraindre à ſuivre ſon adverſaire pied à pied. Cette *Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme* parut la même année 1682 : elle eut l'approbation des Réformés, fut goûtée des Catholiques judicieux & modérés, & mortifia cruellement M. Maimbourg qui obtint du Roi un ordre au Lieutenant de Police de la

faire brûler en Greve, & voulut même composer le diſpoſitif de la Sentence : vengeance bien foible & bien baſſe.

M. Jurieu fit auſſi une Réponſe à M. Maimbourg, plus ample & plus détaillée, qui parut l'année ſuivante. Mais le jugement différent que l'on porta de ces deux Critiques ne lui étant pas favorable, jetta dans ſon cœur des ſemences de jalouſie & de haine contre Bayle à qui il ne put pardonner de lui avoir enlevé tous les ſuffrages.

Dans le même temps Bayle fut fortement ſollicité de ſe marier. Le parti qu'on lui propoſoit étoit avantageux. C'étoit une Demoiſelle jeune, jolie, de très-bon ſens, douce, ſage, maîtreſſe de ſes volontés, & qui avoit du moins quinze mille écus. Mlle. du Moulin, petite fille du fameux Pierre du Moulin, ſœur de Mademoi-

ſelle Jurieu, & enſuite femme de M. Baſnage, avoit entamé cette affaire, & l'avoit miſe en ſi bon train, qu'il ne reſtoit plus de difficulté que du côté de M. Bayle. Il avoit toujours paru fort éloigné du mariage : les ſoins & les embarras d'une famille ne lui ſembloient pas convenir à un Homme de Lettres, à un Philoſophe, qui fait conſiſter tout ſon bonheur dans l'étude & dans la méditation. D'ailleurs content du néceſſaire, les richeſſes lui paroiſſoient plutôt un embarras qu'un bien. Mademoiſelle du Moulin n'oublia rien pour le faire revenir de ces ſentiments, & pour l'engager à profiter des avantages qui s'offroient comme d'eux-mêmes; mais elle ne put y réuſſir, & notre Philoſophe perſévéra dans ſon Célibat juſqu'à la mort.

L'année ſuivante il donna une ſeconde édition de ſa Lettre ſur

les Cometes, ſous ce nouveau titre, *Penſées diverſes écrites à un Docteur de Sorbonne à l'occaſion de la Comete qui parut au mois de Décembre* 1680. Il publia enſuite un *Recueil de Pieces curieuſes concernant la Philoſophie de M. Deſcartes*; & au mois de Mars de l'année 1684, il commença à donner ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, Journal qui eut tout le ſuccès imaginable, parce qu'il ſavoit orner ſes extraits de mille traits curieux & intéreſſants ſur l'hiſtoire des Auteurs, ſur leurs ouvrages, ſur leurs diſputes, & de pluſieurs réflexions fines & délicates : il avoit l'art d'égayer toutes les matieres, & de les mettre à la portée des gens du monde, de renfermer en peu de mots l'idée d'un livre, & d'y ajouter encore ce que les Auteurs qui avoient écrit ſur le même ſujet avoient dit de meil-

eur, ſans fatiguer le Lecteur par
ın mauvais choix ou par de froi-
les & ennuyeuſes diſſertations.
l 'étoit ſage & retenu dans ſes
ugements, ne voulant ni choquer
es Auteurs, ni ſe commettre en
›roſtituant les louanges. Cet ou-
rage fut reçu avec un applau-
liſſement univerſel.

En 1682 Bayle avoit refuſé
ıne femme avec une bonne dot;
n 1684 il refuſa une chaire de
'rofeſſeur en Philoſophie à Franc-
:er avec neuf cens florins d'ap-
›ointements, ſomme preſque
louble de celle qu'il avoit à Rot-
erdam. Au commement de 1685
l donna une ſuite de la *Critique
rénérale de l'Hiſtoire du Calviniſ-
ne* ſous le titre de *Nouvelles Let-
res de l'Auteur de la Critique* &c.
Mais elle n'eut pas un grand ſuc-
:ès : il n'étoit pas lui-même con-
ent de ce Livre.

Le 8 de Mai ſuivant il apprit

que ſon Pere étoit mort. C'étoit une nouvelle bien affligeante ; mais ſa douleur redoubla lorſqu'il apprit que ſon Frere aîné étoit détenu priſonnier pour cauſe de religion. M. l'Évêque de Rieux ignora ce qu'étoit devenu le jeune Bayle, juſqu'à ce que la Critique Générale de l'Hiſtoire du Calviniſme fit du bruit en France, & qu'on ſut qu'il en étoit l'Auteur. Cet ouvrage renouvella le chagrin qu'on avoit eu de ſon évaſion, lorſqu'il s'évada de Toulouſe pour retourner à la religion réformée. On avoit cherché pluſieurs fois à s'en venger ſur ſon Frere, mais la conduite ſage & prudente de ce Miniſtre l'avoit toujours dérobé aux pourſuites de ſes ennemis. Enfin on s'adreſſa à M. de Louvois, homme violent & vindicatif, qui faiſoit alors exercer des cruautés inouies contre les Réformés de pluſieurs Provinces.

M. de Louvois qui s'étoit offensé de quelques traits de la *Critique Générale* sur la conduite qu'on tenoit à l'égard des Réformés, ordonna que M. Bayle, Ministre du Carla, fût arrêté. On envoya chez lui une troupe d'Archers qui l'arracherent de son Cabinet & le conduisirent dans les prisons de Pamiers, le 11 de Juin. Delà il fut transféré le 10 de Juillet à Bourdeaux au Château-Trompette, & jetté dans un cachot. On vouloit qu'il abandonnât sa religion; mais ni les promesses, ni les menaces, ni les outrages ne furent pas capables de l'ébranler. Il fit paroître une constance & une fermeté qui étonna ses persécuteurs. La délicatesse de son tempérament ne fut point à l'épreuve d'un traitement si inhumain : il mourut le 12 de Novembre après cinq mois de prison.

Bayle perdit à peu près dans

le même temps ſon illuſtre protecteur & ami M. Paets dont il venoit de recevoir une Lettre Latine ſur la Tolérance qu'il traduiſit en François & fit imprimer ſous le titre de *Lettre de Mr. H. V. P. à Mr. B*** ſur les derniers troubles d'Angleterre, où il eſt parlé de la tolérance de ceux qui ne ſuivent point la Religion dominante*. Cet illuſtre Magiſtrat étoit tout à la fois grand Théologien, grand Juriſconſulte, grand Politique & grand Philoſophe.

L'impartialité de Bayle l'engagea dans une diſpute avec le célebre Arnauld, ſur les plaiſirs des ſens. Le P. Mallebranche avoit dit que tout plaiſir eſt un bien & rend actuellement heureux celui qui le goûte. Le Dr. Arnauld avoit vivement combattu ce ſentiment dans un Ouvrage dont Bayle rendit compte dans ſes Nouvelles de la République

es Lettres. Ce Journaliste se éclara pour le P. Mallebranche ontre son critique. » Il n'y a rien, dit-il, de plus innocent ni de plus certain que de dire que tout plaisir rend heureux celui qui en jouit, pour le tems qu'il en jouit ; & que néanmoins il faut fuir les plaisirs qui nous attachent aux corps. Mais, dit-on, c'est la vertu, c'est la grace, c'est l'amour de Dieu, ou plutôt c'est Dieu seul qui est notre béatitude. D'accord, en qualité d'instrument ou de cause efficiente, comme parlent les Philosophes ; mais en qualité de cause formelle, c'est le plaisir, c'est le contentement qui est notre seule félicité. » Il avoit dit immédiatement auparavant : » Ceux qui auront tant soit peu compris la doctrine du P. Mallebranche sur ce point, s'étonneront sans doute qu'on

» lui en fasse des affaires; & s'ils
» ne se souviennent pas du ser-
» ment de bonne foi que M. Ar-
» nauld vient de prêter dans la
» Préface de ce dernier Livre,
» ils croiront qu'il a fait des chi-
» canes à son adversaire, afin de
» le rendre suspect du côté de
» la Morale. » Le Docteur Arnauld, qui prenoit aisément feu, publia un *Avis à l'Auteur de la République des Lettres;* où il soutenoit qu'il avoit nonseulement bien pris, mais aussi bien réfuté le sens du P. Mallebranche. Bayle donna un Extrait de cet *Avis* dans son Journal, & y fit une Réponse solide. Arnauld répliqua par une *Dissertation sur le prétendu bonheur des plaisirs des sens.* Bayle étoit malade lorsqu'elle parut; & quand il revint en santé il jugea qu'une contre-réplique seroit superflue, & ne feroit qu'embrouiller la matiere. Dans

ces ſortes de diſputes le plus ſage & le plus raiſonnable eſt ordinairement celui qui ſe tait le premier.

Bayle eut auſſi à ſoutenir une eſpece de diſpute ou d'affaire, au ſujet de la fameuſe Chriſtine, Reine de Suede; & comme c'eſt ici une des circonſtances les plus remarquables de la vie de notre Philoſophe, elle mérite d'être rapportée avec quelqu'étendue.

Dans les Nouvelles de la République des Lettres du mois d'Avril 1686, Bayle parla d'une Lettre imprimée, qu'on diſoit être une réponſe de la Reine de Suéde au Chevalier de Terlon, où elle condamnoit la perſécution de France. » Il y a beaucoup d'apparence, *dit Bayle*, que tous » les Confeſſionaux François ſeroient rigides pour la Reine » de Suéde, s'il étoit vrai qu'elle » eût répondu au Chevalier de

» Terlon la Lettre qu'on ſait cou-
» rir, où elle condamne haute-
» ment le procédé de la France
» convertiſſante, & ſur-tout lorſ-
» qu'elle fait réflexion à la con-
» duite du Clergé François con-
» tre le Chef de l'Egliſe. Il y a
» bien des Proteſtants, qui n'o-
» ſent croire qu'une Reine qui
» fait profeſſion de la Catholici-
» té, ait écrit une telle Lettre. »
On ſouhaita que M. Bayle inſerât
cette Lettre dans ſon Journal, ce
qu'il fit dans les Nouvelles de
Mai 1686. Il dit dans ce même
mois : » Nous avons été aſſurés de
» bonne part, que la Reine Chriſ-
» tine a écrit la Lettre que nous
» avons inſérée ci-deſſus. » Et dans
les Nouvelles du mois de Juin :
» On nous confirme de jour en
» jour ce que nous avons touché
» dans le dernier mois, que Chriſ-
» tine eſt le véritable Auteur de la
» Lettre qu'on lui attribue contre

» les Perſécutions de France. » *C'eſt un reſte de Proteſtantiſme.*» Cela attira une rude cenſure à M. Bayle. Peu de temps après, il reçut une Lettre anonyme & ſans date, où l'Auteur dit qu'il lui écrit de ſon chef & parce que ſon devoir l'y oblige, étant un des ſerviteurs de la Reine. Il ſe plaint en premier lieu, de ce que M. Bayle, en parlant de la Reine de Suéde, l'avoit appellée ſimplement *Chriſtine*, ſans ajouter du moins le titre de Reine. » Mais » je ſuis fort aſſuré, *répond Bayle*, que les gens un peu raiſon» nables ne penſeront point que » ce ſoit avoir manqué de reſ» pect à cette grande Princeſſe. » Elle a rendu ſon nom ſi fameux, » que mon expreſſion en cet en» droit-là ne doit point paſſer » pour équivoque. Nommer les » gens par leur nom ſans y ajou» ter quelque titre, eſt pour l'or-

» dinaire une marque, ou de mé-
» pris, ou de familiarité : mais
» ce n'est pas une regle géné-
» rale, car il y a des personnes
» dont le nom seul réveille tou-
» tes les idées de leur grande
» élévation; & alors il est indif-
» férent de leur donner leurs
» principaux titres, ou de les
» passer sous silence. Les Têtes
» couronnées sont de ce nombre
» de personnes; & de-là vient
» qu'on dit plus souvent dans la
» conversation & dans l'histoire,
» *François I*, *Charles-Quint*,
» *Henri IV*, *Philippe II*, que
» *le Roi François I*, *l'Empereur*
» *Charles-Quint*, &c. On suppo-
» se que le rang où Dieu a élevé
» ces Princes, ne souffre pas que
» le lecteur interprete pour une
» incivilité la suppression de leurs
» qualités. Je sais bien, comme
» le remarque l'Auteur de la
» Lettre, que le nombre de *pre-*
» *mier*

» *mier* ajoûté au nom de *Fran-*
» *çois* porte avec ſoi quelque diſ-
» tinction ; mais cela même fait
» voir qu'en cas que le ſeul nom
» de *François* renferme une diſ-
» tinction, il ne ſeroit pas néceſ-
» ſaire d'ajouter le nombre *pre-*
» *mier*. C'eſt ainſi qu'on dit tous les
» jours, qu'Alexandre a été diſci-
» ple d'Ariſtote, que Soliman s'eſt
» ſaiſi de la Hongrie. On n'a que
» faire, ni de dire que le premier
» étoit Roi de Macédoine, &
» que le ſecond a été Sultan, ni
» d'ajouter le nombre ordinal qui
» leur convient. Nos Ecrivains
» les plus exacts diroient ſans
» ſcrupule : *Conſtantin, Théodo-*
» *ſe, Juſtinien ſont les véritables*
» *Auteurs d'une telle loi.* Veut-
» on un exemple domeſtique ?
» Qui eſt-ce qui n'a point dit
» ou écrit, ſoit durant la vie
» du Roi de Suéde *Guſtave Adol-*
» *phe*, ſoit après ſa mort, *Guſ-*

» *tave a fait ceci ou cela ?* Et
» d'où vient qu'il n'eſt pas né-
» ceſſaire en parlant de lui d'a-
» jouter le titre de Roi , ni le
» nombre ordinal qui lui con-
» vient dans la ſuite des Rois
» de Suéde ? C'eſt parce qu'il
» a rendu ſi fameux le nom de
» Guſtave qui'il ſe diſtingue ſuf-
» fiſamment par ce ſeul nom.
» Nous voilà dans le cas. La
» Reine de Suéde ſa fille a don-
» né un tel éclat au nom de
» *Chriſtine*, qu'il ſuffit de lui don-
» ner ce nom-là, pour réveiller
» toutes les idées de ſa Royauté,
» de ſes qualités & de ſes ac-
» tions. Comme donc ce n'eſt
» point manquer de reſpect pour
» le Pere, que de le nommer
» ſimplement *Guſtave ;* ce n'eſt
» point en manquer pour la Fille,
» que de la nommer ſimplement
» *Chriſtine*, mais au contraire
» c'eſt vouloir inſinuer, qu'ils mé-

» ritent leur nom par excellen-
» ce, & qu'il renferme lui ſeul
» tout leur éloge. »

La ſeconde plainte contre Bayle rouloit ſur ce qu'il avoit dit, que la Lettre de cette Reine contre les perſécutions de France *étoit un reſte de Proteſtantiſme.* « On ſe
» plaint de cela fort violemment,
» *dit Bayle ;* mais c'eſt qu'on n'a
» pas compris la force de ces pa-
» roles. On s'eſt imaginé que j'ai
» voulu dire que cette Princeſſe
» n'avoit pas abjuré ſincerement
» la Religion proteſtante, &
» c'eſt à quoi je n'ai ſeulement
» pas ſongé. Il n'eſt pas néceſ-
» ſaire, pour quitter ſincere-
» ment une Religion, de ſe dé-
» pouiller de tout ce qu'on y a
» appris, & d'embraſſer géné-
» ralement tout ce qui s'enſei-
» gne dans la communion où
» l'on paſſe. Je trouverois fort
» injuſtes ceux qui tiendroient

» pour ſuſpecte la converſion
» d'un Catholique-Romain, qui
» après s'être rangé à la com-
» munion des Proteſtans, dé-
» clareroit qu'en certaines cho-
» ſes l'Egliſe Romaine lui ſem-
» ble meilleure que la Proteſ-
» tante, comme dans le célibat
» des Prêtres, dans le Carême,
» dans les Jeûnes du Vendredi
» & du Samedi. On auroit rai-
» ſon de croire que ce ſeroient
» des reſtes de *Catholiciſme;* mais
» on pourroit dire cela, ſans ceſ-
» ſer de croire qu'il auroit ab-
» juré de bonne foi ſon *Catho-*
» *liciſme*, & embraſſé le Pro-
» teſtantiſme. . . . . C'eſt
» donc juger des choſes ſans les
» comprendre, que de donner
» à mon expreſſion le ſens qu'on
» lui donne. Voici le ſens qu'on
» doit lui donner: Que ſi la
» Reine de Suéde déſapprouve
» la conduite des convertiſſeurs

» de France, c'eſt en vertu des » principes de la Religion qu'elle » avoit appris avant ſon voyage » de Rome, & non pas à cauſe » des nouvelles inſtructions qu'on » lui a données dans ce pays-là. » Ce n'eſt point à Rome qu'on » peut apprendre à blâmer les » perſécutions. Il eſt même vrai » que l'Eſprit général du *Catho-* » *liciſme* eſt d'exterminer les Sec- » tes : car non-ſeulement on a » fait à Rome des réjouiſſances » publiques pour ce qui s'eſt fait » en France, non-ſeulement le » Pape en a fait l'éloge en plein » Conſiſtoire, & par des Brefs ; » mais auſſi tous les Catholiques » de l'Europe y ont donné leur » approbation, du moins par » leur ſilence. Comment eſt-ce » donc que la Reine de Suéde » auroit les maximes qu'elle a, » ſi elle ne les avoit apportées » de ſon pays ? *C'eſt* dit l'Auteur

» de la Lettre, *qu'elle n'eſt point*
» *Catholique à la maniere de Fran-*
» *ce ; elle l'eſt à la maniere de*
» *Rome, c'eſt-à-dire de S. Pierre*
» *& de S. Paul.* Mais c'eſt ce
» qu'on appelle *reſtes de Proteſ-*
» *tantiſme :* ainſi cet Auteur &
» moi avons réellement la même
» penſée.

La derniere choſe dont on blâmoit Bayle, étoit de n'avoir pas ôté, *Je ſuis*, de la Lettre de la Reine. *Il n'y a que ce mot qui ne ſoit point de Sa Majeſté*, dit celui qui écrit à Mr. Bayle. *Une Reine comme elle ne peut ſe ſervir de ce terme qu'avec très-peu de perſonnes, & Mr. de Terlon n'eſt pas de ce nombre. Cette ſeule circonſtance vérifie aſſez, que ce n'eſt pas la Reine qui s'eſt aviſée de faire imprimer cette Lettre, comme tout le monde ſait.* » A cela
» j'ai à répondre, *dit Bayle*, que
» je n'ai pas cru que la bonne foi

» voulût que je retranchasse cet-
» te conclusion *je suis*, parce
» qu'en la retranchant je donnois
» lieu de soupçonner que j'avois
» écarté de cette Lettre une mar-
» que de supposition, afin de
» faire trouver plus vraisembla-
» ble au public qu'elle avoit été
» écrite par la Reine de Suéde.
» Au reste il m'est tombé entre
» les mains la copie d'une Let-
» tre, où cette Princesse témoi-
» gne qu'elle est étonnée & fâ-
» chée de la publication de l'au-
» tre, quoiqu'elle soit encore
» dans les mêmes sentiments. Les
» Curieux seroient bien aises de
» voir ici tout du long cette se-
» conde Lettre, mais le droit des
» gens ne souffre pas que je m'ac-
» commode à ce desir. Ce sont
» deux choses bien différentes,
» d'insérer une Piece fugitive déjà
» imprimée, & d'insérer un écrit
» non imprimé. Il faut pour des

» ſimples Manuſcrits, ou attendre le conſentement de ceux » qui y ont quelque droit, ou » avoir lieu de ſuppoſer qu'ils ne » ſe ſoucient pas de ce que l'on » en fera ». L'inconnu fut ſatisfait de la réponſe de Bayle, excepté ſur *les reſtes de Proteſtantiſme*; la juſtification ne lui parut pas ſuffiſante, & il écrivit une ſeconde Lettre à Mr. Bayle, pour l'engager à retracter entierement cette expreſſion, & cela ſans reſtriction, lui diſant que la Reine, qui pour tout le reſte étoit aſſez contente de ſes excuſes, ne l'étoit point du tout de cet endroit de ſes juſtifications. Il ajoute par apoſtille : » Vous » parlez dans vos Nouvelles du » mois d'Août, de la copie d'une » ſeconde Lettre de la Reine, » qui vous eſt tombée entre les » mains, & que vous faites dif» ficulté de mettre au jour. Sa

» Majesté seroit assez curieuse » de voir cette Lettre, & vous » lui feriez plaisir de la lui en- » voyer. Vous pourriez même » de là prendre occasion de lui » écrire. Cet avis est à suivre, & » vous pourroit être de quelque » utilité ; ne le négligez pas. » Mais j'ai à vous avertir, en cas » que vous en profitiez, qu'il ne » faut pas vous servir du titre de » *Sérénissime* avec la Reine ; il » est un peu trop commun pour » elle, & Sa Majesté n'en veut » veut point du tout. Vous met- » trez simplement au - dessus de » Votre Lettre ; *A Sa Majesté la* » *Reine Christine*, *à Rome*.

La Lettre de Bayle à la Reine Christine est du 14 de Novembre 1686 ; la voici :

MADAME,

» Je ne prendrois pas la har- » diesse d'écrire aujourd'hui à

» Votre Majeſté, ſi une per-
» ſonne, qui a l'honneur d'être
» à ſon ſervice, ne m'eût con-
» ſeillé de le faire, & de lui en-
» voyer une copie d'une de ſes
» lettres, qui m'eſt tombée en-
» tre les mains. J'ai cru, Mada-
» me, qu'un conſeil comme ce-
» lui-là juſtifieroit ma témérité,
» & que je devois profiter de
» cette occaſion de témoigner
» à la plus illuſtre Reine du mon-
» de mon très-profond reſpect.
» Je ne ſai pas le nom de celui
» qui me procure ce glorieux
» avantage : il n'a trouvé à pro-
» pos de ſe faire connoître à
» moi, que par le titre *d'un des*
» *Serviteurs de Votre Majeſté* ;
» & il faut lui rendre ce témoi-
» gnage, qu'il répond par ſon
» zele pour vos intérêts à la qua-
» lité qu'il ſe donne. C'eſt de lui
» que j'ai appris qu'il y avoit
» certaines choſes dans les *Nou-*

» *velles de la République des Lettres*, qui ne paroissent pas conformes au respect que tout le monde doit à Votre Majesté, non-seulement à cause de ses qualités héroïques & extraordinaires, mais aussi à cause du rang sublime où Dieu l'a fait naître. Comme j'étois innocent, je fus saisi d'une surprise que je ne saurois exprimer, & en même temps d'une douleur accablante, lorsque je vis qu'on interprétoit mes paroles d'une maniere si opposée à mes véritables intentions & à tout ce que le sens commun doit inspirer à toute personne raisonnable. Car, Madame, y a-t-il un homme qui ait tant soit peu de lumiere & de raison, qui ne sache la gloire presqu'infinie, qui environne Votre Majesté & les hommages respectueux que

» toute la terre lui doit ? &
» quand on eſt capable d'oublier
» ſon devoir à cet égard, quelle
» honte ne doit-on pas ſe faire
» à ſoi-même ? Je puis proteſter
» à Votre Majeſté, que depuis
» que je ſai lire, je ſai quelle eſt
» l'admiration de tout l'univers
» pour elle, & qu'il n'y a point
» d'homme de Lettres qui ſoit
» plus pénétré & plus rempli des
» juſtes éloges que les Savans
» lui ont donnés. Je puis dire
» que je ſais encore par cœur
» tous les endroits de l'*Alaric* qui
» regardent Votre Majeſté,
» dont l'auguſte nom brille de
» toutes parts. Ainſi je n'avois
» garde de rien dire, ni de rien
» penſer, que je cruſſe contraire
» à ce qui eſt dû à une ſi grande
» Reine. Ma douleur fut donc
» très-grande, quand je ſus que
» des perſonnes, qui ont l'hon-
» neur d'être au ſervice de Vo-

» tre Majeſté, me trouvoient
„ coupable. J'ai auſſi-tôt travail-
„ lé à ma juſtification; & j'ap-
„ prends, Madame, qu'à peu
„ de choſe près, Votre Majeſté
„ s'eſt déclarée pour mon Apo-
„ logie. C'eſt ma plus grande
„ conſolation; & je ſuis très-
„ aſſûré qu'il ne me ſera pas plus
„ difficile de faire voir en tout
„ mon innocence, quand il plai-
„ ra à Votre Majeſté de me faire
„ ſavoir ſes ordres. La ſeconde
„ Lettre que j'ai reçue ſur ce ſu-
„ jet, me marque une choſe,
„ que Votre Majeſté veut que je
„ rende publique. C'eſt qu'elle
„ renonça à la Religion de ſa
„ naiſſance, *dès qu'elle eut l'âge*
„ *de raiſon*. Si Votre Majeſté me
„ l'ordonne, je publierai encore
„ ce nouvel éclairciſſement;
„ mais j'ai cru que puiſque je
„ me donnois l'honneur, par le
„ conſeil d'un de vos Miniſtres,

» d'envoyer à Votre Majeſté la
» copie d'une lettre, & en même
» temps de lui rendre mes hom-
» mages les plus humbles, je de-
» vois attendre ce qu'il lui plaira
» de me faire commander. Je ſup-
» plie très - humblement Votre
» Majeſté de me pardonner tout
» ce qui me peut être échappé,
» qui a donné ſujet de mal juger
» de mes intentions; & je lui
» proteſte le plus ſincérement du
» monde, que ma plus forte paſ-
» ſion eſt de témoigner à toute
» la terre, l'admiration, la vé-
» nération, & la ſoumiſſion pro-
» fonde, avec leſquelles je ſuis &c.

La Reine lui fit cette Réponſe le 14 de Décembre 1686.

Monſieur Bayle,

» J'ai reçu vos excuſes; & j'ai
» bien voulu vous témoigner par
» la préſente, que j'en ſuis ſatis-

» faite. Je ſai bon gré au zele
» de celui qui vous a donné oc-
» caſion de m'écrire, car je ſuis
» ravie de vous connoître. Vous
» témoignez tant de reſpect &
» d'affection pour moi, que je
» vous pardonne de bon cœur;
» & ſachez que rien ne m'avoit
» choquée, que ce *Reſte de Pro-*
» *teſtantiſme*, dont vous m'ac-
» cuſez. C'eſt ſur ce ſujet que j'ai
» beaucoup de délicateſſe, parce
» qu'on ne peut m'en ſoupçonner
» ſans offenſer ma gloire, &
» m'outrager ſenſiblement. Mê-
» me vous feriez bien d'inſtruire
» le bublic de votre erreur & de
» votre repentir. C'eſt ce qui
» vous reſte à faire, pour méri-
» ter que je ſois entierement
» ſatisfaite de vous. Pour la Let-
» tre que vous m'avez envoyée,
» elle eſt de moi ſans doute; &
» puiſque vous dites qu'elle eſt
» imprimée, vous me ferez plai-

» ſir de m'en envoyer des exem-
» plaires. Comme je ne crains
» rien en France, je ne crains
» auſſi rien à Rome. Mon bien,
» mon ſang, ma vie même, ſont
» dévoués au ſervice de l'Egliſe,
» mais je ne dirai jamais que la
» vérité. Je ſuis obligée à ceux
» qui ont voulu publier ma let-
» tre; car je ne déguiſe pas mes
» ſentimens, ils ſont, grace à
» Dieu, trop nobles, & trop di-
» gnes, pour être déſavoués.
» Toutefois il n'eſt pas vrai que
» cette lettre ſoit écrite à au-
» cun de mes Miniſtres. Comme
» j'ai des envieux & des enne-
» mis, j'ai auſſi des amis & des
» ſerviteurs par-tout; & j'en ai
» peut-être en France malgré
» la Cour, autant qu'en lieu du
» monde. Voilà la pure vérité;
» c'eſt ſur quoi vous pouvez vous
» regler. Mais vous n'en ferez
» pas quitte à ſi bon marché que

» vous le croyez. Je veux vous
» impoſer une pénitence, qui
» eſt, qu'à l'avenir vous pre-
» niez le ſoin de m'envoyer des
» livres de tout ce qu'il y aura de
» curieux en Latin, en François,
» en Eſpagnol, ou en Italien, &
» en quelque matiere & ſcience
» que ce ſoit, pourvu qu'ils ſoient
» dignes d'être vus. Je n'en ex-
» cepte pas même les Romans
» ni les Satyres; & ſur-tout s'il
» y a des ouvrages de Chymie,
» je vous prie de m'en faire part
» au plutôt. N'oubliez pas auſſi
» de m'envoyer votre Journal.
» Je fournirai à la dépenſe que
» vous ferez, il ſuffit que vous
» m'envoyiez le compte. Ce ſera
» me rendre le plus agréable &
» important ſervice, que je puiſ-
» ſe recevoir. Dieu vous proſ-
» pere.

CHRISTINE ALEXANDRE.

Conformément aux intentions

de la Reine, Bayle *instruisit le public de son erreur & de son repentir, & déclara qu'il étoit marri d'avoir employé une expression que l'on avoit prise en un sens différent de celui où il l'entendoit.*

La cruelle persécution qu'on faisoit aux Réformés en France avoit sensiblement touché Mr. Bayle; mais il fut pénétré de douleur, lorsqu'il apprit qu'au mois d'Octobre 1685 on avoit révoqué l'Édit de Nantes qui étoit comme le rempart de leurs droits & de leurs privileges, & qu'on usoit de toutes sortes de violences pour obliger les Réformés à abjurer leur Religion. Cependant les Ecrivains Catholiques François ne laissoient pas de nier hardiment qu'on leur eût fait aucune violence, quoiqu'elles eussent été faites à la face de tout l'univers, & qu'il y en eût des millions de témoins. Bayle

fit plusieurs réflexions la-dessus dans son Journal, & comme il parut un Livre intitulé : *La France toute Catholique sous le Regne de Louis le Grand &c.* il composa un petit Livre sous ce titre : *Ce que c'est que la France toute Catholique sous le Regne de Louis le Grand.* Cet Ouvrage est composé de trois Lettres, la seconde qui fait le corps du Livre, est écrite à un Chanoine par un François Réfugié de Londres, qui avoit été son ami. C'est une forte censure de la conduite qu'on avoit tenue en France à l'égard des Réformés. On accuse tous les Catholiques François, sans exception, d'avoir eu part à la persécution ; on y fait un portrait affreux de l'Eglise Romaine : la mauvaise foi & la violence, dit-on, en font le caractere. Bayle se donna bien de garde de s'en avouer l'Auteur.

Quelque temps après parut le *Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus-Christ*, Contrains-les d'entrer ; *où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives, qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions par contrainte, & où l'on réfute tous les sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que St. Augustin a fait des persécutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. F.* Ainsi l'Auteur faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se déguiser, & il n'a jamais avoué cet ouvrage-ci. J'espere qu'on ne sera pas fâché que j'en donne une courte analyse.

Dans la Préface intitulée *Discours préliminaire qui contient plusieurs remarques distinctes de celles du Commentaire*, l'Auteur dit qu'il a composé cet Ouvrage à la sollicitation d'un Réfugié,

Auteur de *la France toute Catholique* ; & que l'ayant fait pour être traduit en François, & à l'occasion des persécutions qui avoient été faites en France aux Protestants, il n'avoit cité aucun Livre Anglois, mais s'étoit borné à ceux qui étoient très-connus aux Convertisseurs François. Il y attaque l'esprit de persécusion & réfute quelques controversistes Catholiques avec beaucoup de force & de véhémence.

L'Ouvrage est divisé en trois parties. Dans la premiere Mr. Bayle réfute le sens littéral de ces paroles *contrains-les d'entrer* ; & comme ce n'est point ici un Commentaire théologique, ou critique, mais un *Commentaire philosophique*, c'est-à-dire un Ouvrage de pur raisonnement, il pose d'abord pour principe, que *la lumiere naturelle ou les principes généraux de nos connois-*

ſances ſont la regle motrice & originale de toute interprétation de l'Ecriture en matiere de mœurs principalement; ou, ce qui revient à la même choſe, que tout dogme particulier, ſoit qu'on l'avance comme contenu dans l'Ecriture, ſoit qu'on le propoſe autrement, eſt faux lorſqu'il eſt réfuté par les notions claires & diſtinctes de la lumiere naturelle, principalement à l'égard de la Morale : & il montre que tous les Théologiens, ſans en excepter même les Catholiques Romains, conviennent de cette maxime. Après avoir établi & prouvé ce principe, il fait voir que le ſens littéral de ces paroles eſt faux, 1. Parce qu'il eſt contraire aux idées les plus pures & les plus diſtinctes de la raiſon. 2. Parce qu'il eſt contraire à l'eſprit de l'Evangile. 3. Parce qu'il contient le renverſement général

de la Morale divine & humaine; qu'il confond le vice avec la vertu, & que par-là il ouvre la porte à toutes les confusions imaginables, & tend à la ruine universelle des sociétés. 4. Parce qu'il fournit aux infideles un sujet légitime de défendre l'entrée de leurs États aux Prédicateurs de l'Evangile, & de les chasser de tous les lieux où ils les trouvent. 5. Parce qu'il renferme un commandement universel dont l'exécution ne peut qu'être compliquée de plusieurs crimes. 6. Parce qu'il ôte à la Religion Chrétienne une forte preuve contre les fausses Religions, particuliérement contre le Mahométisme qui s'est établi par la persécution. 7. Parce qu'il a été inconnu aux Peres de l'Eglise des trois premiers siecles. 8. Parce qu'il rend vaines & ridicules les plaintes des premiers Chrétiens contre

les perſécutions payennes. 9. Enfin, parce qu'il expoſeroit les vrais Chrétiens à une oppreſſion continuelle, ſans qu'on pût rien alleguer pour en arrêter le cours que le fond même des dogmes conteſtés entre les perſécutés & les perſécuteurs, ce qui n'eſt qu'une miſérable pétition de principe qui n'empêcheroit pas que le monde ne devînt un coupe-gorge.

Dans la *ſeconde partie*, Mr. Bayle répond aux objections qu'on lui pouvoit faire, & qu'il reduit à celles-ci : » 1. Qu'on » n'uſe point de violence afin » de gêner la conſcience, mais » pour reveiller ceux qui refu-» ſent d'examiner. » Il refute cette excuſe, & examine ce qu'on appelle *opiniâtreté*. » 2. Qu'on » rend odieux le ſens littéral en » jugeant des voyes de Dieu par » les voyes des hommes : qu'en-» core que les hommes ſoient en

» état

» état de mal juger lorſqu'ils
» agiſſent par paſſion, il ne s'en-
» ſuit pas que Dieu ne ſe ſerve
» de ce moyen pour accomplir
» ſon œuvre par les reſſorts ad-
» mirables de ſa Providence. »
Mr. Bayle fait voir la fauſſeté de
cette penſée, & quels ſont les
effets ordinaires des perſécutions.
» 3. Qu'on outre malignement
» les choſes en faiſant paroître
» la contrainte commandée par
» Jeſus-Chriſt ſous l'image d'é-
» chaffauds, de roues & de gi-
» bets; au lieu qu'on ne devoit
» parler que d'amendes, exils &
» autres petites incommodités. »
Il montre l'abſurdité de cette ex-
cuſe, & que ſuppoſé le ſens lit-
téral, le dernier ſupplice eſt plus
raiſonnable que les chicanneries,
les empriſonnements, les exils &
logements de Dragons dont on
s'étoit ſervi en France. » 4. Qu'on
» ne peut condamner le ſens lit-

» téral ſans condamner en mê-
» me-temps les loix que Dieu
» avoit établies parmi les Juifs,
» & la conduite que les Prophê-
» tes ont quelquefois tenue. »
Mr. Bayle fait voir que certaines choſes ont été permiſes, ou même commandées ſous l'ancienne loi pour des raiſons qui étoient particulieres à la République Judaïque, & qui n'ont point lieu ſous l'Evangile. » 5. Que les Pro-
» teſtants ne peuvent blâmer le
» ſens littéral de contrainte ſans
» condamner les plus ſages Em-
» pereurs & les Peres de l'Egli-
» ſe, & ſans ſe condamner eux-
» mêmes, puiſqu'ils ne ſouffrent
» point en certains lieux les au-
» tres Religions, & qu'ils ont
» quelquefois puni de mort les
» Hérétiques, Servet par exem-
» ple. » Mr. Bayle blâme la conduite des anciens Empereurs Chrétiens qui ont perſécuté; &

n'excuſe l'intolérance des Princes Proteſtants que lorſqu'elle eſt un acte de Politique néceſſaire au bien de l'État. Sur ce pied-là, il ſoutient qu'il eſt permis de faire des Loix contre le Papiſme, en vertu de ce qu'il enſeigne la perſécution, & qu'il l'a toujours exercée lorſqu'il en a eu le pouvoir. » Le ſupplice de Servet, » ajoute-t-il, & d'un très-petit » nombre d'autres gens ſembla- » bles, errants dans les doctrines » les plus eſſentielles, eſt regar- » dé à préſent comme une tache » hideuſe des premiers temps de » notre réformation, fâcheux & » déplorables reſtes du Papiſme, » & je ne doute point que ſi le » Magiſtrat de Geneve avoit au- » jourd'hui un tel procès en mains, » il ne s'abſtînt bien ſoigneuſe- » ment d'une telle violence.

La 6. objection eſt, » que l'o- » pinion de la tolérance ne peut

» que jetter l'État dans toutes
» ſortes de confuſions, & pro-
» duire une bigarrure horrible
» de ſectes qui défigurent le
» Chriſtianiſme. » Mr. Bayle tire de cette objection une preuve pour ſon ſentiment : car ſi la multiplicité de Religions nuit à l'État,
» c'eſt uniquement, dit-il, parce
» que l'une ne veut pas tolérer
» l'autre ; mais l'engloutir par la
» voie des perſécutions. *Hinc pri-*
» *ma mali labes*, c'eſt-là l'origine
» du mal. Si chacun, ajoute-t-il,
» avoit la tolérance que je ſou-
» tiens, il y auroit la même con-
» corde dans un Etat diviſé en
» dix Religions, que dans une
» Ville où les diverſes eſpeces
» d'Artiſans s'entre - ſupportent
» mutuellement. Tout ce qu'il
» pourroit y avoir, ce ſeroit une
» honnête émulation à qui plus
» ſe ſignaleroit en piété, en bon-
» nes mœurs, en ſcience ; cha-

» cune se piqueroit de prouver
» qu'elle est la plus amie de Dieu
» en témoignant un plus fort at-
» tachement à la pratique des
» bonnes mœurs ; elles se pique-
» roient même de plus d'affec-
» tion pour la patrie si le Souve-
» rain les protegeoit toutes, &
» les tenoit en équilibre par son
» équité : or il est manifeste qu'une
» si belle émulation seroit cause
» d'une infinité de biens, & par
» conséquent la tolérance est la
» chose du monde la plus propre
» à ramener le siecle d'or & à
» faire un concert & une harmo-
» nie de plusieurs voix & instru-
» ments de différents tons &
» notes, aussi agréable pour le
» moins que l'uniformité d'une
» seule voix. Qu'est-ce donc qui
» empêche ce beau concert for-
» mé de voix & de tons si dif-
» férents l'un de l'autre ? C'est
» que l'une des deux Religions

» veut exercer une tyrann
» cruelle ſur les eſprits, & fo
» cer les autres à lui ſacrifi
» leur conſcience; c'eſt que l
» Rois fomentent cette injuſ
» partialité, & livrent le br
» ſéculier aux deſirs furieux
» tumultueux d'une populace
» Moines & de Clercs: en
» mot tout le déſordre vie
» non pas de la tolérance, ma
» de la non-tolérance.» Il mont
après cela en quel ſens les Pri
ces doivent être les *Nourrici*
de l'Égliſe. La 7. objection e
» qu'on ne peut nier la contrai
» te dans le ſens littéral, ſans i
» troduire une tolérance gén
» rale.» Mr. Bayle avoue que
conſéquence eſt vraie; mais
nie qu'elle ſoit abſurde. Il f
voir qu'il n'y auroit aucun inco
vénient à tolérer non-ſeuleme
les Juifs, mais même, ſi cela ét
néceſſaire, les Mahométans

les Payens, & à plus forte raiſon les Sociniens. Il examine les reſtrictions des demi-tolérants; & après avoir fait quelques remarques ſur ce qu'on appelle *blaſphême*, il conclut qu'on n'étoit pas en droit de punir Servet comme blaſphémateur.

La 8. & derniere objection, c'eſt » qu'on rend odieux le ſens » littéral de contrainte en ſuppoſant fauſſement qu'il autoriſe les violences que l'on fait » à la vérité. » Mr. Bayle répond que la conſéquence eſt juſte; & que ſi on admet le ſens littéral, les Hérétiques auront le même droit de perſécuter les Orthodoxes, que les Orthodoxes prétendent avoir de perſécuter les Hérétiques. Pour le prouver il poſe pour principe, qu'on eſt toujours obligé de ſuivre les mouvements de ſa conſcience; qu'on péche toujours, ſi on ne les ſuit

pas, quoiqu'on puiſſe pécher quelquefois en les ſuivant. Ce principe eſt fondé ſur cette maxime, que *tout ce qui eſt fait contre le dictamen de la conſcience eſt un péché;* d'où il s'enſuit que tout homme qui fait une action que la conſcience lui dicte être mauvaiſe, ou qui ne fait pas celle que ſa conſcience lui dicte qu'il faudroit faire, offenſe Dieu & péche néceſſairement. De ſorte que ſi Dieu avoit ordonné par une loi poſitive, que tout homme qui connoît la vérité doit employer le fer & le feu pour la défendre, tous ceux à qui cette loi ſeroit révélée, ſe trouveroient dans une néceſſité indiſpenſable d'y obéir. Or comme un Hérétique eſt perſuadé que ſes ſentiments ſont véritables, il eſt donc obligé de faire pour ſes erreurs ce que Dieu auroit commandé de faire pour la vérité; & par conſéquent les Hérétiques

ſeroient autoriſés à perſécuter les Orthodoxes qu'ils regardent comme des errants, s'il étoit vrai que Dieu eût commandé de perſécuter l'erreur. Il fortifie cette preuve en diſtinguant la vérité abſolue d'avec la vérité putative ou apparente. Il dit que comme nous n'avons point de marque aſſurée pour diſcerner ſi ce qui nous paroît être la vérité l'eſt abſolument, lorſqu'il ſe rencontre que l'erreur eſt ornée des livrées de la vérité, nous lui devons le même reſpect qu'à la vérité; & que vu la foibleſſe de l'homme & l'état où il ſe trouve, la ſageſſe infinie de Dieu n'a pas permis qu'il exigeât de nous à toute rigueur que nous connuſſions la vérité abſolue, mais qu'il nous a impoſé une charge proportionnée à nos forces, qui eſt de chercher la vérité & de nous arrêter à ce qui nous paroît l'être après l'avoir

ſincerement cherchée, d'aimer cette vérité apparente, & de nous regler ſur ſes préceptes quelque difficiles qu'ils ſoient.

La troiſieme Partie, qui ne parut que l'année ſuivante, contient une *Réfutation de l'Apologie que St. Auguſtin a faite des convertiſſeurs à contrainte.* On y réfute deux Lettres de ce Pere, l'une écrite à un Evêque Donatiſte, nommé Vincent, qui avoit témoigné à St. Auguſtin combien il étoit ſurpris de ſon inconſtance en ce qu'ayant cru autrefois qu'il ne falloit point employer l'autorité des Puiſſances ſéculieres contre les Hérétiques, mais ſeulement la parole de Dieu & les raiſons, il ſoutenoit alors tout le contraire; & l'autre adreſſée à Boniface qui exerçoit la charge de Tribun dans l'Afrique, où St. Auguſtin prétend qu'on peut employer le bras ſéculier pour

détruire les Hérétiques. l'Archevêque de Paris avoit fait imprimer ces deux Lettres en 1685, précédées d'une longue Préface intitulée *Conformité de la conduite de l'Eglise de France pour ramener les Protestants, avec celle de l'Eglise d'Afrique pour ramener les Donatistes à l'Eglise Catholique.* Bayle avoit réfuté quelques endroits de cette Préface dans son Discours préliminaire. Il ne se borne pas ici aux deux Lettres dont je viens de parler; il répond aussi à ce que St Augustin dit sur cette matiere dans quelques autres Lettres, & fait voir combien cette Doctrine de St. Augustin est injuste, abominable, contraire aux lumieres de l'équité naturelle, & à l'esprit de l'Evangile: d'où il conclut que l'Eglise de France a tort de s'en autoriser.

Le Commentaire Philosophique ne plut point à Mr. Jurieu.

Comment auroit-il pu goûter un ouvrage marqué au coin de la douceur, de la modération & de la tolérance. Il entreprit de le réfuter, & intitula sa Réponse, *Des Droits des deux Souverains en matiere de Religion, la Conscience & le Prince. Pour détruire le dogme de l'indifférence des Religions & de la Tolérance universelle, contre un Livre intitulé Commentaire Philosophique sur ces paroles de la Parabole, Contrains-les d'entrer.* Cette Réponse où le Commentaire Philosophique est fort maltraité tomba entre les mains de Bayle au moment où l'impression de la troisieme Partie du Commentaire venoit d'être achevée. Il fit aussi-tôt mettre à la tête de cette troisieme Partie ce court Avertissement; » Je viens de lire le Traité des *Droits des* » *deux Souverains* &c. contre le » Commentaire Philosophique,

» & l'ai trouvé une fausse & très-
» foible attaque dudit Commen-
» taire. . . . . L'Ouvrage de
» cet Auteur est vicieux dans les
» endroits qui devroient être le
» plus essentiellement solides,
» puisqu'il ne roule que sur une
» fausse position de la Question,
» & qu'il s'y bat contre un phan-
» tôme, je veux dire une opi-
» nion qu'il m'impute faussement.
» Il se tue de prouver que l'on
» péche & que l'on offense Dieu
» très-souvent, en agissant selon
» les lumieres de la conscience.
» Qui nie cela? Ne l'ai-je pas dit
» clairement en plus d'un en-
» droit? Il m'accuse aussi d'intro-
» duire l'indifférence des Reli-
» gions; & au contraire, il n'y
» eut jamais de doctrine plus op-
» posée à cela que celle qui éta-
» blit qu'il faut toujours se con-
» duire selon sa Conscience. Pa-
» reilles illusions regnent dans

» l'endroit où il parle de la Puiſ-
» ſance Légiſlatrice du Souverain
» en matiere de Religion. Pour
» les citations de l'Ecriture, elles
» ſont fort fréquentes dans ſon
» Livre; mais la plupart mal en-
» tendues, & à la St. Auguſtin.
» En un mot cet Auteur s'eſt in-
» géré dans les choſes qu'il n'a
» point vues, & a continuelle-
» ment commis le ſophiſme de ne
» point prouver ce qu'il falloit. »

Cependant en 1688 Bayle ajouta une quatrieme Partie au Commentaire Philoſophique ſous le titre de *Supplément au Commentaire Philoſophique ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt*, contrains-les d'entrer. *Où entre autres choſes l'on acheve de ruiner la ſeule échapatoire qui reſtoit aux adverſaires, en démontrant le droit égal des Hérétiques pour perſécuter à celui des Orthodoxes. On parle auſſi de la nature & origine des er-*

reurs. Dans une longue Préface, l'Auteur dit qu'ayant appris qu'il y avoit un Livre intitulé : *Le vrai Syſtême de l'Egliſe*. &c. (5) où l'on combattoit ſon ſentiment ſur la Tolérance & les droits de la conſcience, & que le Livre *des Droits des deux Souverains* &c. n'étoit pas le coup d'eſſai d'un jeune Auteur, mais l'ouvrage d'un homme qui s'étoit fait ſouvent imprimer ; il avoit réſolu de leur répondre, & de diviſer ſa réponſe en trois parties : la premiere pour quelques ſuppléments qui lui paroiſſoient fort propres à réduire tout-à-fait au ſilence les contraignants ; la ſeconde pour répondre à trois chapitres du *Vrai Syſtême de l'Egliſe*, où l'on ſoutenoit un ſentiment différent du ſien, & à toutes les objections de l'Auteur des *Droits des deux Souverains*, & tout ce qu'il avoit dit

(5) Ouvrage de Mr. Jurieu.

directement pour son opinion; mais que ces discussions l'ayant entraîné trop loin, il avoit supprimé entiérement les deux dernieres parties, se contentant de donner de nouvelles preuves directes de son sentiment & de poursuivre les contraignants & les persécuteurs jusques dans leurs derniers retranchements. Il fait voir aussi que Mr. Jurieu tombe souvent dans son sentiment en voulant le réfuter : ce qui produit un embarras assez plaisant d'où ce Théologien se tire assez mal.

Bayle avoit eu dessein de quitter Rotterdam : la mort de Mr. Paets & l'humeur violente du Ministre Jurieu l'en avoient fort dégoûté; mais les démarches qu'il fit, soit par lui-même, soit par ses amis, pour se procurer un établissement ailleurs, ne réussirent point, & il fut obligé de rester

où il étoit. Dans ce temps-là Mr. Jurieu publia un Livre intitulé, *L'accompliſſement des Prophéties, ou la délivrance prochaine de l'Egliſe.* L'Auteur apocalyptique de cet écrit y prédiſoit que la perſécution des Réformés en France ne pouvoit durer plus de trois ans & demi; que la Réformation ſeroit établie par autorité royale; & que la France renonceroit au Papiſme, & le Royaume ſe convertiroit. Il ajoûtoit que la Providence deſtinoit à ce Royaume une grande élévation; qu'il arriveroit au comble de la gloire, en bâtiſſant ſa grandeur ſur les ruines de l'Empire Papal; & que la totale Réformation de la France ſe feroit ſans effuſion de ſang. Ce Prophête préſomptueux parloit avec tant de confiance & d'un ton ſi déciſif, qu'il fut cru d'une infinité de Réformés, tant en France que dans les Pays étran-

gers. On croit aiſément ce que l'on ſouhaite, & une ſituation triſte & affligeante augmente la crédulité. Il y eut pluſieurs Réfugiés qui retournerent en France pour y attendre l'accompliſſement de ces belles & magnifiques promeſſes. On a prétendu que tout cela n'étoit qu'un artifice pour engager les Réformés à faire un ſoulevement en France. Mais l'Auteur s'étoit imaginé réellement & de bonne foi qu'il avoit pénétré tous les profonds myſteres de l'Apocalypſe, & qu'il y avoit découvert que la perſécution des Réformés en France ceſſeroit en 1689, & que la Réformation ſeroit alors établie dans tout le Royaume par l'autorité même du Roi. On voyoit déja en France, diſoit-il, des prodiges & des miracles qui étoient les avant-coureurs de ces événements. Il mettoit au rang des mi-

racles ce qu'on écrivoit alors de France, que dans le Bearn & dans les Cévenes on avoit ouï des Anges chanter des Pſeaumes en l'air; qu'on voyoit à Cret en Dauphiné une bergere qui avoit des extaſes pendant leſquelles elle diſoit des choſes excellentes & divines, & annonçoit une délivrance prochaine; que dans le Dauphiné pluſieurs centaines d'enfants avoient de ſemblables extaſes. „ L'Eſprit de Dieu, diſoit le
„ nouveau Prophête, eſt tombé
„ ſur les enfants de cette Pro-
„ vince, de la même façon qu'il
„ étoit tombé ſur la bergere du
„ voiſinage de Cret. Quand cet-
„ te jeune fille fut arrêtée, elle
„ déclara en préſence des Juges
„ que la peine qu'ils ſe donnoient
„ étoit inutile, qu'on la pouvoit
„ faire mourir, mais que Dieu
„ ſuſciteroit d'autres enfants qui
„ parleroient mieux qu'elle. Ce-

„ la eſt arrivé d'une maniere ſi
„ admirable que les plus aveu-
„ gles ſont obligés d'y voir le
„ doigt de Dieu. Il y a peut-être
„ aujourd'hui dans un ſeul can-
„ ton du Dauphiné, ſans comp-
„ ter ceux des autres Provinces,
„ deux ou trois cens enfants qui
„ tombent en extaſe, qui s'en-
„ dorment & durant leur ſom-
„ meil annoncent les choſes mer-
„ veilleuſes de Dieu, prient d'une
„ maniere excellente; exhor-
„ tent, menacent, promettent,
„ chantent les Pſeaumes de Da-
„ vid & prédiſent même les cho-
„ ſes futures : & quand ils ſont
„ réveillés ils retournent à leur
„ premiere ſimplicité. Il y a plus,
„ c'eſt que dans le Vivarès l'Eſ-
„ prit de Dieu a ſaiſi tout un
„ Peuple, veillans & dormans,
„ avec des ſignes & des mira-
„ cles, tels que depuis le com-
„ mencement du monde il ne

„ s'eſt rien vu de ſemblable
„ ni d'approchant Si quelqu'un
doutoit de ces prétendus miracles, il les mettoit au rang des impies & des prophanes. C'eſt par-là que Bayle ralluma ſon animoſité & ſa haine. La ſuite fit pourtant bien voir que l'Auteur Apocalyptique ſe trompoit dans ſes belles promeſſes. Ses trois ans & demi qui commençoient à la révocation de l'Edit de Nantes en Octobre 1685, expiroient au mois d'Avril 1689. Cependant on ne voyoit aucun changement en France par rapport à la Religion. Cela donnoit lieu de traiter ſes prédictions de chimériques & d'inſulter à la crédulité de ceux qui y avoient ajouté foi. Il ſe trouva donc obligé d'abandonner ce qu'il avoit dit ſur la maniere dont la Réformation s'établiroit en France. Selon ſes premieres vues, cette Réformation devoit ſe faire

ſans violence, ſans effuſion de ſang, par autorité Royale; mais la Révolution d'Angleterre, la Confédération de tant de Princes contre la France, lui firent croire qu'elle y triompheroit par voie de conquête; il ſoutint qu'on pouvoit défendre ſa Réligion par les armes; & il avoua qu'il croyoit fermement que Dieu avoit fait naître le Roi Guillaume pour être l'exécuteur de ſes grands deſſeins, pour abaiſſer & humilier les perſécuteurs de France. Il voulut mettre lui-même la main à l'œuvre. Il imagina après y avoir rêvé pluſieurs nuits de ſuite, une maniere de pontons, pour faire débarquer, en dépit des milices qui ſeroient ſur les côtes de France, autant de ſoldats qu'on voudroit ſans beaucoup de difficulté.

Je rapporte tous ces faits afin de faire mieux connoître l'eſprit de M. Jurieu, j'ai preſque dit ſon

fanatiſme, & préparer ainſi les Lecteurs aux différends que Bayle eut avec cet adverſaire d'autant plus terrible que ſe croyant pouſſé par l'eſprit de Dieu, il ne garda aucune meſure dans ſa haine contre le Philoſophe de Rotterdam, & crut légitimes tous les moyens propres à le perdre.

Vers la fin du mois d'Avril 1690, on vit paroître l'*Avis important aux Réfugiés ſur leur prochain retour en France.* Ce Livre étoit écrit en forme de Lettre à un ami, datée de Paris le 1 de Janvier 1690. Dès l'entrée l'Auteur railloit les Réfugiés ſur les eſpérances qu'ils avoient conçues de voir en 1689 les événements extraordinaires que le Prophete Jurieu leur avoit annoncés. „Voici, dit-il, l'année 1689 „ expirée ſans qu'il ſoit rien ar„ rivé de fort mémorable. Vous

„ vous promettiez monts & mer-
„ veilles dans cette année-là;
„ qu'elle ſeroit fatale à l'Egliſe
„ Romaine en général, plus fa-
„ tale encore à la France; qu'on
„ ne verroit que grandes criſes
„ d'affaires, que révolutions mi-
„ raculeuſes, & tout ce en un
„ mot qui eſt le plus digne d'une
„ année climatérique du monde.
„ Vous avez vu au contraire tou-
„ tes choſes rouler ſi naturelle-
„ ment, ſi uniment & ſi fort tout
„ d'une piece, qu'il ſeroit malai-
„ ſé de rencontrer dans l'Hiſtoire
„ une guerre auſſi générale que
„ celle-ci, dont la premiere cam-
„ pagne dans la plus grande ani-
„ moſité des parties, ait été auſſi
„ peu chargée d'événements que
„ l'année 1689. Pour le moins
„ eſt-il certain que l'affaire que
„ vous regardiez comme la plus
„ immancable, ſavoir votre ré-
„ tabliſſement, n'eſt point arri-
„ vée.

„ vée. Je ne vous le dis pas pour
„ vous insulter; à Dieu ne plaise!
„ Vous savez mes sentiments:
„ vous n'ignorez pas que j'ai dé-
„ sapprouvé la conduite qu'on
„ a tenue envers vous, & que
„ j'ai un regret extrême de ce
„ que la France s'est privée de
„ tant d'honnêtes gens, & de
„ personnes de mérite qui ont été
„ chercher un asyle dans les Pays
„ étrangers. De sorte que si je
„ vois avec plaisir que l'année
„ 1689 n'a point répondu à vos
„ prédictions, ce n'est nullement
„ à cause du préjudice que vous
„ en recevez, mais à cause qu'on
„ doit être bien aise que la su-
„ perstition des nombres, & la
„ crédulité populaire soit dé-
„ mentie par des expériences
„ palpables qui puissent autant
„ l'affoiblir, qu'elle se seroit for-
„ tifiée par les événements à quoi
„ vous vous seriez attendu. „

Après cela il félicite son ami
les dispositions favorables qu
disoit être dans l'esprit du Roi
France pour le rétablissement
Réformés, & l'assuroit qu'en
néral tout ce qu'il y avoit de p
raisonnable dans les trois ord
du Royaume, approuveroit qu
leur laissât une honnête liber
» Mais permettez-moi, ajout
» il, de vous avertir d'une cho
» vous Monsieur, & tous
» Confreres réfugiés, en div
» Pays étrangers, c'est de fa
» une espece de quaranta
» avant que de mettre le p
» en France, afin de vous p
» fier du mauvais air que v
» avez humé dans les lieux
» votre exil, & qui vous a in
» té de deux maladies très-d
» gereuses, & tout-à-fait odi
» ses; l'une est l'esprit de saty
» & l'autre un certain esprit
» publicain qui ne va pas mo

» qu'à introduire l'anarchie dans
» le monde, le plus grand fléau
» de la Société civile. Voilà deux
» points ſur leſquels je prends la
» liberté de vous parler en ami. »

Sur le premier Point qui regarde les *Ecrits ſatyriques*, il ſe plaint amérement de tant de libelles pleins d'injures & de contes ſcandaleux dont le Public étoit inondé, & où les Réfugiés, dit-il, ne paroiſſoient reſpirer que l'animoſité & la vengeance. Il les impute à tout le corps des Réfugiés, parce qu'ils ne les avoient pas déſavoués publiquement. Il accuſe même leurs ancêtres d'avoir introduit la licence des Libelles diffamatoires. Il ſoutient que cet acharnement ſatyrique eſt toujours une marque infaillible d'héréſie, & il fait voir combien la médiſance eſt éloignée de l'eſprit du Chriſtianiſme. Il rappelle les Réfugiés à la patience des pre-

miers Chrétiens, & oppoſe à l'intempérance de leur plume la modération des Catholiques d'Angleterre Réfugiés en France, & des Ecrivains François. Il n'épargne pas l'Empereur, ni même le Pape, parce qu'il n'étoit pas ami de la France. Cependant il ſe repréſente comme plein d'amour, de charité & de compaſſion pour les Réfugiés. Il proteſte qu'il ne leur a parlé ſi fortement, que pour les porter à s'amender & à faire un déſaveu public de leurs ſatyres. Il paſſe à ce qu'il appelle leurs *Ecrits ſéditieux*, & comprend ſous ce nom tous ceux où l'on ſoutenoit » que
» les Souverains & les Sujets s'o-
» bligent réciproquement & par
» voie de Contract à l'obſerva-
» tion de certaines choſes, de
» telle maniere que ſi les Souve-
» rains viennent à manquer à ce
» qu'ils ont promis, les Sujets ſe-

» trouvent par-là dégagés de leur
» ferment de fidélité & peuvent
» s'engager à de nouveaux maî-
» tres, soit que tout le Peuple
» désapprouve le manquement
» de parole de ces Souverains,
» soit que la plus nombreuse &
» la plus considérable partie y
» conspire. » Il prétend que c'est sur ce fondement que les Réformés ont appuyé leurs guerres civiles & leurs maximes séditieuses. Il combat vivement cette doctrine & soutient avec beaucoup de chaleur le dogme de la souveraineté absolue des Rois. Il ramasse tous les reproches que Mr. Arnaud dans son *Apologie pour les Catholiques* & d'autres Controversistes avoient faits aux Protestants touchant les Principes de Buchanan, de Junius Brutus, & de Paréus, & exhorte les Réfugiés à faire quelque chose qui montre qu'ils n'étoient point

infectés de ses hérésies politiques. Il met la mort de Charles I, Roi d'Angleterre sur le compte des Presbytériens, & reproche à l'Eglise Anglicane d'avoir abandonné la saine Doctrine de la soumission dûe aux Souverains, qu'elle avoit défendue avec tant de zele, pour passer dans le dogme Presbytérien de la justiciabilité des Monarques. Enfin, il représente les Protestants & particuliérement les Réfugiés, comme des séditieux qui portent partout la rébellion & l'anarchie; & déclare que les Princes ne sauroient compter sur leur fidélité.

Cet ouvrage fit beaucoup de bruit; & l'on y fit d'abord plusieurs Réponses. L'Auteur avoit pris de si bonnes mesures pour se cacher, qu'on ne put le deviner; & ce ne fut que près d'un an après que le Ministre Jurieu s'avisa de l'attribuer à Bayle,

croyant avoir trouvé une occasion propre à le diffamer, ne pouvant lui faire un plus grand mal. » Puisqu'il n'étoit pas en » mon pouvoir, dit-il, de faire » tomber sur lui toute la peine » qu'il méritoit, au moins ai-je » voulu l'exposer à l'infamie pu- » blique. » C'est dans cet esprit que Mr. Jurieu travaille à un *Examen de l'Avis aux Réfugiés.* Ses Jugements n'avoient d'autre regle que sa passion. Il représentoit l'Avis comme un ouvrage formidable, pour jetter l'allarme, & le pouvoir donner avec plus de vraisemblance à un Savant tel que Bayle, & il attribuoit à celui-ci le dessein d'avoir voulu faire l'Apologie du Roi de France & du Roi Jaques, parce que dans la situation présente des affaires rien n'étoit plus capable d'aigrir les esprits contre lui. Cependant de peur que cette

accusation ne portât point un coup assez violent à son ennemi, il y en joignit une autre: il accusa Bayle d'être d'une dangereuse cabale qui avoit conspiré contre l'Etat. Ceci demande quelques éclaircissements, & il est à propos de reprendre les choses de plus haut.

Il y avoit alors à Geneve un Marchand nommé Goudet, peu affairé, mais grand faiseur de projets. Il se mit en tête d'ajuster les différends des Princes & de devenir le pacificateur de l'Europe. Il composa un Ouvrage intitulé *Huit Entretiens où Irene & Ariste fournissent des idées pour terminer la présente guerre par une paix générale.* Ces Entretiens contenoient un projet de paix, où le Sieur Goudet assignoit aux Princes & aux Etats de l'Europe les territoires qu'ils devoient posséder. La France, par exemple,

devoit garder la Franche-Comté, la Flandre conquiſe, & le Luxembourg; mais il falloit qu'elle rendît tout ce qu'elle avoit pris en Catalogne depuis la paix des Pirenées, & en Allemagne depuis la paix de Nimegue, excepté Strasbourg. Elle devoit auſſi démolir Mont-Royal, le Fort-Louis, Huningue & Fribourg; en récompenſe on lui donnoit la Ville de Mons & tout le Haïnault, & quelques terres qui ſe trouvoient à ſa bienſéance. On lui donnoit encore la Lorraine; & le Duc de Lorraine devoit avoir la Servie & la Bulgarie, & Belgrade pour Capitale de ſes nouveaux Etats: mais il changea enſuite cet article, & lui donna le Brabant & le reſte des Pays-Bas appartenants à l'Eſpagne. La France devoit remettre aux Suiſſes la Ville de Fribourg & la Fortereſſe d'Hunningue démolie;

& l'Empereur devoit leur céder les quatre Villes foreſtieres, le Briſgau & le Suntgau. On cédoit encore à la France la Principauté d'Orange, le Comtat d'Avignon & le Venaiſſin, & en échange on donnoit au Prince d'Orange le Balliage de Gex, & au Pape un tribut annuel de cinquante mille écus, que le Duc de Savoye lui payeroit, en conſidération de quoi ce Duc auroit Caſſal & Pignerol. On accorderoit aux Réformés de France un Edit perpétuel qui leur aſſureroit la même liberté de conſcience que les Catholiques ont en Hollande; mais on ne leur permettroit pas de dogmatiſer contre la Religion Romaine. Les Hollandois auroient tout le commerce des Indes, & la France démoliroit quelques Places des Pays-Bas qui pouvoient leur donner de l'ombrage. Il vouloit que le Roi Guil-

laume fût reconnu Roi d'Angleterre, & que le Roi Jacques fût fait Roi de Jérusalem & de toute la Palestine. Les Princes Chrétiens devoient s'unir pour abolir l'Empire Ottoman. L'Electeur de Baviere devoit être Empereur de Constantinople; & le Comte de Tekely devoit avoir Belgrade & les Provinces de Servie, Bulgarie, Bosnie, Rascie, Moldavie, & Valaquie. Ces deux dernieres devoient être tributaires de la Pologne. On donnoit aux François l'Egypte, une partie de la Syrie, & l'Isle de Rhodes, &c.
» Les avantages que l'on en re-
» cueillereroit, disoit le Sieur
» Goudet, c'est qu'aux dépens
» de l'infidele on donneroit de
» l'occupation en des Pays éloi-
» gnés à cette humeur inquiéte
» & remuante des François, qui
» ont peine à demeurer dans le
» repos & d'en laisser jouir les

» autres, ce qui n'eſt pas d'une
» petite conſéquence pour l'in-
» térêt général. » Pour rendre
la paix perpétuelle, les Princes
de l'Europe devoient donner tous
les ans aux Suiſſes ſix cent mille
écus, pour l'entretien de quaran-
te mille hommes qui ſeroient tou-
jours prêts à fondre ſur celui qui
voudroit la rompre; & ces trou-
pes, en cas de beſoin, ſeroient
jointes par trente mille hommes
que l'empereur & les Princes
de l'Empire entretiendroient ſur
pied.

Le Sieur Goudet admirant la
ſublimité de ſon génie dans le
projet de paix qu'il avoit formé,
le communiquoit à tous ceux qu'il
pouvoit engager à le lire. Il en
entretint le Réſident de France,
qui s'en moqua. Mais cela ne le
rebuta point. Sachant les liaiſons
que Mr. Minutoli, dont il étoit
allié, avoit avec Mr. Bayle il le

pria de lui envoyer ce projet de paix pour ſavoir » ſon jugement » auſſi bien que celui de pluſieurs » autres perſonnes illluſtres dans » les Pays étrangers. » Mr. Minutoli envoya, au mois de Septembre 1690, les ſix premiers Entretiens à Mr. Bayle, ſans lui en nommer l'Auteur, & lui marqua en même-temps » que ſi l'on » ne faiſoit pas état de bien ſau- » ver dans ce projet les intérêts » du Proteſtantiſme, & de ſes » chers freres les Réfugiés, il » n'auroit pas ſeulement daigné » jetter les yeux deſſus; mais que » celui qui avoit la choſe en main » l'avoit aſſuré que la ſuite lui » ôteroit tous les ſcrupules qu'il » pourroit avoir là-deſſus.

L'article des Réfugiés avoit été réſervé pour le ſeptieme Entretien, qui ne fut point envoyé à M. Bayle. M. Minutoli le pria de communiquer les ſix premiers

à M. le Baron de Groeben, Gouverneur du Prince Louis, Frere de l'Electeur de Brandebourg; à M. Burnet, Evêque de Salisbury; à M. Hulst, Résident des Etats à Bruxelles; à M. Fremond d'Ablancourt, & à M. de Bauval: enfin, il le pria de le faire lire par le plus grand nombre d'habiles gens & de personnes d'Etat qu'il seroit possible, & de faire savoir ce qu'ils en penseroient. M. Bayle en fit faire des Copies, & les envoya aux personnes que M. Minutoli avoit nommées. On n'en jugea pas fort avantageusement. » Non-seulement on ne trouvoit » pas l'ouvrage bien écrit, mais » on y trouvoit des visions, des » idées de République Platoni- » que, & de cette République » Chrétienne dont M. de Sulli » nous a conservé le plan. » M. Bayle ne le lut point; car outre l'aversion extrême qu'il avoit pour

la lecture d'un Manuscrit ; ses autres occupations, & le peu de cas qu'en firent ceux à qui il l'avoit donné à lire, l'en détournerent entiérement. Il fit savoir à M. Minutoli le jugement qu'on en portoit, & ajouta » que » l'Auteur pouvoit compter comme une chose certaine que tout » plan de paix générale qui ne » dépouilleroit pas la France de » tout ce qu'elle avoit conquis » depuis long-temps, & qui ne » l'affoibliroit pas jusqu'au point » de ne pouvoir plus être suspecte à ses voisins, seroit rejetté. » Dans le temps qu'on faisoit des copies de cet Ecrit, M. Bayle étant entré dans la boutique du Sieur Acher, Libraire de Rotterdame, ce Libraire » le pria de » jetter les yeux sur un Manuscrit qu'on lui avoit mis en » main, & de lui dire ce qu'il

» en croyoit, & ſi ce ne ſeroit
» pas un ouvrage de débit. M.
» Bayle n'eut pas plutôt vu la
» premiere page, qu'il connut
» & dit tout haut, en préſence de
» pluſieurs Réfugiés qui étoient
» dans cette boutique, que c'é-
» toit un Ecrit qu'il avoit donné
» à copier, & il en parut fâché,
» parce qu'il craignit que le Co-
» piſte ne ſe fût mis dans la tête
» de donner à imprimer cet Ou-
» vrage. Car il n'avoit reçu com-
» miſſion de Geneve que de le
» faire voir en Manuſcrit, & de
» ſavoir ce que les connoiſſeurs
» en penſoient, afin que l'Au-
» teur rajuſtât les choſes ſelon les
» différentes vues qui lui ſeroient
» ſuggerées. . . . . . Mais le Sieur
» Acher le raſſura en lui diſant
» que celui dont il tenoit cette
» copie ne s'en déſaiſiroit qu'en
» la rendant à M. Bayle; & com-
» me il le crut maître de l'ou-

» vrage, il le pria de lui en pro-
» curer l'édition. M. Bayle lui
» répondit qu'il n'avoit aucun
» ordre de faire imprimer cette
» Piece; & que si on en venoit
» là, & que la chose fût laissée
» à sa disposition, il le préfere-
» roit à tout autre. Il en parut
» fort reconnoissant.

» Quelque temps après Mr.
» Minutoli écrivit à M. Bayle,
» que l'Auteur se disposoit à pu-
» blier à Lausanne les six pre-
» miers Entretiens, pendant qu'il
» acheveroit les deux autres. M.
» Bayle le dit au Sieur Acher,
» qui ne trouva pas à propos de
» changer de dessein, vû qu'il
» n'y avoit pas d'apparence
» qu'une édition de ce Pays-là
» empêchât qu'une édition de
» Hollande ne se vendît bien,
» étant plus belle & plus à por-
» tée de se répandre par-tout,
» que celle de Suisse. Il proposa

» donc uniquement pour lui faire
» plaisir, qu'on leur envoyât les
» feuilles de l'édition de Lausan-
» ne à mesure qu'elles seroient
» tirées, y ayant à Rotterdam
» un Libraire qui les réimprime-
» roit. On agréa la proposition,
» & d'ordinaire en ordinaire M.
» Minutoli fit espérer à M. Bayle
» qu'on lui enverroit les feuilles
» avec les corrections de l'Au-
» teur. Il lui marqua que l'ouvra-
» ge seroit considérablement aug-
» menté, & que la forme en
» seroit presque toute changée
» en mieux; que l'Auteur insistoit
» particuliérement sur le point
» de la garantie; & qu'il avoit
» mis l'article des Réfugiés en
» un état qui avoit plû à plusieurs
» d'entr'eux. Comme les feuilles
» ne venoient point, M. Minu-
» toli prioit de tenir le Libraire
» en haleine...... Durant les
» délais des feuilles, le Sieur

» Acher s'avifoit de temps en
» temps de dire à Mr. Bayle
» qu'il n'imprimeroit point ce
» projet fans favoir s'il pourroit
» déplaire. Mr. Bayle lui ré-
» pondit toujours qu'il feroit bien
» de le donner à lire à qui bon
» lui sembleroit ; & comme il
» dit à Mr. Bayle qu'il s'en rap-
» porteroit auffi à lui, Mr.
» Bayle lui repliqua qu'il ne le
» fît pas, qu'il ne l'avoit point
» lu, & qu'il ne le liroit point
» pendant qu'il feroit Manuf-
» crit. Il lui marqua même fort
» naïvement ce qu'en penfoient
» Meffieurs d'Ablancourt, de
» Bauval, & quelques autres
» qui l'avoient lu. Ce qui n'a-
» voit garde de le rebuter ; car
» les Prophéties de Mr. Jurieu
» (qu'il avoit imprimées) lui
» avoient fait connoître par ex-
» périence que les livres les plus
» remplis de chimeres étoient

» les meilleurs de tous pour » l'Imprimeur...... Enfin, lorſ- » que Mr. Bayle ne ſavoit plus » que penſer du retardement » des feuilles, il apprit pendant » le ſiege de Mons qu'il y avoit » à La Haye des exemplaires » de la premiere édition. Cela » lui fit conſeiller au Libraire » de renoncer au Projet de » paix, d'autant plus que le » ſiege de cette place de quel- » que côté qu'il tournât, chan- » geroit l'état des choſes: & il » trouva qu'il avoit déja pris » cette bonne réſolution. »

L'Ecrit de Mr. Jurieu contre *l'Avis aux Réfugiés* & contre Mr. Bayle étoit actuellement ſous la preſſe, lorſque les ſix premiers *Entretiens* du *Projet de paix*, imprimés à Lauſanne, lui tomberent entre les mains. Cet ouvrage lui étoit inconnu. » Mr. » Minutoli n'avoit jamais parlé

» nommément de Mr. Jurieu
» dans ſes Lettres à Mr. Bayle,
» parmi ceux à qui il falloit mon-
» trer le manuſcrit. Il crût ſans
» doute que cela étoit inutile,
» ayant oüi parler de leurs gran-
» des liaiſons, & qu'en priant ſeu-
» lement ſon ami de le communi-
» quer aux habiles gens, c'étoit
» de quoi être certain que Mr.
» Jurieu le verroit des premiers.
» Mr. Bayle n'auroit pas manqué
» de le lui montrer d'abord, en-
» core que ſon ami ne lui en eût
» pas donné nommément la com-
» miſſion; mais il craignit que
» Mr. Jurieu ne prît pour une in-
» ſulte, de voir que Mr. Bayle
» lui préſentât à lire un projet de
» paix, où l'on s'éloignoit ſi
» étrangement de ſon ſyſtême.
» Car Mr. Bayle comprit bien
» par la premiere Lettre de Mr.
» Minutoli que ſelon le projet, la
» Religion des Proteſtants ne de-

» voit pas être en France la Reli-
» gion dominante. Comme il n'a-
» voit jamais goûté ce systême,
» & que peut-être il en avoit parlé
» trop librement devant ses es-
» pions, il avoit déjà encouru la
» haine secrete de Mr. Jurieu, de
» sorte que sur une matiere aussi
» chatouilleuse que la gloire d'a-
» voir bien ou mal prédit de
» grands événements, il craignoit
» avec raison que la moindre cho-
» se ne le piquât, & ne fût prise
» venant d'une telle main, pour
» une insulte «.

Mr. Jurieu fut, en effet, extrêmement irrité contre ce Projet de Paix : mais il ne se posséda plus lorsque le Sr. Acher lui apprit que cet Ecrit avoit été envoyé depuis long-temps à Mr. Bayle, & qu'il lui raconta ce qui s'étoit passé entre Mr. Bayle & lui au sujet du Manuscrit. Toujours plein de visions, & devenu furieux contre

Mr. Bayle, il bâtit un ſyſtême mille fois plus chimérique que le chimérique Projet de Paix. Il mit à la tête de ſon *Examen* de *l'Avis aux Réfugiés*, un *Avis important au Public*, où il déclara que tout ce qu'il avoit dit » du deſſein de » l'Auteur de *l'Avis aux Réfugiés* » n'étoit que les efforts d'un eſprit » qui ne voyoit encore goute dans » un lieu ténébreux. Il eſt vrai, » ajoûta-t-il, qu'il y avoit de l'é- » blouiſſement, & l'on a peine à » comprendre à préſent comment » dès l'abord on n'a pas au moins » deviné tout le myſtere.....Ceux » qui ſont ſuſpects & qui le doi- » vent être, n'ont pas trouvé un » meilleur moyen de juſtifier leurs » amis que ce mot *cui bono*? Et j'a- » voue que ce nœud me donnoit » à moi-même un ſcrupule qui ne » me laiſſoit à la vérité nullement » douter de la ſource du livre, » mais qui me jettoit dans l'em-

» barras : quand enfin Dieu qui
» veut que les myſteres d'iniqui-
» tés ſe découvrent a permis
» qu'une autre découverte impré-
» vue nous ait donné lieu de pé-
» nétrer plus avant. On ſaura
» donc que ce n'eſt pas ici l'ou-
» vrage d'un particulier qui ait
» deſſein de défendre l'autorité
» des Rois. Ceux qui ſe ſont ima-
» giné cela, continne-t-il, ſe
» ſont trompés. C'eſt ici l'ou-
» vrage d'une cabale qui s'é-
» tend du midi au nord & qui
» a ſon centre dans Paris & à
» la Cour de France. Il ajoutoit
» qu'il y avoit à Geneve un
» parti François qui ſe couvoit
» ſous les ombres du Réſident
» de France ; que dans ce parti
» il y avoit des gens de toute
» condition & de tout caracte-
» re ; & que cette cabale com-
» muniquoit avec une autre
» toute ſemblable qui étoit en
Hollande.

» Hollande. Que ces deux partis
» François de Geneve & de Hol-
» lande communiquoient ensem-
» ble : qu'ils avoient un même
» but, qui étoit de tirer la France
» d'affaire, par une paix aussi
» avantageuse qu'elle le pourroit
» souhaiter : que leur dessein
» étoit de désunir les Alliés &
» d'inspirer aux peuples contre
» leurs Souverains un esprit de
» révolte qui forçât les Alliés à
» recevoir la paix aux conditions
» qu'on leur voudroit donner : &
» enfin que ces deux partis ne
» faisoient rien que de concert
» avec la Cour de France & par
» son ordre. » Que conformément aux vues & aux instructions de cette Cour, Mr. Bayle qui étoit le chef de la cabale du Nord, avoit écrit l'*Avis aux Réfugiés*; & le sieur Goudet, Agent de la cabale du Sud, avoit composé les *Entretiens sur la Paix*, minutés

par le Résident, & corrigés à Versailles, lesquels Mr. Bayle s'étoit chargé de faire imprimer à Rotterdam, pour les répandre plus aisément dans toute l'Europe, & particulierement en Hollande & en Angleterre. Après cela il traitoit Mr. Bayle d'*impie*, de *prophane*, d'*homme sans honneur & sans religion*, de *traître*, de *fourbe & d'ennemi de l'Etat*; *digne d'être détesté & puni corporellement.*

Bayle n'eut pas plutôt lu cet *Avis au Public*, qu'il alla trouver Mr. le Grand-Baillif de Rotterdam, auquel il dit que si son Accusateur vouloit entrer en prison avec lui, & subir la peine qui lui seroit dûe, si l'accusation se trouvoit fausse, il étoit tout prêt à se constituer lui-même prisonnier. Il avertit aussi deux des principaux Magistrats de Rotterdam, deux ou trois autres personnes de la Haye également illustres par

leur mérite & par leurs emplois, des accuſations qui lui étoient intentées par Mr. Jurieu ; les aſſura que ces accuſations étoient fauſſes, & qu'il ne demandoit à l'Etat que la juſtice de n'être pas condamné ſans être entendu. Peut-être auroit-il bien fait de s'en tenir là. Jurieu n'auroit jamais oſé comparoître contre lui devant les Magiſtrats. Il n'avoit aucune preuve juridique à alléguer ; il avouoit même que ſon accuſation n'étoit fondée que ſur des préſomptions ; il ſe contrediſoit manifeſtement dans les mauvaiſes intentions qu'il ſuppoſoit à ſon adverſaire : on ſe ſeroit moqué de ſes préſomptions, il eût eû la honte d'être regardé comme un calomniateur, & la calomnie ſeroit tombée ſans effet. Mais Bayle dénoncé publiquement comme chef d'une cabale qui conſpiroit contre l'E-

tat, voulut ſe juſtifier par la voie publique. Il réfuta les calomnies affreuſes de Mr. Jurieu dans une Réponſe intitulée *La Cabale Chimérique, &c.* Dès lors on vit ſortir de deſſous les preſſes de Rotterdam une foule de petits Libelles anonymes, comme autant de traits empoiſonnés que nos deux champions ſe lancerent mutuellement. Leurs amis mêmes ſe mirent de la partie. Bayle ſut ſi bien démaſquer le Miniſtre qui le perſécutoit, que l'orgueil & la fierté de celui-ci ne furent point à l'épreuve d'un ſi rude coup. Jurieu eut recours au Magiſtrat, & préſenta à Mrs. les Bourguemeſtres de Rotterdam une Requête où il ſe peignoit lui-même d'après nature par la demande injuſte qu'il faiſoit. Il oſoit demander qu'il lui fût permis d'écrire contre Bayle, & que défenſes fuſſent faites au

Sr. Bayle d'écrire contre ſon accuſateur. Les Bourguemeſtres de Rotterdam prirent un parti plus conforme à leur équité & à leur ſageſſe. Ils exhorterent l'un & l'autre à s'accorder le plutôt que faire ſe pourroit, & leur défendirent de rien écrire l'un contre l'autre qui n'eût été examiné par Mr. Bayer, Penſionnaire de la Ville. Ils défendirent auſſi la continuation des petits Libelles anonymes qui avoient été publiés à Rotterdam contre la Cabale Chimérique.

Ces défenſes furent mal obſervées, & Mr. Jurieu oſa même nier que le Magiſtrat lui eût défendu d'écrire ainſi qu'à ſon adverſaire. » Certes, dit-il, il faudroit avoir bien mauvaiſe opi-
» nion des Puiſſances qui gouver-
» nent & la Ville & l'Etat, pour
» croire qu'elles fuſſent capables
» de mettre de l'égalité entre

» un homme accusé d'être traître
» à l'Etat, & celui qui par zele
» pour l'Etat porte ses plaintes
» contre lui. Il n'y auroit aucune
» justice à ôter à un homme aussi
» violemment attaqué que l'a été
» Mr. Jurieu, le droit de se dé-
» fendre. Il a intérêt pour l'édifi-
» cation de l'Eglise, de justifier
» son nom par tout où ses ouvra-
» ges l'ont porté. « Cependant comme il étoit vrai qu'on avoit défendu également à l'un & à l'autre de rien publier qui n'eût été examiné par Mr. Bayer, le Magistrat lisant ces paroles fut extrêmement surpris de la hardiesse de Mr. Jurieu à soutenir le contraire. Il étoit accoutumé à nier le vrai & à soutenir le faux. Il eut pourtant plusieurs mortifications dans le cours de cette affaire. Ce qu'il avoit dit sur la prétendue Cabale de Geneve lui attira l'indignation & le mépris de

toute cette ville ; & voyant qu'il s'étoit rendu auſſi mépriſable que ridicule par ce chef d'accuſation, il l'abandonna, & n'accuſa plus Bayle que d'avoir voulu faire imprimer un Projet de Paix à l'inſçu de l'Etat, contraire à ſes intentions & à ſes intérêts. Preſſé encore par ſon Adverſaire de prouver l'accuſation d'Athéiſme, il promit à ſon Conſiſtoire de le faire ; enſuite il s'en déſiſta, & offrit ſeulement de fournir des Mémoires ſur cette affaire. Bayle le ſomma ; Jurieu éluda toujours ſous divers prétextes. Il demanda enfin que cette cauſe fût renvoyée au Synode, & il l'obtint. Le Synode s'aſſembla peu de jours après, & Jurieu n'y dit pas un mot de ce Procès ; il ne voulut pas même conſentir qu'on communiquât les actes du Conſiſtoire au Synode, quoique le Conſiſtoire eût chargé ſes Députés de le faire. Jurieu

étoit craint comme le ſont preſque toujours les méchants, & il y avoit peu de Miniſtres qui oſaſſent lui réſiſter.

Bayle avoit ruiné dans pluſieurs Ecrits les prétendues préſomptions de ſon accuſateur, & l'avoit réduit lui & ſes Partiſans à de fades & ennuyeuſes répétitions, à des raiſonnements ridicules, à de fauſſes interprétations de ce qu'il avoit dit. On ne convenoit pourtant point du véritable Auteur de l'*Avis aux Réfugiés*, qui fut la premiere cauſe de cette furieuſe querelle. On l'attribua à Mr. Peliſſon. La voix publique le donna enſuite à Mr. de Larroque. Aujourd'hui on le croit de Mr. Bayle, ſur le témoignage du Libraire qui l'a imprimé, & c'eſt ce qui fait qu'on le trouve dans la Collection de ſes œuvres. Cependant, comme Bayle a toujours proteſté à ceux qui

étoient le plus dans ſa confidence, que le Livre n'étoit point de lui, il paroît que l'équité ne doit pas permettre qu'on le cite en témoignage pour noircir ſa mémoire. Tenons-nous donc dans la réſerve de Mr. de Larrey qui, quoique très-porté à le donner à Bayle, n'a oſé prononcer, diſant qu'il ne ſe ſentoit ni aſſez perſuadé pour perſuader les autres, ni aſſez hardi pour décider ſur un fait problématique.

Il y avoit déjà pluſieurs années que le Philoſophe de Rotterdam travailloit à ſon grand Dictionnaire Hiſtorique & Critique. Il l'avoit fait annoncer dès l'année 1690. Mais ſes diſputes avec Mr. Jurieu & l'affoibliſſement de ſa ſanté l'avoient obligé d'interrompre ce travail, ainſi que ſes *Nouvelles de la République des Lettres* qui étoient paſſées en d'autres mains dès l'année 1687. Il reprit

enfin ce grand Ouvrage, & au mois de Mai 1692, il publia un *Projet & Fragments d'un Dictionnaire Critique*, où il exposoit son plan, & donnoit dans plusieurs articles des échantillons de l'exécution. Ce premier plan ne fut point goûté. Bayle l'abandonna, mais en même temps il en forma un autre, & il travailla avec tant de diligence que l'impression du Nouveau Dictionnaire fut commencée au mois de Septembre de l'année 1693. Avant que d'en parler plus amplement, voyons le Philosophe succomber sous les traits du Théologien.

La haine Théologique est un feu qui ne s'éteint point. Mr. Jurieu irrité de la nullité de ses accusations publiques se mit à cabaler sourdement contre Bayle. On prétend qu'il intéressa le Consistoire Flamand dans cette affaire, qu'il obtint que cette Com-

pagnie feroit examiner le Livre fur les Cometes & iroit dénoncer aux Bourguemeftres, que ce Livre étoit plein de Propofitions dangereufes & impies, & qu'il n'étoit nullement convenable de donner penfion à un Profeffeur qui avoit de tels fentiments; que ce Confiftoire s'en rapporta aux Extraits Flamands que Jurieu lui fournit du Livre en queftion; & qu'il condamna l'accufé fans l'entendre & fans lui demander s'il convenoit de la fidélité des Extraits & du fens que l'accufateur leur donnoit; qu'enfin d'après cette condamnation les Magiftrats lui ôterent fa charge de Profeffeur & la penfion qui lui étoit annexée, & lui défendirent de donner des leçons ni publiques ni particulieres, fans lui avoir donné le temps ni la permiffion de fe juftifier. Cette procédure paroît fort irréguliere, & fi ce fait étoit exacte-

ment vrai tel qu'on vient de le lire, il faudroit convenir que le Miniſtre Jurieu n'étoit pas ſeulement un faux Prophête, un calomnateur, un méchant homme, un Théologien haineux ; mais qu'il avoit de plus acquis une eſpece de domination ſur les eſprits par ſon caractere violent & perſécuteur ; qu'on gardoit le ſilence, lorſqu'il avoit parlé ; qu'on n'oſoit lui réſiſter, crainte de s'attirer une violente perſécution de ſa part. Ses contemporains l'ont peint ſous les traits les plus noirs, & je ne ſais perſonne qui ait entrepris d'en faire un portrait moins hideux. Il s'érigea en Inquiſiteur de la foi, & attaqua pluſieurs Miniſtres François, dont la plupart étoient réfugiés en Hollande. Il les accuſa de Socinianiſme & les dénonça aux Synodes. Tout leur crime étoit d'avoir des ſentiments de modération : mais la tolérance

étoit, ſelon lui, la plus grande de toutes les héréſies. C'eſt par là qu'il perſécuta cruellement Mrs. Huet, Jacquelot, Papin, *&c.* Lorſqu'il ſe trouvoit dans l'impoſſibilité d'accuſer d'héréſie ceux à qui il vouloit du mal, il tâchoit de les rendre ſuſpects au Gouvernement. Il les dénonçoit aux Miniſtres d'Etat comme des traîtres & des eſpions de la France. Enfin il portoit en tout lieu le trouble & la diviſion; ſon eſprit vain & ambitieux allumoit par tout le flambeau de la diſcorde, ſémant les haines & les entretenant avec ſoin, accuſant & frappant à droite & à gauche, ne prenant la plume que pour faire des L belles diffamatoires, employant la fraude & la calomnie, & qui plus eſt le fer & le feu pour perdre ceux qui ne vouloient pas reconnoître ſon empire deſpotique; & ſous les étendarts de la Religion il ſeroit allé volontiers

extirper à la façon de l'interdit tout ce qui refusoit de plier les genoux devant lui. Tel étoit l'ennemi de Bayle, & le principal Auteur de ses malheurs.

Voici comment il raconte lui-même cette disgrace dans une Lettre à Mr. de Naudis, son Cousin.

» Vous saurez que le 30 d'Oc-
» tobre dernier, la pension de
» cinq cent francs & la permis-
» sion que j'avois de faire des
» leçons publiques & particu-
» lieres me furent ôtées par le
» Conseil de cette Ville, qui
» est composé de vingt-quatre
» personnes qu'on nomme en
» Flamand *Vroedschap*. Les
» Bourguemestres, qui sont
» quatre en nombre & tirés de
» ces vingt-quatre, me firent
» savoir cette résolution, sans me
» dire pourquoi ils m'ôtoient ce
» qu'ils m'avoient accordé l'an
» 1681. J'ai su que plusieurs Mem-

» bres du Conseil s'opposerent
» vigoureusement à cette injusti-
» ce, mais la pluralité des voix
» l'emporta. Distinguons la cause
» de ceci d'avec le prétexte.

„ Le prétexte dont ils colorent
„ leur conduite quand on leur en
„ parle en particulier, & qui fut
„ même allégué par quelques-uns
„ en opinant le jour qu'on m'ôta
„ ma charge, est, que le livre que
„ je publiai ici en 1682 sur les
„ Cometes, contient des propo-
„ sitions pernicieuses, & telles
„ qu'il n'est pas d'un Magistrat
„ Chrétien de souffrir que les
„ jeunes gens en soient imbus.
„ Pour mieux faire valoir ce pré-
„ texte, les auteurs de ce complot
„ ont obtenu par une longue suite
„ d'intrigues que quelques Mi-
„ nistres Flamands opiniâtres,
„ grands ennemis des étrangers
„ & de la nouvelle Philosophie,
„ & violents & séditieux, exa-

„ minassent le Livre des Cometes,
„ & jugeassent qu'il contenoit
„ une mauvaise doctrine. Tout
„ cela s'est fait avec un grand
„ mystere, & sans m'avertir de
„ rien, & sans avoir égard aux
„ déclarations publiques que j'ai
„ faites, & que j'ai cent fois re-
„ nouvellées aux Bourguemestres,
„ aux Ministres &c. en conver-
„ sation, que j'étois prêt de mon-
„ trer que mes Cometes ne con-
„ tiennent rien qui soit contraire,
„ ou à la droite raison, ou à la
„ confession de Foi des Eglises
„ Réformées. Une infinité d'hon-
„ nêtes gens sont ici dans l'indi-
„ gnation d'une conduite si vio-
„ lente, & qui ne se pratique
„ point dans l'Eglise Romaine :
„ car on y écoute un auteur ac-
„ cusé d'Hétérodoxie, & on
„ l'admet à donner des éclaircis-
„ sements, ou à rétracter ses er-
„ reurs. Cela, mon cher Cousin,

„ doit diminuer vos regrets de
„ n'être pas ſorti de France. Vous
„ ſerez cent fois meilleur Réfor-
„ mé ſi vous ne voyez notre Re-
„ ligion qu'où elle eſt perſécutée:
„ vous ſeriez ſcandaliſé ſi vous la
„ voyiez où elle domine. Venons
„ à la cauſe de ma diſgrace.

„ Vous devez ſavoir que le
„ Gouvernement Républicain a
„ cela de propre, que chaque
„ Ville ou chaque Bourg eſt com-
„ poſé de deux ou de pluſieurs
„ factions. En Hollande il y a
„ par-tout deux partis: l'un eſt
„ foible en crédit, mais compoſé
„ de gens de bien & d'honneur;
„ l'autre domine fiérement, &
„ abuſe preſque toujours de ſa
„ fortune. J'avois, en venant ici,
„ mes patrons, mes bienfaiteurs,
„ ceux qui m'accueilloient civi-
„ lement, dans le parti foible,
„ qui n'étoit pas alors ſi foible:
„ j'ai toujours cultivé leur amitié,

„ & ne me ſuis point accommodé
„ aux maximes des Courtiſans.
„ Je n'ai point cherché à m'inſi-
„ nuer dans l'eſprit de ceux de
„ l'autre parti, qui s'élevoient de
„ jour en jour; cela m'eût paru
„ d'une ame lâche & venale. Ainſi
„ une Bourraſque étant ſurvenue
„ dans cette Ville il y a plus d'un
„ an, qui renverſa une partie de
„ nos Magiſtrats, à la place deſ-
„ quels on en ſubſtitua d'autres
„ de ce parti tout-puiſſant, la
„ balance n'a pu être égale; &
„ pour montrer ce qu'on pouvoit
„ faire contre ceux qui ne ram-
„ pent pas devant ces nouveaux
„ venus & qui perſiſtent dans
„ leurs liaiſons avec leurs anciens
» amis, on m'a caſſé aux gages.
» Et comme le prétexte étoit des
» prétendues doctrines dangereu-
» ſes à la jeuneſſe, il a fallu qu'on
» ait joint la défenſe d'enſeigner
» en particulier, à celle d'enſei-

» gner en public. Par-là on a
» bouché les deux ſources de ma
» ſubſiſtance. Je n'ai jamais eu un
» ſou de mon patrimoine, jamais
» eu l'humeur d'amaſſer du bien,
» jamais été en état de faire des
» épargnes. Je me fondois ſur ma
» penſion que je croyois devoir
» durer autant que ma vie : mais
» je vois à cette heure qu'il n'y a
» rien de ferme en ce monde.
» Vous pouvez juger que j'avois
» de grandes raiſons de m'inquié-
» ter pour l'avenir dans un pays
» où il fait cher vivre. Mais par
» la grace de Dieu je n'ai encore
» ſenti aucune inquiétude, mais
» une parfaite réſignation aux
» ordres d'en-haut.

„ Vous ſeriez ſurpris, ſi je finiſ-
» ſois ſans vous parler du Miniſtre
» François qui a écrit contre moi
» tant de libelles & tant de ca-
» lomnies. Je vous dirai que tou-
» tes ces calomnies ſont tombées

» par terre, & qu'il n'y a eu que
» le Livre des Cometes, imprimé
» il y a près de douze ans, qui
» ait été mis en jeu. Ce ſont d'ail-
» leurs quelques Miniſtres Hol-
» landois qui ont fait les pourſui-
» tes contre moi clandeſtinement.
» Ces Miniſtres m'en vouloient
» de longue main, parce qu'ils
» haïſſent les Amis & les Patrons
» que j'ai eu d'abord en cette
» Ville; & qu'entêtés d'Ariſtote,
» qu'ils n'entendent pas, ils ne
» peuvent ouïr parler de Deſcar-
» tes ſans frémir de colere. »

Bayle ignoroit la véritable cauſe de ſa diſgrace: ſes juges ne trouverent pas à propos de l'en informer. Il ne ſoupçonna jamais qu'elle pût venir de certaines circonſtances relatives à la ſituation des affaires publiques; cependant c'eſt ce qui y donna lieu. La France victorieuſe de tous côtés, commençoit à ſe laſſer de la

guerre. Les efforts qu'elle avoit faits pour ſe rendre ſupérieure à ſes ennemis, l'avoient épuiſée d'hommes & d'argent. La Paix lui auroit été avantageuſe, & elle fit toutes les démarches poſſibles pour l'obtenir. Elle l'avoit fait propoſer en 1692 à l'Empereur, au Roi d'Eſpagne, & au Duc de Savoye par le Pape & par quelques Princes neutres : mais on n'avoit point écouté ſes propoſitions. Se voyant rebutée de ce côté-là, elle voulut ſonder les Provinces-Unies, & ſe ſervit de M. Amelot, ſon Ambaſſadeur en Suiſſe, pour faire connoître ſes intentions à quelques perſonnes qui étoient en crédit. Elle promettoit aux Etats une forte barriere pour couvrir leur pays, une pleine & entiere liberté pour le commerce, & tous les autres avantages qu'ils pourroient deſirer. M. Halewyn, Bourguemeſtre

de Dort, séduit par de si grandes promesses, entra dans une espece de négociation avec M. Amelot à l'insçû de l'Etat. Le Roi Guillaume en fut informé, & on arrêta M. Halewyn avec son Frere qu'on regardoit comme son complice. Bayle en parle dans une de ses Lettres à M. Minutoli. " On n'a » sçû au vrai, dit-il, ce que c'é» toit que l'affaire de ces Mes» sieurs, que par la sentence des » Juges; car pendant l'instruction » du procès, le secret a été grand. » On a trouvé que M. Halewyn » le Conseiller n'a été mêlé en » rien; mais son Frere, Bourgue» mestre de Dort, a été trouvé » coupable d'avoir eu commerce » avec M. Amelot, Ambassadeur » de France en Suisse, pour né» gocier la paix en ce pays-ci. Il » a avoué cela, & prétendu que » c'étoit le devoir de tout bon » patriote, de travailler à la ces-

» ſation d'une guerre ſi ruineuſe ;
» qu'il n'étoit point le ſeul qui eût
» écouté les propoſitions de la
» France, & qu'il avoit fait part
» de tout ce qu'il en ſavoit à ce-
» lui à qui d'autres avoient fait
» ces propoſitions. Quoi qu'il en
» ſoit, il a été condamné à une
» priſon perpétuelle, & à la con-
» fiſcation de ſes biens. On n'a
» pas imprimé dans la Sentence
» toutes les Réponſes & juſtifica-
» tions qui avoient été inſérées
» dans la minute de la ſentence ;
» & l'on eſt communément per-
» ſuadé qu'il ne prétendoit pas
» trahir ce pays, & qu'il étoit
» auſſi affectionné au bien de la
» République, que ceux qui ne
» veulent point la paix : la diffé-
» rence des uns aux autres ne
» conſiſtant, qu'en ce que les uns
» croient que la continuation de
» la guerre eſt avantageuſe, &
» les autres qu'elle eſt déſavanta-

» geuſe. Mais malheureuſement
» pour lui, le commerce avec
» l'ennemi, & la hardieſſe de ſe
» mêler, ſans une commiſſion ſpé-
» ciale de ſon Souverain, de trai-
» ter la paix, eſt un crime d'Etat;
» ce qui fait dire aux déſintéreſſés
» que la peine à laquelle le cou-
» pable a été condamné, eſt trop
» douce. Vous ne ſauriez croire,
» ajoute Bayle, les eſpérances
» que notre Prophete avoit con-
» çues de la détention de ces
» Meſſieurs. Il eſpéroit qu'on dé-
» couvriroit toute la prétendue
» *Cabale de Geneve*, que vous,
» que M. Goudet, & les Syndics
» qu'il a eu en vue, que Meſſieurs
» Baſnage & moi, ſerions trou-
» vés enveloppés dans les dépo-
» ſitions: & il ſe glorifioit déjà
» d'avoir été le premier, qui avoit
» éventé la mine du *malheureux*
» *complot*, diſoit-il, *du Projet de*
» *Paix, qui ſe tramoit en Suiſſe.*
» Mais

» Mais toutes ſes eſpérances ont » été chimériques, ſelon ſa cou- » tume, & il a paru que nous » ne ſongions à rien moins qu'à » Mr. Amelot & à Meſſieurs » Halewin. «

Tout innocent qu'étoit Bayle, il ne laiſſa pas de ſe reſſentir de ces négociations clandeſtines: elles furent cauſe de ſa diſgrace. Les mouvements que Mr. Jurieu s'étoit donné auprès des Magiſtrats avoient été inutiles, il eſt vrai qu'il avoit porté les Miniſtres Flamands à agir en ſa faveur contre Bayle, mais leurs ſollicitations n'eurent aucun effet. La Régence de Rotterdam avoit été changée en 1692 par ordre du Roi Guillaume, qui dépoſa ſept Magiſtrats protecteurs de Bayle. Cependant ceux qui leur ſuccéderent n'avoient d'abord aucune mauvaiſe intention contre lui: ils déclarerent qu'ils vouloient

rendre juſtice, & promirent d'entendre ſes raiſons en cas de beſoin. Mais les ſecretes menées de la France firent reſſouvenir le Roi Guillaume du Projet de Paix dont Mr. Jurieu avoit fait tant de bruit : & comme on avoit procuré la paix de Nimegue par de ſemblables Ecrits ſemés à Amſterdam & ailleurs, il crut qu'on vouloit ſe ſervir des mêmes voies à Rotterdam. Ce grand Prince qui n'avoit pas le temps d'examiner ce projet ridicule, s'allarma ſur l'idée de la paix, & s'imagina qu'il y avoit, comme le diſoit Mr. Jurieu, une cabale pour la faire conclure, dont Bayle étoit le chef connu. Il ordonna aux Magiſtrats de Rotterdam de lui ôter ſa charge de Profeſſeur & ſa penſion ; & cet ordre fut exécuté, ſans qu'on l'eût appellé ni entendu, malgré les promeſſes qu'on lui avoit faites du con-

traire. Il eſt très-certain que l'*Avis aux Réfugiés* n'y entra pour rien. Le Roi Guillaume ne pouſſoit pas l'attention pour les Réfugiés juſques à s'embarraſſer des plaintes qu'ils pouvoient faire contre ce Livre. Mais le *Projet de Paix* l'inquiétoit; il en craignoit les ſuites. Les Magiſtrats de Rotterdam, quoique mieux au fait de ce projet chimérique, obéirent aux ordres du Prince, dont ils étoient les créatures: cependant il ſemble qu'ils eurent honte de leur conduite, puiſqu'ils en cacherent la cauſe à Bayle. Il paroît même que ceux qui étoient du ſecret donnerent le change à ceux qui n'en étoient pas, & leur firent accroire qu'il s'agiſſoit du Livre ſur les Cometes.

L'Exprofeſſeur reçut ſa diſgrace avec une fermeté vraiment philoſophique, & même avec trop d'indifférence; ſur-tout ſans cha-

grin par rapport à ſa fortune. Il ne ſe ſoucioit nullement d'amaſſer du bien, parce qu'en effet il n'en avoit pas beſoin. Sa tempérance & ſa ſobriété ſuppléoient à tout, de ſorte qu'avec peu il ne manquoit de rien. Il ne ſe donna aucun mouvement pour ſe procurer un nouvel emploi; il ſe refuſa même à quelques propoſitions avantageuſes qu'on lui fit de pluſieurs parts, ſe trouvant plus libre & plus à lui-même, depuis qu'il étoit débarraſſé de l'ennuyeuſe occupation d'enſeigner. Il s'appliqua tout entier à continuer & perfectionner ſon Dictionnaire qui étoit ſous preſſe. Ce travail ne l'empêcha pas de lâcher quelques feuilles contre Jurieu, entre autres *La Nouvelle Héréſie dans la Morale touchant la haine du Prochain*, où il fait voir que le Miniſtre Jurieu a oſé prêcher publiquement en chaire ces maximes ſi analogues

à sa conduite. 1. Que les sentiments de haine, d'indignation & de colere sont permis, bons & louables contre les ennemis de Dieu; c'est-à-dire, comme il l'avoit expliqué lui-même, contre les Sociniens, & les autres hérétiques de Hollande, contre les superstitieux, les idolâtres, *&c.* 2. Que l'on doit témoigner ces sentiments de haine & d'indignation en rompant toute société avec ces gens-là, en ne les saluant point, en ne mangeant point avec eux, &c. 3. Que ce n'est pas seulement les héréſies & les mauvaises qualités de ces gens-là qu'il faut haïr, mais qu'il faut haïr leur personne & la détester. Qui auroit pu s'imaginer que la fureur pût porter un Ministre du St. Evangile jusques à lui faire prêcher la haine du prochain. Rien ne prouve mieux l'excès de son emportement. Bayle publia encore

contre lui une *Addition aux Pensées diverses sur les Cometes*, ouvrage de quelques jours, qui parut réduire son ennemi au silence.

Le Dictionnaire historique & critique alloit toujours son train. Peu prévenu en sa faveur, Bayle craignoit pour la réussite de cet ouvrage, mais le Public en avoit beaucoup meilleure opinion, & l'attendoit avec impatience. On en avoit en Angleterre une idée si avantageuse que le Duc de Shrewsbury, qui ne se distinguoit pas moins par son esprit que par son rang & ses emplois, souhaita que cet ouvrage lui fût dédié, il offrit même de payer cet honneur au prix de deux cens guinées. Les amis de Bayle le solliciterent de satisfaire au desir de ce Seigneur. Le Duc de Shrewsbury étoit alors Sécretaire d'Etat; & Bayle ne vouloit louer ni flatter personne qui eût quelque rang

à la Cour du Roi Guillaume dont il avoit ſujet de ſe plaindre. Le premier volume du Dictionnaire fut achevé d'imprimer au mois d'Août de l'année 1695 ; ces deux volumes parurent enſemble. Bien loin que la bonne opinion que le Public avoit conçue de ce Dictionnaire diminuât par ſa publication, comme l'Auteur le craignoit, elle augmenta au contraire, & le livre ſe débita ſi rapidement, qu'au bout de deux ou trois ans il fallut en faire une nouvelle Edition. Cela prouve combien il y avoit de modeſtie dans les craintes de Bayle. Si le Public, diſoit notre Philoſophe à un ami, a conçu quelque eſpérance ou quelque bonne opinion de mon Dictionnaire (de quoi j'ai lieu de douter, ne ſachant point ſur quoi elle pourroit être fondée) je n'ai qu'à me préparer à bien des murmures : on ſe

trouvera frustré & vilainement abusé; car je vous avoue ingénuement que cet ouvrage n'est qu'une compilation informe de passages cousus les uns à la queue des autres, & que rien ne sauroit être plus mal proportionné au goût délicat de ce siecle; mais il n'y a plus de remede, *jacta est alea.*

Le Public en jugea autrement. Il y trouva une variété infinie, une bonne critique, du choix dans les matieres, une grande force de raisonnement, des recherches curieuses & intéressantes, des discussions importantes, & sur-tout beaucoup de Philosophie. Dans le texte ou le corps des articles, Bayle fait avec beaucoup d'exactitude & de précision l'histoire des personnes dont il parle, mais il se dédommage dans les remarques qui sont au-dessous du texte, & qui lui ser-

vent de commentaire. Il donne le caractere de ces personnes, il démêle les circonstances de leur vie & les motifs de leur conduite, il examine le jugement qu'on en a fait ou qu'on en peut faire. Il traite des matieres très-importantes de Religion, de Morale & de Philosophie. Il semble même que le texte ait été fait quelquefois pour les remarques. Les actions & les sentiments d'une personne obscure & presque inconnue lui donnent occasion d'instruire & d'amuser agréablement le Lecteur. Ainsi plusieurs Articles qui semblent ne rien promettre sont souvent accompagnés des choses les plus curieuses. Il fait par-tout la fonction d'un historien exact, fidele, désintéressé, & d'un critique modéré, pénétrant & judicieux. En parlant des Philosophes il s'attache à découvrir leurs opinions, & à en

faire ſentir le fort & le foible.

Perſuadé que les diſputes de Religion, qui ont cauſé des maux infinis dans le monde, ne viennent que de la trop grande confiance que les Théologiens de chaque parti ont en leurs lumieres, il prend à tâche de les humilier, & de les rendre plus retenus & plus modérés, en montrant qu'une ſecte auſſi ridicule que celle des Manichéens leur peut faire des objections ſur l'origine du mal & la permiſſion du péché, qu'il n'eſt pas poſſible de réſoudre. Il va même plus loin : il établit en général que la Raiſon humaine eſt plus capable de réfuter & de détruire, que de prouver & de bâtir ; qu'il n'y a point de matiere théologique ou philoſophique ſur quoi elle ne forme de très-grandes difficultés, de maniere que ſi on vouloit la ſuivre avec un eſprit de diſpute auſſi

loin qu'elle peut aller, on ſe trouveroit ſouvent réduit à de fâcheux embarras; qu'il y a des doctrines certainement véritables qu'elle combat par des objections inſolubles; qu'il faut alors n'avoir point d'égard à ces objections, mais reconnoître les bornes étroites de l'eſprit humain, & l'obliger elle-même à ſe captiver ſous l'obéiſſance de la foi; & qu'en cela la Raiſon ne ſe dément point, puiſqu'elle agit conformément à des principes très-raiſonnables. Il donne en même-temps pluſieurs exemples des difficultés que la Raiſon trouve dans la diſcuſſion des ſujets les plus importants; & le plus ſouvent il le fait en ſimple rapporteur. Il tâchoit d'inſpirer la même retenue à l'égard des matieres hiſtoriques. Il faiſoit voir que pluſieurs faits qu'on n'avoit jamais révoqués en doute, étoient très-incertains, ou même évidem-

ment faux : d'où il étoit facile de conclure qu'il ne faut pas croire légérement les hiſtoriens, mais plutôt s'en défier, & ſuſpendre ſon jugement juſqu'à ce qu'un examen rigoureux nous ait aſſurés de la vérité de leurs récits.

Le monde ſavant fut agréablement ſurpris de trouver que cet ouvrage ſurpaſſoit l'idée avantageuſe qu'on s'en étoit faite. Mais la gloire d'un ſeul Philoſophe obſcurciſſoit trop celle de pluſieurs Théologiens pour qu'ils le laiſſaſſent jouir tranquillement des ſuffrages des ſavants. La bile de M. Jurieu fut émue de nouveau. Il fit tout ce qu'il put pour exciter les compagnies Eccléſiaſtiques à condamner le Dictionnaire hiſtorique & critique. Pour cet effet, il fit préſenter un Libelle au Synode qui ſe tint alors à Delft en 1698; mais le Synode n'y fit aucune attention. Le Conſiſtoire

même de Rotterdam, qui nomma des Commiſſaires pour examiner cet ouvrage, entra mal dans les idées de vengeances de celui qui le portoit à agir contre l'Auteur. On communiqua à Mr. Bayle les remarques qu'on avoit faites ſur ſon Dictionnaire; Bayle promit de changer, de corriger, de ſupprimer ou d'expliquer ce qui faiſoit de la peine; on déclara qu'on étoit content de ſes réponſes, & on l'exhorta à inſtruire le Public de tout ce qui s'etoit paſſé dans cette affaire : ce qu'il fit dans une feuille volante intitulée : *Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Hiſtorique & Critique à Mr. le D. E. M. S. au ſujet des Procédures du Conſiſtoire de l'Egliſe Wallonne de Rotterdam contre ſon Ouvrage.* Cette feuille parut avant le mois de Décembre de la même année : elle ne ſatisfit pas entiérement le Conſiſ-

toire. Cette Compagnie ſe plaignit 1. Que cette Piece avoit paru plus tard qu'on ne l'avoit eſpéré, & que Mr. Bayle ne l'avoit point envoyée à la Compagnie, comme il le devoit. 2. Que le nombre des Exemplaires qu'on en avoit tirés étoit trop petit, qu'il ne s'en trouvoit point chez les Libraires, comme ſi l'Auteur avoit eu deſſein de ſupprimer cet Ecrit dès qu'il auroit paru. 3. On trouvoit auſſi à redire que Mr. Bayle prétendit ſous prétexte qu'il faiſoit la fonction d'hiſtorien & de critique dans ſon Dictionnaire, avoir droit de dire bien des choſes qu'il n'eût pas dites dans un ouvrage dogmatique. C'eſt ce qu'il avoit déja repréſenté au Conſiſtoire, mais on n'avoit pas été content de cette excuſe. Cependant ſans agir ſuivant des voies de fait, & les fougues d'un emportement violent, comme

l'auroit desiré Jurieu, on se borna à dresser un Mémoire qui fut communiqué à l'Auteur, & auquel on l'exhorta de se conformer. On lui recommandoit :

1. De retrancher toutes les obscénités & les expressions sales.

2. De réformer entiérement l'Article de DAVID.

3. De réfuter les Manichéens, au lieu de donner une nouvelle force à leurs objections & à leurs arguments, comme il avoit fait dans son Dictionnaite.

4. D'en user de même à l'égard des Pyrrhoniens & du Pyrrhonisme, & de réformer l'Article PYRRHON, prenant bien garde là & ailleurs, de donner atteinte aux mysteres de la Religion Chrétienne.

5. De ne point donner de louanges outrées aux Athées & aux Epicuriens.

6. De ne pas réfuter légére-

ment ce que les Théologiens Proteſtants ont dit de certains Papes vicieux.

7. De revoir les Articles NICOLE & PELISSON, qui contiennent diverſes choſes qui ſemblent memer au Pyrrhoniſme.

8. De prendre garde en parlant de la Providence, de ne pas exagérer & groſſir les difficultés des Profanes; ſur quoi on lui indiqua particuliérement les Articles de RUFFIN & de XENOPHANES.

9. De ménager davantage les expreſſions de l'Ecriture dans les alluſions qu'il y fait.

10. De traiter Mr. Jurieu avec plus de modération, & d'avoir plus de ménagement pour *un Paſteur dont le Miniſtere & les travaux ont été & ſont en ſinguliere édification à l'Egliſe.*

Il ne paroît pas que notre Philoſophe ait eu beaucoup d'é-

gard à ces démarches, puiſque le ſeul changement conſidérable qu'il fit dans la ſeconde Edition de ſon Dictionnaire, regarde l'article DAVID, dont il retrancha tout ce qui avoit choqué. Mais quantité de perſonnes aïant déclaré qu'elles n'acheteroient point cette Edition, ſi cet article ne s'y trouvoit pas tel qu'il avoit paru d'abord, le Libraire le fit imprimer à part & le mit à la fin du volume auquel il appartenoit, quoique ſans la participation de Bayle. A l'égard des autres objections qu'on avoit faites, on y a pu remédier, dit-il dans ſon Avertiſſement, aux dépens de quelques mots & de quelques lignes; & ſur-tout par les éclairciſſements qui ſont à la fin, qui regardent ce qu'il a dit de l'Athéiſme, du Manichéiſme, du Pyrrhoniſme, & les obſcénités.

Bayle avoit prétendu faire voir que les Manichéens pouvoient faire aux Docteurs du Christianisme des difficultés au sujet du mal moral & du mal physique, qu'il n'étoit pas possible de résoudre par les lumieres de la Raison. Le célebre M. le Clerc l'attaqua là-dessus & soutint que le systême d'Origene, abandonné de tous les Chrétiens, suffisoit pour lever ces difficultés : ajoutant que si un Origéniste pouvoit réduire un Manichéen au silence, que ne feroient pas ceux qui raisonnoient infiniment mieux que les Disciples d'Origene ? Il ne faisoit pas attention que ce qui donnoit quelque avantage, au moins apparent, à l'Origéniste, étoit le plus mauvais endroit de son systême, celui que les Orthodoxes ne pouvoient admettre, savoir que les peines de l'Enfer ne sont point éternelles,

& qu'ainsi les Docteurs qui reconnoissent l'éternité des peines ne pouvant pas employer les armes de l'Origéniste contre les Manichéens, avoient moins d'arguments que lui pour les réfuter : ce qui faisoit tomber à faux le raisonnement de M. le Clerc. Cette dispute occasionna plusieurs réponses & répliques de part & d'autre. Bayle & le Clerc rompirent encore une lance ensemble au sujet du système des Natures Plastiques admis par le Docteur Cudworth.

En 1700, la Princesse Sophie Electrice Douairiere d'Hanovre, & l'Electrice de Brandebourg sa fille, depuis Reine de Prusse, vinrent en Hollande. Bayle leur étoit connu par ses Ouvrages, elles souhaitoient de le connoître personnellement. Dès qu'elles furent arrivées à Rotterdam, elles l'envoyerent prier de les venir

voir ; mais il étoit fort tard, & Bayle étoit au lit avec une violente migraine : il leur fit témoigner le regret qu'il avoit de n'être pas en état de leur rendre ses respects. Elles partirent le lendemain pour La Haye, où notre Philosophe se rendit peu de tems après sur une seconde invitation qui lui en fut faite, & fut reçu des deux Princesses avec beaucoup de distinction. M. Basnage l'accompagna dans cette visite. La Princesse Sophie s'entretint long-temps en particulier avec le savant Bayle sur les matieres les plus difficiles. Pendant ce tems-là M. Basnage conversa avec l'Electrice de Brandebourg, qui lui parla avec beaucoup d'estime de Bayle & de ses Ouvrages qu'elle portoit toujours avec elle. Je rapporte ce trait pour faire remarquer qu'il honore encore plus les Princesses d'Hano-

vre, que le Philoſophe de Rotterdam.

Les moments de loiſir que lui laiſſerent ſon Dictionnaire furent employés à la compoſition d'un Ouvrage intitulé, *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial.* Ce Livre contient un mêlange agréable & inſtructif de pluſieurs diſcuſſions hiſtoriques, critiques & littéraires; il y ajouta dans la ſuite un ſecond & un troiſieme Tomes, & enfin un quatrieme & un cinquieme, dans leſquels il mit plus de matieres de raiſonnement & moins de diverſités littéraires & hiſtoriques, que dans le premier. Mais avant l'impreſſion des Tomes II & III qui ne parurent qu'en 1705, il donna en 1703 la Défenſe de ſes *Penſées diverſes ſur les Cometes*, qu'il avoit promiſe tant de fois. Cet Ouvrage l'engagea dans de nouvelles diſputes, entre autres avec

M. Bernard ſur ces deux Queſtions, *Si le conſentement général des Peuples eſt une preuve de l'exiſtence de Dieu ?* & *ſi le Paganiſme eſt pire que l'Athéiſme.* On ſait en général que Bayle ne regardoit pas l'argument pris du conſentement de toutes les nations, comme une bonne preuve de l'exiſtence d'un ſeul Dieu, & il en a montré la foibleſſe d'une maniere ſi palpable que ſon adverſaire n'a rien dit d'auſſi ſatisfaiſant pour le réfuter. Quant à l'autre Queſtion, notre Philoſophe regardoit l'Idolâtrie des anciens Payens comme un plus grand crime que l'Athéiſme; & il ne paroît pas que l'on ait encore prouvé le contraire contre lui.

La réputation de Bayle étoit ſi grande, & il étoit ſi généralement eſtimé des gens d'eſprit, que pluſieurs perſonnes de diſ-

tinction, sur-tout en Angleterre, souhaiterent de l'avoir auprès d'elles, pour pouvoir profiter de sa conversation. Le Comte de Huntington lui offrit une rente viagere de deux cent livres sterling, avec toute la liberté & tous les agréments qu'il pourroit souhaiter. Le Comte d'Albemarle souhaita aussi passionnément qu'il vînt demeurer avec lui, & il lui écrivit à cette occasion les choses les plus gracieuses. Il refusa constamment leurs offres. Ses ennemis envenimerent ces refus qui n'avoient pour cause que l'amour de l'indépendance. Ils lui supposerent des raisons secretes pour ne point aller en Angleterre, & tâcherent de le perdre dans ce pays-là en le voulant faire passer pour criminel d'Etat, comme Jurieu avoit tenté de le faire en Hollande. On écrivit donc au Comte de Sunderland

que Bayle avoit eu des conférences avec le Marquis d'Allegre, prisonnier de guerre; qu'il semoit par-tout des principes favorables à la Monarchie & au pouvoir absolu; qu'il élevoit perpétuellement la grandeur de la France, & rabaissoit le pouvoir des Alliés, les grandes actions de leurs Généraux, &c. On vouloit surtout désigner par-là le Duc de Malborough qui avoit épousé la fille de Mylord Sunderland, afin d'indisposer plus facilement ce Seigneur contre lui, & lui porter ainsi un coup plus sûr. Mylord Sunderland qui avoit autant d'aversion pour les maximes qu'on attribuoit à Bayle, qu'il avoit de passion pour l'abaissement de la France & pour la gloire du Général Anglois, ne parloit du Philosophe de Rotterdam qu'avec des transports d'indignation & de colere. On tâcha de le ramener

mener, mais inutilement, sa prévention étoit trop forte; & il étoit à craindre qu'il ne portât la Cour à se plaindre aux Etats de Hollande, & qu'on ne donnât ordre à Bayle de quitter les sept Provinces. Un de ses amis eut recours à Mylord Shaftsbury, & lui fit connoître le danger où se trouvoit Bayle. Ce Seigneur lui promit de parler au Comte de Sunderland; mais en même temps il dit qu'il étoit à propos que pour fermer la bouche à ses ennemis, Mr. Bayle prît occasion dans quelqu'un de ses ouvrages de parler du succès des armes des Alliés, qui étoient principalement dus à la sagesse & à l'activité du Conseil d'Angleterre, & à l'habileté du Général Anglois. Bayle fut informé de tout ce qui se passoit, & il répondit que ce qu'on avoit débité de ses conférences avec le Marquis d'Allegre étoit la plus

grande fauſſeté du monde; & à l'égard de l'autre chef d'accuſation, il dit qu'il défioit ſes plus violents ennemis de trouver dans ſes ouvrages la moindre affectation de parler à l'avantage de la France, au déſavantage de l'Angleterre & de ſes Alliés, & de leur Général; que du reſte il ne lui conviendroit pas à l'âge où il étoit d'écrire en courtiſan & en flatteur. Il écrivit auſſi à Mylord Shaftsbury pour l'engager, lui qui ſavoit quels étoient ſes principes ſur le Gouvernement, puiſqu'il avoit eu l'honneur de lui en parler plus d'une fois, de détromper Mylord Sunderland ſur ſon compte. Mylord Shafsbury y réuſſit. Il repréſenta au Comte que Mr. Bayle, enfermé dans ſon cabinet, & uniquement occupé de ſes livres & de ſes écrits, ne ſe mêloit en aucune maniere des affaires d'Etat; que ce n'étoit ni

ſon génie, ni ſon talent ; & que toutes ces accuſations n'étoient qu'un effet de l'animoſité de quelques Auteurs qui avoient eu des diſputes avec lui & qui s'efforçoient de le rendre odieux. Mylord Sunderland reconnut enfin qu'on lui en avoit impoſé, & rendit juſtice à notre Philoſophe. Ainſi ſe termina une affaire qui, ſans les ſoins généreux de Mylord Shaftsbury, auroit pu avoir de très-fâcheuſes ſuites pour Bayle.

Je ne dirai rien de ſes autres diſputes théologico-philoſophiques avec Mrs. Bernard, le Clerc, Jaquelot, la Placette, *&c.* J'en ai déja dit ſuffiſamment ſur la plupart des points conteſtés entre eux. Les attaques qu'on lui livroit, redonnerent du courage à Mr. Jurieu qui le pourſuivit juſqu'à la mort. Il publia un petit Livre intitulé : *Le Philoſophe de Rotterdam accuſé, atteint & convaincu.*

Comme il ne faisoit dans cette brochure que revenir sur des accusations réfutées d'une maniere à le réduire au silence, Bayle ne jugea pas à propos d'y répondre: elle ne méritoit pas son attention. D'ailleurs il se sentoit attaqué d'une maladie qu'il pensoit bien devoir le conduire au tombeau, & il vouloit finir tranquillement une vie qui avoit été fort traversée de querelles & de tracasseries théologiques. Il y avoit plusieurs mois qu'il étoit incommodé d'une ardeur de poitrine qui l'affoiblissoit sensiblement. Comme c'étoit un mal de famille, dont sa mere & sa grand'mere étoient mortes, il le jugea mortel, & ses amis ne purent le faire consentir à prendre des remedes. Il voyoit approcher sa mort sans la desirer ni la craindre. Il travailloit sans relâche, & avec la même tranquillité d'esprit que si la mort n'eût

pas dû interrompre ſon travail, ce qui prouve combien il avoit peu d'inquiétude ſur ce dernier acte de la vie. Il mourut en effet fort tranquillement le 28 de Décembre 1706, âgé de 59 ans, un mois & dix jours. La veille de ſa mort, il travailla toute la journée; le ſoir il ſe trouva mal. Le lendemain à neuf heures du matin, ſon hôteſſe entra dans ſa chambre, il lui demanda d'une voix foible & mourante ſi ſon feu étoit allumé, & mourut un moment après, ſans qu'il y eût perſonne auprès de lui.

Il laiſſa un teſtament, par lequel il parut que, quoiqu'il eût perdu ſa charge, il n'étoit pas dans le beſoin. Il légua à Mr. de Bruguiere qui étoit ſon couſin du côté de ſa mere, dix mille florins en argent, & tous ſes manuſcrits, à la réſerve des articles qu'il avoit compoſés pour le Supplément de

ſon Dictionnaire, leſquels il légua au Libraire qui avoit imprimé cet ouvrage. Il donna tous ſes livres de Théologie & d'Hiſtoire Eccléſiaſtique à Mr. Baſnage, & les autres à Mr. Paets, Tréſorier de l'Amirauté à Rotterdam, comme une marque de ſa reconnoiſſance pour les bienfaits qu'il avoit reçus de cette illuſtre famille. Il donna auſſi à Mlle. Paets une médaille d'or, dont Mr. le Comte de Dhona lui avoit fait préſent. On choiſit l'Egliſe Françoiſe de Rotterdam pour le lieu de ſa ſépulture : il avoit laiſſé cent florins aux Pauvres de cette Egliſe.

Son teſtament a fait le ſujet d'un Procès qui a été porté au Parlement de Toulouſe. Les héritiers *ab inteſtat*, qui étoient ſes plus proches parents, prétendoient qu'étant fugitif pour fait de religion, & étant mort dans les Pays prohibés, il n'avoit pu

disposer de ses biens, ce qui rendoit son testament nul : & il faut avouer qu'ils avoient pour eux les Edits, les Déclarations & la Jurisprudence des Arrêts. Cependant Messieurs de la Grand'chambre crurent qu'il étoit permis de fléchir la regle en faveur d'un si grand Personnage; ils confirmerent son testament. Mr. de Sénaux, Grand Magistrat, l'un des Juges, qui avoit autrefois connu notre savant Philosophe, fit des efforts infinis pour soutenir sa derniere volonté, & il y réussit par ces raisons : Que les Savants sont de tous les Pays; qu'il ne falloit pas regarder comme fugitif, celui que l'amour des Belles-Lettres avoit appellé dans les Pays étrangers; qu'il étoit indigne de traiter d'étranger celui que la France se glorifioit d'avoir produit. Il s'éleva sur-tout contre ceux qui disoient que Bayle étoit mort civi-

lement, tandis qu'ils étoient forcés de convenir que pendant le cours de cette mort civile, ſon nom éclatoit dans toute l'Europe.

Bayle avoit une imagination vive, brillante & féconde; un grand fonds de diſcernement & de pénétration; un ſtyle naturel & hardi, mais peu châtié. Sa converſation étoit vive, enjouée & d'autant plus agréable qu'elle étoit toujours utile. Sa mémoire heureuſe & fidele lui rendoit à propos ce qu'il lui avoit confié. Il diſputoit ſans chaleur & ſans prendre un ton dogmatique: & on voit dans ſes Ecrits qu'il étoit ſi éloigné d'offenſer, qu'il a au contraire trop penché du côté des louanges. Fidele & conſtant dans ſon amitié, perſonne ne fut jamais plus officieux, ni plus déſintéreſſé que lui. Plein d'amour pour la vérité, il étoit très-ſenſible aux ſecours qu'on lui fourniſſoit pour la

découvrir, & faisoit usage de ces secours avec une extrême reconnoissance. Il haïssoit toute sorte de supercherie & de mauvais détours.

Véritablément Philosophe dans ses mœurs, sans faste, sans ambition, il ne se préféroit à personne. Il étoit sobre jusqu'à la frugalité. Indifférent pour tout autre plaisir que pour ceux de l'esprit, il sembloit ne connoître les passions que pour en discourir, & non pour en sentir les effets. Modeste jusqu'au scrupule, il auroit toujours caché son nom, s'il lui eût été possible de le faire. Jaloux jusqu'à l'excès, & peut-être jusqu'à la foiblesse, de la gloire de sa nation, il souffroit impatiemment qu'elle fût attaquée, & méprisoit dans le fond du cœur ceux qui n'en jugeoient pas comme lui.

La fécondité de son imagination, & la vaste étendue de ses

lumieres le jettoient ſouvent dans des digreſſions, qu'il avoit cependant l'art de ramener comme utiles & comme néceſſaires aux conſéquences qu'il vouloit tirer. Sa pénétration lui faiſoit tout d'un coup appercevoir les différentes faces des ſujets les plus abſtraits : il en découvroit tous les principes & en développoit toutes les conſéquences. Les difficultés qu'il y trouvoit le rendoient très-réſervé dans ſes jugements, & ne lui laiſſoient ſouvent que des raiſons de douter. Cette retenue l'a fait accuſer de Pyrrhoniſme ; mais ſi c'eſt être Pyrrhonien que de douter des choſes douteuſes, tous les hommes ne devroient-ils pas être Pyrrhoniens.

On s'eſt plaint qu'il avoit été un peu trop libre dans ſon Dictionnaire, & qu'il s'étoit émancipé ſur le chapitre des femmes. Ce reproche ne tombe cependant

guere que sur des citations d'Auteurs connus & dont on a estimé le mérite. Bayle moins sensible à ces sortes de traits, que ne le sont apparemment ceux qui les condamnent, n'étoit point choqué du style de ces Ecrivains. Il regardoit leurs expressions peu mesurées & peu polies, comme des expressions de la bonne nature, ou si l'on veut, comme des libertés innocentes & de simples jeux d'esprit, parce qu'elles n'excitoient aucun déréglement dans son cœur. Ses mœurs ont toujours été si pures & si réglées, que ses ennemis les plus violents ne lui ont jamais rien reproché là-dessus. Aussi l'on doit rejetter comme une fable ridicule le conte publié par Mr. l'Abbé d'Olivet, des intrigues amoureuses de Bayle avec la femme de Mr. Jurieu.

Quelles conséquences peut-on tirer contre sa Religion, de ce

qu'il a rapporté, dans son Dictionnaire, les difficultés qu'on peut faire sur quelques dogmes importants? Les loix de la dispute ne demandoient-elles pas qu'il alléguât fidélement le pour & le contre? Tandis que les uns l'ont accusé de vouloir détruire ces dogmes, d'autres ont trouvé que les raisons qu'il rapporte en leur faveur sont plus fortes que celles qu'il leur oppose, & qu'il raisonne avec beaucoup plus de force & d'évidence, lorsqu'il s'agit d'établir l'existence de Dieu; que quand il propose les difficultés qu'il a prêtées à Simonide contre cette vérité. Voilà comme les esprits différents jugent différemment des plus grands hommes.



TABLE ET SOMMAIRES DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DES SYSTÊMES DE RELIGION,

DOGMES HÉTERODOXES, FONDATEURS DE SECTES; ENTHOUSIASTES.

L'ORIGÉNISME.

LES ABÉLIENS OU ABELONIENS.

ABÉLARD.

LE NESTORIANISME.

LUTHER.

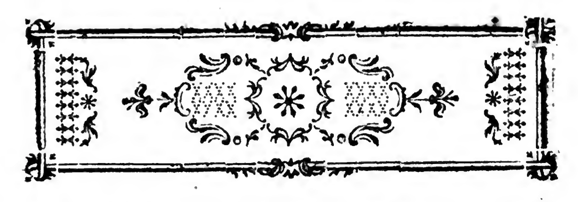
MÉLANCHTON.



ILLYRICUS.

LES PRISCILLIANISTES.

ANALYSE



ANALYSE DE BAYLE.

SUITE *DES SYSTÊMES* DE RELIGION.

Dogmes Hétérodoxes. Fondateurs de Sectes. Enthousiastes.

L'ORIGÉNISME.

§. I.

Particularités concernant la personne d'Origene. Ses mœurs & son caractere. Les tourments qu'il endura pour la foi.

ORIGENE, l'un des plus féconds Ecrivains, & l'un des plus rares génies qui aient fleuri dans l'Eglise primitive,

naquit à Alexandrie vers la fin du II. ſiecle, & fut ſurnommé *Adamantius* à cauſe de ſon aſſiduité infatigable au travail. Clément d'Alexandrie fut ſon maître, & dès l'âge de 18 ans il ſe trouva lui-même chargé d'inſtruire les fideles dans la même ville. Les hommes & les femmes accouroient en foule à ſon école. Par un excès de chaſteté, quelques-uns diſent pour fermer la bouche à la calomnie, il ſe fit Eunuque, ſe croyant autoriſé à cette barbarie par un paſſage malentendu de l'Evangile, comme s'il falloit ceſſer d'être homme pour être chaſte & vivre en bon Chrétien. La pureté de ſes mœurs, ſon génie, & ſon zele ardent pour la foi lui acquirent une grande admiration, & ne contribuerent pas peu au progrès du Chriſtianiſme. Son eſprit étoit grand, beau, ſublime; ſon ſavoir & ſa lecture très-vaſtes : il s'appliqua ſurtout à ſauver de l'inſulte des païens les vérités chrétiennes & à les rendre croyables aux philoſophes, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertît l'univers.

Comme Origene étoit un des plus fermes appuis de l'Egliſe naiſſante, il éprouva la fureur des perſécuteurs. Ce fut ſous l'Empereur Dece, l'an 250. Il fut

jetté dans un noir cachot (*a*), attaché par le cou à un large colier de fer, étendu durant plusieurs jours sur une espece de chevalet qui, à force de lui écarter les pieds, lui disloqua les membres de telle sorte que le reste de sa vie se passa dans les douleurs. Il avoit alors soixante & sept ans..... Chaque jour on inventoit de nouvelles cruautés que lui-même a racontées dans ses lettres auxquelles les Anciens nous renvoient, mais qui se sont perdues depuis. Souvent on le menaçoit de le brûler peu-à-peu, & à diverses reprises, & jamais dans ce cruel & long martyre qui dura, autant qu'on en peut juger, jusqu'à la mort de Dece, il ne lui échappa rien qui ne fût digne d'un soldat de Jesus-Christ.... Il souffrit beaucoup, dit S. Epiphane (*b*), mais il n'arriva point au terme où le martyre conduit. Il toucha la couronne de la main, sans se la pouvoir mettre sur la tête. On évitoit avec un grand soin qu'il n'expirât dans la torture (*c*).

On ne peut lire ces horreurs sans dé-

(*a*) *Euseb. lib. VI. cap. 39. Niceph. lib. V. Cap. 32.*

(*b*) *Lib. de Ponderib. & Mensuris.*

(*c*) Doucin, Histoire de l'Origénisme, p. 83. & suiv.

plorer le ſort biſarre de l'eſprit humain. Tant de vertus, tant de beaux talents, tant de zele pour la Religion, ne ſervent qu'à allumer le feu de la perſécution contre celui qui les poſſede ; & ce qu'il y a encore de plus épouvantable, c'eſt que cette principale colonne du Chriſtianiſme, ce rare génie, ce Docteur ſi zélé pour la foi, ſi cruellement perſécuté pour la bonne cauſe, eſt un héréſiarque rejetté & abhorré par cette même Egliſe qu'il a illuſtrée & défendue par ſes vertus, ſes talents & ſes ſouffrances.

Avant que d'entrer dans le détail des erreurs imputées à Origene, & que l'on croit lire dans ſes Ecrits, il n'eſt pas inutile d'obſerver, en forme de réflexion préliminaire, qu'il ne propoſoit ſes opinions qu'avec diſcrétion, qu'il ne les a jamais retenues ni défendues avec opiniâtreté, ou en eſprit de rebellion contre l'Egliſe, puiſqu'elles n'ont été condamnées que longtems après ſa mort, lorſqu'il n'étoit plus en état d'en rendre raiſon, & de leur donner un ſens orthodoxe, ou de les déſavouer, qu'ainſi il peut avoir enſeigné des erreurs, ſans devoir paſſer pour hérétique.

§. II.

Des sentiments d'Origene.

Les erreurs reprochées à Origene se rapportent à neuf ou dix chefs. On l'accuse d'voir soutenu

1. Que les ames avoient péché avant qu'elles fussent dans les corps. (*a*)

2. Qu'après la résurrection les corps des Saints seroient ronds & lumineux comme le soleil (*b*).

3. Que les tontments de l'enfer ne dureront pas toujours,& que Dieu après avoir jugé que les créatures libres ont assez souffert, les rendra ensuite éternellement heureuses (*c*).

4. Que le Soleil, la Lune & les Etoiles sont vivantes.

5. Q'au jour du jugement les Anges gardiens seront châtiés, s'ils n'ont pas bien fait leur devoir par rapport à la garde des hommes commis à leurs soins (*d*).

(*a*) Binet, du Salut d'Origene, *p.* 158. *ex S. Leone. Epist. Decret. II.*

(*b*) La même, p. 160 & suiv. *ex Niceph. lib. XVII. cap.* 27. *Præf. in Conc. V. Constantinop.*

(*c*) Parrhasiana, p. 312.

(*d*) *Origen. Hom. XX. in num. apud* Binet, p. 166.

6. Qu'avant la création de notre monde, il y en avoit eu plusieurs autres, & que quand celui-ci seroit réduit en poussiere, Dieu en créeroit plusieurs les uns après les autres (*a*).

7. Que les Etoiles sont des livres où l'on trouve la bonne fortune des humains, que les Anges y font l'horoscope des hommes & y apprennent leur bonne aventure, & qu'ils ont enseigné aux hommes une partie de cette Astrologie judiciaire, afin de tirer la nativité d'un homme, sans forcer pourtant le franc arbitre ni violenter sa volonté (*b*).

8. Que la terre est un gros animal capable de bien & de mal, & ensuite digne de récompense ou de châtiment, & delà vient que Dieu la bénit, ou la maudit, selon qu'elle se comporte bien ou mal, & se rend capable de l'un ou de l'autre (*c*).

9. Qu'après le jour du jugement les femmes seront transformées en hommes, & les corps humains en ames très-pures, & que ce ne seront plus des hommes

(*a*) *Origen. in Cap. I. Eccles. ex Methodio & Genear. apud* Binet, p. 168.

(*b*) *Id. in Genes. Philocal. c. XXV. apud* Binet, p. 168.

(*c*) *Id. Hom. IV. in Ezech. apud* Binet, *ibid.*

composés d'os & de chairs glorieuses ; mais que tous ne seront que des esprits purs & comme des Anges du ciel (*a*).

On pourroit regarder ces opinions d'Origene, comme des saillies inconsidérées d'un esprit vague & irrégulier, dont on ne doit point se servir pour juger du corps de sa doctrine. Ses Adversaires aiment mieux dire qu'elles coulent d'une même source, & que ce sont des faussetés de systême qui forment une chaîne de conséquences. C'est dans ses trois Livres des Principes qu'ils les trouvent développées & établies, & tellement liées l'une avec l'autre qu'on les y voit toutes naître d'un seul principe. » Il est » aisé de démontrer, disent-ils, premierement que dans les Livres des » Principes ce qui est hérétique & digne » de censure n'est ni une ni deux propositions de celles qui sont étrangeres au » sujet ; c'est le corps même de la Doctrine, c'est la substance de l'ouvrage, » ce sont les propositions fondamentales sur lesquelles tout le systême » porte, & qu'on ne sauroit détacher » sans renverser tout l'édifice. On peut » démontrer en second lieu, continuent-

(*a*) Binet, du Salut d'Origene, p. 191.

» ils, que les mêmes erreurs qui in-
» fectent les Livres des Principes, se
» trouvent répandues dans tous les au-
» tres du même Auteur : de maniere
» que c'est par-tout le même esprit qui
» regne, par-tout les mêmes idées qui
» se manifestent. Pour les lui ôter, il
» faut détruire jusqu'aux premiers élé-
» ments de sa doctrine.... Tel est le sort
» de quiconque ose tenter une nouvelle
» route en matiere de Religion : une
» suite épouvantable d'abîme & de pré-
» cipices s'ouvrent sous chaque pas qu'il
» fait. Plus il a d'esprit, plus l'envie
» de raisonner conséquemment lui fait
» dévorer d'absurdités ; & ce qui d'a-
» bord ne paroissoit qu'une singularité
» légere & indigne d'être relevée, de-
» vient enfin le renversement de tous
» les Dogmes (*a*). «

Voilà comme avec peu de délicatesse dans le jugement que l'on porte des plus grands hommes, il est aisé de les trouver coupables des plus méchantes intentions & des crimes les plus noirs. C'est sans doute ainsi que raisonnerent les Peres du V. Concile Général qui condamnerent la doctrine d'Origene trois cens ans

(*a*) Doucin, Histoire de l'Origénisme, p. 37.

après sa mort. Malgré ce jugement, on peut penser avantageusement de ce Docteur Chrétien, puisqu'outre qu'il ne proposoit ses opinions qu'en doutant, il se plaint lui-même que les Hérétiques de son temps avoient falsifié ses ouvrages. Aussi a-t-il eu de célebres Apologistes.

10. On accusa encore Origene de n'avoir pas pensé sainement sur la Divinité du Saint-Esprit, non plus que sur celle du Fils, & l'on sait que les Ariens se servirent de son autorité pour prouver leurs erreurs.

§. III.

Du prétendu matérialisme d'Origene.

Les accusations se multiplient aisément, lorsque ceux qui les font ne suivent en cela que leur animosité ou leur indiscrétion. Ce n'étoit pas assez pour les ennemis d'Origene de l'accuser d'hétérodoxie. Il falloit y joindre le crime d'impiété pour le rendre plus odieux, & le damner plus irrémissiblement. On prétendit de son vivant, que pour sortir de prison, il fit semblant d'offrir de l'encens à l'Idole de Sérapis à Alexandrie : imposture forgée par ses ennemis, & rapportée trop légérement par St. Epi-

phane. Après sa mort on lui a reproché d'avoir douté de l'immatérialité de l'Etre suprême. Il est vrai qu'au commencement du Livre des Principes, il dit; » Il faut rechercher quelle idée l'on » doit avoir de Dieu, s'il est corporel, » s'il a une forme déterminée, ou s'il » est d'une autre nature que les corps, » ce qui n'est pas évidemment marqué » dans nos Ecritures. « *Deus quoque quomodo intelligi debeat inquirendum est, corporeus, an secundùm aliquem habitum deformatus, an alterius naturæ quàm corpora sunt, quod utique in prædicatione nostra manifestè non designatur* (*a*). Ce passage ne pourroit tout au plus faire naître qu'un doute léger, & ce doute est bientôt levé par ces paroles expresses d'Origene: » Dieu n'est ni un corps ni dans un » corps; il est une substance simple, » intelligente, exempte de toute com» position, qui, sous quelque rapport » qu'on l'envisage, n'est qu'une ame » & la source de toutes les intelli» gences.... Si Dieu étoit un corps, dit» il encore, comme tout corps est com-

(*a*) Huet. Origen. *in Sacr. Scriptur. Comment. de Deo, Tom. I. Lib. II. pag.* 10.

» posé de matiere, il faudroit aussi dire
» que Dieu est matériel, & la matiere
» étant essentiellement corruptible, il
» faudroit encore dire que Dieu est
» corruptible. «

§. IV.

Si l'Origénisme est une réfutation suffisante du Manichéisme.

De tous les sentiments attribués à Origene, celui qu'on lui impute avec le plus de raison est d'avoir cru 1°. que Dieu nous a fait libres pour donner lieu à la vertu & au vice, au blâme & à la louange, aux peines & à la récompense; 2°. qu'il ne damne personne pour avoir péché mais pour ne s'être pas repenti; 3°. & surtout que les peines de l'enfer ne dureront pas toujours : c'est ce qui constitue l'Origénisme, d'où l'on prétend tirer des arguments propres à fermer la bouche aux Manichéens. Puisque Dieu, dit-on, après avoir jugé que les créatures libres ont assez souffert, les rendra ensuite éternellement heureuses, le bonheur éternel qui leur sera conféré remplit l'idée d'une miséricorde infinie, quand même il auroit été pré-

cédé de plusieurs siecles de souffrances ; car plusieurs siecles ne sont rien en comparaison d'une durée infinie, & il y a infiniment moins de proportion entre le temps que cette terre doit durer & l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute & cent millions d'années.... » Parmi les hommes, ceux qui traitent un » enfant de quelque incommodité, & » qui le guérissent par un remede amer, » ne font que rire des plaintes qu'il fait » de cette amertume, parce qu'ils savent qu'en très peu de temps il ne la » sentira plus, & que le remède lui fera » du bien. Il y a infiniment plus de » disproportion entre Dieu & les hommes les plus éclairés, qu'il n'y en » a entre eux & les enfants les plus simples. Ainsi nous ne pouvons pas nous » étonner raisonnablement que Dieu » regarde les maux que nous souffrons, » comme presque rien, lui qui seul a » une idée de l'éternité, & qui regarde » le commencement & la fin de nos » souffrances comme infiniment plus » proches, que le commencement & » la fin d'une minute. Il faut raisonner de même des vices & des actions » vicieuses, qui à l'égard de Dieu ne » durent pas long-temps, & qui dans le

» fonds ne changent rien dans l'univers.
» Si un horloger faisoit une pendule qui
» étant montée une fois allât bien pen-
» dant une année entiere, excepté deux
» ou trois secondes qui ne seroient pas
» égales, lorsqu'elle commenceroit à
» marcher, pourroit-on dire que cet
» ouvrier ne se piqueroit pas d'habileté
» ni d'exactitude dans ses ouvrages ? De
» même si Dieu redresse un jour, pour
» toute l'éternité, les désordres que le
» mauvais usage de la liberté aura causé
» parmi les hommes, pourra-t-on s'é-
» tonner qu'il ne les ait pas fait cesser,
» pendant le moment que nous avons
» été sur la terre (*a*) ?

Voyons ce qu'un Manichéen pourroit répondre à ce discours d'un Origéniste.

I. La premiere chose qu'il pourroit dire est, que nous ne trouvons point dans notre esprit l'idée de deux sortes de bonté, dont l'une consiste à faire un présent dont on prévoit les mauvais effets sans qu'on les arrête quoiqu'on le puisse, & l'autre à faire une grace tellement conditionnée qu'elle servira toujours à l'avantage de celui qui la reçoit. Il n'est

(*a*) Parrhasiana, p. 310, 311.

pas besoin que j'avertisse, que par l'idée de la bonté on n'entend pas une bonté imparfaite telle qu'elle se rencontre dans le cœur de l'homme pécheur, mais une bonté que les abstractions de Logique détachent de tout défaut. Cette bonté idéale n'est point un genre qui ait au-dessous de soi les deux especes que j'ai décrites. Son attribut essentiel & distinctif est de disposer son sujet à faire des biens, qui par les voies les plus courtes & les plus certaines dont il se puisse servir, rendent heureuse la condition de celui qui les reçoit. Cette bonté idéale exclut essentiellement & nécessairement tout ce qui peut convenir à un Etre malicieux. Or il est certain qu'un tel Etre se porteroit aisément à répandre des faveurs dont il sauroit que l'usage deviendroit funeste à ceux à qui il les communiqueroit. On parle d'un certain Romain qui faisoit présent de très-beaux habits à ceux à qui il vouloit du mal.

Eutrapelus, cuicunque nocere volebat,
Vestimenta dabat pretiosa : beatus enim jam
Cum pulchris tunicis sumet nova consilia & spes :
Dormiet in lucem : Sarto postponet honestum
Officium : nummos alienos pascet : ad imum
Thrax erit, aut olitaris aget mercede caballum (a).

(a) Horat, Epistola XVIII. *Libri* 1, *Vers.* 31.

C'eſt-à-dire : » Quand Eutrapelus vouloit nuire à quelqu'un, il n'en ſavoit pas de meilleur moyen que de lui envoyer des habits magnifiques : car, diſoit-il, cet homme-là ſe croyant déja le favori de la fortune, en prenant ces beaux habits, formera de nouveaux deſſeins, & concevra de nouvelles eſpérances. Il dormira juſqu'à midi, il préférera une courtiſane à tous ſes devoirs les plus honnêtes : il prendra le ſoin de faire profiter à ſes dépens l'argent de ſon voiſin ; & il ſera enfin réduit à être Gladiateur, ou valet de jardinier, & menera au marché un cheval chargé d'herbes. « Les mauvais Princes qui chercheroient les moyens de ſatisfaire adroitement la paſſion qu'ils auroient conçue de ruiner un grand Seigneur, lui donneroient avec joie le gouvernement d'une Province, s'ils ſavoient qu'en abuſant de cette charge il ſe rendroit le plus odieux de tous les hommes, & le plus digne d'un châtiment exemplaire ; mais un héros de roman formé pour être un modele de la perfection royale, un Prince, dis-je, tiré d'après les idées encore plus exactement que le Cyrus de Xénophon (a), ne

(a) *Cyrus ille à Xenophonte non ad hiſtoriæ fidem*

tendra jamais un piege par les libéralités. Veut-il donner des charges ? Il choisit les plus convenables à ceux qu'il souhaite de gratifier, & ne leur donne point celles dont il conjecture qu'ils s'aquiteroient très-mal. Il donne promptement, c'est un caractere de bonté qui multiplie le bienfait (*a*). Il n'engage pas à de longues sollicitations ceux qui lui demandent quelque chose, cela détruit le mérite du bienfait (*a*), & ne convient qu'à une bonté si médiocre qu'elle n'est presque point digne d'être distinguée de la dureté. Ceux qui nous ont donné le portrait du Cardinal Mazarin, y ont mis comme un grand défaut d'habitude qu'il avoit contractée de faire traîner si long-temps l'exécution de ses promesses, que tout le plaisir se consumoit dans l'espérance, & qu'on trouvoit ses faveurs toutes estropiées par les efforts avec quoi il avoit fallu les lui arracher. *Promissis largus, quibus multoties non stetit; aut si implevit, fastidio & morâ diu libratum beneficium improbè extortum elum-*

scriptus, sed ad effigiem justi imperii. Cicero ad Q. fratrem *Epist.* 1. *libri* 1. *fol. m.* 98. *D.*

(*a*) Bis dat qui cito dat.

(*b*) *Gratia quæ tarda est ingrata est, gratia namque cùm fieri properat, gratia grata magis.* Ausonius, *Epigr. LXXXII*, Voyez aussi l'Epigr. LXXXIII.

bavit longo voto consumens gaudia (*a*). Si l'on avoit voulu faire son panégyrique, & lui attribuer par adulation une libéralité achevée, l'on auroit dit que sa promptiude à obliger, prévenoit les sollicitations, & qu'elle épargnoit à ses clients la honte d'une requête. *Illud atque in vulgus, Principem obiisse........ Liberalem in primis, & qui raro exemplo hujus ævi preces anteverteret, ut consuleret accipientium pudori* (*b*).

Un Panégyriste, qui s'attacheroit à la perfection en idée pour l'attribuer à ses héros, ne manqueroit pas de faire entrer dans le caractere de leur libéralité une liaison indissoluble entre donner l'art de bien user d'un présent, & donner le présent même.

On voit par là quelles sont les propriétés de la bonté idéale, ce qu'elle exclut, ce qu'elle renferme. Or en consultant cette idée de bonté, on ne trouve point que Dieu, principe souverainement bon, ait pu renvoyer la félicité de la créature après plusieurs siecles de misere, ni lui donner un franc-arbitre

(*a*) Priolus *de Rebus Gallicis lib. XI. sub fin. pag. m.* 392.

(*b*) Famian. Strada, Prolus II. *lib. II. pag. m.* 255. *Il parle de Léon X.*

dont il étoit très-certain qu'elle feroit un uſage qui la perdroit. Si elle lui eût demandé un tel préſent, il n'auroit point pu le lui accorder ſans démentir ſon eſſence. A plus forte raiſon n'a-t-il point pu le lui donner ſans qu'elle le demandât. L'auroit-elle bien voulu prendre ſi on l'avoit conſultée ? & ſi elle avoit connu quelles en ſeroient les ſuites, n'auroit-elle pas crié plutôt :

Que tels préſents ſoient pour mes ennemis (a).

Mais ſi la bonté infinie du Créateur lui permettoit de donner aux créatures une liberté dont elles pourroient faire un mauvais uſage auſſi-tôt qu'un bon uſage, il faudroit pour le moins dire qu'elle l'engageroit à veiller de telle ſorte ſur leurs démarches, qu'elle ne les laiſſeroit pas actuellement pécher. Son amour infini pour la vertu, ſa haine infinie pour le vice, ſa ſainteté en un mot, uniroit ſes intérêts avec ceux de la bonté, & par le concours de ces deux divins attributs, le mauvais uſage du franc-arbitre ſeroit détourné toutes les fois qu'il ſeroit prêt à éclorre. Les peres

(a) *Hoſtibus eveniant talia dona meis.*

qui ne peuvent refuser à un enfant la permission de marcher seul, ou de monter une échelle à bras, ou d'aller à cheval, lorsqu'il est visible qu'il tombera si l'on n'y prend garde, ne manquent jamais de donner ordre que de quelque côté qu'il chancelle, il trouve toujours un appui. Si une bonté finie, & qui ne peut pas concilier invisiblement son secours avec les forces d'un petit enfant, empêche toujours, quand elle le peut, qu'il ne tombe, ou qu'il ne se blesse avec un couteau qu'il a fallu lui accorder pour faire cesser ses pleurs, combien plus devroit-on être persuadé que Dieu auroit prévenu le mauvais usage du franc-arbitre, lui qui est infiniment bon, infiniment saint, & qui peut infailliblement incliner la créature vers le bien, sans donner atteinte aux privileges de la liberté. C'est ainsi qu'un Manichéen pourroit répondre à l'Origéniste, sur la premiere des trois propositions qu'on a vues ci-dessus. On voit bien, sans que je le dise, qu'il se serviroit quelquefois des arguments qu'on appelle *ad hominem*.

Pour ce qui est de la raison alleguée par l'Origéniste, qu'il falloit accorder la liberté à la créature afin *de donner*

lieu à la vertu & au vice, au blâme & à la louange, à la récompense & aux peines, on la pourroit très-bien réfuter facilement. Il suffiroit de répondre que, bien loin qu'une semblable raison ait dû obliger un Etre infiniment saint, & infiniment libéral, à donner le franc-arbitre aux créatures, elle devoit au contraire l'en détourner. Le vice & le blâme ne doivent point avoir lieu dans les ouvrages d'une cause infiniment sainte, il faut qu'ils y trouvent bouchées toutes les avenues, tout y doit être louable; la vertu y doit occuper tellement les postes, que la qualité opposée ne s'y puisse jamais fourrer. Et comme tout doit être heureux dans l'empire d'un Souverain Etre infiniment bon & infiniment puissant, les peines n'y doivent point avoir lieu. On ne doit point trouver, en voyageant dans ce vaste empire, une vallée de larmes, ni un vestibule tel que celui dont un grand Poëte a donné cette description.

Vestibulum ante ipsum, primisque in faucibus Orci,
Luctus & ultrices posuere cubilia curæ:
Pallentesque habitant morbi, tristisque senectus:
Et metus, & malesuada Fames, & turpis Egestas,

(Teribiles visu formæ) Lethumque, laborque;
Tùm consanguineus Lethi sapor: & mala mentis
Gaudia, mortiferumque adverso in limine Bellum:
Ferreique Eumenïdum thalami; & Discordia demens,
Vipereum crinem vittis innexa cruentis (a).

Sans traverser des espaces remplis d'horreur, on doit rencontrer d'abord les théâtres de la félicité.

Devenêre locos lætos, & amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas.
Largior hîc campos æther, & lumine vestit
Purpureo solemque suum, sua sidera norunt (b).

La vertu, la louange, les faveurs peuvent fort bien exister sans que le vice, le blâme & les peines ayent aucune autre existence que celle qu'on nomme idéale & objective. L'Origéniste ne le peut nier, puisqu'il reconnoît une félicité éternelle pour toutes les créatures libres, qui succédera à quelques siecles de souffrance. La vertu, la louange, les bienfaits auront lieu pendant la durée infinie de bonheur; mais le vice, le blâme & les peines n'y auront aucune existence hors de l'entendement. Si l'Ori-

(a) Virgil. Æn. *lib. VI, vers.* 273.
(b) *Idem, ibid. vers.* 638.

géniste répond, que ces bienfaits ne seroient pas une récompense, au cas que les créatures n'eussent point été douées de liberté, nous repliquerons qu'il n'y a nulle proportion entre une félicité éternelle, & le bon usage que l'homme fait de son franc-arbitre : c'est pourquoi le bonheur éternel que Dieu fait sentir à un honnête homme, ne peut point être considéré, proprement parlant, comme une récompense ; c'est une faveur, c'est un don gratuit. On ne peut donc pas prétendre, selon l'exactitude des termes, que le franc-arbitre a dû être conféré aux hommes afin qu'ils pussent mériter le bonheur du Paradis, & l'obtenir à titre de récompense. Ce langage pourroit avoir lieu tout aussi bien quand même il n'y auroit qu'une subordination entre la vertu & le bonheur éternel, c'est-à-dire, une liaison de pensées nécessairement vertueuses dans laquelle le bonheur suivroit & la vertu précéderoit. Je laisse à dire que plus la félicité éternelle seroit éloignée de la notion de récompense, plus marqueroit-elle le caractere d'une bonté infinie.

II. La réponse à la seconde proposition ne nous arrêtera guere. Le Manichéen ne manqueroit pas d'observer

que, l'impénitence n'étant autre chose qu'un mauvais usage de la liberté, tout revient à un, soit que l'on dise que Dieu ne damne les gens qu'à cause qu'ils ne se répentent pas, soit que l'on dise qu'il les damne simplement à cause qu'ils ont péché. J'avoue que, généralement parlant, c'est une marque de miséricorde, que de vouloir remettre la peine à ceux qui auront regret de leur faute; mais, quand on promet de pardonner, sous la condition du répentir, à des gens dont on est très-assuré de l'impénitence, on ne promet rien, proprement parlant, & l'on est tout aussi résolu à les châtier, que si l'on ne leur offroit aucune grace: si vous vouliez tout de bon les exempter de la peine, vous les empêcheriez d'être impénitents, chose très-facile à celui qui est le maître des cœurs. Voilà encore des arguments *ad hominem*.

III. A l'égard de la troisiéme proposition, & de ses preuves, le Manichéen pourroit demander d'abord si l'Origéniste oseroit bien déterminer la durée des tourments qui précédent l'éternité bienheureuse. On n'oseroit la déterminer, car non-seulement on l'ignore, mais aussi on craindroit ou de la faire trop

courte, ou de la faire trop longue. Si on la faisoit trop courte, comme par exemple de cent ans, on craindroit d'être accusé de lâcher la bride aux pécheurs; & si on la faisoit d'un million d'années, on craindroit de ne point donner une juste image de la miséricorde de Dieu, & de ne point lever tout le scandale de la cruauté prétendue de la doctrine des enfers. On ne se fie donc guere à la nullité de proportion entre la durée d'un million de siecles, & une durée infinie, & l'on ne voit pas que ce soit résoudre la difficulté que de dire, *qu'il y a infiniment moins de proportion entre* la durée de la terre *& l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute & cent millions d'années*. Ce qui se peut assurer d'autant de millions de siecles qu'il y a de goutes d'eau dans l'Océan. Ce nombre de siecles multipliés tant qu'il vous plaira est une chose finie, or il n'y a nulle proportion entre le fini & l'infini; il n'y en a donc aucune entre quelque nombre de siecles que ce soit & l'éternité. Cependant personne ne peut s'empêcher de juger que la Justice divine seroit moins sévere, si elle faisoit cesser au bout de cent ans le malheur des reprouvés pour les introduire au paradis, que si elle ne faisoit

ce

ce changement qu'au bout de cent mille ſiecles. Quelque effort que l'on faſſe ſur ſon eſprit, on ne ſauroit ſatisfaire la raiſon en lui diſant, qu'à la vérité Dieu s'appaiſera enfin, mais que ce ne ſera qu'après que les peines infernales, telles qu'on les décrit ordinairement, auront duré autant de millions d'années qu'il y a de goutes d'eau dans la mer. Ce nombre d'années qui n'eſt rien en comparaiſon de l'éternité, paroît néanmoins une durée très-longue quand il eſt conſidéré en lui-même, & par rapport à la perſonne ſouffrante. D'où que cela vienne, ſoit qu'il faille dire que notre raiſon eſt trop ſotte pour pouvoir être trompée, ſoit qu'il y ait réellement quelque ſource d'illuſion & de ſophiſme dans les idées du temps, on ne peut ôter de l'eſprit d'un Philoſophe ne raiſonnant qu'en Philoſophe, que le ſupplice d'une créature continué pendant cent mille millions de ſiecles, eſt incompatible avec la ſouveraine bonté du Créateur. On doit ſuppoſer que l'Origéniſte ſent bien cela, & que c'eſt pour cette raiſon qu'il n'oſeroit dire que le purgatoire des damnés ſera d'une ſi longue durée. Or voici comment il me ſemble qu'un Manichéen le pourroit preſſer. Vous trou-

veriez de la cruauté dans un ſupplice ſi long, prenez ſeulement la moitié de cette durée, & ſi vous trouvez autre choſe qu'une diminution de rigueur, vous vous abuſez vous-même, car cinquante millions d'années ne different de cent mille millions que du plus au moins, & l'on ne paſſe pas de la cruauté à la ſouveraine bonté par la ſimple diminution de la cruauté : les qualités au ſuprême degré, la chaleur par exemple exclut abſolument tous les degrés de froideur, il faut donc que la bonté au ſouverain degré exclue tous les degrés quelconques de la qualité oppoſée. Vous ne pouvez donc parvenir à la ſuprême bonté de Dieu, qu'en ſupprimant juſqu'à la derniere minute les ſupplices des enfers. Car ce que Dieu peut être un moment, il le peut être deux heures & deux ſiecles, & dans toute l'éternité; mais ce qui ſeroit incompatible avec ſa nature dans l'éternité, l'eſt auſſi dans chaque inſtant de la durée des choſes. Les qualités de la créature ſont ſuſceptibles du plus & du moins, & ne ſont jamais parfaites, mais nous les appellons parfaites lorſque ce qui leur manque n'eſt point fort ſenſible. Nous louons la juſteſſe d'un horloger, lorſque ſa pen-

dule ne se détracte que dans deux ou trois secondes sur une année; mais la justesse d'un ouvrier souverainement parfait exclut absolument toutes exceptions; sa sainteté, sa sagesse, &c. sont absolument simples, & sans nulle mêlange de qualités contraires, je dis sans le plus petit mêlange qui se puisse concevoir, ou qui puisse être dans la nature des choses.

IV. L'idée de cette bonté exclut tous les défauts qui se rencontrent presque toujours dans la maniere dont les hommes font du bien les uns aux autres. Les uns se plaisent aux délais (*a*), les autres ne peuvent se rendre utiles que par des détours, & ils sont contraints malgré eux de faire passer par le mal ceux qu'ils veulent mener au bien. Les peres qui ne peuvent corriger qu'à coups de fouet les mauvaises inclinations d'un enfant, lui font sentir la douleur des coups de verge; mais ils s'en garderoient bien s'ils étoient persuadés qu'une complaisance sans bornes seroit un moyen plus efficace de cor-

(*a*) Ces délais sont quelquefois si ennuyans que l'on demande enfin comme une grace, la promptitude du refus

Jam satis est, finem, ô Cæsar, pro munere posco,
Remque meam seu das, perfice; sive negas.

rection. Ils le contraignent d'avaler une médecine, qui lui causera des tranchées, & dont l'amertume lui sera insupportable ; mais ils n'en useroient pas de la sorte, s'ils savoient un autre moyen de le guérir. Ils se serviroient du sucre, & de tout ce qui seroit le plus à son goût, s'ils espéroient de trouver là un meilleur remede. Ne pouvant éviter de lui faire prendre une potion désagréable, ils en adoucissent l'amertume le mieux qu'ils peuvent par de petites tromperies (*a*), & quoiqu'ils regardent comme une foiblesse ridicule les plaintes qu'il fait du mauvais goût d'une médecine, persuadés qu'ils sont *qu'en très-peu de tems il ne le sentira plus, & que le remede lui sera du bien*; nonobstant cela, dis-je, ils lui épargneroient de tout leur cœur cette peine, & le guériroient par des

(*a*) *Pueris absinthia tetra medentes*
Cùm dare conantur, priùs oras pocula circum
Contingunt mellis dulcis flavoque liquore,
Ut puerorum ætas improvida ludificetur
Labrorum tenùs intereà perpotet amarum
Absinthi laticem, deceptaque non capiatur ;
Sed potiùs tali facto recreata valescat.

Lucret. *De natura rerum lib.* I. *vers.* 935. *Liv.* IV. *vers.* II.

liqueurs les plus ſavoureuſes du monde, s'ils le pouvoient. Il n'eſt pas beſoin d'être pere pour ſentir de telles diſpoſitions dans ſon ame. Il n'y a ni medecin, ni apothicaire, qui ne faſſe des excuſes de ce que les remedes ſont amers, & qui ne proteſte que s'il étoit poſſible de leur donner le goût de la ſauce la plus excellente, que les meilleurs cuiſiniers ſachent faire, on n'y épargneroit point ſon induſtrie, mais qu'une néceſſité que tout l'art humain ne peut ſurmonter, oblige à faire prendre des médecines déſagréables. Il eſt ſûr que ce langage eſt ſincere lors même que l'on s'en ſert auprès d'un malade que l'on n'avoit jamais vu. Demandez à un chirurgien qui remet le bras à une perſonne inconnue, *ſi vous pouviez faire cette opération ſans cauſer aucune douleur, ne la feriez-vous pas de cette maniere ?* il vous répondra que cette queſtion eſt inutile, & qu'on doit tenir pour indubitable qu'un homme de ſa profeſſion, qui ſauroit panſer une plaie de deux manieres également bonnes, mais l'une douloureuſe, l'autre agréable, & qui préféreroit celle-là à celle-ci, feroit un monſtre de cruauté, un tigre, un Cannibale qu'il faudroit faire expirer inceſſamment ſur une roue.

Les maîtres d'école pour l'ordinaire n'ont pas l'esprit bien tourné ; cependant je doute qu'il y en ait d'une pédanterie assez sauvage, pour aimer mieux employer le fouet que les caresses, lors même qu'ils seroient certains que la douceur & la complaisance feroient autant de profit à leurs disciples que les châtiments. Ne donne-t-on pas des friandises à de petits écoliers pour vaincre leur répugnance (*a*) ; recourir aux gronderies & à la férule sans nécessité, je veux dire sans que cela soit plus profitable que les caresses & que les présents, c'est être brutal.

On pourroit amplifier à perte de vue cette induction, & de là naîtroit une conséquence qui décontenanceroit un Origéniste ; car on en pourroit conclure que les idées de l'expérience & les idées métaphysiques s'accordent à nous montrer que faire du mal à quelqu'un, lors même que ce n'est que pour peu de tems, & pour en tirer un grand bien, est une chose incompatible avec la bonté, à moins qu'il ne soit impossible de trouver un chemin droit par où l'on puisse mener

(*a*) *Ut pueris olim dant crustula blandi doctores, elementa velint ut discere prima.* Horat. *Sat.* 1, *libri* 3.

ce quelqu'un de bien en bien constamment & invariablement. On a donc beau dire que les peines des damnés ayant duré un certain temps, qui sera fort court en comparaison de l'éternité, seront suivies d'un bonheur qui ne finira jamais; cela ne laisse pas de paroître d'autant plus incompatible avec la bonté de Dieu, que c'est une bonté infinie & souverainement parfaite, qui ne peut souffrir la moindre diminution, ni la moindre interruption sans cesser d'être parfaite. Souvenons-nous de la doctrine des Scholastiques sur la nature des premieres qualités. La chaleur extrême, *in summo gradu* ou *ut octo*, comme ils s'expriment, n'est plus une qualité premiere, simple, & dans la perfection; dès qu'elle est mêlée avec le plus petit degré de froid qui puisse exister. Elle passe dès-lors dans la nature des secondes qualités ou des qualités composées; les essences consistent *in indivisibili*, dans un point indivisible; pour peu que vous en ôtiez, vous les détruisez entierement. Il leur faut tout ou rien, & ainsi quelque mince que puisse être le mêlange de la qualité malfaisante avec la bonté, cette bonté perd l'essence de la bonté parfaite; elle change

d'eſpece & ſe trouve appartenir à l'eſpece des qualités imparfaites. Je mets en marge l'axiome philoſophique qui prouve cela (*a*). Il faut donc que ſi les Origéniſtes ſe veulent tirer d'affaire, ils ajoutent une nouvelle héréſie aux précédentes, il faut qu'ils ſoutiennent qu'il a été impoſſible à Dieu de conduire les créatures libres à un bonheur éternel, ſans qu'au préalable elles ſouffriſſent les miſeres de cette vie, & puis pour un certain temps les infernales. Ils pourroient alléguer que tout de même que les poiſſons ne peuvent vivre dans l'air, ni les hommes ſous les eaux, les eſprits ne ſauroient entrer dans le paradis pendant qu'ils ſont chargés de la craſſe, que leur union avec la matiere élémentaire leur communique; qu'il faut donc les en purger dans les fournaiſes infernales, après quoi ils ſont en état de vivre heureux dans les régions céleſtes. Selon cette ſuppoſition la bonté de Dieu peut ſubſiſter toute entiere avec les tourments de la créature, tout comme l'amitié d'un opérateur ſe conſerve entierement pour la perſonne qu'il taille, quoiqu'il

(*a*) *Bonum ex integrâ cauſâ, malum ex quocumque defectu.*

lui fasse souffrir de très-cruelles douleurs, dont il ne lui est pas possible de l'exempter. Mais si l'on recouroit à cette hypothese, on ne feroit qu'adopter une partie de l'erreur des Manichéens ; on sauveroit la bonté de Dieu aux dépens de sa puissance ; on admettroit la matiere comme un principe incréé, & si essentiellement mauvais que Dieu n'en pourroit rectifier les défauts. Ce seroit donc, non pas répondre aux difficultés des Manichéens, mais les faire triompher. Les observations qui ont été faites sur le mal physique, par rapport à la bonté de Dieu, se peuvent facilement appliquer au mal moral par rapport à la sainteté divine.

V. Il faut prendre garde que si Origene pouvoit répondre aux objections des Manichéens, il ne s'ensuivroit pas que l'on pourroit les résoudre à plus forte raison par des principes beaucoup meilleurs, & plus orthodoxes que les siens. Car tout l'avantage, qu'il peut trouver dans cette dispute, procede des faussetés qui lui sont particulieres, donnant d'un côté beaucoup d'étendue aux forces du franc-arbitre, & substituant de l'autre à l'éternité malheureuse qu'il supprime une félicité éternelle. Le plus

fort argument des Manichéens eſt fondé ſur l'hypotheſe que tous les hommes, à la réſerve de quelques-uns, ſeront damnés éternellement.

VI. Il n'y a perſonne aujourd'hui qui donne ſi peu de priſe aux Manichéens que la ſecte de Socin, mais ce n'eſt qu'à cauſe qu'elle s'eſt plus éloignée que les autres de l'hypotheſe des Particulariſtes (*a*). Or pendant qu'elle n'ira pas encore plus loin, elle ne ſera pas plus heureuſe que l'Origéniſme dans cette diſpute; elle y ſuccombera ſi elle ne joint à ſes autres impiétés, celle de dire que la matiere eſt un principe dont Dieu ne peut diſpoſer que juſques à un certain point, & que hors de-là il faut qu'il cede à ſa réſiſtance, & qu'il s'accommode aux défauts incorrigibles qu'il y rencontre. Si les Sociniens ne ſe chargent pas encore de ce blaſphême, ils ſe verront réduits à l'abſurde, je veux dire à nier des vérités d'expérience: Voici comment. Ils nient l'éternité de l'enfer, parce qu'ils ne ſauroient comprendre qu'elle s'accorde avec la bonté infinie de Dieu. Ils

(*a*) *Ce ſont ceux qui preſſent avec le plus de rigueur le ſens littéral de Saint Paul ſur le dogme de la prédeſtination abſolue, & de la néceſſité de la grace, & de la perte du franc arbitre.*

ne comprennent pas que cette bonté ſoit compatible avec un enfer de cent fois cent mille millions d'années. Tant de ſiecles de ſouffrances leur paroiſſent une cruauté horrible. Mais comme de cette cruauté on ne parviendra jamais juſqu'à la bonté infinie par le retranchement de mille ſiecles, & puis encore de mille, &c. pendant qu'on laiſſera de reſte quelques années de tourment, il faudra dire ſi l'on veut éviter les inconſéquences, que ſous un Dieu infiniment bon, il ne peut point y avoir d'enfer. Cela prouve trop, on ne comprend point, après cette theſe, qu'il puiſſe y avoir des maladies & des chagrins parmi les hommes. Vous poſez donc des principes d'où s'enſuit la fauſſeté & même l'impoſſibilité de ce qui exiſte très-certainement, & dont on ne fait que de trop fâcheuſes expériences. Direz-vous que, ſous les meilleurs Monarques, il y a & des cachots, & des tortures, & des gibets, & des bourreaux qui font ſouvent des exécutions? On vous répondra qu'aucune de toutes ces choſes n'auroit lieu, ſi ces Monarques avoient la force d'inſpirer à tout le monde une ferme réſolution de ſe comporter comme il faut. Quel moyen de ſe tirer de ce labyrinthe,

si Dieu dispose de la matiere comme bon lui semble, & s'il est l'auteur libre des loix qui assujettissent l'homme aux maladies & aux déplaisirs ? On sera donc obligé de dire pour le dégager, qu'il ne fait pas tout ce qu'il veut, & que la matiere contient des semences de mal qui germent ou d'une maniere ou d'autre, bon gré malgré qu'il en ait, & quelque combinaison ou quelque tissu qu'il fasse de corpuscules.

VII. C'est ainsi qu'il faut apprendre leur devoir à ceux qui veulent assujettir la Théologie à la Philosophie. Il faut leur montrer les conséquences absurdes de leur méthode, & les ramener par-là à cette maxime de l'humilité chrétienne, c'est que les notions métaphysiques ne doivent point être notre regle pour juger de la conduite de Dieu, mais qu'il faut se conformer aux oracles de l'Écriture.

§. V.

Parallele de l'opinion d'Origène touchant la non-éternité des peines, avec le dogme des Sociniens sur cet article.

» Origene a mis les Démons & les
» damnés, à peu près au même rang,

» où les papistes mettent les fideles &
» les régénérés, qui meurent chargés
» d'un grand nombre de péchés veniels,
» & qui n'ont pas de quoi faire dire des
» messes pour abréger ou pour adoucir
» leurs peines dans le Purgatoire, dont
» le feu ne differe de celui de l'enfer
» qu'en durée. Ainsi les libertins, qui
» persévérent dans leur libertinage &
» dans leurs crimes jusqu'à la mort,
» peuvent à peu près avoir, selon la
» théologie d'Origene, les mêmes crain-
» tes & les mêmes espérances, que les
» meilleurs catholiques ont, selon la
» doctrine de leurs prêtres & de leurs
» moines. Le temps n'est rien en com-
» paraison de l'éternité. Un enfer tem-
» porel ne peut être mis en parallele
» avec un paradis éternel. Il est vrai
» que les maux présents effacent, dans
» l'esprit des mondains, l'idée des biens
» à venir; & que le sentiment de ceux-
» là est ordinairement plus vif & plus
» fort, que le desir & l'espérance de
» ceux-ci. Mais cela vient de la folie
» & de la corruption des hommes, &
» non pas de la nature des objets. De
» plus, il faut savoir que les maux à
» venir sont à peu près considérés com-
» les biens à venir, c'est-à-dire que les

» étourdis & les brutaux ne ſont guere
» touchés ni des uns ni des autres ; mais
» les ſages & les gens à réflexion, envi-
» ſagent de près les peines & les joies
» de l'autre vie, & s'en font une juſte
» idée. D'où il ſuit que les gens de la
» premiere eſpece, ne ſeront pas plus
» effrayés de l'enfer ou du purgatoire,
» dont Origene les menace, qu'encou-
» ragés & conſolés par la fin de leurs
» ſupplices, & par la jouiſſance d'une
» béatitude éternelle dans le paradis,
» que ce Docteur leur fait eſpérer : &
» qu'au contraire ceux qui ont des pen-
» ſées plus ſérieuſes & plus profondes,
» jugeront des biens & des maux futurs
» par leur durée, & ſe réſoudront ſans
» peine à traverſer quelques ſiecles de
» mauvais temps, s'ils ſont aſſurés de
» trouver au-delà une éternité de bon-
» heur & de joies infinies. Pour la doc-
» trine des Sociniens, elle ne donne
» point d'autre conſolation aux pé-
» cheurs endurcis, que leur anéantiſſe-
» ment. Or de la maniere dont les
» hommes ſont faits, ils aiment mieux
» être malheureux & heureux ſucceſſi-
» vement, que de n'être point du tout.
» Et ſelon la droite raiſon, il y a in-
» finiment plus d'avantage à être éter-

» nellement comblé de bonheur, après
» avoir souffert quelque tems, qu'à
» rentrer dans le néant, & à se voir
» ainsi privé pour jamais d'une béati-
» tude infinie, dont on pouvoit s'assu-
» rer la possession, & que l'on ne perd
» que par sa négligence.... (*a*) L'erreur
» d'Origene pourra inspirer le mépris de
» la répentance à quelques-uns, &
» celle des Sociniens pourra en retenir
» d'autres dans l'impiété. Cependant
» l'une & l'autre est très-pernicieuse;
» & c'est avoir un faux poids & une
» fausse mesure, & une acception de
» personnes trop visible, de dire que
» l'erreur d'Origene, quoique dange-
» reuse, n'a rien d'impie; mais que
» l'opinion Socinienne est l'impiété Epi-
» curienne. Si Origene avoit anéanti des
» reprouvés, après un long purgatoire,
» sa Théologie seroit moins indulgente
» aux pécheurs impénitents, que celle
» des Sociniens, qui les anéantissent
» sans leur avoir fait souffrir aucune
» peine considérable (*b*). Mais le pa-

(*a*) Saurin. Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *pag.* 690.

(*b*) *Il semble que* Mr. Saurin *tombe d'accord de ce qu'avance son adversaire, que les Sociniens enseignent que l'ame des méchants est anéantie au même moment qu'ils meurent. Ce n'est pas là la doctrine*

» radis qu'il leur promet au bout de
» leur enfer, & qui les rendra éternel-
» lement ſemblables aux Apôtres, aux
» Martyrs & aux plus grands Saints,
» eſt un puiſſant contre-poids contre la
» terreur d'un ſupplice, qui ſera place
» à des joies & à des félicités éter-
» nelles. «

§. VI.

Du Salut d'Origene.

Rien n'eſt plus ſingulier que les diſputes qui s'éleverent au ſujet du ſalut d'Origene, preſqu'auſſi-tôt après la condamnation de ſes Livres. Le jugement de l'Egliſe, quelque défavorable qu'il lui fût, n'étoit point une raiſon ſuffiſante pour damner ce grand Docteur qui avoit pu ſe tromper ſans être hérétique, n'ayant point ſoutenu ſes opinions avec opiniâtreté & en eſprit de rebellion, puiſque l'Egliſe n'avoit point prononcé. Il eſt plus que vraiſemblable qu'Origene ſe ſeroit ſoumis à ſon jugement s'il avoit été rendu de ſon vivant. Il y a bien des

de cette Secte qui enſeigne ſeulement que leurs peines ceſſeront enfin par l'anéantiſſement de leur ame. Il eſt vrai auſſi que M. Saurin s'exprime d'une maniere qui peut ſignifier qu'il n'impute point cela à la ſecte.

Saints dans le calendrier qui n'ont pas vécu aussi chrétiennement que lui, ni souffert autant pour la foi, ni eu tant d'ardeur pour le martyre, ni fait une aussi dure pénitence. Il y a donc beaucoup plus d'apparence, même selon les principes du Christianisme, de le croire sauvé que damné.

Jean Pic, Comte de la Mirande, ayant publié à Rome, entre ses neuf cens Propositions, qu'*il est plus raisonnable de croire le salut d'Origene, que sa damnation*; les maîtres en Théologie l'en reprirent, disant que *cette conclusion est téméraire & blâmable, qu'elle sent l'hérésie, & est contraire à la détermination de l'Eglise universelle.* Ces maîtres en Théologie prétendoient donc faire un article de foi de la damnation d'Origene. Cependant Pic de la Mirande avoit le Pape de son côté, avec un grand nombre de ceux qui composoient le Sénat Apostolique, qui pensoient plus sensément que ces maîtres en Théologie, esprits envieux & brouillons.

M. Cottibi, Ministre de Poitiers, qui changea de Religion en 1660, emporté par sa vénération pour les vertus, le génie & les souffrances d'Origene, osa lui donner le nom de Saint, à l'imi-

tation d'Eraſme, qui ſe ſentoit quelquefois tenté de donner le même titre à Socrate. Il eſt vrai que Cottibi en reçut de vifs reproches de ſes anciens confreres.

Dès 1629, le Jéſuite Etienne Binet avoit publié un ouvrage touchant le ſalut d'Origene, ou il n'oſoit ſe déclarer pour l'affirmative qu'en tremblant. Il prit le parti de donner, à cette affaire, la forme d'une réviſion de procès. Il fit ouir des témoins; il fit plaider pour & contre, & intervenir les concluſions des gens du Roi du Ciel. Enfin il fit prononcer cet arrêt. » Vu tout ce qui a été » dit de part & d'autre, & les conclu- » ſions des gens du Roi du Ciel, il a » été dit que l'affaire ſera appointée au » conſeil ſecret de Dieu, & à lui réſer- » vée la ſentence définitive. Et néan- » moins par proviſion, & au profit » d'Origene, a été dit que tout bien » balancé, les preuves qui le ſauvent » ſont plus fortes & mieux concluantes » que celles qui le damnent; partant, » il y a plus d'apparence de le croire » ſauvé que damné (a).

On lit, dans le *Pré ſpirituel*, qu'un bon homme ſe trouvant en peine ſur le ſalut de l'ame d'Origene, après les ar-

(a) Binet, du Salut d'Origene, p. 468.

dentes prieres d'un ſaint Vieillard, il vit comme une eſpece d'enfer à découvert, que là il reconnut les héréſiarques qu'on lui nomma tous nom par nom, & au milieu il y vit Origene qui étoit damné avec les autres, & chargé d'horreur, de flammes & de confuſion. Voilà une des ſimplicités ſans nombre, qu'on trouve dans ce miſérable livret. L'excellente preuve de la damnation d'un Docteur du Chriſtianiſme, les viſions d'un hermite! Il eſt écrit, dans la vie de ſainte Mechtilde, que Dieu lui révéla qu'il ne vouloit pas que le monde ſût ce qu'étoit enfin devenu Samſon, Salomon & Origene, pour donner de la terreur aux plus forts, aux plus ſages, & aux plus ſavants de ce monde, les tenants en ſuſpens dans cette incertitude. Cette ſeconde viſion a au moins un ſens moral, & montre combien il eſt téméraire de vouloir pénétrer les jugements de Dieu.

Je finirai cet article par une réflexion dont le Lecteur pourra faire ſon profit: c'eſt qu'Origene méritoit bien d'être damné par les hommes, pour avoir voulu les délivrer de la crainte d'une éternité malheureuſe.

§. VII.

Deux Origénismes, l'un charnel, l'autre spirituel.

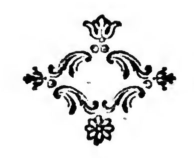
Quelques-uns des Sectateurs d'Origene poussèrent les conséquences de son système jusqu'aux sensualités que l'on a vues depuis parmi les Molinistes. » Tandis » que les contemplatifs sans étude don» noient inconsidérément dans toutes » les chimeres d'Origene, d'autres plus » éclairés qu'eux, mais aussi plus cor» rompus, en apperçurent les consé» quences très-favorables à leurs déré» glements ; & de ce que la chair n'étoit » plus regardée que comme la prison » de l'esprit, & nullement comme une » partie de nous-mêmes, sanctifiée par » l'union qu'elle a avec Jesus-Christ, » & destinée à regner avec lui dans la » gloire, ils conclurent que les souil» lures de la chair n'étoient pas capa» bles d'ôter à l'esprit sa pureté, ni de » le priver de la grace du Créateur. On » sait assez à quelles abominations con» duit ce détestable principe qui forma » dans l'Orient une seconde secte d'Ori» genistes si décriés par leurs désordres,

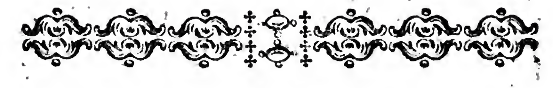
» qu'on leur donna les noms d'*infames* » & de *débordés*. Ce double Origénisme, » l'un charnel l'autre spirituel, a pour » témoin saint Epiphane. Ainsi, on ne » le prendra pas pour l'invention d'un » historien qui cherche dans les siecles » passés, des portraits de ce qui se voit » dans le nôtre. Beaucoup moins doit- » on le regarder comme une occasion » ménagée pour avoir lieu de s'expli- » quer sur les affaires présentes. Si l'exé- » crable Molinos, tout opposé qu'il » étoit au chaste Origene, n'a pas laissé » de devenir, comme lui, le chef d'une » hérésie spirituelle & d'une hérésie » charnelle, il ne faut pas s'en éton- » ner. L'hérésie la plus spirituelle, pour » peu qu'elle ait d'affinité avec les » mœurs & de rapport à la pratique, » ouvre le chemin aux plus monstrueux » désordres. Tel soupire & s'accuse lui- » même après avoir commis une mé- » chante action que je n'ai pu éviter, » dit-il, Dieu m'ayant refusé la grace. » Tel autre, de ce que Dieu lui a ôté » les moyens d'éviter cette même ac- » tion, conclut qu'elle ne sauroit être » criminelle, & la commet sans rou- » gir (*a*).

(*a*) Histoire de l'Origénisme, par le P. Doucin, p. 139.

Cet Origénisme charnel ne dura guere, & fut plus aisé à détruire que l'origénisme spirituel. » Ce qui semblera in-
» croyable & qui mérite néanmoins
» d'être soigneusement remarqué, une
» hérésie charnelle est moins à craindre
» pour l'Eglise, que celles où l'on ne
« voit rien que de très-réglé dans les
» mœurs. Il n'en faut point d'autres
» preuves que celles du double Origé-
» nisme. Le charnel dura très-peu &
» fut abhorré de tout le monde : ceux
» mêmes qui en étoient infectés n'ose-
» rent produire aux yeux des hommes
» une doctrine si affreuse ; au lieu que
» l'Origénisme spirituel, dont les Sec-
» tateurs, selon St. Epiphane même,
» étoient irréprochables du côté de la
» pureté, ne put être éteint qu'après
» plus de deux siécles (*a*).

(*a*) *Ibid. p.* 141.





LES ABÉLIENS,

OU

ABELONIENS.

§. I.

Origine & principes de cette Secte d'Hérétiques.

LEs Abéliens, Secte d'Hérétiques dispersés dans la campagne aux environs d'Hippone, avoient d'étranges principes. Cette Secte ordonnoit à chacun d'avoir sa chacune ; elle ne trouvoit point bon, & ne souffroit point que l'homme fût seul ; il falloit, selon les statuts de l'ordre, qu'il eût une aide semblable à lui : mais il ne lui étoit pas permis de s'appuyer sur cette aide ; je veux dire de s'unir corporellement avec sa femme : c'étoit pour lui l'arbre de science de bien & de mal, dont le fruit lui étoit sévérement défendu. Ces gens-là régloient le mariage sur le pié

du paradis tereftre, où il n'y eut entre Adam & Eve que l'union du cœur; ou plutôt ils fe régloient fur l'exemple d'Abel: car ils prétendoient qu'Abel avoit été marié; mais qu'il étoit pourtant mort, fans avoir jamais connu de femme. C'étoit de lui que leur fecte avoit pris fon nom. Quand un homme & une femme étoient entrés en cette forte de fociété, ils adoptoient deux enfants, un garçon & une fille qui fuccédoient à leurs biens, & qui fe marioient fous les mêmes conditions de ne point faire d'enfants; mais d'en adopter deux qui différaffent en fexe. Ils ne manquoient pas de trouver de pauvres gens dans le voifinage, qui leur fourniffoient des enfants à adopter. Voilà ce que ce Saint Auguftin nous apprend; & comme il eft prefque le feul qui en parle, il faut croire que cette fecte ne fut connue qu'en peu de lieux, & qu'elle ne dura pas long-temps. On croit qu'elle commença fous l'Empire d'Arcadius, & qu'elle finit fous celui de Théodofe le jeune. Tous ceux qui la compofoient, réduits enfin à un feul village fe réunirent à l'Eglife catholique.

§. II.

§. II.

Combien ses principes étoient peu propres à la faire durer.

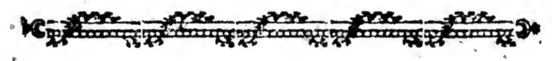
C'étoit un état trop violent, que celui de continence entre un homme & une femme, qui avoient d'ailleurs toutes choses communes, & dont la société étoit censée un vrai mariage : c'étoit, dis-je, un état trop violent, pour durer beaucoup; *nullum violentum durabile.* Les Abéliens n'étoient que des Eucratites & des Novatiens mitigés : ceux-ci condamnoient hautement le mariage ; les Abéliens le louoient & le retenoient. Il est vrai que ce n'étoit presque que de nom : ils en *avoient l'apparence ; mais ils en renioient la force. Hi nomen quidem coujugii & nuptiarum retinuerunt, vim autem & effectum earum prorsus sustulerunt.* S'ils avoient cru que le mariage fût un sacrement, ils auroient été sur cet article ce que les Zuingliens ont été sur celui de l'Eucharistie : ils n'eussent admis que la figure, & point du tout de réalité. Or c'est ce qui a dû contribuer à l'extinc-

tion de la Secte. On lit dans le dictionnaire de Furetiere :

Boire & manger, coucher ensemble,
C'est mariage, ce me semble.

Voilà l'idée naturelle qu'on se forme de cet état ; &, dans cette idée le dernier de ces trois attributs passe pour le principal, & pour la différence spécifique. C'est celui-là, que l'on nomme la consommation du mariage : sans celui-là, le contrat le plus solemnel, les fiançailles, la bénédiction nuptiale, ne passent que pour des préliminaires, dont on se dégage facilement. C'est celui-là qui serre le nœud, & qui le rend indissoluble. C'est la fin, le but & la couronne de l'œuvre. Il y avoit donc peu d'apparence que beaucoup de gens, même après que la nouveauté du dogme seroit passée, voulussent avoir le nom & le lien de gens mariés, & se priver de ce que le célibat avoit dès-lors de plus éclatant, sans goûter les fruits & les délices du mariage. Il n'a donc pas été nécessaire, quand j'ai dit que les principes de cette secte étoient peu propres à la faire durer, que je fisse quelque allusion au bon mot qu'on attribue à

Sixte V : *Non si chiava in questa religione, non durara.* Les adoptions y tenoient lieu de générations, &c, à cause de cela, on ne pouvoit pas dire des Abéliens, ce que Florus remarque touchant les premiers habitants de Rome : *Res erat unius ætatis, populus virorum.* Si d'autres causes ne s'en fussent pas mêlées, cette secte auroit pu durer éternellement : *per sæculorum millia (incredibile dictu) gens æterna est in qua nemo nascitur.* C'est ce que Pline a dit des Esséniens , & ce que l'on dit tous les jours des moines.



ABÉLARD.

§. I.

Les Amours d'Abélard & d'Héloïse.

PIERRE ABÉLARD naquit à Palais, village près de Nantes, en 1079, d'une famille noble. Il étoit l'aîné de ses freres , & leur laissa tous les avantages de son droit d'aînesse pour se livrer entiérement à l'étude. La Dialectique

étoit la ſcience pour laquelle il ſe ſentoit le plus d'attrait & de talent. Il voyagea en diverſes provinces de France, diſputant par-tout, lançant de toutes parts ſes ſyllogiſmes, & cherchant avec ardeur les occaſions de ſe ſignaler contre une theſe. Jamais Chevalier errant ne chercha avec plus d'avidité les occaſions de rompre une lance en l'honneur des Dames. Abélard termina ſes courſes à Paris où il fut diſciple bien-aimé, puis rival déteſté de Guillaume des Champeaux, Archidiacre de Notre Dame, & l'un des plus grands Dialecticiens de ſon temps. Abélard jeune & préſomptueux s'en alla ouvrir une Ecole à Melun ou à la Cour de France réſidoit en ce temps-là : il la tranſporta enſuite à Corbeil ; & enfin à Paris, théâtre de ſes premiers ſuccès. Il eut par-tout un nombre prodigieux de Diſciples. Le ſucceſſeur de Champeaux dans l'Ecole de Paris lui offrit ſa chaire, & ne rougit pas de ſe mettre au nombre de ſes éleves, tant il s'étoit acquis de réputation.

Abélard joignoit à la ſcience d'un Docteur les agrémens d'un homme aimable, très-capable de ſe faire aimer. Avec de la figure, de la jeuneſſe, le ta-

lent de faire de jolis vers, un ton avantageux, un grain de vanité, un nom célébre, il avoit raison de se flatter de trouver peu de cruelles quand il voudroit se déclarer (*a*). L'étude avoit été jusqu'alors sa passion, l'amour à son tour l'occupa tout entier.

Fulbert, Chanoine de Paris, avoit une niece nommée Héloïse. Elle étoit assez belle & bien-aimée de son oncle qui prenoit un soin extrême de son éducation; il avoit sur-tout une envie extrême d'en faire une savante, & comme elle avoit d'esprit, elle faisoit de tels progrès dans la littérature, que sa réputation s'étoit répandue par tout le Royaume (*b*). Abélard, dans le portrait qu'il en fait, dit qu'elle n'étoit pas la derniere de son sexe en beauté, mais qu'elle étoit la premiere en érudition. D'autres au-

(*a*) *Tanti quippe tunc nominis eram, & juventutis & gratiâ præeminebam, ut quamcumque feminarum nostro dignarer amore, nullam vererer repulsam.* (Abelardi) Opera p. 10.

(*b*) *Qui* (Fulbertus) *eam quanto ampliùs diligebat, tanto diligentiùs in omnem quam poterat scientiam litterarum promoveri studuerat. Quæ cum per faciem non erat infima, per abundantiam litterarum erat suprema. Nam quo bonum hoc, litteratoriæ scilicet scientiæ, in mulieribus est rarius, eo amplius puellam commendabat & in toto regno nominatissimam fecerat.* Ibid. p. 10.

teurs lui donnent une beauté ravissante, & peut-être qu'Abélard est aussi modeste quand il parle des charmes de sa maîtresse, qu'avantageux en parlant de son érudition.. Car dans ce temps-là une fille pouvoit passer pour un prodige avec un très-médiocre savoir. Quoi qu'il en soit, Fulbert desira que sa niece prît des leçons d'Abélard. Celui-ci ne vit pas plutôt Héloïse qu'il en devint amoureux. Il engagea le Chanoine Fulbert à le prendre chez lui en pension, sous prétexte qu'il pourroit plus aisément instruire sa niece, dans tous les temps que sa chaire de professeur lui laisseroit de libres. *Prenez-moi en pension chez vous*, lui dit-il, *je vous fais maître du prix.* Le bonhomme s'imaginant qu'il donneroit à sa niece un habile précepteur qui, bien loin de lui coûter de l'argent, lui paieroit une grosse pension, donna dans le piege : il pria Maître Abélard de bien instruire cette jeune fille, tant de jour que de nuit, & lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisoit pas son devoir. Quelle simplicité dans ce bon Chanoine ! il confioit sa brebis chérie à un loup affamé : il la livroit plutôt à la passion qu'aux

instructions de son Maître, & lui fournissoit tous les moyens de la séduire, en lui permettant de joindre les menaces & les coups aux caresses. C'est la réflexion même d'Abélard sur la conduite de Fulbert (*c*).

Héloïse fit de rapides progrès sous un tel Précepteur ; mais ce fut plus dans l'art d'aimer que dans toute autre science. Aussi il ne lui donnoit guere que des leçons d'amour ; & elle les goûtoit si bien qu'elle le fit passer promptement de la premiere faveur à la derniere, sans qu'il fût question entre eux d'aucune promesse de mariage. Ce qui toucha le cœur de l'Ecoliere ce fut la belle voix de son Maître & la délicatesse de son esprit qui brilloit sur-tout dans les vers amoureux & les chansons qu'il composa pour elle, & qu'il lui chantoit avec toutes les graces imaginables (*d*). Rien

(*a*) *Quanta ejus simplicitas esset vehementer admiratus, non minus apud me obstupui quam si agnam teneram familico lupo committeret. Qui cum eam mihi non solum docendam, verùm etiam vehementer constringendam traderet ; quid aliud agebat quàm ut votis meis licentiam penitùs daret, & occasionem etiamsi nollemus offerret, ut quam videlicet blanditiis non possem, minis & verberibus faciliùs flecterem ?* Ibid. p. 11.

(*b*) *Duo autem, fateor, tibi specialiter inerant qui*

n'eſt plus amuſant que la deſcription qu'il nous donne lui-même des leçons qu'il faiſoit à ſa Maîtreſſe. » L'étude, » dit-il, ſervoit de prétexte à l'amour. » Nous nous retirions dans les lieux » les plus ſecrets, & les retraites pai- » ſibles chéries des amants, pour y » vaquer à la lecture, & nous y cé- » lébrions les myſteres de l'amour. » Nos livres étoient ouverts devant » nous, au lieu d'y lire, nous nous » diſions mille choſes tendres : je don- » nois plus de baiſers à ma chere Héloïſe » que je ne lui débitois de maximes » morales ; mes mains étoient plus » ſouvent occupées à careſſer ſon ſein » qu'à feuilleter les livres que je de- » vois lui expliquer ; & mes yeux plus » ſouvent fixés ſur elle que ſur l'écri- » ture. Je faiſois ſemblant de me ſervir » quelquefois de la permiſſion que ſon » oncle m'avoit donnée de la châtier : » l'amour & non la colere me por- » toit à lui donner le fouet, & mes » coups étoient des careſſes les plus » douces (*e*). « Nos amans ſe livrerent

bus feminarum quarumlibet animos ſtatim allicere poteras, dictandi videlicet & cantandi gratiâ. Ibid. p. 12.

(*a*) *Sub occaſione diſciplinæ amori penitus vaca*

à tout ce que ce commerce amoureux pouvoit leur fournir de voluptés: c'étoit leur premiere passion à l'un & à l'autre: ils s'abandonnerent à toute la vivacité de leurs desirs, & si leur imagination échauffée inventoit quelque nouveau plaisir, ils le goûtoient, de quelque espece qu'il fût: plus il étoit nouveau pour eux, plus ils s'y livroient avec ardeur, & moins ils avoient à craindre le dégoût. Peut-être que je ne rends pas toute la force des expressions d'Abélard, & qu'on peut lire au bas de la page (*f*).

Héloïse aimoit jusqu'à la fureur; elle s'imaginoit qu'aucune femme ne pouvoit voir Abélard sans en devenir passionnée: ce qui lui faisoit dire qu'il n'y avoit ni femme ni fille qui en son absen-

bamus, & secretos recessus, quos amor optabat, studium lectionis offerebat. Apertis itaque libris plura de amore quàm lectione verba se ingerebant, plura erat oscula quàm sententiæ. Sæpius ad sinus quàm ad libros reducebantur manus: crebriùs oculos amor in se reflectebat, quàm lectio in scripturam dirigebat. Quoque minus suspicionis haberemus, verbera quandoque dabat amor non furor, gratia non ira, quæ omnium unguentorum suavitatem transcenderent. Ibid. p. 11.

(*f*) *Nullus à cupidis intermissus est gradus amoris, & si quid insolitum amor excogitare potuit, est additum. Et quo minus illa fueramus experti gaudia, ardentiùs illis insistebamus, & minùs in fastidium vertebantur.* Idem, ibid.

ce ne formât des desirs pour lui, & qui en sa présence ne fût toute embrasée d'amour; & que les Reines même & les plus grandes Dames portaient envie aux plaisirs qu'elle goûtoit entre ses bras (g).

Il étoit impossible qu'une passion si forte n'éclatâ pas au dehors. Les vers galants d'Abélard & les chansons agréables où il célébroit à la fois les charmes & les faveurs de sa maîtresse trahirent leur secret. La négligence avec laquelle l'amoureux professeur s'acquittoit de ses leçons publiques, lui fit encore plus de tort. On ne parloit dans la ville que des galanteries d'Abélard avec Héloïse: le bruit s'en étoit répandu même dans les Provinces où l'on chantoit publiquement les chansons d'Abélard où le nom d'Héloïse était consacré par les expressions les plus tendres. Fulbert seul ignoroit ce qui se passoit dans sa maison. Ceux qui connoissent le monde savent qu'en mille occasions les plus intéressés à une nouvelle sont les derniers à l'apprendre. On chante dans le voisinage

(g) *Quæ conjugata, quæ virgo non concupiscebat absentem, & non exardebat in præsentem? Quæ regina vel præpotens fœmina gaudiis meis non invidebat vel talamis.* Ibid. p. 46.

les desordres de nos femmes & de nos enfants, lorsque nous ne savons encore rien de leurs déréglements. On chantoit dans Athenes les galanteries de Metella femme de Sylla, avant que le mari en eût aucune connoissance. Les injures des Athéniens à qui il faisoit la guerre, lui en apprirent le premier bruit. Les galanteries de Mucia femme de Pompée, étoient si publiques, que chacun s'imaginoit qu'il ne les ignoroit pas. Il n'en savoit rien néanmois, lorsqu'un homme qui servoit dans son armée, lui en parla. On pourroit ajouter à ces exemples celui de l'Empereur Claude qui ne savoit rien des infamies de Messaline, lorsque tout le monde savoit qu'elle s'étoit prostituée dans les lieux publics, & qu'elle y avoit mené plusieurs Dames, & que pour comble d'imprudence elle avoit épousé un autre homme. Notre siecle a fourni un de ces exemples dans la personne du Maréchal de la.... On assure (chose difficile à croire) qu'il ne savoit pas le commerce de sa femme avec le Comte de..... lorsque le fils qui en étoit provenu avoit déja été naturalisé en plein Parlement. Les gens d'étude, je parle de ceux qui se renferment trop dans leur cabinet,

ſe trouvent quelquefois dans le cas dont ils s'agit préſentement. Inſtruits autant qu'on le peut être du malheur domeſtique de Sylla & de Pompée qui ſont morts depuis tant de ſiecles, ils ne ſavent pas qu'on leur joue le même tour aſſez près de leur cabinet. Revenons à notre Chanoine.

On lui parla de la conduite peu réguliere de ſa niece avec ſon Précepteur. Il fut d'abord incrédule, tant il comptoit ſur la ſageſſe d'Abélard, & ſur celle d'Héloïſe : mais à force de revenir à la charge, on diſſipa l'incrédulité. Abélard fut chaſſé de chez le Chanoine.

§. II.

Raiſons alléguées par Héloïſe pour détourner Abelard du lien conjugal. Leur mariage ſecret.

Cependant Héloïſe portoit dans ſon ſein le fruit de ſon amour furtif. Elle en conçut une vive joie, & écrivit, dès qu'elle s'en apperçut, à ſon amant pour le conſulter ſur le parti qu'elle devoit prendre dans cette occaſion (*a*). Il fut

(*a*) *Non multo autem poſt puella ſe concepiſſe reperit & cum ſumma exultatione mihi ſuper hoc illico*

d'avis qu'elle quittât la maiſon de ſon oncle ; & la déguiſant en nonne, il l'envoya en Bretagne chez une de ſes ſœurs, où elle accoucha d'un garçon. Fulbert conçut une furieuſe colere contre Abélard ; celui-ci pour ſe tirer de tout embarras, promit à l'oncle d'épouſer celle qu'il avoit ſéduite, pourvu que le mariage demeurât ſecret. Cette fille amoureuſe employa tout ſon eſprit & toute ſon éloquence à déconſeiller le mariage à Abélard, & il eut toutes les peines du monde à l'y faire conſentir. Je connois mon oncle, lui diſoit Héloïſe, rien n'appaiſera ſon reſſentiment ; & puis quelle gloire tirerai-je d'être votre femme, puiſque je vous ruinerai de réputation ? Quelles malédictions n'ai-je pas à craindre, ſi je dérobe au monde une auſſi grande lumiere que vous êtes ? Quel tort ne ferai-je point à l'Egliſe ? Quels regrets ne cauſerai-je point aux Philoſophes ? Quelle honte & quel dommage ne ſera-ce point, ſi vous, que la nature a créé pour le bien public, vous vous conſacrez tout entier à une femme ? Songez à ces paroles de ſaint Paul, *Es-tu délivré de femme, n'en cherche point.*

ſcripſit, conſulens quid de hoc ipſe faciendum deliberarem. Ibid. p. 13.

Et si le conseil de ce grand Apôtre, ni les exhortations des saints Peres, ne peuvent pas vous dégoûter de ce grand fardeau, considérez au moins ce qu'en ont dit les Philosophes; un Théophraste qui a prouvé par tant de raisons, que le Sage ne doit point se marier; un Cicéron qui, ayant répudié Terentia, répondit à Hircius qui lui offroit sa sœur en mariage, qu'il ne pouvoit pas accepter cette offre, parce qu'il ne pouvoit partager ses soins entre la Philosophie & une femme. D'ailleurs, quelle convenance y a-t-il entre des servantes & des écoliers, entre des écritoires & des berceaux, entre des livres & des quenouilles, entre des plumes & des fuseaux? Comment supporter les pleurs des enfants, les chansons des nourrices, & le tracas du ménage au milieu des méditations théologiques & philosophiques? Je ne dis rien des ordures & des puanteurs continuelles des petits enfants (*b*); les gens riches se peuvent mettre à couvert de ces incommodités dans leurs vastes maisons par la multitude des appartements: la dépense & les soucis de chaque jour ne sauroient

(*b*) *Quis etiam inhonestas illas parvulorum sordes assiduas tolerare valebit?* Ibid. p. 14.

les inquiéter ; mais il n'en eſt pas de même des Philoſophes, & quiconque veut amaſſer du bien, & s'embarraſſer des occupations mondaines, ſe rend incapable des fonctions de Théologien & de Philoſophe. Prenez garde à la conduite des anciens Sages, tant ſous le Paganiſme, que parmi les Juifs ; & ſi des Payens & des Laïques ont préféré le célibat au mariage, quelle honte ne feroit-ce pas à un clerc & à un Chanoine comme vous, de préférer les voluptés ſenſuelles aux divins offices ? Que ſi vous vous mettez peu en peine de la prérogative de votre cléricature, ſoutenez du moins le caractere & la dignité de Philoſophe. La concluſion de ce ſermon fut qu'il y auroit plus d'honneur pour lui, & plus de charmes pour elle, dans la qualité de galand que dans celle de mari, qu'elle vouloit lui demeurer attachée, non par la néceſſité du lien conjugal, mais par la ſeule tendreſſe de ſon cœur ; & que leurs plaiſirs ſeroient infiniment plus ſenſibles, s'ils ne ſe voyoient que de temps en temps.

Cette exhortation d'Héloïſe au concubinage, préférablement au mariage, donne lieu à bien des réflexions qui ne ſont pas toutes à ſon avantage. Il ſemble

que la violence de son amour avoit étouffé dans son cœur tout sentiment d'honneur. Il arrive très-souvent qu'une passion amoureuse étouffe ou surmonte les sentiments de la conscience ; mais il arrive très-rarement qu'elle supprime la sensibilité pour l'honneur : & à la réserve d'un petit nombre de personnes de basse naissance, qui la plupart du temps n'ont pas eu l'éducation ordinaire, toutes les filles qui succombent mettent l'une de ces quatre cordes à leur arc. Elles esperent, ou de ne pas concevoir, ou de faire avorter leurs fruits par quelque drogue, ou d'accoucher à l'insçu de tout le monde, ou de se faire épouser par leur amant ; & cela montre que si l'amour est quelquefois le plus fort tyran qui les domine, c'est un tyran qui laisse l'honneur en possession de ses droits : témoin le fameux sonnet de l'*Avorton*, où l'on a si bien représenté la force de l'honneur & la force de l'amour alternativement vaincues & victorieuses. Notre Héloïse aimoit si furieusement, qu'elle ne se soucioit plus ni d'honneur ni de réputation ; car en premier lieu elle fut ravie de se trouver grosse, & en second lieu elle fit tout ce qu'elle put pour n'être pas mariée avec celui qui lui avoit fait

l'enfant : deux choses surprenantes dans une fille bien née. La premiere même ne se voit guere que dans des cas où l'amour a peu de part, & où l'on ne cherche qu'à attraper un grand parti que l'on déseспéroit d'avoir, si le fracas d'une grossesse ne s'en mêloit. Combien y a-t-il de filles qui aiment mieux se faire donner un mari contre son gré par arrêt du Parlement, que de demeurer flétries? Elles sont très-persuadées qu'il se vengera avec usure ; & que l'arrêt leur coûtera bon ; mais n'importe pourvu que le nom d'épouse répare la brêche faite à l'honneur. Notre Héloïse n'avoit pas cette délicatesse : mais on pourroit croire qu'elle en avoit une autre d'une espece différente.

Le desintéressement de son amour étoit excessif : elle ne cherchoit ni l'honneur du mariage, ni les avantages du douaire ; & quoiqu'elle convînt que le nom d'épouse semblât plus saint & de plus grand poids, elle trouvoit néanmoins plus de douceur dans celui d'amante, de maîtresse, de concubine, ou même dans un nom moins noble. Elle donnoit la préférence à l'amour par dessus le lien conjugal, & à la liberté

par dessus la nécessité (*c*). Il y a là un des plus mystérieux raffinements de l'amour. On croit, depuis plusieurs siecles, que le mariage fait perdre, à cette sorte de sel, sa principale saveur, & que depuis qu'on fait une chose par engagement, par devoir, par nécessité, comme une tâche & une corvée, on n'y trouve plus les agréments naturels ; desorte qu'au dire des fins connoisseurs, on prend une femme *ad honores*, & non pas *ad delicias*. » Le mariage, dit Mon-
» tagne, a pour sa part l'utilité, la
» justice, l'honneur & la constance,
» un plaisir plat, mais plus universel.
» L'amour se fonde au seul plaisir, &
» l'a de vrai plus chatouilleux, plus vif
» & plus aigu ; un plaisir attisé par la
» difficulté ; il y faut de la piqure & de
» la cuison : ce n'est plus amour s'il est
» sans fléches & sans feu. La libéralité
» des Dames est trop profuse au mariage,
» & émousse la pointe de l'affection &
» du desir. « Souffrez, disoit un Empereur Romain à sa femme, que je cherche le plaisir dans le sein d'un autre, car le nom d'épouse est plus un nom d'honneur

(*c*) *Etsi uxoris nomen sanctius & validius videtur, dulcius mihi semper extitit amicæ vocabulum, aut, si non indigneris, concubinæ vel scoti.* Ibid. p. 45.

que de volupté. On pourroit donc donner ce motif au dessein qu'avoit Héloïse de n'être jamais la femme d'Abélard, mais toujours sa chere maîtresse ; on pourroit la soupçonner d'avoir eu peur que le mariage ne fût le tombeau de l'amour, & ne l'empêchât de goûter aussi délicieusement que de coutume les caresses de son ami.

L'Auteur qui a paraphrasé quelques morceaux des lettres d'Héloïse, lui attribue dans le fond cet esprit & cette vue, quoique les termes soient délicatement ménagés. On lui fait dire qu'elle ne trouve rien que d'insipide dans tous ces engagements publics qui forment des nœuds que la mort seule peut rompre, & qui font une triste nécessité de la vie & de l'Amour ; que ce n'est pas aimer que de vouloir trouver des biens & des dignités dans les tiedes embrassements d'un mari indolent ; qu'elle ne croira jamais que l'on goûte ainsi les plaisirs sensibles d'une douce union, ni qu'on sente ces émotions secretes & charmantes de deux cœurs qui se sont long-temps cherchés pour s'unir ; & qu'elle est persuadée que s'il y a quelque apparence de félicité ici-bas, on ne la trouve que dans l'assemblage de deux personnes qui

s'aiment avec liberté, qu'un ſecret penchant a joints, & qu'un mérite réciproque a rendu ſatisfaits.

Enfin, en voyant Héloïſe préférer la licence du concubinage à la condition d'épouſe, on a ſuppoſé que ſon amour & ſon reſpect pour ſon Amant, la portoient à aimer mieux n'être pas ſa maîtreſſe que d'empêcher, par ſon mariage, qu'Abélard ne reçût les récompenſes qui étoient dues à ſon eſprit & à ſon érudition. Il eſt vrai qu'il y a ſouvent plus de profit pour une femme à laiſſer courir ſon jeune galand aux dignités de l'Egliſe, qu'à lui en fermer le chemin en l'épouſant. Mais eſt-il permis pour cela de ſuppoſer qu'Héloïſe ait eu de ſemblables vues? Voici un conte aſſez connu à ce ſujet: un homme qui avoit une prébende la quitta pour ſe marier. Le lendemain de ſes nôces il dit à ſa femme: *Vois, ma bonne amie combien je t'aime d'avoir laiſſé ma prébende pour t'avoir. vous avez fait une grande folie*, lui dit-elle, *vous deviez garder votre prébende, vous n'euſſiez pas laiſſé de m'avoir* (*d*).

On peut juger, d'après ces diſpoſitions, combien elle eut de peine à ſe

(*d*) Voyez *le moyen de parvenir*, fait par un Chanoine de Tours, à ce que dit le Menagiana.

résoudre à épouser Abélard. Cependant ils furent mariés en secret, & tandis que le Chanoine Fulbert publioit partout ce mariage pour couvrir le deshonneur de sa famille, sa niece nioit avec serment qu'elle fût mariée. Abélard étoit dans les Ordres, ce qui fait soupçonner qu'on ne croyoit pas encore que la loi du célibat fût d'obligation stricte pour les ecclésiastiques.

§. III.

Mutilation d'Abélard.

Héloïse demeuroit chez son Oncle depuis son mariage, mais les mauvais traitements de Fulbert firent prendre la résolution à son mari de la tirer de ce logis, & de l'envoyer chez les Religieuses d'Argenteuil où elle avoit été élevée. Abélard alloit la voir en particulier, & jouissoit avec elle de tous les droits de mari, sans distinction de temps ni de lieux, sans distinction de jours de fête & de jours ouvriers, de lieux saints & de lieux profanes. Il faut l'entendre raconter lui-même comment il la caressa dans un coin du réfectoire des Religieuses d'Argenteuil, ne trouvant point

d'autre endroit commode, & n'ayant aucun respect pour la Sainte Vierge à qui ce lieu étoit consacré. Il faut l'entendre rappeller lui-même à Héloïse long-temps après leur profession monastique, que les fêtes les plus solemnelles, ni le jour même de la passion, ne le détournoient pas de se livrer aux transports de sa passion, & que si elle en vouloit faire quelque scrupule, il employoit les menaces & le fouet pour la porter à y consentir (*e*). Voilà un homme bien dégagé des supestitions de ceux qui observoient les fêtes, les Nouvelles Lunes & les Sabbats (*f*).

Les parents d'Héloïse, voyant qu'Abélard l'avoit reléguée dans un couvent, crurent qu'il leur jouoit un second tour de perfidie, en abandonnant sa femme, pour se livrer peut-être à de nouvelles amours. Ils résolurent de s'en venger de la maniere la plus terrible. Ils gagnerent le valet de Pierre Abélard. Ce scélérat fit entrer de nuit dans la chambre de son maître ceux qui devoient faire le coup. Ils le surprirent

(*e*) *Sed & te nolentem & prout poteras reluctantem & dissuadentem quæ natura infirmior eras, sæpiùs minis ac flagellis ad consensum trahebam.*

(*f*) Epitre de St. Paul aux Colos. *Chap. II.* v. 16.

endormi, & lui couperent ces mêmes parties avec lesquelles on l'accusoit d'avoir deshonnoré la famille du Chanoine Fulbert.

Cette action fit grand bruit : on alla le lendemain matin comme en procession à la chambre d'Abélard, & lui faire des compliments de condoléances sur la perte qu'il venoit de faire. Les écoliers firent encore plus de lamentations que les autres. Les femmes se distinguerent par leurs plaintes ameres. Elles sentoient mieux que personne l'importance du bien qu'il avoit perdu ; elles verserent d'aussi chaudes larmes que si elles avoient perdu dans une bataille chacune son mari ou son amant. Celles qu'Abélard avoit vues de près, ou qui espéroient d'avoir part à ses bonnes graces, pleuroient leur champion à qui on avoit ôté les armes. Les autres pleurerent sans-doute par la crainte des conséquences que pouvoit avoir un tel exemple, je veux dire qu'elles craignirent que cette barbare maniere de punir les galanteries ne s'introduisît dans le monde. Ainsi les unes pleurerent parce qu'on leur enlevoit leur bien, & les autres parce que cela faisoit une planche qui les exposoit à perdre le leur.

Je raconterai à cette occasion le trait suivant. » Les Grecs faisoient la guerre au Duc de Benevent, & le mal-
» menoient assez. Thedbald, Marquis
» de Spolette, son allié, étant venu
» à son secours, & ayant fait quel-
» ques prisonniers, ordonna qu'on
» leur coupât les parties qui font l'hom-
» me, & les renvoya en cet état au
» Général Grec, avec ordre de lui dire
» qu'il l'avoit fait pour obliger l'Em-
» pereur qu'il savoit aimer les eunu-
» ques, & qu'il tâcheroit de lui en
» faire avoir bientôt un plus grand
» nombre. Le Marquis se préparoit à
» tenir sa parole, lorsqu'un jour une
» femme, dont ses gens avoient pris
» le mari, vint toute éplorée dans le
» champ, & demanda à parler à Thed-
» bald. Le Marquis lui ayant demandé
» le sujet de sa douleur; Seigneur, ré-
» pondit-elle, je m'étonne qu'un Héros
» comme vous s'amuse à faire la guerre
» aux femmes, lorsque les hommes sont
» hors d'état de lui résister. Thedbald
» ayant repliqué que depuis les Ama-
» zones il n'avoit pas ouï dire qu'on
» eût fait la guerre aux femmes: Sei-
» gneur, repartit la Grecque, peut-on
» nous faire une guerre plus cruelle

» que

» que de priver nos maris de ce qui
» nous donne de la ſanté, du plaiſir &
» des enfants? Quand vous en faites
» des Eunuques, ce n'eſt pas eux, c'eſt
» nous que vous mutilez: vous avez
» enlevé ces jours paſſés notre bétail
» & notre bagage, ſans que je m'en
» ſois plainte; mais la perte du bien
» que vous avez ôté à pluſieurs de mes
» compagnes, étant irréparable, je n'ai
» pu m'empêcher de venir ſolliciter la
» compaſſion du vainqueur. La naïveté
» de cette femme plut ſi fort à toute
» l'armée qu'on lui rendit ſon mari &
» tout ce qu'on lui avoit pris. Comme
» elle s'en retournoit, Thedbald lui fit
» demander ce qu'elle vouloit que l'on
» fît à ſon mari, au cas qu'on le trou-
» vât encore en armes. Il a des yeux,
» dit-elle, un nez, des mains, des
» pieds: c'eſt-là ſon bien que vous
» pouvez lui ôter, s'il en eſt digne;
» mais laiſſez-lui, s'il vous plaît, ce
» qui m'appartient. «

La juſtice punit ſévérement le crime commis dans la perſonne d'Abélard. On prit deux des criminels, dont l'un étoit le valet même du Docteur. On ne ſe contenta pas de les punir de la peine du talion, on y ajouta la perte des yeux.

Ils furent châtrés & aveuglés, & l'on ôta au Chanoine Fulbert tous ses biens, quoiqu'il niât qu'il eût aucune part à l'action. Cette derniere sentence ne plut pas à Abelard, il se plaignit de l'Evêque & des Chanoines, & eut envie d'implorer la justice de la Cour de Rome. Je crois en effet que l'on eut trop d'indulgence pour Fulbert; il méritoit d'être condamné à la peine du talion. La loi salique condamne à la castration les esclaves surpris en adultére, & en larcin. La loi des Visigoths condamne à la même peine les Pédérastes. Les loix de Guillaume le Conquérant y condamnent ceux qui forcent une femme. Suger, dans la vie de Louis VI, parle d'un traître qui eut les yeux crevés & les parties coupées. Ce traître étoit un homme que le Roi d'Angleterre avoit comblé de bienfaits, & qui ne laissa pas de s'engager dans une conspiration contre son maître; il en fut quitte pour son sexe & pour ses yeux, quoiqu'il méritât de perdre la vie. On sait à quel supplice furent condamnés les galants des trois brus du Roi Philippe le Bel; on leur coupa les parties viriles, & puis on les écorcha.

Abélard inconsolable de cette muti-

lation, alla cacher sa honte & son désespoir dans le Monastere de St. Denis. Ne pouvant plus jouir de la créature, il tourna ses vues vers le Créateur. Privé des voluptés qui avoient fait ses délices dans le monde, il chercha dans l'obscurité du cloître les plaisirs de l'étude & de la méditation. Au commencement de sa carriere monastique il reçut une lettre de consolation d'un de ses bons amis, qui mérite d'être rapportée au moins en substance. Foulques, prieur de Deuil à trois lieues de Paris, cherchant à le consoler de son infortune, lui étale tous les avantages qu'il peut en retirer pour sa tranquillité sur la terre, & son salut éternel dans le Ciel. Il lui représente d'abord que ses grands talents, la subtilité de son esprit, son éloquence, son érudition, qui attiroient de toutes parts un nombre incroyable d'écoliers à son auditoire, l'avoient rempli d'une vanité insupportable, que les femmes même couroient après lui, & se faisoient un honneur de l'arrêter dans leurs filets, nouveau sujet de vanité pour lui; que la perte qu'il venoit de faire le guériroit de cet orgueil, & le délivreroit pour toujours des embûches que les femmes lui tendoient. Il l'assure

que la privation de ces parties dont il avoit fait un abus ſcandaleux, étoufferoit pluſieurs paſſions qui tourmentent les autres hommes, & lui donneroit la liberté de ſe recueillir en lui-même, au lieu de laiſſer errer ſon ame ſur mille penſées laſcives. Il ajoûte que ſes méditations, n'étant plus interrompues par les émotions de la chair, ſeroient plus propres à découvrir les ſecrets de la nature, & les raiſons de chaque choſe. Il le félicite de ce que déſormais il ne ſera plus la terreur d'aucun mari, qu'il pourra loger ſûrement par-tout, ſans qu'on lui reproche de ſéduire ni femme, ni fille, ni niece de Chanoine; que n'étant plus ſuſpect à aucun hôte, il ſera le bien-venu dans les maiſons & n'aura rien à craindre de la jalouſie; qu'il pourra paſſer & repaſſer au milieu des femmes les mieux parées & regarder les plus belles filles ſans aucun péril, & ſans craindre ces criminelles tentations qui, à la préſence des objets, embraſſent les vieillards même, & les ſages les plus auſteres. On lui compte pour un grand avantage d'être exempt de ces illuſions impures qui arrivent durant le ſommeil, exemption qui eſt un grand don de Dieu. Les fonctions ma-

trimoniales, pourſuit le conſolateur, & le ſoin d'une famille ne retarderont point votre application à plaire à Dieu; & quel bien n'eſt-ce pas d'être mis hors de danger, & dans l'aſſurance que l'on ne péchera plus? Vous devez des actions de graces à vos bourreaux qui ont mis le fer à la racine du mal, & vous ont ôté le pouvoir de la rechûte. C'eſt le chemin de la chaſteté, non-ſeulement le plus sûr, mais auſſi le plus commode; car ceux qui ne peuvent ſe maintenir dans cette voie que par de fréquents combats ſont fort à plaindre: ils vivent dans l'agitation & dans l'inquiétude; leur état eſt toujours douteux, & la victoire eſt quelquefois chancelante; ils n'éprouvent que trop ſouvent que les armes ſont journalieres, & ils ne ſortent preſque jamais de ces combats ſans être couverts de plaies. On a raiſon de dire que ceux qui paſſent leur vie entre les mains des Médecins ſont miſérables. Cela n'eſt pas moins vrai par rapport à ceux qui ont à combattre la rebellion du tempérament, & qui ſont contraints d'oppoſer toujours quelques barrieres aux irruptions de la chair. Cette condition eſt déplorable, on y eſt ſouvent forcé derriere ſes retranche-

ments : la conſcience en gémit & en ſoupire : quels progrès n'eût-on pas fait dans le chemin de la perfection, ſi l'on y eût pu marcher ſans cette ſorte d'entraves, & ſans perdre tant de tems en livrant combat à l'ennemi à chaque pas? Origene, ce grand Docteur, s'ôta volontairement ce que vous regrettez ; & quelques Saints Martyrs ſe réjouiſſent dans le Ciel d'avoir été ſur la terre dans l'état dont vous vous plaignez à tort. D'ailleurs, le mal eſt irréparable, & le meilleur parti c'eſt de le ſupporter patiemment. Il n'arrive pas ici ce qui arrivoit à l'arbre de la Sibylle ; dès qu'on avoit coupé le rameau d'or, il en renaiſſoit un tout pareil. Celui qui a dit en parlant du pucelage, qu'on ne le ſauroit perdre qu'une fois, & qu'il n'y a point d'artifice capable de le réparer, a eu raiſon dans le fond ; mais il ſavoit apparemment que, ſi par des coups d'induſtrie, on ne peut pas recouvrer l'original, on en recouvre du moins quelquefois une copie ou une image. Il n'en eſt pas ainſi de votre plaie : elle n'eſt pas ſuſceptible de raccommodage, il n'y a point de rhabilleurs pour cela, ni de pieces poſtiches à acheter. Ne vous affligez donc point de la perte de votre

membre, car il ne reviendra jamais: vos lamentations seront vaines, la nature est sourde à vos plaintes. Elle ne peut vous rendre ce qu'on vous a ôté.

Foulques lui fournit ensuite d'autres motifs de consolation. La peine seule que l'on a méritée est accablante, lui dit-il; mais on ne vous a point pris en flagrant délit, vous étiez seul, endormi, & ne voulant offenser personne. Il représente ensuite à Abélard la part que prirent à sa disgrace l'Evêque, les Chanoines, & tous les ecclésiastiques de Paris, les plaintes des habitants, & les lamentations des femmes. Ce deuil universel marquoit véritablement la grande estime que l'on faisoit de maître Abélard, & l'affection que l'on avoit pour lui; cette marque d'estime & d'affection le dédommagent amplement de la perte qu'il a faite, ajoute son consolateur, & il doit s'estimer heureux de connoître, même à ce prix-là, combien il est cher aux Parisiens.

Tout cela est fort bien dit, mais Abélard sentoit trop vivement l'excellence du bien qu'il avoit perdu, il le cultivoit d'importance, & comptoit le faire toujours bien valoir. Mr. le Prieur Foulques étoit un consolateur fâcheux,

ou un fort mauvais plaiſant. Il termine ſa lettre conſolatoire par exhorter ſon ami à la patience, à la réſignation, à la perſévérance, dans l'eſpoir de recouvrer au jour du jugement ce joyau tout rayonnant de gloire, pour prix de ſa conſtance & de ſa patience à ſouffrir cette privation.

Héloïſe, retirée au couvent d'Argenteuil, n'avoit point renoncé aux careſſes de ſon mari. Nous avons parlé des viſites ſecrettes qu'il lui rendoit & de ce qui s'y paſſoit. Quelle dut donc être la douleur qui perça ſon ame, lorſqu'elle apprit l'infortune d'Abélard! Elle s'en plaint de la maniere la plus forte dans ſes lettres: elle ſe livre au déſeſpoir; elle éclate en murmures contre la providence. Elle croit avoir perdu plus que Job; elle dit que Dieu a épuiſé ſur elle tous les traits de ſa colere, de ſorte qu'il ne lui reſte plus rien avec quoi il puiſſe faire de mal aux autres, & que chacun peut déſormais vivre en ſûreté de ce côté-là: elle l'accuſe de porter la barbarie juſqu'à lui refuſer la mort qui finiroit ſa miſere. Abélard vit! s'écrie-t-elle, voilà tout ce qui me reſte, l'ombre de lui-même, vaine illuſion! Il vit! que m'importe, ſi tout plaiſir

procédant de sa personne m'est interdit. Dieu cruel! Dieu injuste! qui nous châtiez lorsque nous ne le méritons pas, après nous avoir supportés lorsqu'il falloit nous châtier! Il n'a rien fait contre nous lorsque nos plaisirs étoient criminels ; il attend à nous punir que le mariage les ait rendus légitimes ! (*g*).

§. IV.

Conversion prétendue d'Abélard & d'Héloïse.

Abélard, déterminé à se faire moine, écrivit à Héloïse pour l'engager à prendre le voile dans le couvent où elle étoit, ce qu'elle fit. Peut-on donner le nom de conversion à une démarche dictée non par la dévotion, mais d'un côté par la honte & le désespoir, & de l'autre par la nécessité, & le défaut de toute autre ressource?

(*g*) *Et ut ex injuria major indignatio surgeret, omnia in nobis æquitatis jura pariter sunt perversa. Dum enim sollicit amoris gaudiis frueremur, & ut turpiore sed expressiore vocabulo utar, fornicationi vacaremus divina nobis severitas pepercit. Ut autem illicita licitis correximus, & honore conjugis turpitudinem fornicationis operuimus, ira Domini manum suam super nos vehementer aggravavit, & immaculatum non pertulit thorum qui diu ante sustinuerat pollutum.* Ibid. p. 57.

Héloïse ne guérit jamais de sa passion. Son amour s'exalta tellement dans la vie oisive du cloître, qu'il dégénéra en une espece de fureur & de folie, comme il paroît par plusieurs de ses lettres dont nous rapporterons bientôt quelques extraits qui annoncent une imagination déréglée. Cependant elle fut Prieure d'Argenteuil, puis Abbesse du Paraclet, Oratoire près de Troie qu'Abélard avoit bâti, & qu'il lui donna avec toutes ses dépendances, donation qui fut confirmée par le Pape Innocent II. Elle trouva tellement grace devant tout le monde, qu'on la combla de biens en peu de temps. Les Evêques l'aimerent comme leur fille, les Abbés comme leur sœur, & les gens du monde comme leur mere. Abélard l'aimoit peut-être encore comme sa maîtresse, & certainement Héloïse brûloit du feu le plus violent pour Abélard tout mutilé qu'il étoit.

Cette pauvre femme se faisoit peut-être illusion, s'imaginant qu'il ne pouvoit rien y avoir que de pur & de chaste dans l'amour qu'elle avoit pour un homme impuissant; & lorsqu'elle lui reprochoit de n'avoir eu pour elle qu'un amour lascif & brutal, sans at-

tachement & ſans véritable amitié, puiſqu'il l'avoit négligée dès que ſon état ne lui avoit plus permis de jouir avec elle de la volupté des ſens, elle ſe flattoit ſans doute de brûler d'un amour plus pur. Mais ſes lettres prouvent bien le contraire. Elle convient que ſon changement d'état n'a que les apparences d'une converſion, qu'elle n'eſt rien moins que repentante puiſqu'elle conſerve la volonté de pécher, & que ſon cœur eſt dévoré des mêmes deſirs qui l'enflammerent avant qu'elle prît le voile. Elle prend Dieu à témoin qu'elle aimeroit mieux être la concubine d'Abélard que la femme légitime de l'Empereur de toute la terre (*a*). Elle confeſſe que le feu d'amour la ronge juſques aux os, que les plaiſirs qu'elle a goûtés entre les bras d'Abélard ſe retracent à ſa mémoire, qu'elle ne peut s'empêcher de s'y complaire & de s'y livrer avec volupté, qu'elle y ſonge nuit & jour, dans le ſommeil & pendant la veille, à l'oraiſon, aux pieds des autels, durant même

(*a*) *Deum teſtem invoco, ſi me Auguſtus univerſo præſidens mundo matrimonii honore dignaretur, totumque mihi orbem confirmaret in perpetuum præſidendum, charius mihi & dignius mihi videretur tua dici meretrix, quàm illius imperatrix.* Ibid. p. 45.

la célébration de la messe; que loin de s'en repentir, elle les regrette éternellement; qu'elle les répete en idée, faute de mieux; qu'Abélard est toujours présent à sa pensée; qu'elle s'imagine être avec lui dans les lieux témoins de leurs plaisirs, & y goûter encore les mêmes voluptés; que souvent dans ces illusions amoureuses, où de vains phantômes remplacent la réalité, ses gestes & ses paroles indiscretes trahissent l'état de son ame (*b*). La grace, dit-elle à son cher Abélard, vous a prévenu en vous délivrant de tous les aiguillons de la sensualité par ce seul coup de couteau qui vous fit eunuque.... mais ma jeunesse & l'expérience du plaisir passé allument dans mon cœur des feux ardents, & plus

(*b*) *In tantum verò illæ quas pariter exercuimus amantium voluptates, dulces mihi fuerunt, ut nec displicere mihi, nec vix à memoria labi possint. Quocumque loco me vertam, semper se oculis meis cum suis ingerunt desideriis. Nec etiam dormienti suis illusionibus parcunt. Inter ipsa missarum solemnia ubi purior esse debet oratio, obscæna earum voluptatum fantasmata ita sibi penitùs miserrimam captivant animam, ut turpitudinibus illis magis quàm orationi vacem. Quæ cùm ingemiscere debeam de commissi, suspiro potiùs de amissis. Nec solùm quæ egimus, sed loca pariter & tempora in quibus hæc egimus ita tecum nostro infixa sunt animo, ut in ipsis omnia tecum agam, nec dormiens etiam ab his quiescam. Nonnunquam & ipso motu corporis animi mei cogitationes deprehenduntur, nec à verbis temperant improvisis.* Ibid. p. 59.

ma nature eſt foible, plus je ſuccombe à ces violentes attaques (*c*). Enfin elle ſe recommande à ſes prieres avec d'autant plus d'inſtance que c'eſt le ſeul remede que ſon incontinence puiſſe déſormais trouver en lui pour en éteindre les feux. Cette concluſion donne à penſer qu'elle auroit deſiré un remede plus phyſique.

Abélard étoit alors Abbé de Ruis au Dioceſe de Vannes, & depuis qu'il avoit donné le Paraclet à Héloïſe, il faiſoit des fréquens voyages de Bretagne en Champagne, pour les intérêts de la nouvelle abbeſſe, & pour ſe délaſſer lui-même des embarras de ſon abbaye. On en cauſa nonobſtant ſa mutilation, & encore qu'on ſût qu'il n'eût plus de quoi contenter une femme, on ne laiſſoit pas de dire qu'un reſte de volupté ſenſuelle le tenoit attaché à ſon ancienne maîtreſſe. Les diſpoſitions intérieures d'Héloïſe rendoient effectivement ces viſites dangereuſes, & il étoit inévitable, hu-

(*c*) *Hæc te gratia, chariſſime, prævenit & ab his ſtimulis tibi una corporis plaga medendo multas in anima ſanavit. . . . hos autem in me ſtimulos carnis, hæc incentiva libidinis, ipſe juvenilis fervor ætatis & jucundiſſimarum experientia voluptatum plurimum accendunt, & tanto ampliùs ſuâ me impugnatione opprimunt, quanto infirmior eſt natura quam oppugnant.* Ibid. p. 60.

mainement parlant, que cette femme ne se portât à des actes de sensualité avec cet homme. Abélard qui n ignoroit pas les bruits qui couroient sur son compte à cette occasion, se contenta de les refuter en remarquant que les plus jaloux commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. Mais il y a des exemples de commerce impur entre des femmes & des hommes mutilés. Les peres ne se fioient point aux mutilations : ils comparoient un eunuque à un bœuf auquel on coupe les cornes, & qui ne laisse pas, lorsqu'on l'irrite, de faire toutes les postures qu'il faisoit auparavant, & de frapper même par cet endroit de sa tête où étoient ses cornes. Cette comparaison est de saint Basile. Je rapporterai le passage entier, afin qu'on lise dans le latin ce que la délicatesse de notre langue auroit de la peine à exprimer d'une maniere aussi pittoresque. *Masculina corpora, licet illa eunuchorum sint, cautè vitanda sunt virgini. Sit enim ille licèt eunuchus, vir tamen per naturam est. Sicut enim cornutus bos, etsi illi præcidantur cornua, non tamen sublatis cornibus equus efficitur; sed absint licèt cornua; bos tamen est : ita & masculus, abscissis genitalibus omnibus, eâ tamen*

mutilatione suâ mulier effectus non est, sed masculus (ut est naturâ conditus) permanet; ac sicuti bos recisis cornibus, sic quoque furore cornu petit, (cervicem quippè incurvans, & caput ad feriendi impetum formans, gaudet intentare minas,) ac sæpiùs eâ parte capitis ferit quâ cornibus antea fuerat armatus; satisfacitque furori per actus imaginem; ita enim afficitur correptus iræ impetu, non ut casso feriens vulnere, sed ut priùs ictu cornuum scindens, ac dividens :) ità & masculus quamvis abscissius genitalia, vitiosâ tamen concupiscentiâ masculus est. Quocirca & ipse se ad actum fæditatis similiter formans, amorem spirat, incredibilemque vesaniam : imò & ad coitum fervens, etiam si eâ parte non violet, fæminæ turbulentus incumbens, ipse tamen ac si corruperit, satisfeceritque cupidini, ita sceleris imagine affectus est. Eam verò ad peccatum vehementiùs irritans, totum quidem corrumpit animum, corpusque ad corruptionis actum inclementer instigat. Il est bon de remarquer que St. Basile parle ainsi dans un Traité de la Virginité, livre fait pour être lu par des jeunes filles. Combien cette liberté est éloignée de nos mœurs !

Il eſt ſûr que les relations du Levant nous apprennent non-ſeulement que les eunuques peuvent être bons à quelque choſe, mais auſſi qu'ils ſe rendent ſouvent préférables à des hommes entiers. Fuſſent-ils raſés à fleurs de ventre, comme parle l'ambaſſadeur de Breves, ſi aſſure-t-il qu'on en voit qui ne laiſſent pas d'épouſer pluſieurs femmes pour leur ſervir à d'infames lubricités. Tout cela prouve qu'Abélard ſe diſculpoit mal en alléguant qu'il étoit eunuque, car il pouvoit toujours procurer à Héloïſe l'ombre & l'image du plaiſir qu'elle deſiroit; & il n'eſt pas à croire que cette femme, amoureuſe au point où elle l'étoit, trouvât dans la ſeule converſation de ſon ancien mari, une ſatisfaction ſuffiſante à ſes deſirs abuſés. Quelle apparence y a-t-il encore qu'Abélard lui refuſât tout ce qu'il pouvoit lui accorder? Ils pouvoient ſe livrer d'autant plus sûrement à leurs tranſports illuſoires, qu'ils n'avoient rien à craindre des ſuites. Abélard ſe plaint amérement de la méchanceté & de l'injuſtice des reproches qu'on lui fit à ce ſujet. Il les eût certainement mieux réfutés en reſtant dans ſon abbaye. Les apparences étoient

contre lui. Il eſt aiſé de rallumer des feux mal éteints, ſur-tout auprès d'une femme paſſionnée comme l'étoit Héloïſe.

§. V.

Des erreurs imputées à Abélard ſur le myſtere de la Trinité. Concile de Soiſſons où ſes ennemis le font condamner.

Abélard avoit pris l'habit de moine dans l'Abbaye de St. Denys, comme je l'ai dit. Les déſordres de cette Abbaye, où les impuretés de l'Abbé étoient auſſi ſupérieures à celles des autres moines, que ſa dignité l'élevoit au deſſus d'eux, chaſſerent bientôt le nouveau Religieux: il voulut devenir cenſeur, & par-là il ſe rendit ſi fâcheux que l'on fut ravi de s'en défaire. Il ſe choiſit un lieu de retraite ſur les terres de Thibaut Comte de Champagne, & y dreſſa une Ecole où il attira un ſi grand nombre d'auditeurs, que l'envie des autres maîtres qui ſe voyoient abandonnés à cauſe de lui par leurs écoliers, commença à lui ſuſciter de nouvelles perſécutions. Il s'étoit fait à Laon deux ennemis re-

doutables qui n'eurent pas plutôt apperçu le préjudice que leurs Ecoles de Reims recevoient de sa grande réputation, qu'ils rechercherent les occasions de le perdre. Ils les trouverent dans un livre qu'il dicta sur le mystere de la Trinité: ils prétendirent y avoir découvert une héréfie effroyable ; & ils obtinrent par le moyen de leur Archevêque, la convocation d'un Concile à Soissons, environ l'an 1121. Ce Concile, sans avoir donné lieu à Abélard de se défendre, le condamna à jetter lui-même son livre au feu, & à s'enfermer dans le cloître de St. Médard.

L'occasion qui porta Abélard à écrire sur le mystere de la Trinité, fut que ses écoliers lui en demandoient des raisons philosophiques. Ils ne se payoient point de paroles, ils vouloient des idées, & ils disoient hautement qu'il n'étoit pas possible de croire ce que l'on n'entendoit pas, & que c'étoit se moquer du monde, que de prêcher une chose également incompréhensible à celui qui parle & à ceux qui écoutent. Là-dessus, il se mit à leur expliquer l'unité de Dieu par des comparaisons empruntées des choses humaines. Le Traité d'Abélard plut extrêmement à

tout le monde, excepté à ceux qui étoient du même métier que lui, c'est-à-dire, qui étoient professeurs en Théologie. Fâchés qu'un autre eut trouvé des explications & des éclaircissements qu'ils n'auroient pas pu trouver, ils crierent à l'hérétique & firent tant de vacarmes, que peu s'en fallut que le peuple ne lapidât Abélard. Leurs cabales toutes puissantes extorquerent du Légat du Pape qui présidoit au Concile de Soissons, la condamnation dont on vient de parler. Ils avoient fait accroire qu'Abélard admettoit trois Dieux. Cependant on ne pouvoit le convaincre d'hétérodoxie sur le mystere de la Trinité, & tous les procès qu'on lui fit à ce sujet, sont de pures chicannes qui procédoient de malice ou d'ignorance. La comparaison qu'il emprunta de la logique, & sur laquelle ses délateurs insisterent beaucoup, va plutôt à réduire les trois personnes de la Trinité à une seule, qu'à multiplier en trois l'essence de Dieu. Aussi quelques-uns des historiens qui parlent de ce Concile, disent qu'Abélard y fut accusé de Sabellianisme, quoiqu'il ait été réellement condamné comme coupable de Trithéisme. Cette comparaison est que, comme les

trois propositions d'un Syllogisme ne sont qu'une même vérité, de même le Pere, le Fils & le saint-Esprit ne sont qu'une même essence. *Sicut eadem oratio est, propositio, assumptio & conclusio, ita eadem essentia est Pater & Filius & Spiritus sanctus.* Les inconvénients qui peuvent sortir d'un tel parallele n'égalent point, ou pour le moins ne surpassent point ceux qui naissent du parallele de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere. Ainsi puisqu'on ne doute pas de l'orthodoxie de Mr. Wallis, Mathématicien d'Oxford, qui a fait extrêmement valoir le parallele des trois dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abélard, sous prétexte de sa comparaison de la Trinité avec le syllogisme. Il faut avouer pourtant que sur le pied du syllogisme & sur celui des trois dimensions, il s'én faudroit bien que la Trinité fût ce qu'elle est.

Abélard fut plus affligé de la perte de son traité de la Trinité, que de la perte de sa virilité. C'est lui-même qui nous le dit en ces termes. *Deus qui judicas æquitatem, quanto tunc animi felle, quantâ mentis amaritudine te ipsum infamis arguebam, te furibundus accusabam, sæpiùs repetens illam beati*

Antonii conqueſtionem, Jeſu bone, ubi eras? Quanto autem dolore æſtuarem, quantâ erubeſcentiâ confunderer, quantâ deſperatione perturbarer ſentire tunc potui; proferre non poſſum. Conferebam cum his quæ in corpore paſſus olim fueram, quanta nunc ſuſtinerem, & omnium me æſtimabam miſerrimum. Parvam illam ducebam proditionem in comparatione hujus injuriæ, & longè ampliùs famæ quàm corporis detrimentum plangebam (*a*).

On a bien raillé les Auteurs ſur la tendreſſe exceſſive qu'ils conçoivent pour leurs ouvrages. On en cite pluſieurs exemples mémorables; entre autres celui de l'Evêque Héliodore qui aima mieux renoncer à ſon Evêché, que de condamner ſon Roman de Théagene. L'exemple d'Abélard a quelque choſe de plus fort & de plus frappant. On eût ſans doute obtenu d'Héliodore la condamnation de ſon Roman, ſi on l'eût menacé de lui faire ſubir le ſort d'Abélard. Mais voici un homme qui déclare qu'il compte pour peu la perte de ſes parties naturelles, en comparaiſon de la perte d'un écrit qu'on l'obligea de jetter au feu. Afin d'être parfaitement

(a) Ibid. p. 25.

équitable, il ne faut pas attribuer toute la douleur d'Abélard aux ſentiments paternels que ſon caractere d'Auteur lui inſpiroit pour ſon livre. Il y avoit là une autre choſe qui le chagrinoit encore plus; c'eſt qu'en l'obligeant de jetter ſon livre au feu, on lui imprimoit une note d'héréſie, peine qui répond à la marque du fer chaud.

Rien de plus criant que l'injuſtice de ce Concile de Soiſſons qui condamne Abélard ſans l'entendre; rien de plus abſurde que le prétexte de cet inique procédé : c'eſt qu'on craignoit les ſubtilités de ſa dialectique & les adreſſes de ſon éloquence. C'eſt-à-dire que l'on vouloit le trouver hérétique & que l'on craignoit qu'il ne ſe lavât du crime d'héréſie dont on l'accuſoit. A-t-on jamais vu une plus mauvaiſe raiſon de violer les loix les plus ſaintes de la juſtice? Le Légat, qui le condamna, n'entendoit rien à l'éclat de la queſtion. Après que la condamnation fut prononcée, l'un des accuſateurs dit entre les dents, qu'il avoit lu dans le livre de l'accuſé que Dieu le Pere eſt le ſeul tout-puiſſant. Le Légat, ayant eu l'oreille aſſez bonne pour entendre cela, ſe mit à dire qu'il ne falloit pas même croire

qu'un enfant fût capable de tomber dans une ſi grande erreur, vu que, ſelon la foi commune & publique, il y a trois Tout-puiſſants. Un Docteur ne put s'empêcher, en ſe moquant du Légat, de citer ces paroles de ſaint Athanaſe, *& tamen non tres omnipotentes, ſed unus omnipotens.* Son Evêque l'en cenſura; mais il lui répondit hardiment par un paſſage de Daniel, qui regarde les juges ignorants & plus dignes de condamnation que ceux qu'ils jugent: *Sic fatui filii Iſraël non judicantes neque quod verum eſt cognoſcentes, condemnaſtis filium Iſraël. Revertimini ad judicium, & de ipſò judice judicate*: puis il ajouta de ſon cru, *Qui talem judicem quaſi ad inſtructionem fidei & correctionem erroris inſtituiſtis, qui cùm judicare deberet, ore ſe proprio condemnavit.*

§. VI.

Démêlés d'Abélard avec les moines.

Abélard, après avoir été renfermé pendant quelque temps dans le Cloître de ſaint Médard, pour ſatisfaire à la ſentence du Concile de Soiſſons, reçut ordre de retourner au couvent de ſaint

Denis, où la liberté qu'il s'étoit donnée de censurer les mœurs corrompues de l'Abbé & des Religieux, l'avoit exposé à la haine de tant de gens. Il lui échappa de dire qu'il ne croyoit pas que leur saint Denys fut Denys l'Aréopagite dont il est parlé dans l'Ecriture. Cela fut relevé tout aussi-tôt, & rapporté à l'Abbé qui en eut beaucoup de joie, parce qu'il se voyoit en main un prétexte de mêler aux accusations de fausse doctrine, les accusations de crime d'état: chose que ces Messieurs ne manquent jamais de pratiquer pour satisfaire sûrement leur vengeance. Cependant c'est un artifice dont on s'est servi tant de fois, depuis que les Juifs l'employerent contre Notre Seigneur, qu'il est étrange qu'on l'ose encore employer aujourd'hui. Ne devroit-on pas craindre qu'une lâcheté, aussi usée que celle-là, ne fût incapable de séduire? Non, on ne le doit pas craindre; le monde est trop indisciplinable, pour profiter des maladies du siecle passé. Chaque siecle se comporte comme s'il étoit le premier venu; & comme l'esprit de persécution & de vengeance a tâché jusqu'à présent d'intéresser les Souverains dans ses querelles particulieres, il tâchera

tâchera de les y mêler jusqu'à la fin du monde.

L'Abbé de ſaint Denys aſſembla ſon chapitre, ſans perdre de temps, & déclara qu'il alloit livrer, à la juſtice du Roi, celui qui avoit l'audace de renverſer la gloire & la couronne du royaume. Abélard ne jugeant point que de pareilles menaces fuſſent peu de choſe, ſe ſauva de nuit en Champagne, & obtint, après la mort de l'Abbé, la permiſſion de vivre monaſtiquement où il voudroit. Les raiſons politiques qui concoururent à cela ſont aſſez curieuſes.

Abélard ſavoit que plus les moines de ſaint Denys ſe plongeoient dans le déſordre, plus la cour exerçoit d'autorité ſur cette Abbaye, & en tiroit du profit. Il fit donc entendre au Roi & à ſon Conſeil, qu'il n'étoit pas de l'intérêt de Sa Majeſté, qu'un religieux comme lui, qui cenſuroit éternellement la mauvaiſe vie de ces moines, demeurât long-temps parmi eux. On entendit à demi-mot ce que cela vouloit dire; & l'on donna ordre à l'un des principaux de la Cour de demander à l'Abbé & aux confidents de l'Abbé, pour quelle raiſon ils vouloient retenir par force un moine dont la vie ne s'accordoit pas avec la leur, & qui, à

cause de cela, ne leur étoit bon à rien; & pouvoit aisément leur procurer quelque honte. La conclusion fut qu'Abélard se retireroit secrétement. Je me souviens, à ce propos, d'avoir demandé un jour à un homme qui me contoit mille & mille déréglements des Ecclésiastiques de Venise, comment il se pouvoit faire que le Sénat souffrît des choses qui faisoient si peu d'honneur à la Religion & à l'Etat. Il me répondit que le bien public obligeoit le Souverain à cette indulgence: & pour m'expliquer cette énigme, il ajouta que le Sénat étoit bien aise que le peuple eût le dernier mépris pour les prêtres & pour les moines: car dès-lors ils sont moins capables de le faire soulever. Cela peut être, mais il faut avouer aussi qu'un gouvernement est bien foible, lorsqu'il a besoin de tolérer le désordre de ses sujets pour les contenir dans la soumission.

Abélard profita de la permission qu'il avoit obtenue, pour se choisir une solitude dans le Diocese de Troies, où il bâtit un Oratoire qu'il nomma le Paraclet, dont il a été fait mention ci-dessus. Une grande multitude d'écoliers l'y allerent joindre; ce qui réveilla l'envie qui l'avoit tant de fois persecuté. Mais,

à ce coup, il tomba dans les plus dangereuſes mains du monde; je veux dire qu'il fut en bute à deux ſoi-diſants reſtaurateurs de l'ancienne diſcipline, ſaint Norbert & ſaint Bernard, grands zélateurs, qui, comme de nouveaux Apôtres, s'étoient acquis la faveur des peuples. Ils répandirent tant de médiſances contre ſa perſonne, qu'ils lui débaucherent ſes principaux amis, & qu'ils contraignirent ceux qui l'aimoient encore à n'oſer le lui témoigner. Ils lui rendirent tellement la vie amere, qu'il fut ſur le point d'abandonner le pays de la Chrétienté; mais ſon étoile ne lui permit pas de ſe procurer ce repos, & l'attacha tout de nouveau à des Chrétiens & à des moines pires que des Turcs. Les moines de l'abbaye de Ruis, au Dioceſe de Vannes, l'élurent pour leur Supérieur. Il eſpéroit que ce ſeroit un aſyle tranquille pour lui, mais il éprouva qu'il n'avoit fait que changer de mal. Les mœurs incorrigibles des moines, & la violence d'un Seigneur Bréton qui ſe prévaloit de leur mauvaiſe vie pour s'emparer de la meilleure partie de leurs biens, de ſorte qu'ils étoient contraints de nourrir de leur propre bourſe leurs concubines

& leurs enfants (*b*), l'exposerent à mille chagrins, & même aux plus grands dangers. Les moines tâcherent souvent de l'empoisonner, & ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires, à cause de ses précautions, ils essayerent de l'empoisonner par le pain & par le vin de l'Eucharistie. Un jour n'ayant pas mangé d'une viande qu'on lui avoit préparée, il vit mourir son compagnon qui en avoit mangé. Convenons aussi qu'Abélard, devenu Eunuque, n'avoit pas bonne grace de censurer si amérement des désordres auxquels il ne pouvoit participer. Ses remontrances & ses excommunications, regardées comme des cris forcenés de l'impuissance, ne pouvoient avoir aucun effet pour les ramener à leurs devoirs : ils pouvoient toujours dire : notre Abbé nous blâme parce qu'il ne peut faire comme nous : il nous excommunie parce qu'il enrage qu'un couteau fatal l'ait privé d'un bien dont nous tirons si bon parti.

(*b*) *Unusquisque de propriis olim marsupiis se & concubinas suas cum filiis & filiabus sustentaret.* Abelardi Epist. p. 33.

§. VII.

Nouveau procès d'héréſie ſuſcité à Abélard. Concile de Sens qui le condamne. Sa condamnation confirmée par le Pape Innocent II.

LES malheurs d'Abélard ne devoient ceſſer qu'avec ſa mort. Se voyant accuſé de nouveau d'héréſie devant l'Archevêque de Sens, il demanda qu'il lui fût permis de juſtifier ſa doctrine devant une aſſemblée générale. Cela lui fut accordé : on convoqua un Concile à Sens, auquel le Roi Louis VII voulut aſſiſter en perſonne. Ce fut l'an 1140. Saint Bernard y fut mandé pour y ſoutenir le perſonnage d'accuſateur. Rien de plus indécent que la maniere dont ſe fit ce jugement ſynodal, ſi l'on en croit Berenger. Il dit que les Peres du Concile, après avoir bien bu & mangé, ſe firent lire l'écrit de Pierre Abélard. Ils frappoient des pieds pendant la lecture, ils rioient, ils badinoient, ils buvoient ; & lorſqu'ils entendoient quelque choſe à quoi leurs oreilles n'etoient pas accoutumées, ils grinçoient des dents contre cet Auteur, & ſe demandoient

s'ils laisseroient vivre un tel monstre ? Ils avoient tant bu qu'ils s'endormirent; deforte que quand leur Lecteur rencontroit quelque endroit scabreux, & leur demandoit s'ils ne le condamnoient pas, ils se réveilloient en sursaut, & disoient à moitié endormis, les uns *damnamus*, les autres seulement *namus*. Le personnage que saint Bernard joua dans cette occasion ne fait pas beaucoup d'honneur à sa mémoire. Ce fut celui d'un trompette sonnant la charge, & celui d'un incendiaire mettant le feu aux poudres; vu qu'il envoya au Pape toutes les ordures qu'il avoit pu ramasser, & que des gens mal intentionnés avoient ramassées, ou des écrits & des leçons de son adverse partie, ou des papiers que l'on faisoit courir sous son nom. L'accusé connoissant l'animosité de son dénonciateur, & la mauvaise disposition de ses juges, demanda que la cause fût renvoyée au Pape. On ne laissa pas de le condamner, sans avoir égard à sa demande, & saint Bernard prévint avec tant de promptitude l'esprit du Saint Pere, qu'Abélard fut bientôt condamné à Rome, sans avoir été oui, & sans même qu'on lui eût donné le temps de se présenter au tribunal devant lequel il avoit évoqué la cause.

Saint Bernard étoit un zélateur accrédité, une de ces personnes priviléguées qui s'acquierent le bénéfice de l'impunité, par les grands services qu'ils prétendent avoir rendus. Il avoit un style fort agréable : toute la terre étoit inondée des productions de sa plume ; ses livres voloient par-tout, & il en composoit un grand nombre. La réputation de sa sainteté, de son zele, de ses miracles (car la prévention du peuple l'avoit canonisé dès son vivant) n'étoit pas moins répandue que celle de sa plume. Avec cela il n'y avoit point d'homme qu'il ne pût perdre, tant s'en faut qu'un grand Philosophe comme Abélard pût passer pour orthodoxe en dépit de lui. Berenger, qui fit une apologie pour Abélard, dont je parlerai dans l'instant, a représenté fort heureusement le crédit de l'homme de Dieu en cette maniere. *Damnatur, proh dolor! absens, inauditus, & inconvictus. Quid dicam, quidve non dicam, Bernarde?*

Nil opus est bello, veniam pacemque rogamus :
Porrigimus junctas ad tua lora manus,
Jura cadent rerum, vertetur sanctio legum,
Si vis, si mandas, si sic decernis agendum,
Quem penes arbitrium est & vis & norma loquendi.

Où est l'orthodoxie qui puisse tenir contre un tel accusateur ? La foule se laisse tellement remplir de préjugés, qu'elle a de la peine à souffrir qu'on se défende : on ne le peut faire sans accuser de calomnie le promoteur du procès & le dénonciateur ; & dès-là, chacun perd patience. » Quoi! nous souffririons qu'un » si grand serviteur de Dieu fût diffamé » comme un insigne calomniateur ? » Gardons-nous en bien : l'honneur de » l'Eglise y est trop intéressé. « Voilà comment un petit particulier a raison de dire : » Je serai orthodoxe, ou hétéro- » doxe, selon qu'il plaira à un tel ; car » s'il m'attaque sur ma doctrine, on » n'osera ou on ne saura m'absoudre : » ma justification le flétriroit, & cau- » seroit trop de joie à l'ennemi ; j'aurai » beau le déférer à mon tour, on n'y » aura nul égard : je n'ai pas travaillé » comme lui au bien de l'Eglise ; je ne » mérite pas les immunités qui sont » dues à ses veilles & à son infatigable » vigilance. Une infinité de gens trou- » veront mauvais que j'ose publier des « apologies, & me diroient fort bien, » s'ils osoient déclarer tout ce qu'ils » pensent, ce que Caligula disoit à son » frere, *Quoi! tu prends un antidote*

» *contre César?* Je leur paroîtrai digne
» d'une nouvelle accusation, par cela
» même que je n'aurai pas succombé à
» la premiere.

La plupart de ceux qui ont un grand zele deviennent crédules & soupçonneux, & conçoivent aisément une extrême animosité contre les personnes qui leur sont suspectes; ainsi la providence dispense les biens & les maux, les vices & les vertus. Ils écrivent contre ces gens-là lettres sur lettres; ils allarment les consciences, & ils ne se donnent point de repos qu'ils n'ayent inspiré à tout le monde leurs préventions. S'il s'agit d'examiner les livres d'un homme, Dieu sait la peine qu'on a d'entrer dans le véritable sens de l'Auteur, & dans l'interprétation la plus équitable. C'étoit le caractere de saint Bernard: le zele & la solitude lui avoient donné beaucoup de bile & de crédulité. Pour épargner aux Peres du Concile la peine de parcourir plusieurs volumes, il crut qu'il étoit à propos de donner une courte liste des propositions pernicieuses d'Abélard. Mais soit que St. Bernard ait pris seul cette peine, soit qu'il ait produit avec ses extraits ceux que d'autres lui fournirent, il est cer-

tain que la liste qu'il produisit contenoit des choses qu'Abélard n'avoit jamais dites ni écrites, & des choses qu'Abélard n'avoit jamais entendues selon le sens qu'on lui imputoit.

On lui imputa faussement d'avoir dit que le Fils étoit inférieur au Pere, & le Saint-Esprit inférieur à l'un & à l'autre. Ceux qui ont le plus de partialité pour St. Bernard conviennent qu'il n'a point compris le sentiment de l'Auteur, & qu'on ne peut nier qu'Abélard n'ait eu des sentiments orthodoxes sur le Mystere de la Trinité & qu'il n'ait cru les trois personnes divines d'une même nature (*a*). On lui imputa d'avoir enseigné que l'Esprit-Saint est l'ame du monde, & rien de plus mal fondé que cette imputation; (*b*) qu'il n'y a point de péché, ni dans l'action, ni dans la volonté, ni dans la concupiscence, ni dans le plaisir qui l'excite; & que nous ne devons pas vouloir éteindre ces choses. Il soutient dans son Apologie qu'il n'a jamais dit ni écrit une pareille proposition. On parle

(*a*) Natalis Alexander, Sæc. XI, & XII. p. 19. & 21. Du Pin Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques, T. IX. p. 122. Edit. de Holl.

(*b*) Nat. Alex. ibid. p. 27.

d'une apologie qu'il publia, où il nioit en partie quant aux paroles, & tout-à-fait quant au ſens, les propoſitions qui lui étoient objectées. Il eſt à croire que cette apologie s'eſt perdue ; mais il prétend, dans celle que nous avons, n'avoir jamais fait l'un des livres dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa, furent tirés ; & qu'on lui attribue cet ouvrage, avec la même malice, ou la même ignorance, que toutes les propoſitions du Catalogue. Ce fut donc une oppreſſion tout-à-fait criante, que de donner gain de cauſe à l'Accuſateur, ſans avoir ſu de l'accuſé, s'il reconnoiſſoit pour ſiens les ouvrages dont les propoſitions furent extraites, s'il convenoit qu'elles euſſent été extraites fidélement, s'ils les entendoit au ſens de l'accuſateur, *&c.* & le Pape, qui, ſur les mêmes extraits, condamna les livres au feu, ſans être informé ſi Abélard enſeignoit réellement ces choſes, fut encore plus inique que le Synode de Sens.

On ſe recria beaucoup contre cette propoſition d'Abélard : *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait ;* & cependant il eſt très-difficile de la trouver répréhenſible dans le ſens que l'Auteur lui

donnoit. Je rapporterai ce qu'en a dit Mr. Dupin. Abélard » ne nie pas que » la puissance, la sagesse, & l'amour » ne soient des attributs communs aux » trois Personnes divines ; il déclare » même le contraire en termes formels : » mais il attribue la puissance au Pere, » la sagesse au Fils, & l'amour au Saint » Esprit par appropriation : en quoi » il ne semble pas s'éloigner de la doc- » trine des Peres & des Théologiens. » Mais il ne s'accorde pas avec la » maniere de penser & de parler des » autres dans la troisieme proposition, » où il soutient que Dieu ne peut faire » que ce qu'il fait, & ne peut pas » faire tout ce qu'il ne fait pas. Ce n'est » pas qu'il ne reconnoisse que la puis- » sance de Dieu en elle-même ne pût » s'étendre à d'autres objets ; mais il » prétend qu'étant considerée comme » jointe à la sagesse & à la volonté » de Dieu, il ne se peut pas faire » qu'il veuille, ni qu'il fasse autre chose » que ce qu'il veut & ce qu'il fait ac- » tuellement. » On voit ceci plus au long dans le précis que Mr. Du Pin a donné d'un ouvrage d'Abélard (son Introduction à la Théologie). » Dans » le troisieme livre, il traite particu-

» liérement de la puissance de Dieu, » & il soutient que Dieu ne peut faire » que ce qu'il fait, & ne peut pas » faire tout ce qu'il ne fait pas, parce » que Dieu ne peut faire que ce qu'il » veut : or il ne peut pas vouloir faire » autre chose que ce qu'il fait, parce » qu'il est necessaire qu'il veuille tout » ce qui est convenable, d'où il s'en- » suit que tout ce qu'il ne fait pas n'est » pas convenable ; qu'il ne peut pas le » vouloir faire, & par conséquent qu'il » ne le peut pas faire. » Il faut convenir que cette question est aussi difficile qu'importante, & je ne vois pas que ceux qui disent que Dieu est déterminé par sa droiture infinie à faire ce qui est le plus digne de lui, puissent nier sans inconséquence la doctrine de ce Philosophe.

§. VIII.

De l'Apologie de Berenger pour Abélard.

Pierre Berenger de Poitiers, disciple d'Abélard, prit fort à cœur les intérêts de son maître condamné au Concile de Sens. Il écrivit une apologie pour Abélard, mais il ne remplit que la moitié

de ſon plan. Dans la prémiere partie, il fait une peinture peu avantageuſe de ce Concile, & des menées de St. Bernard qui n'y eſt pas épargné. Il devoit faire voir dans la ſeconde que les propoſitions imputées à Abélard n'étoient point de lui, ou que celles qui en étoient ne devoient point être entendues dans le ſens qu'on leur donnoit & qui n'étoit point celui de l'Auteur. Apparemment qu'il craignit de voir ſoulever contre lui tous les Moines & tous les Eccléſiaſtiques, & d'être par-là expoſé à l'indignation des peuples & à mille maux. Il avoit ſenti combien il s'étoit rendu odieux aux zélateurs par la premiere partie de cette apologie; la ſeconde eut bien autrement aigri les eſprits. La premiere ne contenoit que des lieux communs d'injures & de reproches, & la vérité y parloit un langage trop dur pour n'être pas ſuſpecte d'un peu d'exaggération. La ſeconde eût convaincu St. Bernard de mauvaiſe foi, ou d'ignorance, & par conſéquent d'avoir été un injuſte perſécuteur. Plus la choſe eût été notoire, plus ſe ſeroit-on fâché contre Bérenger, le deſtructeur d'une ſainte réputation ſi utilement établie dans les eſ-

prits. Il trouva donc plus à propos de se taire, & de justifier son silence par un honteux galimatias. Il déclara qu'il étoit devenu sage avec le temps, & qu'il avoit embrassé l'opinion de St. Bernard, & refusé sa protection à des dogmes qui sonnoient mal, quoiqu'ils ne fussent pas mauvais dans le fond; enfin que s'il avoit dit quelque chose contre la réputation de l'homme de Dieu, il vouloit que cela passât pour une plaisanterie, & non pas pour une parole sérieuse. Et néanmoins, peu auparavant, il avoit dit que sa critique de St. Bernard étoit bien fondée. N'est-ce point le galimatias d'un homme qui n'ose dire qu'il a raison, & qui a honte d'avouer qu'il a tort. Ainsi Berenger sacrifia l'innocence de son maître à la réputation de son délateur, à la prévention publique pour ce saint Abbé, & à la crainte qu'il avoit de se faire tort à lui-même, en démasquant l'injustice cachée sous le voile du zele pour l'orthodoxie.

§. IX.

Mort d'Abélard. Miracle prétendu.

Le Concile n'avoit rien ordonné contre la personne de l'accusé. Ce fut le

Pape Innocent II, qui en condamnant ses livres au feu, ordonna qu'on l'enfermât & lui défendit d'enseigner. Il s'appaisa quelque temps après, à la sollicitation de Pierre le Vénérable qui avoit reçu fort humainement cet hérétique dans son abbaye de Clugni, & qui l'avoit même réconcilié avec St. Bernard, le promoteur de l'oppression que l'innocence avoit soufferte dans ce Concile. La Retraite de Clugni fut la derniere dont Abélard eut besoin. Il y trouva toute sorte de charité: il y fit des leçons aux Moines; il y fut également humble & laborieux. Enfin, étant devenu infirme, on l'envoya dans le prieuré de St. Marcel, lieu très-agréable sur la Saone auprès de Châlons. Il y mourut le 21 Avril 1142, à l'âge de 63 ans. Son corps fut envoyé à Héloïse, qui le fit enterrer au Paraclet, & voulut être enterrée dans le même tombeau. On conte un miracle des plus surprenants arrivé, dit-on, lorsque l'on ouvrit le sépulcre pour y mettre le corps d'Héloïse; c'est qu'Abélard lui tendit les bras pour la recevoir, & l'embrassa étroitement. Une Chronique manuscrite de Tours rapporte ce joli miracle de la passion d'Abélard pour Hé-

loïse. Il y avoit pourtant plus de vingt ans qu'il étoit mort ; mais ce n'est pas une affaire, on prétend avoir des exemples de pareilles choses. Grégoire de Tours rapporte un fait singulier de deux personnes mariées qui demeurerent toujours vierges, & que les habitants du pays nommerent *les deux amants*. La femme mourut la premiere ; le mari en l'enterrant se servit de cette oraison : *je vous remercie, ô mon Seigneur & mon Dieu, de ce que je vous rends ce trésor dans la même pureté qu'il vous avoit plu de me le confier*. La femme se mit à sourire, *& pourquoi*, lui dit-elle, *parlez vous d'une chose qu'on ne vous demande pas ?* Le mari mourut peu après, & on l'enterra vis-à-vis de son épouse ; mais le lendemain on trouva les deux corps ensemble au même tombeau. Cette brusque interrogation pourroit faire croire à quelque profane que l'épouse vierge n'aimoit pas que le monde sût que son mari eût été si froid. Elle se borna au mérite de sa continence, sans vouloir être exposée aux opinions qu'on pourroit former au préjudice de ses agréments. Ce n'est pas ainsi qu'on doit garder ce dépôt : ce n'est pas bien le restituer que de le ren-

dre tel qu'on l'a reçu. Ce n'eſt pas pour cela que Dieu a inſtitué le mariage, *non hos quæſitum munus in uſus.* On peut donc n'être pas bien aiſe que le public ſache qu'on n'a pas aſſez plu au dépoſitaire. On rapporte encore qu'un Sénateur de Dijon, nommé Hilaire, couché dans le tombeau depuis un an, leva les mains afin d'embraſſer ſa femme, lorſqu'on la mettoit au même tombeau.



LE NESTORIANISME.

§. I.

Neſtorius condamné comme hérétique dans le Concile d'Epheſe en 431.

NESTORIUS, Evêque de Conſtantinople, fut dépoſé comme hérétique dans le Concile d'Epheſe l'an 431, pour avoir ſoutenu que la ſainte Vierge ne devoit pas être nommée la Mere de Dieu. Il y a des gens qui prétendent que le ſens auquel il rejettoit cette épithete eſt raiſonnable & orthodoxe, & qu'ainſi ce prétendu héréſiarque fut

condamné très-injuſtement. Nous entendrons bientôt Neſtorius expoſer lui-même ſon ſentiment. Il faut avouer que les procédures de ſaint Cyrille ſon adverſaire furent tout-à-fait irrégulieres. On ne vit jamais un jugement plus précipité, ni plus ſuſpect de paſſion, que celui qui fut rendu dans ce Concile contre Neſtorius. Cependant Cyrille qui y préſidoit, & qui fut l'ame de cette ſentence tumultueuſe, conſerva ſon rang & ſa dignité, & dans toute la ſuite des ſiecles, on l'a vénéré comme un grand Saint, au lieu que Neſtorius paſſa tout le reſte de ſa vie dans un triſte état, & ſa mémoire eſt encore abominable. Pluſieurs ſiecles ont vu la même choſe ſe renouveller. Abélard eſt encore aujourd'hui couvert de honte & d'ignominie, nous le voyons chargé de toutes les erreurs qui lui furent imputées dans le Concile de Sens, & de pluſieurs autres, car Frere Pierre de Pergame a oſé l'accuſer d'avoir nié que Dieu fût l'Auteur de tous les biens, qu'il fût un Etre ſimple, qu'il fût ſeul éternel, & que tout fût ou Créateur ou créature; pendant que le fanatique & bilieux Bernard, ſon injuſte délateur eſt invoqué comme un Saint.

§. II.

Véritable sentiment de Nestorius sur la maternité de la Vierge Marie.

Voici de quelle maniere Nestorius expose son sentiment dans une lettre qu'il écrivit à Celestin Evêque de Rome: il dit » qu'ayant trouvé dans Constan-
» tinople des personnes qui corrom-
» poient la foi orthodoxe, il tâchoit de
» les guérir par les voyes de douceur,
» quoique leur héréſie approchât de
» celle d'Arius & d'appollinaire, parce
» qu'ils faisoient dégénérer l'union des
» deux natures en JESUS-CHRIST en
» confusion & en mélange, faisant
» naître de Marie la nature divine, &
» changer la chair de JESUS-CHRIST
» en sa divinité; que sur ce fondement
» ils donnoient à la Vierge Mere de
» Christ la qualité de Mere de Dieu;
» que ce terme, quoiqu'il soit impro-
» pre, pourroit se souffrir à cause de
» l'union du Verbe & de l'humanité,
» si l'on ne l'entendoit pas de la Divi-
» nité, & si l'on ne supposoit pas que
» la Vierge est mere du Verbe de Dieu;

» ce qui eſt inſoutenable (*a*). » Dans une autre lettre (*b*) *il loue St. Cyrille d'avoir reconnu la diſtinction des deux natures en* JESUS-CHRIST; *mais il l'accuſe de ruiner dans la ſuite cette vérité, & de rendre la Divinité paſſible & mortelle. Il avoue que les deux natures ſont unies, mais il ſoutient qu'on ne peut pas, à cauſe de cette union attribuer à l'une des deux des qualités qui n'appartiennent qu'à l'autre, & il prétend que toutes les fois que l'Ecriture ſainte parle de la paſſion & de la mort de* JESUS-CHRIST, *elle l'attribue à la nature humaine & jamais à la Divinité*.. St. Cyrille reconnoît (*c*) que Neſtorius avoue que le Verbe s'eſt incarné, & qu'il a été *dans le ventre de la Vierge* avec l'homme qui eſt né de Marie; mais que cet homme *n'eſt point Dieu naturellement, & que c'eſt l'homme qui eſt mort & qui eſt reſſuſcité. Nous confeſſons*, dit Cyrille (*d*), *que le Verbe de Dieu eſt immortel & la vie même, mais nous croyons qu'il s'eſt fait chair, & que*

(*a*) Du Pin, Bibliothèque des Auteurs Eccléſiaſtiques. *Tom. III. Part. II. pag.* 287. *Edit. de Hollande*.

(*b*) *C'eſt la deuxieme réponſe qu'il fit à St. Cyrille. Voyez* Du Pin *là-même*.

(*c*) Du Pin, *là-même*, pag. 289.

(*d*) Du Pin, *là-même*.

s'étant uni avec une chair animée d'une ame raiſonnable, il a ſouffert en ſa chair, comme il eſt dit dans l'Ecriture, & parce que ſon corps a ſouffert, on dit qu'il a auſſi ſouffert, quoiqu'il ſoit d'une nature impaſſible; & parce que ſon corps eſt reſſuſcité, on dit qu'il eſt reſſuſcité. Mais Neſtorius n'eſt pas de cet avis; car il dit, que c'eſt l'homme qui eſt reſſuſcité, & que c'eſt le corps de l'homme qui nous eſt propoſé dans les ſaints myſteres. Nous croyons au contraire que c'eſt la chair & le ſang du Verbe qui vivifie toutes choſes.

Il eſt facile de comprendre qu'il n'y avoit qu'une diſpute de mots entre eux; car ſaint Cyrille ne prétendoit pas que le Verbe en tant que Verbe eût ſouffert la mort, il reconnoiſſoit que le Verbe *eſt d'une nature impaſſible*; mais il vouloit qu'à cauſe qu'un corps humain uni au Verbe étoit mort & reſſuſcité, on pût dire que le Verbe étoit mort & reſſuſcité. Il ne s'agiſſoit donc que d'un tour de phraſe, la diſpute ne rouloit point ſur la choſe même: Neſtorius & Cyrille convenoient tous deux que le Verbe en tant que tel n'étoit point né de Marie, & n'étoit point mort ſur la croix; mais qu'il s'étoit uni avec une

chair formée dans le ſein de la ſainte Vierge & qui avoit été crucifiée. Ils diſputoient donc pour ſavoir ſi en conſéquence de ce dogme on pouvoit uſer de certaines phraſes. Neſtorius ne le vouloit pas, parce qu'il craignoit les ſuites de ces expreſſions. Saint Cyrille le vouloit, parce qu'il craignoit les ſuites de la rejection de ces phraſes. Ainſi à juger charitablement ils étoient tous deux orthodoxes & animés d'un bon zele; mais il avoient le malheur de s'expliquer mal, & de ne s'entendre point l'un l'autre. Quelque eſprit, accoutumé à donner aux choſes un mauvais tour, diroit peut-être qu'ils s'entendoient bien l'un l'autre; mais que ſe trouvant une fois dans la carriere comme deux fameux champions, ils ne voulurent pas témoigner que leur querelle roulât ſur une vetille; ils auraient perdu le prétexte de ſe battre. Ils firent donc comme ces bráves duelliſtes tireurs d'éclairciſſements, qui, de peur qu'on ne les ſoupçonne de quelque foibleſſe, ne veulent jamais convenir qu'ils n'aient pas offenſé, ou qu'ils n'aient pas été offenſés. En faiſant ſatisfaction ils témoigneroient quelque envie de ne point dégainer: & ils témoigneroient la même

envie, s'ils acquiefçoient aux fatisfactions. Quoi qu'il en foit, on peut retenir tout le dogme de l'union hypoftatique, & rejetter néanmoins le titre de Mere de Dieu, tant parce qu'il eft fort propre à fournir aux Infideles une occafion de plaifanter (*e*), comme faifoient les Chrétiens, mais avec plus de fondement, contre Cybele; que parce que dans un fens de rigueur il n'eft pas vrai que la fainte Vierge foit Mere de Dieu. Il eft très-poffible qu'un Ange foit uni à un corps humain au moment de la conception, de telle forte que cet Ange & ce corps humain fiffent un homme, tout de même que le corps & l'ame d'Adam en faifoient un. Le femme qui concevroit & qui nourriroit dans fon fein le corps auquel cet Ange feroit uni, feroit bien la mere de la perfonne qui réfulteroit de l'union hypoftatique de cet Ange avec ce corps; mais elle ne feroit

(*e*) Ne pouvoient-ils pas dire que Dieu felon les Chrétiens a pere & mere, grand-pere & grande mere, bifayeul & bifayeule, & ainfi de toutes fortes de degrés de parentés, direčts & collateràux? & puis dire comme Cicéron, *fi (Saturnus) eft Deus, patrem quoque ejus, Cœlum, effe Deum confitendum eft. Quod fi ita eft Cœli quoque parentes Divi habendi funt, Æther & Dies, eorumque fratres & forores: quià genealogis antiquis fic nominantur, Amor, dolus &c. De Nat. Deorum Libr. III. Cap. XVII.*

point

point la mere de l'Ange. Nous ne pourrions pas même dire qu'Eve ait été la mere de l'ame d'Abel, quoiquelle fût la mere d'Abel. Disons la même chose de la sainte Vierge : elle est la mere de Jesus-Christ, mais non pas du Verbe, qui en s'unissant avec un corps a formé un tout qu'on appelle Jesus-Christ. Ce n'est donc point une preuve qu'on rejette le dogme de l'union hypostatique, que dire que la sainte Vierge doit être nommée la mere de Dieu : c'est seulement une preuve que l'on préfere le langage exact des philosophes au langage populaire. Je crois pourtant que Nestorius fut blâmable de s'opposer au torrent ; il se devoit contenter de faire expliquer à ses adversaires ce qu'ils entendoient par mere de Dieu (*f*). St. Cyrille de son côté est fort blâmable de ne s'être pas contenté de faire expliquer aux Nestoriens ce qu'ils entendoient par mere de Christ. On auroit épargné à l'Eglise bien des troubles, si l'on eût voulu s'entendre ; il ne s'agissoit que de se donner réciproquement

(*f*) Nestorius pouvoit dire que les Conciles ne s'étoient jamais servi du terme de Mere de Dieu ; mais néanmoins ce terme étoit en usage, de sorte que le peuple de Constantinople, accoutumé à l'entendre fut extrêmement scandalisé, quand sous Nestorius on prêcha qu'il ne falloit pas s'en servir. Voyez Du Pin *Biblioth. Eccles. Tom. III, Part. II, pag.* 61.

une bonne définition des mots. Je me ſouviens ici du Chapitre de l'Art de penſer (*g*), où l'on montre qu'il y a mille diſputes qui ceſſeroient pourvu que les diſputants priſſent la peine de dire ce qu'ils entendent par les termes qu'ils emploient. Il me ſemble au reſte que les abus par rapport au culte de la ſainte Vierge étoient à craindre également, ſoit qu'on l'appellât la mere de Jeſus-Chriſt, ſoit qu'on l'appellât la mere de Dieu. Car jamais ſans doute les dévots les plus outrés n'ont cru que le Verbe, en tant que tel, ait reçu de la ſainte Vierge ſa vie & ſa ſubſtance, comme les enfants la reçoivent de leur mere. Et il eſt ſûr qu'en preſſant les conſéquences du titre de Mere de Dieu, on auroit pû parvenir au culte de la ſainte Vierge auſſi promtement que l'on a fait, & au, *O felix perpetra noſtra pians ſcelera jure matris impera Redemptori.* Voici un fait qui nous peut perſuader, qu'au fond ſon ſentiment étoit orthodoxe; c'eſt qu'il offrit (*h*) *d'appeller la*

(*g*) *C'eſt le XII de la I Partie.*

(*h*) Dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur pendant la tenue du concile d'Epheſe. Voyez Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccleſ. Tom. III, part. II, pag.* 297. Neſtorius étoit déja dépoſé par les Evêques qui adhéroient à St. Cyrille; mais celui-ci étoit auſſi dépoſé par les Evêques qui adhéroient à Jean d'Antioche.

Vierge Marie Mere de Dieu, *pourvû que l'on condamnât l'erreur d'Apollinaris soutenue par St. Cyrille.*

Si nous écoutons les Disciples de Nestorius qui devoient bien comprendre la doctrine de leur Maître, nous les entendrons se plaindre » que la dispute en-
» tre ce Prélat & Cyrille n'étoit qu'une
» dispute de mots, & que l'explication
» donnée par lui-même à ses premiers
» sermons étoit conforme à ce que nous
» croyons maintenant..... Bien plus,
» ils produisoient plusieurs de ses écrits
» où il se plaint que ses propositions
» *ont été tronquées & falsifiées*, qu'on y
» a supprimé des mots essentiels, qu'on
» en a ajouté d'autres qui n'étoient
» point de lui, qu'on en a rapproché
» d'une maniere qui faisoit un sens tout
» opposé au sien, & que c'est par ces
» *détestables artifices que Célestin & les*
» *autres*, c'est-à-dire les Peres du Con-
» cile d'Ephese, *ont été surpris*, qu'il
» ne fait nulle difficulté de donner à
» Marie le nom de Mere de Dieu, pour-
» vu seulement qu'on ne le prenne pas
» au sens d'Arius & d'Apollinaire. Ce
» que Nestorius avoit dit, Helladius,
» Théodoret, Ibas, Irenée & les au-
» tres n'avoient point cessé de le répé-

» ter, qu'on avoit attribué à Nestorius mille autres faussetés, que ni lui ni personne qu'ils connussent, n'avoit jamais ni partagé le Christ, ni reconnu qu'un seul & unique fils de Dieu ; que le terme *d'union hypostatique* avoit été rejetté à la vérité comme inconnu aux anciens, & comme signifiant une union nécessaire & purement naturelle entre les deux natures ; mais que Cyrille lui-même s'étoit rendu à la force de ses raisons, en supprimant ce terme lorsqu'on traita de la paix des Eglises. « Voyez *l'Histoire du Nestorianisme, par le P. Doucin, p.* 552.

§. III.

Précipitation & irrégularité du jugement rendu par le Concile d'Ephese contre Nestorius.

On n'employa qu'une séance à citer Nestorius, à examiner ses écrits & ceux de Cyrille, à ouir des témoins, à le déposer. Celui qui présidoit à cette assemblée étoit St. Cyrille, la partie adverse de Nestorius. Il fit commencer le Concile sans attendre les Evêques d'Orient, ni les Légats du saint Siege, *& malgré*

l'opposition de 68 Evêques qui demandoient que l'on attendît l'arrivée de Jean d'Antioche, & des Evêques d'Orient & d'Occident (*a*). Le Comte Candidien Commissaire de l'Empereur avoit demandé, *que l'on attendit que les Evêques d'Orient fussent arrivés, disant que l'intention de l'Empereur étoit que l'on fit un Concile général, & non pas des assemblées particulieres & séparées* (*b*). Mais comme on n'avoit point eu d'égard à ses remontrances, il s'étoit retiré, & avoit fait aussi-tôt une protestation contre le Concile. St. Cyrille passant par dessus toutes ces protestations, & toutes ces remontrances, fit l'ouverture du Concile, & dès la premiere séance il fit condamner & déposer sa partie, quoiqu'elle eût promis de comparoître *au Concile quand tous les Evêques seroient assemblés.* Tout cela témoigne que l'Empereur n'écrivit pas à Cyrille sans connoissance de cause, qu'*il le considéroit comme l'auteur de ce trouble.* Ce ne fut pas sans raison qu'il lui reprocha *d'avoir troublé*

(*a*) Du Pin, *Bibliot. des Aut. Eccles. Tom. III, part. II, pag.* 293. Il cite *Collect. de* Lupus *chap.* 7.

(*b*) *Là-même, pag.* 292. *Il* cite *Collect. de* Lupus *chap.* 9.

l'Eglise, & d'avoir voulu diviser la Maison Impériale, en écrivant séparément aux Impératrices; de s'être mélé d'une affaire qui ne le regardoit point, d'agir avec domination & sans prudence (*b*).

Servons-nous des paroles de Mr. Du Pin, pour faire connoître les irrégularités de St. Cyrille (*c*). *On fait plusieurs objections contre la qualité de ce Concile, & sur la conduite qu'il a tenue. On dit qu'il ne peut passer que pour une assemblée tumultuaire & précipitée, où tout s'est fait par passion & par brigue, & non pas pour un Concile œcumenique. Que St. Cyrille l'a tenue malgré les Commissaires que l'Empereur avoit envoyés pour l'assembler; que non seulement Nestorius & ceux de son parti, mais encore plusieurs autres Evêques Catholiques, s'y sont opposés; qu'il a affecté de ne point attendre les Evêques d'Orient, qui devoient bientôt arriver, & qui demandoient qu'on les attendît; qu'il n'a point même attendu les Légats du saint Siege, ni aucun des Evêques d'Occident; que son Synode n'a été composé que d'Evêques d'Egypte, & de quelques Evêques d'Asie, dévoués*

(*c*) *Là-même, pag.* 264. Il cite 1 *p. Act. Con.* 1. 31.
(*d*) *Là-même, pag.* 320, 321.

entierement à ſes volontés. Que c'eſt lui ſeul qui a tout fait & tout réglé dans le Concile. Quoiqu'il fût ennemi de Neſtorius, qu'il l'avoit même recuſé pour juge, à cauſe qu'il le conſideroit comme ſon ennemi, Neſtorius n'avoit-il pas la même raiſon de le recuſer ? La maniere dont il a agi contre Neſtorius, & la précipitation avec laquelle il l'a fait condamner, ſemblent faire croire qu'il n'y avoit que la paſſion qui l'animoit. Il fait citer Neſtorius par deux fois dans un même jour. Neſtorius répond qu'il eſt prêt de venir quand les Evêques d'Orient & d'Occident ſeront arrivés, & que le Concile ſera entier; qu'il ne refuſoit pas d'être jugé, mais qu'il ne vouloit pas l'être par ſes ennemis ſeuls. Ces excuſes paroiſſent raiſonnables. Saint Chryſoſtome n'en avoit point allegué d'autres pour le diſpenſer de comparoitre devant le Synode de Theophile. Cependant St. Cyrille imitant ſon oncle & ſon prédéceſſeur, Theophile, reçoit l'accuſation, inſtruit le procès, dit le premier ſon avis contre ſon ennemi, & le fait condamner. C'eſt ce qu'Iſidore de Damiete reprocha à St. Cyrille, en l'avertiſſant, » que pluſieurs ſe moquent » de lui, & de la Tragédie qu'il a

» *jouée à Ephese; qu'on dit publique-*
» *ment qu'il n'a cherché qu'à se venger*
» *de son ennemi, qu'il a imité en cela*
» *son oncle Theophile, & que quoiqu'il*
» *y ait bien de la difference entre les*
» *personnes accusées, la conduite des*
» *accusateurs est la même; qu'il au-*
» *roit mieux fait de se tenir en repos,*
» *& de ne pas se venger aux dépens de*
» *l'Eglise & ses offenses particulieres,*
» *& d'exciter une discorde éternelle en-*
» *tre ses membres sous un faux pré-*
» *texte de piété.* » *Ce sont les propres paroles d'Isidore de Damiete, qui lui parle en ami. Gennade Evêque de Constantinople, compare encore la conduite de St. Cyrille à celle de Theophile, & dit qu'il est le second fléau d'Alexandrie. La maniere, dont la chose s'est jugée semble encore prouver clairement que c'étoit la passion qui faisoit agir Saint Cyrille & les Evêques de son parti; qu'ils vouloient à quelque prix que ce fût condamner Nestorius, & qu'ils ne craignoient rien tant que la venue des Evêques d'Orient, de peur de n'être pas les maîtres de faire ce qu'il leur plairoit; car dès la premiere séance, ils citerent par deux fois Nestorius, lurent les témoignages des Peres, les lettres de St.*

Cyrille avec ses douze chapitres, & les écrits de Nestorius, & dirent tous leur avis. Jamais affaire n'a été conclue avec tant de précipitation: La moindre de ces choses méritoit une séance entiere. Comment a-t-on pu examiner en si peu de temps les douze propositions de St. Cyrille, qui ont eu besoin de tant d'éclaircissements, & qui ont tant causé de disputes? Comment conferer tant de passages de Sermons de Nestorius avec ce qui les précédoit & les suivoit, pour en trouver le vrai sens? Comment pouvoit-on être assuré en si peu de temps du sentiment des anciens Peres? Toutes ces choses demandoient un long & un sérieux examen de plusieurs jours: mais les Evéques du Concile avoient si peur de ne pas achever dans cette seule séance, qu'ils demeurerent enfermés depuis le matin jusqu'au soir pour juger seuls cette affaire, de peur que les choses ne tournassent autrement, s'ils attendoient au lendemain. La sentence qu'ils font signifier à Nestorius est conçue en des termes qui marquent la passion qui les animoit; A Nestorius nouveau Judas. *N'étoit-ce pas assez de le condamner & de le déposer, sans l'insulter encore par des paroles injurieuses? Enfin ce Con-*

cile, bien loin de mettre la paix, n'a apporté que du trouble, des divisions & des scandales dans l'Eglise de Jesus-Christ; *& il n'y en a point dont on puisse dire avec plus de vérité ce que St. Gregoire de Nazianze a dit des Conciles de son temps, » qu'il n'avoit jamais » vu d'assemblées d'Evêques qui eussent » eu une fin heureuse; qu'elles avoient » toujours augmenté le mal plutôt que » de le guérir, que les contestations » obstinées, & l'envie de vaincre & de » dominer qui y regnent ordinairement » les rendoient préjudiciables, & qu'or- » dinairement, ceux qui se mêloient de » juger les autres, y étoient portés » plutôt par leur mauvaise volonté, que » par le dessein d'arrêter les fautes des » autres. » Cela semble convenir au Concile d'Ephese, plutôt qu'à aucune autre assemblée d'Evêques. L'histoire des troubles qui le suivirent le fait assez connoitre, & l'on peut dire que ces troubles ne furent appaisés que parce qu'on ne parla plus de ce qui avoit été fait dans le Concile.* Mr. Du Pin n'a rien oublié pour répondre à ces objections; mais la matiere lui a été si peu favorable, qu'on peut dire que ses réponses sont la foiblesse elle-même.

Que n'a-t-on une Histoire de ce Concile par un Fra-Paolo! Et que ne pourroit-on pas observer dans un commentaire historique sur les paroles de St. Gregoire de Nazianze? Car il ne faut pas s'imaginer, que sous prétexte que dans les autres Conciles on n'a point usé d'une si grande précipitation, que le fut celle de Cyrille dans celui d'Ephese, les passions & les cabales y ayent eu moins de part. Il est bien nécessaire que le St. Esprit préside dans ces assemblées, car sans cela tout seroit perdu. Cette assistance extraordinaire, & beaucoup plus forte que la générale, doit nous rassurer & nous persuader fermement que le St. Esprit a fait son œuvre au milieu des déréglements de la créature, & que des ténébres des passions il a tiré la lumiere de sa sévérité, non pas dans tous les Conciles, mais dans quelques-uns.

§. IV.

Progrès du Nestorianisme dûs à la tolérance des Princes Mahométans: leur conduite à cet égard comparée à celle des Chrétiens.

Cependant le Nestorianisme se répandit au loin, & il y a apparence qu'il dut ses progrès rapides, ainsi que sa conser-

vation à la tolérance des Princes Mahométans. J'ai dit quelque part (*a*) que les Princes Mahométans ont beaucoup plus d'humanité que les Chrétiens pour les autres Religions, & j'ai ajouté que les diverses communions de l'Eglise Greque qui se sont conservées sous leur empire, auroient été bientôt extirpées, si elles eussent vêcu sous des rois Chrétiens qui n'eussent pas eu la même créance. C'étoit là qu'il auroit fallu citer un pere de l'oratoire qui est de ce sentiment, mais comme je n'avois pas alors son passage sous les mains, je me réservai à le rapporter en autre lieu. En voici une occasion fort naturelle. » On con-
» clura encore de-là avec la même évi-
» dence, combien ces loix impériales
» étoient nécessaires pour la conserva-
» tion de l'Eglise, puisque l'Egypte &
» Provinces voisines furent tellement
» inondées & subjuguées par les Euty-
» chiens, qu'elles n'ont jamais été de-
» puis ce temps-là bien soumises ou
» bien réunies à l'Eglise Catholique(*b*).
» Si les Empereurs n'eussent maintenu
» la foi contre les Eutychiens, toute

(*a*) *Dans l'Article du* Mahométisme *ci-devant*, *T. IV. p.* 436.

(*b*) Thomassin, *de l'Unité de l'Eglise*, *Tom. I*, *II. Partie*, *Chap. IX. pag.* 374.

» la terre en eût été inondée. Ils ne s'é-
» tendirent beaucoup dans les provinces
» de l'Afrique, de l'Ethiopie, & des
» pays les plus reculés de l'Orient que
» parce que les Empereurs de Constan-
» tinople n'en étoient plus les maîtres,
» ou ne l'avoient jamais été. J'aurois pu
» dire la même chose des Nestoriens:
» dès qu'ils eurent été foudroyés dans
» le premier Concile d'Ephese, l'Empe-
» reur Théodose le jeune fit à peu près
» de semblables édits contre eux: ils
» furent exilés avec Nestorius dans ses
» solitudes affreuses; ils s'y multiplie-
» rent presqu'a l'infini vers l'Orient &
» le Nord, les Empereurs n'ayant pu
» les poursuivre au delà des frontieres
» de leur empire. Les Sarasins, ou les
» Mahométans se déborderent peu après
» dans l'Affrique & dans toute l'Asie,
» arracherent je ne sais combien de
» Provinces à l'Empire Romain, &
» à la faveur des Princes Maho-
» métans, tous ces hérétiques don-
» nerent à leurs sectes une étendue in-
» croyable. Dieu ne conserva la Foi
» catholique que dans l'Empire Ro-
» main, & il le fit par les soins & les
» édits des Empereurs Chrétiens & Ca-
» tholiques. Sans ces secours du ciel le

» Eutychiens, les Neſtoriens & les
» Ariens, pour ne pas parler de tant
» d'autres ſectes anciennes, auroient
» occupé la plus grande partie des Pro-
» vinces de l'Empire Romain, comme
» ils occuperent celles qui n'en étoient
» pas; & les Sectateurs de toutes les
» nouvelles ſectes, qui ne ſont nées que
» depuis cent ans, n'auroient plus
» trouvé d'Egliſe, de laquelle ils puſ-
» ſent naître, & enſuite s'en ſéparer.
» Ils ſeroient venus au monde parmi
» les Ariens, ou les Neſtoriens, ou
» les Eutychiens, ils auroient été infec-
» tés de ces mêmes erreurs depuis leur
» naiſſance. Ils prendroient le Verbe
» pour une pure créature, comme les
» Ariens; JESUS-CHRIST pour un pur
» homme, comme les Neſtoriens; &
» pour eux auſſi bien que pour les Eu-
» tychiens, JESUS-CHRIST ſeroit
» Dieu, mais il ne ſeroit pas vérita-
» blement homme. Pourquoi s'en pren-
» nent-ils donc aux Empereurs ou aux
» Rois Chrétiens, & à leurs loix ſéveres
» pour l'ancienne religion, puiſque ce
» n'eſt que par leurs ſecours que la pro-
» vidence les a délivrés de toutes ces
» erreurs? Ils doivent au contraire
» rendre graces à celui qui n'a pas per-

» mis qu'ils se soyent autant éloignés
» de nous, que ces anciens déserteurs
» de l'Eglise Catholique, qui s'en sont
» séparés depuis plus de mille ans, &
» ne sont pas encore revenus tout-à-
» fait de leurs égarements (*c*).... Il
» ne faut pas taire la cause de ce long
» retardement du retour des sectes orien-
» tales dans l'Eglise Catholique. C'est,
» comme nous avons dit, leur dispersion
» dans les provinces & les royaumes
» qui n'appartenoient plus à l'Empire
» Chrétien, mais aux Princes Arabes,
» aux Rois de Perse, aux Mogols ou
» Tartares. Les Evêques Catholiques,
» Grecs ou Syriens, mais principale-
» ment les Missionnaires du saint
» Siege, ont toujours fait quelques
» conversions & quelques progrès par-
» mi eux; mais tous ces efforts n'étant
» pas soutenus de la puissance & de la
» faveur des princes temporels, ils
» n'ont pu avoir ni l'étendue ni la du-
» rée (*d*).

Quand j'ai dit que les Mahométans avoient eu moins de rigueur pour les Chrétiens que ceux-ci pour les Héréti-

(*c*) Thomassin, de l'Unité de l'Eglise, *Tom. I, II. Partie, Chap. IX, pag.* 375. 376.

(*d*) *Là-même, pag.* 376, 377.

ques, je me suis fortifié du témoignage d'un Ministre. Présentement je me fortifie de celui d'un Prêtre, & ainsi mon sentiment devra paroître bien raisonnable, puisqu'il se confirme par la disposition de deux témoins d'un caractere si opposé. Les deux temoins s'accordent sur une autre chose qui est un peu scandaleuse ; car ils conviennent l'un & l'autre que si les Princes Chrétiens n'eussent employé la rigueur des loix contre les ennemis de l'orthodoxie, les fausses religions eussent inondé toute la terre. Ainsi quand notre seigneur a promis de maintenir son Eglise contre les portes de l'enfer, il n'auroit promis autre chose sinon qu'il susciteroit des Princes qui dompteroient les ennemis de la vérité, en les privant de leur patrimoine, en les fourrant dans les prisons, en les bannissant, & en les envoyant aux galeres, en les faisant pendre, &c. Il n'y a point de doctrine, quelque absurde qu'elle soit, qui par de semblables moyens ne puisse braver toutes les puissances infernales qui voudroient lui nuire. Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de Mahomet : on veut qu'en mourant il ait laissé à ses disciples une prédiction qui n'est nullement d'un faux prophete, *ma*

religion durera autant que vos victoires. (e)

Je ne puis me ſéparer de Louis Thomaſſin ſans lui demander ſur quoi il ſe fonde, quand il dit que l'héréſie d'Eutychès auroit inondé toute la terre, ſi les Empereurs n'euſſent maintenu la foi. Qu'avoit-elle donc de ſi attrayant cette Héréſie? Favoriſoit-elle les paſſions du cœur? Enervoit-elle la morale de l'Evangile? Point du tout, ce n'étoit point ſur la doctrine des mœurs que cet hérétique combattit les orthodoxes: il les combattit ſur un myſtere que la raiſon ne comprend pas bien; mais il l'expliquoit d'une maniere qui eſt plus incompréhenſible que celle des Orthodoxes, & manifeſtement abſurde. Peut-être ne ſe tromperoit-on pas, ſi l'on diſoit que les Héréſies d'Eutychès ne trouverent tant de ſectateurs, que parce que les procédures des Conciles choquerent une infinité de gens, & qu'elles formerent un préjugé déſavantageux contre le

(e) *Veritati maximè conſonum eſt Muhammedis morientis præſagium, quod Ludovicus Vives* (de Verit. Rel. l. 4. in fine) *citat, tandiù nempè legem ſuam duraturam, quandiù victoriam ſuorum. Quod enim lex non in recti perſuaſione, ſed violentia conſiſtat, victoriis ceſſantibus, legem quoque ceſſaturam ſatis conjicere potuit.* Samuel Schultetus in Eccleſia muhammedana, pag. 22.

parti Orthodoxe. Le Pere Thomassin suggere cette pensée: les Syriens, dit-il, (*f*), les Jacobites, les Arméniens, toutes les sectes Eutychiennes, *ne voulurent plus nommer catholiques, elles inventerent le nom de Melquites, c'est-à-dire, de Royalistes, ou d'Impérialistes, comme si ce n'eût pas été l'ancienne foi de l'Eglise, que les Catholiques eussent défendue, mais celle de l'Empereur; & comme si c'eût été la seule autorité impériale, & non celle du Concile de Chalcedoine composé de plus de six cents Evêques, qui nous eût arrêté dans la foi & dans l'union de l'Eglise Catholique.* Cela témoigne que ces hérétiques s'imprimerent dans l'ame cette forte persuasion, que leur Patriarche avoit été opprimé par les factions qui se formerent contre lui à la Cour Impériale. Faisons un semblable jugement de la secte de Nestorius. Une infinité de gens l'embrasserent par l'horreur qu'ils eurent de l'injustice, qu'ils crurent qu'on avoit faite à Nestorius, en le sacrifiant au crédit de St. Cyrille. Ils ne purent se persuader qu'une cause qui triomphoit par des voyes si irrégulieres, & par une partialité si inique

(*f*) *De l'Unité de l'Eglise Tom. I, II, Partie, Chap. IX. pag.* 374.

de l'Empereur, eût le droit de son côté. L'on verroit plus clair dans cette affaire, si l'on avoit les Rélations des Nestoriens, & celles des autres sectes; mais nous ne savons guere ces choses que sur le rapport du parti victorieux, & nous en savons néanmoins assez, pour pouvoir juger que la puissance Impériale a eu toujours trop de part aux décisions. Voyez avec quelle force Pighius combat le Concile de Constantinople (g), où le Pape Honorius fut condamné comme fauteur du Monothélisme, & considérez cette apologie. Pighius »
» ne dit rien contre ce Concile, qui ne
» se pût dire contre le premier Concile
» de Nicée, & contre celui de Chalce-
» doine : toutes ces objections étant
» fondées sur ce que l'Empereur Cons-
» tantin assista à ce Concile avec ses
» Officiers, & qu'il y régla l'ordre &
» la maniere de procéder. On ne peut
» nier que Constantin I n'en ait fait de
» même au Concile de Nicée, & que
» dans celui de Chalcedoine les Com-
» missaires de l'Empereur ne se soient
» attribués plus d'autorité, & ne se
» soient plus mêlés de ce qui se faisoit
» au Concile, que l'Empereur même

(g) Tenu l'an 680. C'est celui qu'on nomme le VI Concile Oecuménique.

» en celui-ci. Ainſi l'on ne peut don-
» ner atteinte à ce Concile, qu'on ne
» la donne en même-temps aux autres
» Conciles: & c'eſt vouloir renverſer
» les plus ſolides fondements ſur leſ-
» quels eſt établie notre foi; pour ſou-
» tenir une prétendue infaillibilité en la
» perſonne d'Honorius (*h*).

§. V.

Les Peres de l'Oratoire de Mons accuſés de Neſorianiſme par les Jéſuites.

On a vu une choſe aſſez ſinguliere dans les Pays-Bas depuis l'an 1690. Preſque en même-temps que les Jéſuites accuſoient les Peres de l'Oratoire de Mons de renouveller l'héréſie de Neſtorius, un Miniſtre de Roterdam intenta le même procès à un Miniſtre d'Utrecht. Le ſuccès de ces deux accuſations fut le même comme nous l'allons voir.

Les Jéſuites s'étant plaint à l'*Archevéque de Cambrai d'un grand nombre de calomnies, qu'on avoit répandues contre eux* (*a*), ce Prélat donna commiſſion à Mr. Steyaert, Docteur &

(*h*) Du Pin *Bibliot. des Auteurs Eccleſiaſt. Tom. VI. pag.* 67. *Edition de Hollande.*

(*a*) *Difficultés propoſées à Monſ.* Steyaert *I Partie pag.* 9. *Ce Livre fut imprimé l'an* 1691.

Professeur en Théologie à Louvain, *d'informer des bruits répandus contre* leur *doctrine & leur conduite* (*b*). Ce Docteur informa juridiquement *sur une étiquette qui contenoit 40 chefs d'accusations* dont voici le dix-huitieme (*c*) *Que les Peres de l'Oratoire ne veulent donner à la sainte Vierge la qualité de mere de Dieu*, *mais seulement de mere de* Christ (*d*). Voyons un peu le progrès de cette maligne médisance. » On » ne peut douter qu'elle ne soit née à » Mons; mais étant passée de-là aux » Jésuites de Liege, ce sont eux qui » l'ont employée les premiers, pour » empêcher que les Peres de l'Oratoire » ne fussent reçus dans cette ville. » Pour traverser la résolution du Cha- » pitre qui avoit conclu à les admettre, » ils fabriquerent un Mémoire contre » ces Peres, qu'ils feignirent leur avoir » été apporté par une personne digne » de créance; & ayant feint de délibé- » rer de ce qu'ils en feroient, il fut ré- » solu que ne pouvant en conscience » négliger les avis qu'il contenoit, ils » en devoient faire part au Chapitre.

(*b*) *Là même pag.* 3.
(*c*) *Là même pag.* 48.
(*d*) *Là même pag.* 64 & 68.

» Et ce fut le Pere d'Iſerin qui fut
» chargé de le mettre, comme il fit,
» entre les mains de M. l'Ecolâtre.....
» Ils engagerent le Chapitre & les Bourg-
» meſtres de Liege à écrire au Magiſtrat
» de Mons comme parfaitement inſ-
» truits de tous ces faits (*e*). La lettre
du chapitre porte qu'il s'étoit répandu
*un bruit que les Peres de l'*Oratoire *deſti-
nés pour venir à Liege.....font profeſſion
de quelques particulieres & dangereuſes
opinions, enſeignant diverſes ſentences
réprouvées par la ſainte Egliſe: que J.C.
n'eſt pas mort pour tous les hommes:
que la bienheureuſe Vierge Marie eſt
mere de J. C. mais pas de Dieu* (*f*). Le
pere d'Iſerin alla à Mons auſſi-tôt après,
*& y ſollicita les réponſes que les Echevins
de Mons devoient faire aux lettres du
Chapitre & des Bourgmeſtres de Liege* (*g*).
La réponſe aux Bourgmeſtres contenoit
entr'autres choſes. *Quant au culte de la
ſainte Vierge, leſdits Eccléſiaſtiques ont
dit que les Peres de l'Oratoire ſont enne-
mis d'icelui, & le bruit commun eſt tel* (*h*).
On ne doute point que la réponſe fai-

(*e*) Difficultés propoſées à Mr. Steyaert *I partie, pag.* 65.
(*f*) *Là-même, pag.* 65, 66.
(*g*) *Là-même, pag.* 67.
(*h*) *Là-même, pag.* 49.

te au Chapitre ne contienne le même chef (*i*). Qu'arriva-t-il? C'est que le Chapitre de Liege *revoqua la permission donnée à l'Oratoire pour s'établir dans la ville* (*k*). L'impression qu'avoient faite *dans les esprits les calomnies du mémoire des Jésuites confirmées par la réponse du Magistrat de Mons*, porta sans doute le Chapitre à ce changement; *Il y a tout sujet de croire que celle, qui concerne la maternité divine de la Sainte Vierge, est de toutes celle qui leur a fait plus d'horreur, & qui a plus contribué à les déterminer à l'exclusion de ces Peres.....* (*l*) *Les Jésuites ont tellement mis le fort de leurs accusations dans le Nestorianisme qu'ils ont imputé aux Peres de l'Oratoire, qu'il n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour confirmer cette calomnie, & la répandre parmi les peuples tant à Bruxelles qu'à Mons ..... le Pere Coemans Jésuite, prêchant en Flamand* (*m*) *dans l'Eglise du Sablon pendant l'Octave de la Dédicace de cette Eglise, employa une partie de ses sermons à irriter le peuple contre de prétendus novateurs, qui, com-*

(*i*) *Là-même*, *pag.* 67.
(*k*) *Là-même*, *pag.* 68.
(*l*) *Là-même*, *pag.* 69.
(*m*) A Bruxelles l'an 1690.

me il l'assuroit, renouvelloient en ce temps l'héréσie de Nestorius, qui consistoit à nier que la sainte Vierge soit mere de Dieu. On peut voir dans l'ouvrage que je cite des preuves fort amples du soin qu'ont pris les Jésuites de décrier dans Mons les Peres de l'Oratoire, comme de francs Nestoriens.

§. VI.

Une Sentence de l'Archevêque de Cambrai déclare innocents ces prétendus Nestoriens.

Nous avons vu que l'un des articles de l'Etiquette, sur laquelle Mr. Steyaert avoit une commission d'informer juridiquement, étoit que ces Peres ne vouloient point donner à la sainte Vierge la qualité de Mere de Dieu. Nous avons vu que c'étoit une médisance, qui avoit fort contribué à les empêcher d'obtenir à Liege l'établissement qu'on leur avoit accordé. L'accusation en elle-même est de plus grave, selon les principes & les pratiques de la Communion romaine (*a*). On doit donc s'attendre à voir que le Commissaire n'ait rien négligé pour découvrir les auteurs de l'ac-

(*a*) *Voyez les difficultés proposées à Mr. Steyaert. I. Partie, pag.* 106.

cusation :

cusation ; & cependant nous allons voir qu'il négligea tout. Voici comment on le pousse : » Il s'agissoit de savoir
» si les Peres de l'Oratoire sont de nou-
» veaux Nestoriens, qui tiennent &
» enseignent à ceux qui sont sous leur
» conduite, que la sainte Vierge n'est
» pas Mere de Dieu ; ou si on leur a
» calomnieusement imputé cette héré-
» sie, & par des bruits répandus par-
» tout, & par des sermons publics ; &
» qui sont ceux qui la leur ont impu-
» tée ? Quelle *forme juridique* avez-
» vous gardée pour faire une enquête,
» qui pût donner moyen à l'Archevê-
» que qui vous avoit commis, ou de
» punir les Peres de l'Oratoire, s'ils se
» fussent trouvés coupables d'une si
» damnable hérésie ; ou s'ils en étoient
» trouvés innocents, de leur faire faire
» réparation, par ceux qui les en
» avoient faussement accusés, & sou-
» mettre leurs calomniateurs aux peines
» canoniques ? Mais c'est cette enquête
» même que vous n'avez jamais voulu
» faire dans aucune forme juridique,
» parce qu'on n'y auroit trouvé de
» coupables que les Jésuites, & quel-
» ques Echevins de Mons, qui leur
» ont prêté leur nom, pour confirmer

» ce que les Jésuites de Liege avoient
» fait croire au Chapitre de cette ville,
» *que les Peres de l'Oratoire du Pays-*
» *Bas de l'institution du Cardinal de*
» *Berulle, tenoient diverses sentences*
» *réprouvées par la sainte Eglise; &*
» *entr'autres que la bienheureuse Vier-*
» *ge n'est pas Mere de Dieu* (*b*). » On lui nomme ensuite (*c*) un Conseiller, qui est notablement intéressé dans l'accusation, & qui *le pressa de le recevoir à preuve, afin qu'il pût être pleinement justifié par la découverte du premier auteur de cette diffamation calomnieuse*; & on lui soutint que malgré les instances & les requêtes plusieurs fois réitérées de ce Conseiller, il s'est obstiné à ne faire aucune enquête. Laissons parler le Janséniste. (*d*) » Une accusa-
» tion d'hérésie, & d'une hérésie aussi
» impie qu'est celle de Nestorius, peut
» être une bonne chose & même néces-
» saire, quand elle est vraie & bien
» fondée; mais c'en est une abomi-
» nable quand elle est fausse. Or étant
» pressé par un homme d'honneur de
» lui rendre justice sur cette accusation

(*b*) *Difficultés proposées à Mons.* Steyaert, *I. Partie, pag.* 98.
(*c*) *Pag.* 99.
(*d*) *Pag.* 104.

» qu'on faisoit tomber sur lui, vous
» lui avez dit que cela n'étoit point
» nécessaire, en l'assurant *qu'il n'y*
» *avoit quoi que ce soit à la chargé des*
» *Peres de l'Oratoire, ni de leurs ad-*
» *heronts pour le point de l'héréfie*
» *Nestorienne; & que le bruit qu'on en*
» *avoit fait vous paroissoit extrava-*
» *gant, nul de leurs adversaires n'ayant*
» *osé le soutenir, ni tenté d'en apporter*
» *des preuves.* Pourquoi donc ne trou-
» ve-t-on rien de cela dans votre
» *Avis* (*e*)? Pourquoi n'y trouve-
» t-on point *que vous avez reconnu que*
» *le 18 article de l'Etiquette* (*qui est*
» *que les Peres de l'Oratoire ne veu-*
» *lent point donner à la sainte Vierge*
» *la qualité de Mere de Dieu, mais*
» *seulement de Mere de* CHRIST) *est*
» *une manifeste calomnie contre ces*
» *Peres, nul de leurs adversaires*
» *n'ayant osé le soutenir, ni tenter*
» *d'en apporter des preuves?* Vous n'a-
» vez pu nier qu'on n'ait fait un grand
» bruit de cette héréfie Nestorienne,
» en l'imputant aux Prêtres de l'Ora-
» toire: & sachant bien que ce bruit

(*e*) *C'est un Ecrit latin de Monf.* Steyaert, *où il rend compte de sa commission à l'Archevêque de Cambrai.*

» étoit faux, vous vous êtes contenté
» de dire de vive voix à un particulier,
» *qu'il vous a paru extravagant.* Est-ce
» donc une simple extravagance, dont
» on n'ait qu'à se moquer, & non une
» malice diabolique qu'il faille punir,
» de faire courir le bruit qu'une Con-
» grégation de Prêtres croit une cho-
» se, qu'ils ne pourroient croire sans
» avoir perdu tout sentiment de Reli-
» gion? ... (*f*) S'étant trouvé des
» gens assez méchants pour imputer
» sans aucune preuve une chose si peu
» croyable & si scandaleuse aux Peres
» de l'Oratoire, il étoit de la derniere
» conséquence pour appaiser les trou-
» bles de la ville de Mons, de détrom-
» per le petit peuple de la méchante
» opinion qu'on lui avoit donnée de
» ces Peres, de découvrir les auteurs
» de cette calomnie diabolique, afin
» de les punir selon les Canons, &
» d'arrêter par cette punition ce débor-
» dement de médisance qui faisoit com-
» mettre tant de péchés. Pourquoi
» donc étant sommé par des actes ju-
» ridiques d'en faire l'information,

(*f*) *Difficultés proposées à Mr.* Steyaert, *I. Partie, pag.* 106. 107. *Voyez aussi la II. Partie, pag.* 161. 163. *& alibi.*

» comme la charge que vous aviez ac-
» ceptée vous y obligeoit, l'avez-vous
» refusé? Pourquoi même ne pouvant
» rien dire sur ce chef d'accusation, le
» plus important de tous, qui ne fût à
» l'avantage des Peres de l'Oratoire, &
» à la confusion des Jésuites, avez-
» vous pris le parti de n'en rien dire
» du tout dans votre Avis? Voilà
» quelle a été votre droiture, & votre
» prétendue exemption de toute par-
» tialité, dans ce qui devoit être le
» principal point de votre commission.

Cet auteur ayant poussé de la sorte l'épée aux reins du Commissaire de l'Archevêque de Cambrai, & ayant mis dans la derniere évidence la maniere frauduleuse dont la commission avoit été exercée, indique le grand ressort de l'obliquité. *Ceux qui vous connoissent mieux*, dit-il, (g) *que n'a fait Mr. l'Archevêque de Cambrai, quand il vous a choisi pour cet emploi, ne s'étoient pas attendu à autre chose. Ils savent que la politique & l'amour de votre honneur vous font jouer deux personnages bien différents. Vous vous croiriez deshonoré, si dans la place où vous êtes vous ne souteniez la saine doctrine de votre Fa-*

(g) *La-même*, *pag.* 107.

culté contre les méchantes opinions de ses adversaires ; & c'est ce que vous avez fait dans plusieurs de vos Theses. Mais l'appréhension de vous attirer de fâcheuses affaires, qui pourroient troubler votre repos, vous fait ramper devant ces mêmes personnes dont vous condamnez les sentiments, parce qu'ils vous peuvent nuire par leur crédit. Jamais cette politique n'a plus paru qu'en cette rencontre. Les Peres de l'Oratoire n'avoient ni le pouvoir ni la volonté de vous nuire, & vous ne pouviez leur rendre justice sans blesser ceux qui auroient eu l'un & l'autre si vous ne les aviez ménagés. Il falloit donc abandonner les plus foibles, pour ne se mettre pas mal auprès des plus forts. Il falloit affoiblir, ainsi que vous avez fait, les preuves de l'innocence des premiers, & favoriser les derniers, en dissimulant leurs horribles excès de médisance & de calomnie. C'est savoir vivre selon le monde. Mais ne craint-on point ce reproche du Dieu des Juges, (*) usque quo judicatis iniquitatem, & facies peccatorum sumitis? *Jusques à quand jugerez-vous injustement? jusques à quand aurez-vous égard au crédit des pécheurs, en les fai-*

(*) *Psalm.* 81.

ſant paroitre innocents, lorſqu'ils ſont les plus criminels? C'eſt ce que ſignifie cet Hébraïſme, ſacies peccatorum ſumere : *& c'eſt cette* acceptation de *perſonnes qui eſt ſi ſouvent & ſi ſévérement condamnée dans l'Ecriture, quand par timidité ou par quelque autre conſidération humaine on fait pancher la balance du côté de la partie qui a le plus de pouvoir, quoique la cauſe ſoit moins bonne, que celle de la partie qui eſt moins puiſſante.*

Voilà le portrait d'une infinité de gens. Ils connoiſſent le tort d'un Accuſateur, ils le déteſtent ; ils en diront à l'oreille de leurs amis tout le mal imaginable ; mais s'il peut nuire & déſervir, ils ſe gardent bien, étant ſes juges, de prononcer rien qui le flétriſſe. Ils ont mille tours de ſoupleſſe pour eſquiver, & pour laiſſer dans les affaires mille plis & mille entortillements. Ce qui montre que l'aſcendant du crédit ſur la juſtice eſt un mal preſque incurable dans le genre humain ; c'eſt ce qui fera que les perſonnes puiſſantes ne craindront jamais de ſemer des calomnies utiles. Voyez comment une calomnie finement conduite a fermé les portes de Liege aux Peres de l'Oratoire.

Notez que l'Archevêque de Cambrai par sentence définitive du 12 de Novembre 1692, a déclaré innocents ces prétendus Nestoriens ; mais il ne condamne nommément personne à leur faire réparation. Voyez le Chapitre VI. du VIII. Tome de la morale pratique des Jésuites.

§. VII.

Le Ministre Saurin accusé de Nestorianisme par le Ministre Jurieu. L'accusation mise à néant, sans que l'accusateur soit censuré.

Le ministre Saurin accusé de Nestorianisme & de quelques autres héréfies par le ministre Jurieu publia une Apologie qui fut imprimée en 1692 sous ce titre *Apologie pour le sieur Saurin, Pasteur de l'Eglise Walonne d'Utrecht, contre les accusations de Mr. Jurieu.* On y trouve trois chefs d'accusations, dont le dernier renferme quatre héréfies, savoir le Pélagianisme (*a*) le Nestorianisme (*b*), la tolérance civile des Sectes (*c*), & l'héréfie des Sacramentaires (*d*). Comme il ne s'agit ici que de

(*a*) *Apologie du Sieur* Saurin *pag.* 72.
(*b*) *Là-même, pag.* 78.
(*c*) *Là-même, pag.* 88.
(*d*) *Là-même, pag.* 92.

la ſeconde, je ne parlerai point des trois autres. Voyons donc ſeulement ce que l'accuſé répond quant au Neſtorianiſme. Il déclare nettement qu'il condamne cette héréſie; mais qu'il en croit Neſtorius innocent. *Dans l'Aſſemblée de la Haye*, dit-il (e) *faite pour examiner l'accuſation de Mr. Jurieu contre M. Jaquelot, je me déclarai pour Neſtorius contre Cyrille; mais je ne me déclarai pas pour le Neſtorianiſme contre le ſentiment de l'Egliſe. Je dis que Neſtorius me paroiſſoit plus orthodoxe que Cyrille, parce que la doctrine du premier me paroiſſoit plus conforme à la nôtre que celle du dernier. Il eſt viſible que ſi j'erre, c'eſt une erreur de fait, & nonpas une erreur dans le dogme....* (f) *Mais dira-t-on, quel intérêt avez-vous à ſoutenir la réputation de Neſtorius, au préjudice de celle d'un pere reconnu pour ſaint, & d'un Concile univerſel? L'intérêt de la vérité & de la juſtice. Je ſuis perſuadé que quiconque lira ſans prévention ce que nous avons des écrits de Cyrille & de Neſtorius, trouvera celui-ci orthodoxe, & celui-là hérétique & Eutychien, ou qu'il conviendra dir*

(e) *Là-même*, *pag.* 78.
(f) *Là-même*, *pag.* 79.

moins qu'il est incomparablement plus aisé de donner un sens orthodoxe aux propositions de Nestorius qu'à celles de Cyrille. Je ne suis ni le seul ni le premier de ce sentiment ; & quand il sera nécessaire, on produira des auteurs anciens & modernes, dont l'autorité partagera pour le moins le différend entre ces deux patriarches. Si Nestorius est donc orthodoxe & Cyrille hérétique, le zele pour la vérité en général m'oblige à ne pas dissimuler celle-là en particulier : il faut nommer la lumiere lumiere, & les ténebres, ténebres. De plus c'est une vérité dont nous tirons deux grands avantages contre l'Eglise Romaine. Le premier est, qu'elle anéantit l'autorité de Cyrille, l'un des premiers introducteurs de l'idolâtrie dans l'Eglise chrétienne. Le second est qu'en convainquant les Peres du Concile d'Ephese de l'hérésie Eutychienne, également condamnée des papistes & des protestants, nous sapons le fondement du papisme qui est l'autorité infaillible des Conciles universels. La justice & la charité nous obligent aussi à défendre l'innocence opprimée & à faire comprendre que Nestorius a pu être condamné par un Concile sans être coupable, & que les théologiens mo-

dernes peuvent prendre le parti de Nestorius, en rejettant les erreurs qu'on lui attribue... (g) *Pour ce qui regarde l'intention de Nestorius, je la juge innocente, parce que je n'ai pas lieu de la juger criminelle. Mais M. Jurieu a choisi avec beaucoup d'autres le parti du plus fort : Nestorius n'avoit ni la multitude ni l'autorité pour lui : il succomba sous le poids de la cabale de Cyrille. Il faut donc pour faire les choses dans l'ordre, qu'il soit hérétique en dépit qu'il en ait, & qu'on aille fouiller dans son cœur pour y trouver de méchantes intentions, dont on ne voit aucune trace, ni dans ses actions ni dans ses paroles.* Ce même Auteur dans un autre livre fait voir qu'il est plus contraire à Nestorius que son dénonciateur. *J'ai prouvé dans mon Apologie*, dit-il, *que le titre de* Mere de Dieu *convient à la bienheureuse Vierge & qu'il est fondé sur la parole de Dieu, & sur la nature du mystere; au lieu que Mr. Jurieu dans ses Lettres Pastorales se dechaine, avec une extrême violence, contre ceux qui ont introduit cette façon de parler dans le langage de l'Eglise, la regardant comme la source de la plus*

(g) Apologie du sieur Saurin, *pag.* 82.

criminelle de toutes les héréſies. Quelques pages après il rapporte le paſſage des paſtorales qu'il avoit en vue; je le rapporte après lui, tant pour l'inſtruction du Lecteur, que pour faire voir que j'aurai de bons garants, ſi l'on me chicane ſur ce que j'ai de dit Neſtorius. *Il fut ſans doute téméraire, & à Dieu ne plaiſe que nous tombions dans ſa penſée; ſi tant eſt qu'il ait mis deux perſonnes en* JESUS-CHRIST, *comme deux natures. Nous ne nions pas non plus que la ſainte Vierge ne puiſſe dans un bon ſens être appellée* Mere de Dieu *puiſqu'elle eſt Mere de* JESUS-CHRIST *qui eſt Dieu. Mais ce fut pourtant aux Docteurs du cinquieme ſiecle une témérité malheureuſe d'innover dans les termes. Nulle part la Vierge n'eſt appellée dans le nouveau teſtament* Mere de Dieu, *mais ſeulement* Mere de JESUS. *Il s'en falloit tenir là. Et ce nom de* Mere de Dieu *a quelque choſe qui ſonne mal, & qui eſt oppoſé à l'idée de Dieu, qui ne peut avoir de mere. Auſſi Dieu n'a pas verſé ſa bénédiction ſur la fauſſe ſageſſe de ces Docteurs. Au contraire il a permis que la plus criminelle & la plus outrée de toutes les idolâtries de l'Anti-Chriſtia-*

nisme ait pris son origine de là (*h*). Finissons par ces paroles de Mr. Saurin. » Le zélé & charitable M. Jurieu, animé de son esprit dénonciateur, veut » que l'on m'examine sur cette matiere. » Je le veux bien aussi. Je ne crains pas » la touche comme lui. Je ne fuirai pas, » comme il fait en plusieurs Synodes. » Je ne ferai pas jouer mille ressorts, » & je ne mettrai pas en œuvre l'artifice » & la violence, pour m'exempter de » la loi imposée à tous les fideles, & » particuliérement aux Théologiens, » de rendre raison de leur foi. De bon „ cœur je dis Anathême, non pas „ à Nestorius, mais au Nestorianisme.“ Je ne dois pas oublier qu'avant que Monsr. Saurin obtînt des synodes un témoignage d'Orthodoxie, le public étoit fort persuadé de son Anti-Nestorianisme. (*i*).

(*h*) Jurieu *cité par* Saurin, examen de la Théologie de Monsr. Jurieu, *pag.* 869. *Voyez la XVI. Lettre Pastorale de l'an* 1687, *pag.* 364. *Edit. in*-12. *dans la IV Pastorale de l'année suivante il parle encore plus fortement contre ceux qui introduisirent l'épithete de Mere de Dieu.*

(*i*) Consultez une lettre qui fut imprimée à Amsterdam en 1701 sous le titre de, *le Protestant, scrupuleux, ou Eclaircissement du quatrieme Chapitre* des Avantures de Madonna, *en forme de réponse à une lettre écrite à l'Auteur* (*Mr. Renoult*) *par Mr. Jurieu, touchant le titre de* Mere de Dieu, *& la répu-*

§. VIII.

Le titre de Mere de Dieu, assuré à la Sainte Vierge n'a contribué que par accident aux honneurs extrêmes qu'on lui a rendus.

Je crois pouvoir dire que les disputes de Nestorius & de Cyrille n'ont servi à l'augmentation des honneurs de la Ste. Vierge que par accident. Ces deux Prélats ne se battoient pas sur un point de dévotion : leur querelle ne regardoit point le culte, & supposé que dès ce temps-là l'on invoquât la Vierge Marie, Nestorius ne prétendoit point changer cet usage, & Cyrille ne demandoit pas qu'on l'amplifiât. il s'agissoit entre eux d'un dogme de spéculation : l'un craignoit que l'on ne voulût confondre les deux natures de Jesus-Christ : l'autre craignoit que l'on ne voulût ériger en personne la nature humaine de notre Seigneur. Le culte n'étoit point intéressé là-dedans. *Nestorius tout entêté qu'il paroissoit de son opinion, s'étoit tellement réduit à vouloir assurer à la* Ste. Vierge *les honneurs qu'on lui rendoit publiquement, que dans sa disgrace*

ration de Cyrille d'Alexandrie & du premier Concile d'Ephese.

il parut disposé à lui restituer la qualité de Mere de Dieu, plutôt que de donner occasion à la diminution de son culte en continuant de la lui refuser (a). Ces paroles sont d'un Prêtre François qui a traité de la dévotion à la sainte Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire. Il avoue que Nestorius ne demandoit aucune diminution de culte, & il auroit pu reconnoître que cet hérétique retenoit tous les fondements du culte que Cyrille eût voulu poser: car on ne sauroit fonder le culte de la sainte Vierge, que sur la supposition que Dieu a fait envers elle dans le Ciel, ce qu'un Roi d'élection feroit sur la terre, s'il déclaroit qu'il veut & entend que la femme qui lui a donné la vie, de quelque condition qu'elle fût auparavant, soit reconnue pour une Reine mere, à qui il veut accorder tout ce qu'elle demandera.. Dès lors une telle femme seroit élevée à un rang qui la mettroit fort au-dessus des Duchesses & des Princesses, & de toutes les personnes du Royaume hormis le Roi: son crédit n'auroit point de bornes. Les hon-

(a) Baillet, *de la dévotion à la sainte Vierge*, *pag.* 3. & 4.

neurs qu'on lui rendroit ſurpaſſeroient la ſoumiſſion que l'on a pour tous les autres ſujets : ce n'eſt pas que l'on s'amuſât à rechercher ſi elle ſeroit la mere du Roi : on ſe contenteroit de la connoître pour la mere de celui qui regneroit, & de ſavoir qu'elle ſeroit en poſſeſſion de toute l'autorité qui peut convenir à un tel rang. L'application de ceci à Neſtorius n'eſt pas mal aiſée. Si en rejettant le titre de mere de Dieu il retient celui de mere de Jeſus-Chriſt, il retient tous les fondements du culte : car, dira-t-il, être mere de Jeſus-Chriſt, c'eſt l'être de celui à qui *toute puiſſance a été donné au ciel & en terre*, (*b*) & qui regne ſur toutes choſes, ſur les Anges auſſi-bien que ſur les hommes : & par conſéquent ſi Dieu a voulu que la mere de Jeſus-Chriſt fût revêtue de la qualité de Reine mere & de Reine régente, & qu'elle jouît pleinement de l'autorité maternelle ſur ſon fils, elle eſt au-deſſus de toutes les créatures, & en état de répandre ſur le genre humain tous les biens qu'elle voudra. Je ne vois point que Cyrille ait pu donner à la dévotion pour la Ste. Vierge une baſe plus

(*b*) *Evangile de St. Matthieu*, *Chap.* XXVIII. *Verſ.* 18.

solide que celle-ci (*c*). Ce ne fut point à l'égard de sa nature divine, que Jesus-Christ le jour de son Ascension déclara que toute puissance lui étoit donnée; car comme Dieu il ne pouvoit rien acquérir, il étoit de toute éternité le maître de toutes choses. Ce fut donc entant qu'homme qu'il fut établi Plénipotentiaire, ce fut à son ame que Dieu conféra cette puissance entant qu'il voulut que tous les desirs de cette ame fussent efficaces & opératifs, & par conséquent pour être assuré du crédit universel de la Ste. Vierge, il suffit de croire que l'humanité de Jesus-Christ ne refuse rien à sa Mere. & qu'elle lui est aussi soumise que le meilleur fils le sauroit être. Si la dévotion des Sociniens se tournoit jamais du côté des Fêtes, des Processions, des Images, des Pélerinages, &c. ils feroient pour Jesus-Christ tout ce que l'on pratique dans l'Eglise romaine

(*c*) *Notez ces paroles de Mr.* Baillet, de la dévovotion à la Ste. Vierge, *pag.* 1. *&* 2. le rang que la qualite *de mere d'un Dieu* donne *à la Ste. Vierge* au-dessus des autres créatures, n'est pas établi seulement pour marquer le point de son élévation dans la gloire qu'elle possede. Nous le regardons encore comme un poste d'où elle peut avantageusement servir auprès de son fils ceux qui sont appellés à la même gloire, par la grace de ce divin Sauveur.

pour ſa Ste. Mere. N'importe qu'ils ne le croyent pas Dieu, il ſuffit qu'il regne avec une pleine puiſſance, & qu'il ſoit le diſpenſateur de tous les biens par l'inſtituiion de Dieu. Si Mr. Baillet prend la peine de réfléchir ſur ce que je viens de dire, je m'aſſure qu'il changera quelque choſe à cet endroit de ſcn Ouvrage. *Lorſque l'Egliſe a maintenu la Sainte Vierge dans ſa qualité de Mere de Dieu au Concile d'Epheſe contre l'injuſtice de l'héréſiarque Neſtorius qui tâchoit de lui ravir ce glorieux titre, elle ne ſongeoit pas moins à conſerver les fondements de la dévotion que les fideles avoient pour cette Vierge mere, qu'à établir la créance de l'unité de la perſonne dans* JESUS-CHRIST (*d*). Peut-être me fourniroit-il des vues que je n'ai pas, & qui me feroient changer d'opinion. Or voioi comment je crois que par accident, les diſputes de Neſtorius & de Cyrille ont augmenté ſur la terre les honneurs de la Ste. Vierge. Le titre de Mere de Dieu conteſté pendant quelque temps & enfin victorieux, & confirmé par les canons des Conciles; fit plus d'impreſſion qu'il n'en faiſoit: il devint une grande affaire; le parti

(*d*) Baillet, *là-même*, *pag.* 3.

vaincu fut regardé come impie, le parti vainqueur ſe regarda donc comme le patron de la piété; on aima ſa victoire, on fortifia cette partie de la foi, comme une brêche d'où l'ennemi avoit été repouſſé, & où il pourroit étonner un nouvel aſſaut. Parcourez l'hiſtoire de l'Egliſe, vous vetrez que dans tous les ſiecles les diſputes qui n'ont pas été victorieuſes, n'ont ſervi qu'à redoubler les abus; j'en ai remarqué la raiſon, & cela me fait ſouvenir des Villes qui pour conſerver leurs privileges, s'oppoſerent à des Edits onéreux: elles fourniſſent un prétexte au Souverain de les brider par des Citadelles, ce qui ne fait qu'empirer leur condition. L'Auteur de la Maxime *nunquam tentabts ut nonperficias*, avoit bon nez (*f*).

Pour confirmer ce qu'on vient de dire, que ceux qui attaquent les vieilles erreurs de religion, s'expoſent à être cauſe par acccident qu'elles s'enracinent davantage, j'obſerve que les Sectateurs d'un faux culte peuvent être contrequarrés, ou pendant les plus forts accès de leur zele, ou lors qu'un

(*f*) *Omittere potiùs prævalida & adulta vitia, quàm hoc adſequi, ut palam fieret quibus flagitiis impares eſſemus.* Tacit. Annal. *Lib. III*, *Cap. LIII.*

tiede relâchement les a conduits à l'indifférence (*g*). Craignez au premier cas ce qui arrive quand on s'oppose aux emportements d'une personne qui est au plus fort de sa colere. La résistance qu'on lui fait ne sert qu'à la rendre plus furieuse.

Bachæ bacchanti si velis adversarier,
Ex insana insaniorem facies, feriet sæpius
Si obsequare, unâ resolvas plagâ (*h*).

Hunc avus, hunc Athamas, hunc cætera turba suorum
Corripiunt dictis, frustraque inhibere laborant.
Acrior admonitu est; irritaturque retenta.
Et crescit rabies, remora minaque ipsa nocebant.
Sic ego torrentem, quâ nil obstabat eunti.
Lenius, & modico strepitu decurrere vidi:
Ate, quâcumque trahes, obstructaque saxa tenebant
Spumens & fervens, & ab objice sævior ibat (*i*).

Au second cas vous avez à craindre d'éveiller le chien qui dort, je veux dire de ranimer une passion agonisante. Considerez un peu la conduite des ma-

(*g*) Si je ne parle pas des états moïens entre ces deux extrémités, c'est que chacun leur peut appliquer à proportion ce que je dis des extrêmités.
(*h*) Plaut *in Amphit. Act. II, Sc. II, Vers.* 71.
(*i*) Ovid. *Metam. Lib. III, vers.* 564.

ris dont l'amitié conjugale eſt preſque éteinte. Ils poſſedent leurs femmes comme ne les poſſédant point. Ils ont pour elles, & beaucoup d'indifférence, & peut être auſſi beaucoup de haine. Mais ſi quelqu'un veut les leur ôter, s'ils apprennent en revenant au logis qu'elles ſe ſont evadées ſous la conduite de quelque galant, alors ils perdent patience ; ils ſe ſentent pleins d'ardeur pour les recouvrer ; ils rempliſſent l'air de complaintes.

Ma pauvre femme hélas ! qu'eſt-elle devenue (*k*) ?

Ils mettent en campagne les ſergens & les archers, ils s'engagent à des procès incommodes. Il n'y a plus de tiédeur, plus d'indifférence, dans leur fait. Ils ſe paſſoient de leurs femmes pendant qu'on ne leur en diſputoit pas la poſſeſſion ; ils ne ſauroient s'en paſſer depuis qu'on la leur conteſte (*l*).

(*k*) *Voyez les Mémoires de la Ducheſſe de Mazarin.*

(*l*) Entre les remedes d'Amour, Ovide, *De remedio Amoris v.* 769, noublie pas celui de croire que l'on n'a point de rival.

At tu rivalem noli tibi fingere quemquam,
Inque ſuo ſolam crede jacere toro.
Acrius Hermionem, &c.

§. IX.

Réflexions ſur le culte de la Ste. Vierge & des Saints. Qu'il y a dans le naturel & le tempérament humain un fond très-diſpoſé à faire germer ce culte & à l'accroître prodigieuſement.

La vie humaine n'eſt qu'un théatre de changement ; mais malgré cette inconſtance il y a certaines choſes, qui étant une fois introduites, croiſſent à vue d'œil, & durent pendant pluſieurs ſiecles avec des progrès continuels. C'eſt ce qu'on ne peut pas dire des innovations qui tendent à réformer les abus publics, & à corriger les mauvaiſes mœurs. Les loix que l'on fait de temps en temps contre le luxe & contre le jeu, n'ont guere de force qu'au commencement ; on ſe donne bientôt la hardieſſe de les violer. Les réformations de Religion s'établiſſent quelquefois à durer long-temps par rapport aux dogmes ſpéculatifs, mais quant à la morale pratique, elles parviennent promptement à leur perfection & au plus haut point de leur crue, & à cela ſuccede un relâchement très-rapide & un état

corrompu qui demanderoit une nouvelle réformation. Les bonnes mœurs des premiers Chrétiens, leur ſobriété, leur chaſteté, leur humilité, &c. eurent leur plus grand éclat pendant la vie des Apôtres, & s'affoiblirent depuis ce temps-là de jour en jour, de ſorte qu'au IV. ſiecle il n'y avoit pas une grande différence entre les mœurs des Chrétiens, & les mœurs des autres gens. Les Réformés de France au XVI. ſiecle furent d'abord très-bien réglés dans la morale : ils renoncerent au jeu, au cabaret, aux jurements, à la danſe, &c. Les ſtatuts militaires que le Prince Condé fit obſerver au commencement des gueres civiles ſous Charles IX, furent admirables (*a*). Les ſoldats étoient obligés de vivre dans la derniere régularité, & l'on puniſſoit ſévérement leurs moindres fautes; mais toutes ces belles choſes durerent peu, & reſſemblerent à ces enfants qui meurent dans le berceau, ou à ces plantes qui croiſſent prodigieuſement en peu de jours, & qui ſont ſeches & mortes avant la fin de l'été. Il vaudroit mieux croître peu-à-peu à la maniere des ar-

(*a*) *Voyez* Varillas, *Hiſtoire de Charles IX. Tom. I. pag. m.* 163. *à l'année* 1562.

bres qui doivent vivre long temps (*b*). On donne ſans peine la raiſon pourquoi une diſcipline rigide, & une grande réformation de mœurs eſt un feu de paille qui acquiert bientôt & qui perd bientôt toute ſa force, c'eſt que l'attachement à la modeſtie, à la tempérance, à l'auſtérité, eſt un état violent: or ſelon la maxime des Philoſophes, un tel état ne peut être de durée, *nullum violentum durabile.* Ils entendent par *un état violent*, un état contraire aux inclinations de la nature, un lieu d'exil, une force externe & majeure qui fait qu'un corps n'eſt plus dans ſon élément, mais qui ne peut pas empêcher qu'il ne tende à y revenir, & qu'il ne combatte cette force externe, & ne l'affoibliſſe à chaque moment, de ſorte qu'il la ſurmonte bientôt, & ſe meut enſuite vers le lieu que ſa pente naturelle lui fait ſouhaiter. Les corps peſants qu'on éloigne de la terre & qui retombent dès que l'impulſion qui les en avoit éloignés a moins de force que la peſanteur intérieure de ces corps, eſt l'exemple dont les Philoſophes ſe ſervent pour expliquer cette doctrine. Nous pouvons donc compa-

(*b*) *Creſcit occulto velut arbor ævo.*
Horatius, *Od. XII. Lib. I.*

rer

rer la réformation des mœurs à l'impulſion qui fait monter une pierre. Les paſſions, que la nature a données au genre humain, combattent inceſſamment la pratique de la morale ſévére, & ſont un poids qui ramene bientôt les hommes à leur premiere condition, ſi quelque retour de zele, ſi quelque réforme les a élancés vers le ciel.

Quand la fourche à la main nature on chaſſeroit,
Nature cependant toujours retourneroit (c).

D'où il faut conclure que l'innovation introduite dans le Chriſtianiſme, quand on y a établi le culte de la ſainte Vierge trois ou quatre cents ans plus ou moins après l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt (*d*), a été favoriſée par les diſpoſitions naturelles & machinales de l'homme, puiſqu'elle a fait des progrès continuels & prodigieux, & qu'elle ſubſiſte encore aujourd'hui avec tout autant de force qu'elle en ait jamais eu, on ne comprend pas que ſi elle n'avoit point trouvé de très-grandes convenances dans les paſſions humaines, elle eût pu tant proſperer deſtituée qu'elle étoit de l'ap-

(c) *Naturam expellas furcâ, tamen uſque recurret.* Horat. *Epiſt. X. verſ.* 24. *Lib. I.*
(d) *Voyez Mr.* Baſnage Hiſtoire de l'Egliſe, *Liv. XVIII. Chap. XI.*

pui de l'Ecriture, & de la bonne tradition. C'eſt ce qui a mu quelques curieux à rechercher quelles peuvent être ces modifications naturelles de l'ame de l'homme, qui ont fomenté l'innovation dont il s'agit, & voici le réſultat de leurs recherches.

En matiere de religion il n'y a rien qui s'ajuſte mieux avec le génie groſſier des peuples, que de leur repréſenter le ciel comme ſemblable à la terre, c'eſt par-là que les fantaiſies & les caprices des Poëtes ſur le mariage des Dieux, ſur leurs conſeils, ſur leurs diviſions, ſur leurs intrigues, paſſerent ſi aiſément pour des articles de foi parmi les Grecs & enſuite parmi les Romains. On ne pouvoit pas élever l'homme juſques aux Dieux, on abaiſſa ceux-ci juſques à l'homme, & l'on forma par ce moyen le point de rencontre & le centre d'unité. Si l'on eût dit que Dieu gourvernoit le monde par des ſimples actes de ſa volonté, & qu'il étoit ſeul dans le ciel, on n'eût pas pu ſatisfaire l'imagination des peuples : ils n'ont point d'exemple d'une telle choſe. Mais dites-leur qu'un Dieu aſſiſté de pluſieurs autres divinités gouverne le monde, & que ſa cour dans le ciel eſt magnifique, pompeuſe, que

chacun y a sa charge, & ne souffre point que d'autres empiétent sur son emploi, vous persuaderez cela aisément, parce que l'esprit de l'homme est imbu d'idées semblables, empruntées de ce qui se voit tous les jours au gouvernement des Etats, & à la cour des grands Rois. Une telle cour n'est point sans femme ; on y voit une Reine mere, une Reine régnante dont le crédit est quelquefois aussi grand que celui du Roi. Ainsi les peuples adopterent facilement ce qu'on leur disoit de Cybele & de Junon ; & parce qu'entre les hommes l'autorité d'une Reine Douairiere est ordinairement plus petite que celle d'une Reine régnante, de là vient que le culte de Cybele mere des Dieux fut moindre que celui de Junon sœur & femme de Jupiter. Cette femme de Jupiter avoit une infinité de temples, les uns sous un titre, & les autres sous un autre. Il ne s'en faut pas étonner : on la considéroit comme la Reine du monde, & comme une Reine qui se mêloit du gouvernement ; & d'ailleurs c'est la coutume de rendre ses respects aux Dames avec plus de soin, & avec plus d'apparat qu'aux hommes de même condition.

C'est par des semblables préjugés que

l'on a persuadé si aisément aux Chrétiens sans aucun exemple, ni ordre, ni permission de l'Ecriture, sans aucune autorité de la Tradition des premiers siecles, que les Saints du paradis sont perpétuellement occupés aux fonctions de médiateurs entre Dieu & nous. On voit dans les cours des Princes, & à proportion dans celle des Gouverneurs, & des Intendants, que rien ne se fait sans la recommandation d'un favori ou d'un sécrétaire d'Etat, ou d'un maître d'hôtel, ou d'une demoiselle suivante, &c. On voit échouer cent fois ceux qui négligent les intercesseurs, & qui se hazardent d'aller tout droit à la source : & il est absolument nécessaire de se choisir quelques patrons subalternes. Rien n'a plus contribué que cela à faire passer en coutume le culte des Saints ; toutes les raisons d'un controversiste protestant ont bien de la peine à frapper un huguenot, autant qu'un homme de cour, & en général tous ceux qui savent un peu le manege de la vie sont frappés du parallele qu'ils entendent faire à leur curé entre la médiation des Saints, & la recommandation des officiers d'un grand Prince. Les notions populaires s'accommodent extrêmement d'une cour cé-

leſte, où les Anges, les Apôtres, les Martyrs, ſoient perpétuellement occupés à recommander à Dieu les affaires de la terre, à ſolliciter l'expédition d'un arrêt, à faire ſouvenir de ceci ou de cela, comme l'on fait à la cour des Princes.

Mais pendant que vous ne mettez au Ciel que les Anges, & que les Saints, ſolliciteurs & médiateurs, vous ne rempliſſez pas les idées populaires. Elles demandent une Reine auſſi-tôt qu'un Roi (*f*); une Cour ſans femmes eſt quelque choſe d'abſurde, le goût naturel y trouve des irrégularités choquantes. Il étoit donc de l'ordre que les peuples applaudiſſent à la nouvelle invention d'une Mere de Jeſus-Chriſt établie dans le Ciel Reine des hommes & des Anges, & de toute la Nature. Cette hypotheſe rempliſſoit le vuide qui paroiſſoit auparavant dans la cour Céleſte, & en corrigeoit toute l'irrégularité. La conſéquence de cela devoit être, que la dévotion des peuples s'échauffât très-promptement pour cette nouvelle

(*f*) *Pour fin une Cour ſans Dames eſt une Cour ſans Cour pour dire vrai.* Brantome, *Eloge de* François I, *au I Tome des Mémoires des Capitaines François, pag. m-* 281, 282.

Reine toute puiſſante, & toute miſéricordieuſe. On eſt prévenu généralement parlant, & avec raiſon, que les femmes ſont plus portées que les hommes aux actions de Charité. Elles ſont incomparablement plus officieuſes que l'autre ſexe envers les pauvres, envers les malades, envers les priſonniers ; & s'il y a quelque grace à demander, comme la vie d'un déſerteur, ce ſont elles qui ſollicitent, & qui s'empreſſent à attendrir ceux qui peuvent le ſauver. On a donc dû ſe promettre un ſuccès beaucoup plus certain en invoquant la Sainte Vierge, que par toute autre invocation. Ne nous étonnons pas que les honneurs qu'on lui a rendus ſurpaſſent ceux que les Payens rendirent à Junon ; car Junon ne réuniſſoit pas en ſa perſonne la dignité de Reine Mere & de Reine régnante ; & d'ailleurs elle paſſoit pour fiere, pour chagrine, pour vindicative, au lieu que la Sainte Vierge étoit tout enſemble la Reine Mere & la Reine Epouſe, exempte de tout défaut, & remplie d'une bonté ineffable. On ſait aſſez que les Courtiſans ſe refroidiſſent & ſe rebutent quand une Reine a trop d'orgueil, & trop de ſoin de punir. Voilà pourquoi Junon ne devoit pas avoir

tant d'adorateurs, que si l'on eût été persuadé qu'elle n'aimoit qu'à faire du bien. Mon lecteur se répréſente déjà l'empressement qu'eurent les peuples à contribuer à la construction des Chapelles & des Autels de la Sainte Vierge, & à lui offrir des pierreries & des ornements de toute espece, car selon les idées populaires ce sont des choses qui plaisent aux femmes, & c'est par-là que dans le monde on parvient à leur faveur. Or voici une nouvelle machine que ces libéralités & ces offrandes ont fait fabriquer.

Les Moines & les Curés, s'étant apperçus que la dévotion, pour la Sainte Vierge étoit un grand revenu à leurs Cloîtres, & à leurs Eglises, & qu'elle croissoit à proportion que les peuples se persuadoient plus fortement le crédit & la bonté de cette Reine du monde, travaillerent avec toute leur industrie à augmenter l'idée de ce crédit, & de cette inclination bienfaisante. Les prédicateurs se servirent de toutes les hyperboles, & de toutes les figures que la Rhétorique peut fournir. Les Légendaires ramasserent toutes sortes de miracles : les Poëtes se mirent de la partie;

on établit des prix annuels (*g*) pour ceux qui feroient un plus beau Poëme à la louange de la Mere de Dieu. Ce qui fut d'abord une Saillie d'Orateur, ou un enthousiasme de Poëte, devint ensuite un Aphorisme de dévotion. Les Professeurs en Théologie empaumerent ces matieres, & ne furent pas ceux qui les dépraverent le moins. La Coutume vint que dans les maladies désespérées & dans tous les autres dangers qui sembloient inévitables, on fit des vœux à Notre Dame d'un tel & d'un tel lieu comme aussi lorsqu'on souhaitoit des enfants, ou quelque autre bien. Il arrive par-tout, & parmi les infidèles, & parmi les fideles, que certains malades abandonnés des médecins, réchappent de leur maladie contre toutes les apparences, & que par des incidents imprévus on évite les infortunes qu'on ne croyoit pas pouvoir éviter. On voit dans tous les pays du monde que les femmes qui ont été stériles pendant plusieurs années, conçoivent enfin. Les vœux dont je parle sont un merveilleux artifice ; car s'ils ne délivrent pas, on a cent échappatoires, comme, qu'ils n'avoient pas été faits avec une foi

(*g*) *Il y en a à Rouen, à Caen, &c.*

aſſez fervente, &c. On ne tient pas regître de ces mauvais ſuccès; on n'y laiſſe point faire attention. Si le malade guérit, ſi les femmes ſtériles deviennent groſſes, &c. on attribue cela aux vœux; la liſte des miracles s'en trouve chargée à la nouvelle édition; les offrandes ſe multiplient; la dévotion ſe répand de plus en plus. Nous avons appris depuis peu par les gazettes, que le Roi d'Eſpagne qui fut à deux doigts de la mort vers la fin du mois de Septembre 1700, réchappa de ce péril; & que parce qu'on lui avoit apporté entre autres objets de dévotion une image de notre Dame de Beelen qui n'eſt en vogue que depuis peu de temps, on attribuoit à l'efficace de cette image ſa convaleſcence. S'il ne fût pas retombé quelques ſemaines après, & d'une maniere qui l'a fait ceſſer de vivre le 1. de Novembre ſuivant, cette notre Dame eût acquis une telle réputation, qu'elle eût effacé les autres; car les Prédicateurs euſſent fait valoir ce miracle-là, par toutes les circonſtances que la conjoncture des affaires générales leur pouvoir fournir abondamment. Ces Meſſieurs-là ont été les grands Promoteurs du culte. Ce ſont eux, je penſe,

qui ont commencé à dire que Jesus-Christ s'étoit réservé le jugement, & avoit laissé à sa mere toutes les distributions des graces, moyen sûr de faire passer du côté de la sainte Vierge tous les actes de la plus tendre dévotion. Cette maxime n'est plus un simple essor de Rhétoricien qui s'échauffe en chaire; elle est passée dans les livres que l'on met entre les mains des Dévots. Y a-t-il rien de plus propre à fortifier le culte de la sainte Vierge, que de dire que Dieu lui donne *une infinité de blancs signés, afin qu'elle distribue selon son bon plaisir les choses qui appartiennent à Dieu*(*h*)? C'est donc à elle qu'on est redevable du salut, & de tous les biens, & non pas à Dieu; car c'est elle qui choisit les gens, & qui les écrit avec telle gratification que bon lui semble dans l'espace vuide du brévet. Vous trouverez une infinité de semblables pensées dans l'ouvrage que je cite (*i*). Les Payens n'en usoient pas de la sorte envers Jupiter. Ils disoient qu'à l'égard des punitions il se conduisoit selon les avis des autres Dieux; mais qu'ils ne consultoit personne quand

(*h*) *Le Jésuite* Osorius *a dit cela dans un Sermon.*
(*i*) *Voyez Mr.* Drelincourt, Réplique à l'Evêque de Belley, *pag.* 374.

il vouloit faire du bien (*k*). C'eſt la conduite que des gens ſages ont conſeillé aux Monarques (*l*); & nous voyons que les Rois du monde ſont les auteurs immédiats des lettres de grace, & qu'ils commettent des Juges pour condamner à la mort les criminels. Quand on ſe ſouviendra, que la dévotion pour la Vierge eſt une ſource féconde de gain aux Egliſes, & aux Couvents, on verra bien la raiſon qui a fait faire un partage ſi différent de celui-là entre Jeſus-Chriſt & ſa ſainte Mere, par rapport aux ſignatures de juſtice, & aux ſignatures de grace (*m*). Rien de plus propre que cela pour rendre la ſainte Vierge l'objet principal & preſqu'unique des prieres & des vœux, & des pelerinages, & même de

(*k*) *Voyez* Seneque, *Nat. Quæſt. Lib. II. Chap. XLII. XLIII.*

(*l*) Ἐγὼ οὖν φημὶ, ἀνδρὶ ἄρχοντι τὸ μὲν ἀνάκης δεόμενον, ἄλλοις προςακτέον εἶναι κολάζειν τὸ δὲ τα ἆθγα ἀποδιδόναι δι αὐτοῦ ποιητέον. *Cenſeo itaque viro Principi ſic agendum, ut ſi quis eget coactione, hunc aliis puniendum tradat: cæterùm cùm præmia reddenda ſunt his qui rem bene geſſerunt, id per ſeipſum faciat.* Xenophon, *in* Hierone, *pag. m.* 584.

(*m*) *Notez qu'on prétend que la ſainte Vierge diſtribue, non ſeulement toutes les graces, mais auſſi qu'elle detourne très-ſouvent les actes de la juſtice de Dieu; & ainſi elle poſſede ſeule tout ſon Domaine, & outre cela étend ſes droits ſur celui que Jeſus-Chriſt s'étoit réſervé.*

l'amour, & de la reconnoiſſance, & de tous les actes intérieurs de la piété. Conſidérons encore une fois la cour des Princes, le grand modele de la plupart des religions. Il y a des Princes qui ſe laiſſent tellement poſſéder par un favori, qu'ils ne donnent aucune charge qu'à ſa recommandation. Préſentez-leur un placet vous-mêmes; étalez-y vos ſervices; demandez-y humblement, mais comme une juſte récompenſe, le gouvernement d'une ville, ils vous le refuſeront. Que le favori parle pour vous le lendemain, ils vous l'accorderont ſur le champ. Lorſque les choſes ſont réduites ſur ce pied-là dans une cour, l'on a beaucoup plus de ſoin de gagner les bonnes graces du favori que de gagner celles du Monarque; & l'on a raiſon d'en uſer ainſi, la prudence le veut. Je paſſe plus avant & je dis que la juſtice, & que la raiſon veulent que ceux qui ont obtenu un gouvernement de ville par la voye dont j'ai parlé, s'en eſtiment redevables, non pas au Prince leur maître, mais au favori du Prince, & qu'ils réſervent toute leur reconnoiſſance & toute leur amitié, pour le favori comme pour la vraie cauſe de leur dignité. Le Prince en eſt ſeulement la cauſe éloignée, la cauſe

indirecte, la cause par accident, la cause vague & générale. Il est la source de l'autorité, mais c'est un autre qui la détermine, & qui l'applique au profit & à l'avantage de tels & de tels. Vous voyez dans cette image que l'hypothese des docteurs qui disent, qu'aucun bien n'est répandu sur la terre qu'à la nomination & à la recommandation de la sainte Vierge, c'est à elle, & non pas à Dieu, que chaque particulier est redevable de sa fortune, & c'est pour elle & non pas pour Dieu qu'il doit avoir de l'amour & de la reconnoissance. Il n'obtiendroit rien de Dieu si la Vierge ne s'en mêloit. C'est donc pour elle qu'il doit avoir de la dévotion : cela est fondé dans le bon sens; les raisons en paroissent démonstratives. Se faut-il étonner après cela que les actes de religion aient pris dans le catholicisme la forme qu'ils y ont prise? N'est-ce pas en bien déterrer les fondements? Quoi qu'il en soit, le culte de la sainte Vierge est monté à des excès si énormes, & s'y maintient si hautement que les Jansénistes, qui ont voulu donner des avis sur ce sujet, n'y ont rien gagné; & pour un homme qui se conforme à leurs modifications, il y en a deux mille au pied de la lettre qui sui-

vent le Pere Craſſet (*n*). Conſidérez, je vous prie, les obſtacles que l'on a trouvés en Sorbonne, qnand on y a cenſuré le livre d'une Religieuſe eſpagnole (*o*). Le vrai moyen d'arrêter le mal ſeroit d'interdire les Panégyriques, & ordonner que les dévots, qui voudroient marquer leur reconnoiſſance par des libéralités, les envoyaſſent, non pas aux chapelles de la ſainte Vierge, mais aux Hôpitaux. Un Prédicateur n'ignore pas que ſes auditeurs ont aſſiſté pluſieurs fois aux panégyriques de notre Dame, & qu'ils ont lu les plus beaux ſermons qui aient paru ſur cette matiere. S'il veut donc ſe faire écouter, & admirer, il faut qu'il invente quelque trait nouveau, qu'il en chériſſe ſur tout ce qui a déja été dit; & voilà une ſource d'illuſions. Le principal ſeroit de défendre ſous peine de ſimonie à ceux qui deſſetvent les autels privilegiés, & qui préſi-

(*n*) *Notez qu'un Prince qui donne à la recommandation d'un favori ce qu'il refuſeroit ſans cela à un Gentilhomme, ne donne point au Gentilhomme, mais au favori. Il faut donc que la reconnoiſſance du Gentilhomme ſoit pour le favori, & que le Prince ne prétende qu'à la gratitude du favori.*

(*o*) *Je me ſers de cet exemple, parce que le Jéſuite* Craſſet *eſt un de ceux qui ont le plus fortement condamné l'auteur des* Avis ſalutaires de la Vierge à ſes dévots indiſcrets. *Voyez M.* Jurieu au *Préſervatif pag.* 108 *& ſuiv.* & M. Arnaud *dans ſes réflexions ſur ce préſervatif, pag.* 19.

dent au culte, de recevoir ni sou ni maille d'aucun dévot. On feroit tarir par-là les sources des Légendaires, & des Sermonaires, & des prétendus miracles. Mais ce chemin-là n'est-il pas impraticable ? *hic opus, hic labor est.*

§. X.

Si l'on peut accuser les Protestans d'etre favorables au Nestorianisme.

Mr. le Camus, Evêque de Belley, écrivant à Mr. Drelincourt, paroît soupçonner les Protestants, sous un prétexte assez léger, de favoriser le Nestorianisme. Voici les paroles de Mr. Le Camus Evêque de Belley : Vous me permettrez en passant, de vous dire, que » jamais je n'ai rencontré ce terme de » Mere de Dieu dans vos Ecrivains, » que vous même, qui semblez plus » favorable à cette Divine Mere, l'é» vitez soigneusement, & comme un » écueil, & que dans les conférences » & conversations que j'ai eues depuis » trente ans, avec ceux de votre con» fession, j'y ai trouvé une telle aver» sion à ce titre, que jamais ils ne s'en » servent, jusques-là que quelques-uns » se trouvant pressés, me l'ont nié en » se cabrant, comme si Mere de Dieu

» & Mere de Christ étoient deux cho-
» ses ; & que Christ ne fût pas Dieu :
» Ce qui choque & heurte rudement
» l'union hypostatique, & la commu-
» nication des idiomes : Vous y pen-
» serez, s'il vous plaît (*a*) » Mr. Drelincourt répondit (*b*), 1. que la créance des Eglises réformées est parfaitement conforme à celle de l'ancienne Eglise, à l'égard des deux natures de Jesus-Christ, en unité de personne. 2. Qu'*encore que de mot de* Mere de Dieu *ne se trouve point dans l'Ecriture, la chose qu'il signifie y est bien clairement* (*c*). 3. Qu'il y avoit plus de dix ans qu'il avoit fait imprimer un opuscule, *de l'honneur qui doit être rendu à la Sainte & bienheureuse Vierge*, dans lequel traité se trouvent ces propres paroles, *nous ne faisons point de difficulté de dire avec les anciens que la Vierge Marie est Mere de Dieu* (*d*). 4. Que Mr. l'Evêque de Belley ayant lu ce livre, & ayant dit néanmoins ce qu'il a dit, *a publié une chose dont le contraire est*

(*a*) Le Camus, *Evêque de Belley, Réponse à Drelincourt pag.* 83.
(*b*) Drelincourt, *Réplique à la réponse de Mr. l'Evêque de Belley, pag.* 292.
(*c*) *Là-même, pag.* 293.
(*d*) *Là-même, pag.* 294.

d'une vérité évidente (*e*) 5. Qu'aucune *des créances* des protestants ne peut être combattue *par ce titre de* Mere de Dieu, & qu'*aucun homme bien instruit en leur religion ne se fera jamais tirer l'oreille pour dire que* la Vierge Marie est Mere de Dieu (*f*). 6. « Que si ce titre de » *Mere de Dieu* ne se rencontre pas si » souvent en nos Auteurs que celui de » *Mere de Jesus-Christ*, ce n'est pas » ni qu'ils soient si ignorants que de » s'imaginer que ce soient deux choses » différentes, & non pas deux expres- » sions qui reviennent à une : ni qu'ils » soient si impies que de croire que » Jesus-Christ n'est pas Dieu. Mais ils » en usent de la sorte avec une sainte » prudence. Ils considerent que graces » à Dieu, ce Royaume n'est point » affligé de la peste des Nestoriens, & » qu'il n'est pas besoin à présent de cher- » cher des précautions contre une erreur » qui est abolie. Mais qu'il y a des » gens qui *déifient* la Vierge Marie, » & qui en font une *Déesse*. Et qu'il » est à craindre que les choses qui sont » en elles-mêmes les plus véritables, les » plus saintes & les plus innocentes ne

(*e*) *Là même*, *pag.* 295.
(*f*) *Là même*, *pag.* 296.

» servent à les entretenir en leur erreur » (*g*). » Enfin ce Ministre fait cette déclaration : *Je proteste devant Dieu & devant les SS. Anges, que je crois fermement que la Vierge est* Mere de Dieu ; *& que je suis prêt de signer cette vérité de mon propre sang. Néanmoins je déclare avec toute liberté que de peur de donner de l'achoppement aux personnes ignorantes, je ne prends point plaisir à employer ces termes si ce n'est qu'en même-temps j'en donne l'explication. Car tous ne sont pas capables d'eux-memes de comprendre ce que vos écoles & les nôtres appellent* Communication d'Idiômes. *Au lieu d'attribuer à la personne ce qui convient aux deux natures, soit par mégarde, soit par une grossiere ignorance, ils attribuent à l'une des natures ce qui convient seulement à l'autre. Lors qu'ils entendent que la Vierge est* Mere de Dieu, *ils ne comprennent pas à l'abord qu'elle n'est point sa Mere entant qu'il est Dieu : mais par une pensée confuse ils s'imaginent qu'elle est proprement Mere de sa Divinité comme de son humanité. J'ai rencontré des gens de votre communion qui concevoient cette qualité de*

(*g*) *Là-même, pag.* 297.

Mere de Dieu *de la façon la plus grossiere que l'on pourroit s'imaginer* (*h*).

Ceci servira de confirmation aux choses qui ont été insinuées ci-dessus touchant la crainte de Nestorius, que l'on n'abusât de l'Epithete de Mere de Dieu, & fera connoître en même-temps les circonspections des Ministres, & leurs causes.



LUTHER.

§. I.

Naissance de Luther. Conte absurde. Invectives publiées contre ce Réformateur.

MARTIN LUTHER, Réformateur de l'Eglise au XVI. siécle, naquit à Islebe, ville du Comté de Mansfeld, l'an 1483. On a osé publier qu'il étoit né du commerce de sa mere avec un Esprit incube. Mais il a pu se séparer de l'Eglise Romaine sans qu'il soit nécessaire pour cela de substituer un diable à la place de son pere Jean Luder ou Lauther, & de deshonorer sa mere

(*h*) *Là-même*, pag. 297.

Marguérite Linderman par une ſi infame naiſſance. On a de la peine à pardonner de telles fables, à ceux même qui ne les débitent que comme des jeux d'eſprit, comme a fait un Théatin Italien, dans un poëme où il ſuppoſe que Luther, né de Mégere l'une des Furies, fut envoyé des Enfers en Allemagne. Cela eſt encore plus monacal que poétique (*a*). Il n'eſt guere d'homme célébre contre qui on ait publié tant d'invectives, ſoit médiſances ou calomnies, car s'il y en a qui ſont évidemment des menſonges atroces inventés par la malice de ſes adverſaires, il y en a auſſi ſur leſquelles il eſt difficile de le diſculper entierement. On l'accuſe d'avoir avoué qu'ayant combattu dix ans contre ſa conſcience, il étoit enfin venu à bout de n'en avoir point du tout, & d'être tombé dans l'athéiſme. On ajoute qu'il diſoit ſouvent qu'il renonceroit à ſa part du Paradis, pourvu que Dieu lui donnât en ce monde cent ans de vie agréable. On ſoutient qu'il a nié l'immortalité de l'ame. On lui impute d'avoir eu des idées baſſes & charnelles du Paradis, & d'avoir composé des hymnes en l'honneur de l'ivrognerie,

(*a*) Cajetanus Vieich Thienidos, Lib. I.

vice auquel on le fait fort adonné. On lui ſuppoſe un mépris extrême pour l'Ecriture ſainte : on dit qu'il fit traduire l'Amadis en beau François, afin de donner du dégoût au monde pour l'Ecriture, & pour les livres de dévotion. On l'accuſe d'avoir dit qu'il ne croyoit rien de ce qu'il prêchoit, & qu'il ſe réjouiſſoit d'apprendre que d'autres Miniſtres lui reſſembloient en cela. Ces imputations ſont fondées pour la plûpart ſur quelques paſſages d'un certain Livre publié en 1571, par un ami & diſciple de Luther, Henri Pierre Rebenſtock, Miniſtre d'Eiſcherheim. C'eſt un Recueil de propos de table ſous le titre de *Colloquia, meditationes, conſolationes, conſilia, judicia, ſententiæ, narrationes, reſponſa, facetiæ D. Mart. Lutheri piæ & ſanctæ memoriæ, in menſa prandii & cœnæ, & in peregrinationibus obſervata, & fideliter tranſcripta.* Si Luther a réellement tenu les propos qu'on nous donne comme de lui dans ce Recueil, il faut convenir que ſa religion de table étoit bien différente de ſa religion de chaire. On peut dire néanmoins, pour ſa juſtification, que ce livre n'ayant point été publié du vivant de Luther, il n'eſt pas

d'une grande autorité. André Rivet le regarde comme ſuppoſé ; mais Gisbert Voet, auſſi zélé pour le moins que lui contre le Papiſme, avoue tout le contraire. Seckendorf ne s'eſt pas non plus inſcrit en faux contre ce livre. Il s'eſt contenté de remarquer que ces entretiens de table furent recueillis avec aſſez peu de diſcrétion, & imprimés avec trop peu de prudence par une perſonne imprudemment idolâtre de Luther. On peut dire la même choſe des lettres de ce réformateur, qui donnent matiere à bien des reproches. Sans prétendre juger ce grand homme, on ne ſauroit nier que l'ardeur impétueuſe de ſon tempérament ne lui ait fait dire bien des choſes qui méritent condamnation, ſur-tout dans ces moments où l'on eſt moins ſur ſes gardes, & où le cœur s'épanche avec un petit nombre d'amis. Venons à des faits.

§. II.

Sa ſéparation de l'Egliſe Romaine.

Luther ſe promenoit hors de la ville d'Erfort ; la foudre tua un de ſes compagnons à côté de lui. Cet accident, quoique naturel, l'effraya tellement

qu'il fit vœu sur le champ de se faire Religieux. Luther prit en effet l'habit chez les Augustins de la même ville, à l'âge de 22. ans, & fut fait Prêtre à 24. Quelque temps après, il fut envoyé enseigner la Philosophie à Wirtemberg, où le Duc de Saxe avoit fondé une Université. Il s'y fit admirer par son esprit, y devint Docteur & Professeur en Théologie, & s'y acquit une grande réputation par ses leçons & ses prédications; mais bientôt la lecture des livres de Jean Hus lui inspira des doutes sur certaines doctrines & pratiques de l'Eglise Romaine, & l'indisposa beaucoup contre la théologie scholastique. Dès 1516, il fit soutenir des theses publiques qui portoient le germe de ses vrais sentiments qu'il développa plus ouvertement dans la suite. Les indulgences plénieres accordées par Léon X. en 1517, lui fournirent une occasion éclatante de s'élever avec force contre un tel abus. De la matiere des indulgences il passa à celle de la justification & de l'efficace des Sacrements. Le Pape le fit citer à Rome; Luther ne vint point. Le Cardinal Cajetan, Légat du Pape en Allemagne, eut ordre de faire rétracter l'hérésiarque, ou de s'assurer de sa person-

ne : il ne put exécuter ni l'une ni l'autre de ces commiſſions. Luther lui tint tête dans deux conférences fort vives, & craignant le ſort de Jean Hus, il prit ſecrétement la fuite, après avoir fait afficher un acte d'appel du Pape mal informé au Pape mieux informé. Du fond de ſa retraite il donna carriere à ſes idées. Il écrivit contre le purgatoire, les indulgences, la confeſſion auriculaire, la primauté du Pape, les vœux monaſtiques, les pélérinages, & d'autres doctrines & pratiques qui lui parurent donner plus de priſe. Le Pape anathématiſa tous ſes écrits dans une Bulle du 20 Juin 1520. Luther outré, répondit à la Bulle en la faiſant brûler publiquement à Wirtemberg avec les décrétales des autres Papes, prédéceſſeurs de Leon X. Juſqu'alors le Luthéraniſme n'avoit été qu'une étincelle, il devint bientôt un incendie qui embraſa une grande partie de l'Allemagne.

Ce fut alors qu'il publia ſon livre de la captivité de Babylone, dans lequel il exhorte les Princes à ſecouer le joug de la Papauté, qui étoit, ſelon lui, le royaume de Babylone. Il ſupprime tout d'un coup quatre Sacrements, ne reconnoiſſant plus que le Baptême, la Péni-

tence

tence & le Pain. C'eſt l'Euchariſtie qu'il déſigne ſous le nom de Pain, mettant à la place de la Tranſubſtantiation, une Conſubſtantiation plus incompréhenſible en ce qu'elle joint au myſtere, une contradiction abſurde. Dans un autre écrit, il ſoulage les Prêtres & les Religieux du vœu pénible de la continence, qu'il prouve être nul de lui-même & contraire à la nature, à la ſoiété, &c. En 1523. il donna ſon Traité du Fiſc-commun, où il donne le projet de former un tréſor public des revenus des Monaſteres, des Abbayes, Cures & Evêchés, trouvant tant de biens fort mal placés entre les mains des Eccléſiaſtiques. Tous ces ouvrages firent beaucoup de bien à ſon parti, en mettant en jeu les paſſions qui dominent les hommes, & les déterminent beaucoup plus ſûrement que l'amour ſpéculatif de la vérité. Enfin en 1525. Luther rejetté du ſein de l'Egliſe Romaine, la renonce à ſon tour publiquement en quittant le froc d'Auguſtin pour prendre l'habit de Docteur.

§. III.

Mariage de Luther avec Catherine de Bore, Religieuse décloîtrée.

Luther avoit tenté les Princes par l'appas des biens eccléſiaſtiques que ſon ſyſtême mettoit à leur diſcretion, les Prêtres en leur permettant le mariage, tous les Catholiques en les délivrant de quantité de pratiques gênantes. Il s'étoit préparé à lui-même une excuſe pour le nouveau genre de vie qu'il devoit embraſſer ; car après avoir été 42 ans célibataire, il ſe maria en 1525 à Catherine de Bore, religieuſe ſortie de ſon couvent deux ans auparavant. Elle étoit fille d'un Gentillhomme ; elle ſortit du Monaſtere de Nimptſchen, l'an 1523. Ce fut un certain Leonard Coppe, Sénateur de Torga, qui l'en fit ſortir, elle & huit autres Religieuſes. Cette action, commiſe pendant la ſemaine ſainte, ayant fait crier, & cauſant beaucoup de ſcandale, l'Electeur de Saxe ne jugea pas à propos de l'approuver hautement : il ſe contenta de pourvoir par des gratifications ſecrettes à la ſubſiſtance de ces Religieuſes dévoilées. Mais Lu-

ther publia une apologie pour ces Nonnes & pour Leonard Coppe qui les avoit si bien assistées dans le dessein qu'elles avoient pris de sortir de leur couvent.

Quelques Auteurs disent que Catherine de Bore étoit fort belle. D'autres prétendent qu'il y a de l'exagération dans cet éloge. On pourroit sans-doute supposer des vues artificieuses & malignes dans ceux qui affectent de représenter cette religieuse comme une très-belle fille. Ils ont peut-être pour but de critiquer le choix de Luther & d'en conclure qu'il étoit trop adonné à ses plaisirs ; & qu'il ne s'engagea point dans le mariage, par le seul motif de refrener son incontinence, mais afin de satisfaire la nature dans le souverain degré de la convoitise. Ainsi ils empoisonnent une chose qui peut être fort innocente, il n'est défendu à personne en cherchant à se marier, de choisir plutôt une belle femme qu'une femme qui n'est pas belle ; & l'on peut même avoir un très-bon motif dans cette préférence. On peut craindre un fâcheux refroidissement de l'amitié conjugale, très-opposé aux devoirs d'un mari chrétien ; on peut, dis-je, craindre cet inconvénient, en cas qu'on choisisse une femme peu agréable ;

si donc, afin de se flatter raisonnablement qu'on sera toujours un bon & tendre mari, comme la raison & la religion le veulent, on choisit une belle femme préférablement à toute autre, n'est-il pas vrai qu'on se propose une fin honnête ? Et qui nous a dit que, si Catherine de Bore eût eu beaucoup de beauté Luther ne l'eût pas choisie entre les neuf religieuses par ce louable motif ? Je pourrois dire que plus l'objet étoit beau, plus Luther étoit excusable de n'avoir pu résister à la tentation ; & il est fort apparent que s'il avoit épousé une laide fille, ses ennemis auroient crié que la corruption de l'incontinence étoit si outrée en lui, qu'elle n'avoit pas besoin d'amorce pour s'embraser.

Si l'on a disputé de la beauté de cette religieuse, on a aussi révoqué sa vertu en doute. On dit que Catherine de Bore ayant été menée à Wirtemberg, y vécut *avec toute sorte de liberté* parmi les jeunes étudiants de l'Université & qu'*elle leur accorda des baisers* avec profusion, jusqu'à ce qu'au bout de deux ans Luther l'épousa ; mais les Luthériens soutiennent qu'elle se comporta honnêtement & qu'elle étoit bien famée. Ceux qui disent que Luther revêtu encore de

l'habit de Moine, ayant vu les neuf religieuses qui avoient déserté le couvent de Nimptschen, trouva celle-ci à son gré, & se la destina dès-lors pour femme, n'ont guere consulté ses lettres. Ils y eussent vu que la pensée de l'épouser lui vint tout-à-coup, l'an 1525, & qu'il l'exécuta avec une extrême promptitude, pour faire plaisir à son pere, & pour fermer la bouche à la médisance. Les auteurs protestants qui lui sont le plus favorables conviennent qu'on parloit mal de lui & d'elle, qu'il lui vouloit du bien, qu'il la voyoit familiérement, & qu'il l'appelloit sa Catherine (*a*). Il est vrai aussi qu'il se hâta parce que, croyant mourir bientôt, & ne voulant pas mourir garçon de peur de violer un précepte, & de retenir quelque chose du Papisme, ainsi que de frustrer les desirs de son pere qui auroit déja voulu être ayeul, il ne croyoit pas qu'il y eût du temps à perdre. Il eut aussi quelqu'envie de faire dépit aux Papistes, & le choix qu'il faisoit d'une religieuse pour sa femme, étoit propre à seconder ce dessein. On rapporte qu'un

(*a*) *Quibus tamen* (rumoribus) *ipse aliquam occasionem dedisse videtur, optimè enim cupiebat Virgini, & suam vocare solebat Catharinam*, Seckendorf. *Hist. Lutheran. lib. II. p.* 17. *num.* 8.

nommé Schurfius ayant dit : *si ce Moine épouse une nonne, cela sera bien rire le monde & le diable ;* & que ce propos ayant été rapporté à Luther, celui-ci répondit : *Eh bien j'épouserai ma Catherine, pour faire rire le monde & le diable.* On proposoit à cette fille d'épouser le Docteur Glacius, Ministre d'Orlamund : elle alla trouver Amsdorf, & lui dit que ce mariage n'étoit point de son goût, mais que si Luther, ou lui Amsdorf, la vouloit pour femme, elle étoit prête à accepter l'un ou l'autre.

Le mariage de Luther ne fut pas vu d'un aussi bon œil qu'il l'avoit imaginé, & quelque intrépide qu'il fût, il se laissa d'abord déconcerter par les murmures qu'il excita au dedans & au dehors. Il avoue lui-même que son mariage le rendoit si méprisable, qu'il esperoit que cette humiliation donneroit de la joie aux Anges & du chagrin aux diables. *Sic me vilem & contemptum his nuptiis feci ut Angelos ridere & Dæmones flere sperem.* Mélanchton, son ami, tâchoit de le consoler. Il dit que le tort que faisoit ce mariage à la grande réputation de Luther, produiroit apparemment un bon effet : il vouloit dire que cela préviendroit la vanité dont les têtes les plus

ſages ne ſe rempliſſent que trop dans l'éclat d'une grande gloire. Ce n'étoit pas tant le mariage que les circonſtances & la précipitation qu'on y avoit apportée, qui faiſoient blâmer Luther. Il ſe maria tout-d'un-coup, & dans le temps que l'Allemagne étoit le plus déſolée par la guerre des payſans: guerre que l'on mettoit ſur le compte du Luthéraniſme. On ne pouvoit rien comprendre à cette précipitation, & chacun en gloſoit à ſon aiſe: on alla juſqu'à faire courir le bruit que ſa femme étoit groſſe lorſqu'il l'épouſa. Luther avoit alors 42 ans, & il ſe vantoit d'avoir gardé juſqu'alors un célibat chaſte. On ne pouvoit donc pas dire que l'incapacité de ſe contenir l'obligeât à conclure un mariage du ſoir au matin. Je veux pourtant, comme l'inſinue Mélanchton, que la vie un peu relâchée que Luther menoit, ſe plaiſant trop aux compagnies, eût réveillé la nature endormie en quelque façon par la retraite Clauſtrale; je veux qu'il eût été néceſſité au mariage par les aiguillons de la chair, & conſéquemment dans le cas de ſuivre le conſeil de l'Apôtre, falloit-il pour cela que l'on paſſât par deſſus les formes? N'auroit-il pas pu dif-

ferer pendant quelques mois, afin de communiquer ſon projet à ſes amis, & de préparer le public aux nouvelles de l'hymen par certaines recherches préliminaires? Je ne m'étonne point que, faute de bonnes raiſons pour expliquer ces difficultés, Luther & d'autres aient reconnu dans ce matiage quelque choſe de divin. C'étoit la ſeule reſſource qui lui reſtoit. Auſſi diſoit-il ſérieuſement que les ſages de ſon parti qui blâmoient tant ſon mariage étoient contraints d'y reconnoître le doigt de Dieu.

Cependant on engagea Luther à donner plus de ſolemnité à ſon mariage par un feſtin pompeux où les parents, & les amis de Luther, & tous les principaux de la Ville de Wirtemberg ſeroient invités. Il le fit, & le Sénat voulut contribuer des deniers publics aux frais de cette fête ſomptueuſe. Ce grand Réformateur parut ainſi réparer la précipitation de ſes nôces & fermer la bouche aux mauvais plaiſants. Il reprit courage, ſon chagrin ſe diſſipa. Sa femme lui donna un fils, & il ſe trouva ſi content de ſon ſort, qu'il diſoit hautement qu'il ne changeroit pas ſa hondition avec celle de Créſus, tant il éprouvoit que Dieu lui avoit donné une bonne femme.

Il l'aima tendrement, quelques-uns disent avec foiblesse, se soumettant aveuglément à son empire. S'il étoit vrai, ce seroit une grande contradiction dans le tempérament fougueux de Luther. Il existe, à la vérité, des lettres où il appelle son épouse son Seigneur. Mais ce n'est probablement qu'une plaisanterie; si Luther laissoit une pleine autorité à sa femme, ce ne pouvoit être que dans ce qui concrene le ménage. D'autres lettres prouvent qu'il se réserva toujours les droits de mari. Dans plusieurs occasions, Luther se déclara fortement contre l'infirmité de ces maris qui se laissent maîtriser par leurs épouses, & anima l'un d'eux à réprimer l'insolence de sa femme.

§. IV.

Sa morale relâchée sur la Polygamie. Il consent que le Landgrave de Hesse ait deux femmes à la fois. On a mal justifié Luther sur cet article.

On a long-temps ignoré la faute que fit Luther, en consentant que le Landgrave de Hesse eût deux femmes à la fois. Mais enfin elle est devenue publique: les Catholiques Romains en ont fait beaucoup de bruit; & il s'est trouvé des Ministres qui n'ont pas eu toute la

prudence nécessaire en répondant pour Luther. Ils ont avancé des principes pernicieux ; & ce qu'ils alléguent de plus supportable est d'une telle nature, qu'il eût mieux valu n'en rien dire, comme nous l'allons voir. Commençons par rapporter le fait tel qu'on le lit dans Varillas.

» Philippe, Landgrave de Hesse, dit » cet historien, étoit d'un tempéra» ment si vigoureux qu'une seule fem» me ne lui suffisoit pas : & les Chirur» giens qui l'ouvrirent après sa mort, » en trouverent une cause naturelle » que la pudeur de notre langue ne per» met pas d'expliquer en François. . . . » Il se persuada que son infirmité le » dispensoit de la rigueur de l'Evangile, » & lui permettoit d'avoir deux femmes » en même-temps. Rien ne lui fit de la » peine dans l'idée qu'il en conçut, que » la nouveauté de la chose. Mais il » supposa que l'approbation de Luther, » & des autres Théologiens les plus cé» lébres de sa secte, le purgeroit de ce » défaut. Il les fit assembler à Wir» temberg en 1539 en forme de Con» cile. L'affaire y fut examinée avec » toutes les précautions que l'on ju» geoit capables d'empêcher que ce qui

» y seroit décidé ne fût tourné en ridi-
» cule. L'on prévit les fâcheuses suites
» de ce que l'on alloit faire: mais enfin
» la crainte de désobliger le Landgrave
» l'emporta dans le sentiment de Lu-
» ther & de ses principaux disciples sur
» la loi de Jesus-Christ, sur la conf-
» cience, sur la réputation, & sur
» toutes les autres raisons humaines, &
» divines. Le résultat de l'assemblée de
» Wirtemberg fut écrit de la propre
» main de Mélanchton, & signé par
» Luther & par les autres Théologiens
» les plus fameux de la secte. On l'ex-
» prima dans des termes trop énergi-
» ques pour laisser aucun doute dans
» les esprits, & on l'envoya au Land-
» grave ».

Varillas rapporte l'acte tout entier en latin & en françois. On y voit une permission expresse accordée à ce Landgrave d'épouser une seconde femme, pourvu qu'il n'y eût que peu de personnes qui le sussent. On y voit aussi qu'en certains cas de nécessité tout autre homme se pourroit remarier pendant la vie de sa femme; & voici deux cas de nécessité spécifiés par ces Docteurs: 1. Si un homme captif dans un pays éloigné ne peut conserver ou recouvrer sa santé

que par le commerce avec une femme. 2. Si un homme èst marié avec une femme ladre. Varillas rapporte aussi en latin & en françois le contrat de mariage du Landgrave avec Marguerite de Saal, auquel mariage la premiere épouse de ce Prince donna son consentement. Cet historien fait là-dessus beaucoup de réflexions qui tendent à faire voir que les raisons de ces casuistes ouvrent un chemin fort large à l'usage de la polygamie, & il observe que les deux actes qu'il rapporte ont été fidélement transcrits & collationnés par des notaires mpériaux sur les originaux qui se conservent dans les archives de Ziegenhain, communs à la branche de Hesse-Cassel, & à celle de Hesse-Darmstad.

Mais il est venu après lui un plus fin casuiste, Mr. de Meaux, qui a tiré du même sac une autre piece, & qui a fait sur toute cette affaire bien des réflexions subtiles. Cette autre piece est l'instruction qui fut donnée par le Landgrave à Martin Bucer. On y trouve d'un côté les raisons qui portoient ce Prince à ce second mariage; & de l'autre les raisons par lesquelles il vouloit porter les Théologiens à y consentir. Il expose qu'il n'a jamais aimé la Princesse son épouse,

& qu'elle est dégoutante & si sujette à s'enivrer, qu'il ne pourra & ne voudra jamais s'abstenir des autres femmes, pendant qu'il ne sera marié qu'à elle ; & que néanmoins il ne veut point encourir les peines dénoncées par l'écriture aux fornicateurs & aux adulteres. Les Médecins, ajoute-t-il, savent la force de mon tempérament ; & d'ailleurs je suis obligé d'assister souvent aux dietes: elles durent long-temps & l'on y fait très-bonne chere ; comment pourrois-je y garder la continence ? Car je ne puis pas toujours y amener mon épouse avec son grand train. Il joignit à toutes ces raisons je ne sais quelles menaces & quelles promesses qui donnerent à penser aux casuistes ; car il y a beaucoup d'apparence que, si un simple gentilhomme les eût consultés sur un pareil fait, il n'eût rien obtenu d'eux. On peut donc s'imaginer raisonnablement que dans ce moment ils manquerent de foi : ils n'eurent pas la confiance qu'ils devoient avoir aux promesses de Jesus-Christ ; ils craignirent que si la réformation d'Allemagne n'étoit soutenue par les Princes qui en faisoient profession, elle ne fût étouffée. L'expérience du passé les rendoit timides : ils

voyoient que la violence des perſécutions & les armes employées par les Princes Catholiques contre ceux qui étoient ſortis de la communion Romaine, avoient toujours extirpé ces réformations naiſſantes. Il étoit naturel de craindre un ſemblable ſort, à moins que la force ne fût repouſſée par la force. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier généralement parlant, que les livres de Luther ne contiennent pluſieurs choſes favorables aux Polygames.

On lui a reproché beaucoup ces fameuſes paroles, *ſi nolit uxor, veniat ancilla*. Mr. de Meaux ne les a pas oubliées. » J'ai toujours craint, dit ce Pré-
» lat, de parler de ces *inévitables ne-*
» *ceſſités* qu'il reconnoiſſoit dans l'union
» des deux ſexes, & du Sermon ſcanda-
» leux qu'il avoit fait à Wirtemberg ſur
» le mariage : mais puiſque la ſuite de
» cette hiſtoire m'a une fois fait rompre
» une barriere que la pudeur m'avoit
» impoſée, je ne puis diſſimuler ce qui
» ſe trouve bien imprimé dans les
» œuvres de Luther. Il eſt donc vrai
» que dans un Sermon qu'il fit à Wir-
» temberg pour la réformation du ma-
» riage, il ne rougit pas de prononcer
» ces infames & ſcandaleuſes paroles :

» si elles sont si opiniâtres (il parle des » femmes) il est à propos que leurs ma» ris leur disent : si vous ne le voulez » pas une autre le voudra : si la maî» tresse ne veut pas venir, que la ser» vante approche..... Il faut pourtant » auparavant que le mari amene sa » femme devant l'Eglise, & qu'il l'ad» moneste deux ou trois fois : après ré» pudiez-la, & prenez Ester au lieu de » Vasti. « Mr. de Meaux s'exprime ainsi dans un autre endroit. » Luther » s'est expliqué d'une maniere terrible » contre les vœux domestiques, jusqu'à » dire de celui de la continence, qu'il » étoit aussi peu possible de l'accomplir » que de se dépouiller de son sexe. La » pudeur seroit offensée si je répétois » les paroles dont il se sert en plusieurs » endroits sur ce sujet ; & à voir com» ment il s'explique sur l'impossibilité » de la continence ; je ne sais pour moi » ce que deviendra cette vie qu'il dit » avoir menée sans reproche durant » tout le temps de son célibat, & jus» qu'à l'age de 45 ans. « On l'accuse d'avoir prêché que c'est un bonheur, s'il se trouve dans une ville cinq filles & autant de garçons qui conservent leur chasteté jusqu'à l'âge de vingt ans ; que

ce seroit surpasser la pureté des siecles Apostoliques & des siecles des Martyrs ; qu'un homme qui se passe de femme ne s'éleve pas moins au-dessus de la nature, que s'il vivoit sans rien manger. Ces façons de parler sont excessives. On ne peut rien dire de plus satyrique contre les loix canoniques & les loix civiles qui ne forcent personne à se marier, & qui ordonnent de n'épouser qu'une femme. Ces principes de Luther sont incompatibles avec la monogamie. Je ne doute point que ces saillies fougueuses de son zele contre les vœux monastiques n'aient donné lieu à l'accusation que l'on forma contre lui. George Duc de Saxe se plaignit que jamais on n'avoit vu autant d'adulteres que depuis que Luther avoit enseigné qu'une femme qui ne concevoit pas de son mari, devoit s'adresser à un autre homme, & que, si elle devenoit grosse & qu'elle accouchât, il falloit que son mari nourrît l'enfant : bien entendu qu'un mari dont la femme étoit stérile devoit se servir du même droit. Ce fut à Luther même que ce Prince fit ce reproche dans une lettre qu'il lui écrivit en 1526. *Quando tam numerosa perpetrata sunt adulteria quàm posteà quàm tu scribere non dubita-*

sti : si mulier è viro suo concipere nequeat, ut ad alium se transferat à quo possit fœcundari, & maritus prolem indè natam alere teneatur : itidemque vir faciat.

Revenons au double mariage du Landgrave de Hesse. M. de Thou étoit mal instruit des circonstances de cette affaire. Le Landgrave, selon lui, étoit d'un côté si chaud à l'exercice conjugal, que sa femme ne l'y pouvoit point admettre aussi souvent qu'il le vouloit ; & de l'autre si chaste qu'il ne vouloit point se divertir ailleurs. Ainsi la Princesse consentit à la diversion qu'une concubine feroit des forces de son mari ; & la chose ayant été communiquée aux ministres, on donna au Landgrave une concubine qui le domptât un peu, & qui l'obligeât à être plus modéré envers son épouse. Voici les paroles de cet historien. *Addam quod plerisque risu dignum mihi silentio minimè prætermittendum visum est, ipsum tam inexhausti ad venereos usus succi fuisse, ut cùm uxore solâ uteretur, & illa toties illum admittere non posset, vir alioqui castus quique vagis libidinibus minimè oblectabatur, ex ejus permissu, negotio cum pastoribus communicato, concubinam unam superinduxerit, cujus consuetudine*

ardore aliquantum perdomito, parciùs ac moderatiùs cum uxore versaretur. Tandem hoc anno qui illi climactericus fuit postridie paschæ mortalitatem exuit. Inspecto à medicis corpore, triorches repertus est. Ce n'est point cela. Le fait est que le Landgrave n'aimoit point sa femme & qu'il ne l'avoit jamais aimée : il l'avoit épousée contre son inclination; & ayant commencé trois semaines apres les nôces à se servir d'autres femmes, il avoit continué sur le même pied jusqu'au temps de son second mariage. *Initio quo eam duxi, non animo nec desiderio eam amplexus fuerim..... Si porro diceretur quare meam uxorem duxerim, verè imprudens homo tunc temporis fui, & ab aliquibus meorum consiliariorum, quorum potior pars defuncta est, ad id persuasus sum. Matrimonium meum ultra tres septimanas non servavi, & sic constanter perrexi.* Rien de plus précis. Il y a beaucoup d'apparence que la Princesse ignoroit qu'elle eût un mari si ardent, ou qu'elle ne le savoit que par ouï-dire. Loin d'ici ces mauvais plaisants qui seroient capables de critiquer M. de Thou, pour avoir pensé que la Princesse, ne se sentant pas la force de soutenir si souvent le choc, implora l'aide d'une con-

cubine. Montagne eût été capable de railler là-dessus cet historien, mais son autorité est suspecte.

Voici un passage de ses essais : » Nous » avons leu encores le different advenu » en Catalogne, entre une femme se » plaignant des efforts trop assiduels de » son mari, (non tant à mon advis » qu'elle en fust incommodée, car je » ne crois les miracles qu'en foy com- » me pour retrancher sous ce prétexte, » & brider en ce mesme qui est l'action » fondamentale du mariage, l'autorité » des maris envers leurs femmes ; & » pour monstrer que leurs hergnes & » leur malignité passent outre la cou- » che nuptiale, & foulent aux pieds les » graces & douceurs mesmes de Venus) » à laquelle plainte le mary répondoit » homme vraiment brutal & dénaturé, » qu'aux jours mesmes de jeûne il ne s'en » sauroit passer à moins de dix. Sur quoy » intervient ce notable arrest de la » Reine d'Arragon, par lequel, après » meure délibération de conseil, cette » bonne Reine, pour donner regle & » exemple, à tout-temps, de la mo- » deration & modestie requise en un » juste mariage, ordonna pour bornes » légitimes & nécessaires, le nombre de

Arrêt singulier.

» six par jour ; relaschant & quittant
» beaucoup du besoin & desir de son
» sexe, pour establir, disoit-elle, une
» forme aisée, & par conséquent per-
» manente & immuable. En quoi s'es-
» crient les Docteurs, quel doit être
» l'appétit & la concupiscence fémi-
» nine, puisque leur raison, leur réfor-
» mation, & leur vertu se taille à ce
» prix.

Aventure du Comte de Gleichen.

On rapporte d'un Comte Allemand, nommé Gleichen, une aventure singuliere qui a trait à la tolérance de la polygamie, & que je place ici pour cette raison. Ce Comte fut pris dans un combat contre les Turcs, & amené en Turquie. Il y souffrit une dure & longue captivité, on lui fit travailler la terre, &c ; mais voici quelle fut sa délivrance. Il fut abordé un jour & fort questionné par la fille du Roi son maître, pendant qu'elle prenoit le plaisir de la promenade. Sa bonne mine & son adresse à travailler plurent si fort à cette Princesse qu'elle lui promit de le délivrer & de le suivre, pourvu qu'il l'épousât. J'ai une femme & des enfants, répondit-il. Cela n'y fait rien, repliqua-t-elle, la coutume de Turquie est qu'un homme ait plusieurs femmes. Le Comte ne fit point

l'opiniâtre, il acquiesça à ses raisons & engagea sa parole. La Princesse s'employa si promptement, si adroitement, à le tirer de captivité, qu'ils furent bientôt en état de s'embarquer. Ils arriverent heureusement à Venise. Le Comte y trouva un de ses gens qui rodoit partout pour apprendre de ses nouvelles. Il sut de lui que sa femme & ses enfants se portoient bien, & tout aussi-tôt il courut à Rome, & après avoir narré ingénuement ce qu'il avoit fait, il obtint du Pape une permission solemnelle de garder ces deux épouses. Si la Cour de Rome se montra commode en cette occasion, la femme du Comte ne le fut pas moins; car elle fit cent caresses à la Dame Turque qui étoit cause qu'elle recouvroit son cher mari, & conçut pour cette concubine une tendresse particuliere. La Princesse Turque répondit de bonne grace à toutes ces honnêtetés. Elle fut stérile; & néanmoins elle aima beaucoup les enfants que l'autre femme faisoit à foison. On trouve encore à Erford un monument de ceci : une figure d'homme entre deux figures de femmes. Un fort honnête homme qui m'indiqua cette histoire en 1697, me parut surpris de ce que les écrivains protestants, obli-

gés de satisfaire aux reproches touchant ce que les Réformateurs permirent au Landgrave de Hesse, n'ont point allégué la permission qui fut accordée par le Pape au Comte de Gleichen. C'est probablement qu'ils ont regardé cette histoire comme un conte fait à plaisir, sur lequel on ne peut pas faire un grand fonds. Mais à ce titre-là même il pourroit figurer parmi les mauvaises raisons qu'ils alleguent pour justifier Luther.

Ils auroient dû convenir avec Basnage, que Luther ne devoit pas accorder au Landgrave de Hesse la permission d'épouser une seconde femme lorsque la premiere étoit encore vivante, & que Mr. de Meaux a raison de le condamner sur cet article ; que les Papes sont tombés dans des excès beaucoup plus énormes : d'où il s'ensuit que les reproches des Papistes n'ont aucune force ; car si cette faute de Luther l'empêchoit de pouvoir être un instrument dans la main de Dieu pour annoncer la vérité & pour réformer l'Eglise, les Catholiques Romains auroient tort de croire que les Papes, qui se sont rendus coupables de plusieurs péchés plus criants que celui-là, n'ont pas laissé d'être l'oracle vi-

vant de l'Eglise, & les Vicaires de Jesus-Christ. Il est sûr que les Catholiques ne peuvent rien inférer de cette action des Réformateurs, ni d'aucune autre pour invalider la réformation, sans ruiner eux-mêmes un principe qui leur est très nécessaire, savoir que les plus énormes crimes n'empêchent pas que les Papes prononçant *ex Cathedra* n'annoncent une vérité que tous les fideles doivent embrasser.

Si l'Auteur des *Lettres Pastorales* avoit été aussi judicieux que Mr. Basnage, il n'auroit pas exposé sa cause à des objections dont il ne s'est jamais pu tirer. Premierement il eût avoué le fait; car s'il est permis de douter des actes que l'Electeur Palatin Charles-Louis fit publier, avec une attestation d'un Notaire impérial, qui porte qu'ils ont été copiés sur l'original des archives de la maison de Hesse, il ne sera plus possible de prouver les faits: les déclarations les plus authentiques des Cours Souveraines, le petit sceau, le grand sceau, & tout ce que l'on pourra imaginer de plus juridique, sera une foible barriere contre l'opiniâtreté d'un disputeur. Ainsi la prudence demandoit que l'on ne mît point en doute, si le Land-

grave Philippe obtint de Luther & de quelques autres Ministres, la permission d'avoir deux femmes à la fois. Cependant l'Ecrivain des Pastorales a déclaré nettement qu'il en doute. Mais sa grande faute consiste en ce que, pour exténuer la complaisance qu'eurent ces Ministres, il étale tout ce qui peut faire voir que la loi du mariage d'un avec une est sujette à mille exceptions: il veut nommément qu'on la sacrifie au pouvoir impérieux d'un tempérament lascif. » Il n'y a pas de comparaison, » dit-il, entre ces deux maux, de re- » courir au remede fâcheux d'un second » mariage, ou à se répandre en mille » impuretés qui sont des suites infail- » libles du célibat, dans les personnes » qui n'ont pas le tempérament tourné du » côté de la continence.

Il a trouvé là-dessus des adversaires & au dehors & au dedans. L'Auteur de l'*Histoire des Variations*, que j'ai déja cité plusieurs fois, lui dit avec raison que l'on ira loin avec ce principe. » La perpetuelle indisposition survenue à un » mari, ou à une femme, n'est pas un » empêchement moins invincible que » l'absence ou la captivité même: il » faut donc que les mariés se quittent

» impi-

» impitoyablement dans ces états. Mais » l'incompatibilité des humeurs, ma- » ladie des plus incurables, ne sera » pas un empêchement moins nécef- » faire. »

Ce Ministre a trouvé dans sa propre communion bien des adversaires, les uns laïques, les autres Théologiens. Mr. de Meaux lui allegue une lettre d'un Ministre qui » rougit pour son confrere » de ces nécessités contre l'Evangile, & » de ces impuretés inévitables, ... & » qui voit l'inconvénient de cette im- » pure doctrine qui introduiroit le di- » vorce & même la polygamie, aussi- » tôt que l'un des conjoints seroit tra- » vaillé de maladies, je ne dis pas in- » curables, mais longues, ou qu'il se » trouvât d'ailleurs quelque empêche- » ment qui les obligeât de demeurer sé- » parés. » Ce Ministre ne s'est point nommé ; mais un autre, marchant la tête levée, a dénoncé cette doctrine pour la faire censurer, & enfin il a publié que c'est un principe d'où cette conclusion coule naturellement, c'est qu'un homme dont la femme est malade peut se marier à une autre. » Il n'est rien de » plus certain, *ajoute-t-il* ; une égale » nécessité donne un égal privilege, &

» si un mari est autant empêché d'habiter avec sa femme par une paralysie, que par sa détention chez les barbares, il est autant en droit de chercher un remede à son incontinence dans un second mariage (*a*).

Mr. de Beauval entre les laïques a poussé encore plus loin cet argument. Un autre laïque a soutenu que cette maxime, » ouvre la porte aux plus étranges déréglements ; elle autorise un incontinent dont la femme est long-temps malade, à se marier à une autre, & puis à une autre, sans fin & sans cesse, si la providence de Dieu veut qu'elles soient toutes malsaines. Ainsi voilà par cette belle porte la polygamie turque faisant irruption dans le Christianisme, & le remplissant de ses brutales lascivetés. Bien plus, voilà dans le Christianisme, ce qui ne s'est point vu dans l'ancien Paganisme, & ne se voit point aujourd'hui dans le mahométisme ; voilà, dis-je, les femmes autorisées à avoir plusieurs maris en même temps, lorsque n'ayant pas le

(*a*) Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, par Elie Saurin, p. 801.

» don de continence, elles ont pour
» époux un homme mal-sain : car il
» seroit ridicule de prétendre qu'à leur
» égard c'est un moindre mal de se ré-
» pandre dans ces impuretés qui sont,
» selon ce Ministre, des suites infailli-
» bles du célibat pour certains tempé-
» raments, que de recourir au remede
» d'un second mari. On voit donc que sa
» maxime est une source des plus hon-
» teuses & des sales licences qui se
» soient vues dans le monde; & que
» rien n'exposera notre communion à
» des reproches plus mortifiants que
» cette doctrine du Sr Jurieu, si nos
» Synodes ne la condamnent. Toutes
» les loix que la bienséance & la sa-
» gesse des Magistrats ont introduites
» pour empêcher les veuves de se re-
» marier avant un certain terme, tom-
» bent par terre, ou ne sont qu'une
» tyrannie qui fait répandre en mille
» & mille impuretés celles qui ont un
» certain tempérament. (*b*). «

Mr. Jurieu eût donc mieux fait de ne pas entreprendre de justifier Luther, que de le faire d'une maniere si gauche & si mal-adroite. Il s'est fort étendu

(*b*) Bayle lui-même dans un Ecrit intitulé, *Déclaration de Mr. Bayle*, &c. p. 18.

ſur la pratique de quelques Etats. C'eſt donner lieu à ſes adverſaires de s'en prévaloir, comme ſi les loix civiles des proteſtants lâchoient trop la bride à l'homme ſur les cauſes matrimoniales, & comme s'il n'y avoit qu'un petit nombre de particuliers qui l'euſſent déſapprouvé, pendant qu'il avoit pour lui la pratique générale. En ſecond lieu, tous les exemples qu'il allégue ou qu'il peut alléguer, ſont hors de l'eſpece dont il s'agiſſoit. Ce ne ſont point des mariages d'un homme avec deux femmes logées chez lui en même-temps, comme l'étoient les deux femmes du Landgrave. Enfin, ce n'eſt point ſur la pratique tolérée par les Souverains qu'un Caſuiſte doit ſe régler. Où ſont les gens qui ignorent les abus extrêmes que les loix civiles ont autoriſés ou tolérés dans le Chriſtianiſme pendant pluſieurs ſiécles à l'égard du mariage ? Où en ſeroit-on ſi les Caſuiſtes vouloient approuver tout ce que les Souverains permettent ?

§. V.

Conférence de Luther avec le Diable au ſujet des Meſſes privees.

Les plus grands hommes ont des foibleſſes. Luther vivoit dans un temps où l'on donnoit beaucoup de pouvoir au

Diable. Saint Antoine croyoit voir le Démon presque tous les jours sous différentes formes. Quantité de Moines se sont vantés d'avoir essuyé des apparitions & de fréquents combats avec cet Ange de ténébres. Luther, après avoir dit la messe pendant quinze ans, fut tellement frappé de remords de cette prétendue idolâtrie, qu'il s'imagina entendre le Diable lui reprocher fortement son crime, & vouloir le porter au désespoir, comme s'il ne pouvoit plus y avoir de salut pour lui après une faute si longue & si énorme. Ce qui occasionna une vive contestation entre Luther & le Diable que les adversaires de la Réformation ont rapportée & interpretée à leur guise, comme nous l'allons voir après avoir touché quelque chose de la familiarité de Luther avec le Diable, d'après les paroles de ce Réformateur.

Luther avoue dans plusieurs endroits de ses ouvrages que le Diable lui a souvent livré des assauts, & l'a provoqué à des disputes dont il est étonnant qu'il soit sorti sain & sauf. Il m'a fait passer bien de mauvaises nuits, dit-il; il dispute avec tant de force qu'on en meurt subitement. Je crois que ce malheur arriva à Emserus & à Oecolampade, ainsi qu'à

plusieurs autres. Ce disputeur formidable a une voix bruyante : il harcele vivement ceux qu'il entreprend, il les presse à outrance, & lorsqu'il trouve un homme seul dans sa maison, il l'a bientôt expédié. *Multas noctes mihi satis amarulentas & acerbas reddere ille novit (a)... Diabolus sua argumenta fortiter figere & urgere novit. Voce quoque gravi & forti utitur. Nec longis & multis meditationibus disputationes ejusmodi transiguntur, sed momento uno & quæstio & responsio absolvitur. Sensi equidem & probè expertus sum, quam ob causam illud nonnunquam evenire soleat, ut sub auroram quidem mortui in stratis suis inveniantur. Corpus ille perimere & jugulare potest : nec id modò verùm animam disputationibus suis ita urgere, & in angustum coarctare novit, ut in momento quoque illi excedendum sit, quo sanè me quoque non semel tantùm non perpulit... Credo equidem quod Emserus & Oecolampadius, aliique horum similes, istius modi ignitis Satanæ telis & hastis confossi subitaneâ morte perierint. Nemo enim mortalium citrà singulare Dei auxilium ac robur illas sustinere ac per-*

(a) Luther, *ubi infrà apud* Hospin. *ubi infrà*.

ferre potest. Jucundum equidem sese disputando præbet, scilicet: brevibus enim transigit omnia, nec diù moras nectit, siquidem virum solitarium domi invenerit (*b*). Luther a dit que, si les Sacramentaires n'entendoient pas l'Ecriture, c'étoit parce qu'ils ne disputoient pas avec le Diable, le meilleur opposant que l'on puisse rencontrer; & qu'à moins de le porter pendu au cou, comme il a fait, on ne sauroit être qu'un théologien spéculatif. *Quod Sacramentarii sacram scripturam non intelligunt, hæc causa est: quia verum opponentem, nempe Diabolum, non habent, qui demum bene docere eos solet... Quando Diabolum ejusmodi collo non habemus affixum, nihil nisi speculativi theologi sumus.* Pour moi, dit encore Luther, je connois le Diable à fonds, & j'ai mangé plus d'un boisseau de sel avec lui. *Ego Diabolum intus & in cute novi, quippe quocum plus uno salis modio comederim.* Il couche plus souvent avec moi que ma femme, & plus près de moi qu'elle. *Diabolus multo frequentiùs & propiùs mihi in lecto accubare solet, seu condormit,*

(*b*) *De Missa privata, apud* Hospin. *Hist. Sacrament. part. II. fol.* 220.

quàm mea Catharina. Il a encore coutume de ſe promener avec moi dans ma chambre à coucher. *Mecum in dormitorio deambulare ſolet.* Enfin, ajoute-t-il, je l'ai porté pendu à mon cou. *Ego Diabolum collo meo affixum habui.* On ne ſauroit imaginer une plus grande familiarité. On ne ſauroit auſſi s'empêcher de regarder Luther comme un viſionnaire, s'il a cru tout ce qu'il rapporte de ſes conférences avec le Diable; & s'il ne l'a pas cru, c'étoit fort mal-à-propos qu'il mettoit ſur le compte du Diable des reproches que ſa conſcience lui faiſoit. La ſuite a bien fait voir que l'hiſtoire de cette Diſpute où le Diable prouva à Luther qu'il avoit été Idolâtre pendant quinze ans qu'il avoit dit la meſſe, étoit plus capable de faire du tort que du bien à la cauſe qu'il ſoûtenoit. L'Abbé Bachman en objecta les inconvénients à Luther même qui ne lui répondit point parce qu'il n'avoit point de bonne réponſe à lui faire.

Les Papiſtes ont pouſſé les choſes bien plus loin depuis. » Il n'y a jamais eu » que Luther, dit Nicolle (*c*), qui ait » oſé ſe vanter dans un ouvrage impri-

(*c*) Préjugés Légitimes contre les Calviniſtes, *Chap. II. p. 17. Edit. de Bruxelles.*

» mé, qu'il avoit eu une longue con-
» férence avec le Diable, qu'il avoit
» été convaincu par ses raisons que les
» messes privées étoient un abus, &
» que c'étoit là le motif qui l'avoit
» porté à les abolir. Mais le sens com-
» mun a toujours fait conclure à tous
» les autres.... que c'étoit un excès
» d'extravagance de prendre le Démon
» pour maître de la vérité, & de s'en
» rendre disciple. « Mr. de Meaux a ré-
pété à-peu-près la même chose, & en général tous les auteurs Catholiques ont voulu faire regarder les Luthériens comme les disciples du Démon, en prétendant que le Démon avoit dicté à Luther ce qu'il a écrit contre la Messe. Cette prétention, vraie ou fausse est soutenue avec force dans un petit livre que Mr. l'Abbé de Cordemoi publia en 1684 sur cette conférence de Luther avec le Diable, & qui fut refuté en 1687, par Mr. Seckendorf. Cette réfutation est curieuse, & en donnant l'extrait on fera suffisamment connoître le Livre qui l'a occasionnée.

Mr. Seckendorf prétend que les Jésuites d'Allemagne sont les premiers qui ont chicané sur cette dispute de Luther avec le Démon, & qu'ils ne s'en avise-

rent que plus de 60 ans après qu'elle eût été publiée. Ce premier point est faux : nous venons de voir que l'Abbé Bachman en fit des reproches à Luther, presqu'aussi-tôt qu'il la fit publier ; & Clochée, l'un des plus violens ennemis de Luther, ne manqua pas de lui reprocher aussi qu'il s'étoit laissé persuader par le Diable, suivant son propre aveu, que la messe étoit une idolâtrie, & qu'il avoit été idolâtre pendant quinze ans qu'il l'avoit dite.

Ceux qui connoissent l'esprit des controversistes ne sont nullement surpris des vacarmes qu'une pareille découverte a occasionnés ; ils s'étonneroient au contraire qu'on eût reproché aux Protestants que leur doctrine vient du Démon, & qu'il n'y a que le Démon qui ait pu apprendre à Luther à combattre le saint & divin sacrifice de la Messe. Les réflexions morales qui viennent à la suite de ces reproches, se devinent aisément, c'est que Dieu, dont la providence pour son Eglise ne dort jamais, a permis que ce malheureux hérésiarque se soit trahi lui-même, afin que les Catholiques fussent confirmés en la foi, & qu'ils eussent un nouveau sujet d'admirer l'aveuglement & le funeste endur-

cissement qui accompagnent les schismes & les hérésies. L'Auteur suppose qu'on ne borne pas là les avantages que l'on veut que la providence ait ménagés à la catholicité, par la manifestation de cette dispute avec Luther : il s'imagine que l'on prétend par-là rendre tous les protestants indignes de compassion, & les exposer à toute la rigueur des loix établies contre ceux qui se soumettent volontairement & de dessein prémédité, aux desirs du Diable. Il insinue que Mr. l'Abbé de Cordemoi n'affecte de rendre les Calvinistes complices des Luthériens, qu'afin d'allumer en France la persécution, & s'il s'engage à lui répondre, c'est principalement afin de faire comprendre aux protestants d'Allemagne, que le Papisme est toujoujours mal intentionné contre eux, & qu'ils auroient tout à craindre, s'ils tomboient au même état que les provinces qui ont été démembrées de l'Empire. Je ne saurois croire que cet Abbé ait eu dessein de persuader aux puissances que, puisque les Calvinistes adoptent un sentiment que Luther avoit appris du Diable, ils doivent être punis comme les suppôts du Diable ; mais il est vrai qu'en voyant les réflexions & les déclamations étu-

diées dont plusieurs controversistes ont accompagné leurs disputes sur cette conférence de Luther, on se sent porté à croire qu'ils ont eu pour but de faire comprendre au monde que les protestants sont les disciples d'un démon qui a parlé bouche à bouche à l'un de leurs maîtres, & sans déguiser sa qualité ; de sorte qu'ils sont à peu prés dans la même classe que ceux qui étudient le grimoire, & aussi punissables que les magiciens & les sorciers, & qu'au lieu que la plupart des législateurs, pour se concilier plus de crédit, ont feint je ne sais quel commerce avec les Dieux, Luther est venu dire hardiment qu'il avoit appris du Diable ce qu'il débitoit contre la Messe.

Afin que l'accusation porte coup, il faut 1. que Luther pleinement persuadé que les messes privées étoient bonnes ait été entrepris sur ce point par un Diable, & que s'étant défendu autant qu'il lui fut possible, il ait acquiescé enfin aux raisons de cet esprit de ténebres ; 2. qu'ayant été convaincu par ses raisons, il ait écrit contre la messe & l'ait bannie des lieux où il avoit du crédit. C'est ce que supposent ces accusations, & l'on ne voit pas que sans cela il ait pu attaquer la messe sous les

auſpices & par les leçons du Diable. Or l'Auteur de la réfutation, fait voir clairement, après pluſieurs Théologiens de ſon parti, que la choſe ne s'eſt point paſſée de cette maniere. Donc l'accuſation tombe à faux.

C'eſt un fait avoué de tout le monde, que Luther n'a rien publié touchant cette conférence que dans un traité qu'il fit imprimer en l'année 1533. Il eſt certain auſſi qu'il ne marque point le temps où il fut attaqué par le Diable, à moins donc que l'on ne prouve le contraire, les Lutheriens pourront ſuppoſer que cette diſpute ſe paſſa dans la même année 1533, & c'eſt ce que Balduinus ſuppoſe hautement dans un traité qu'il publia ſur cette matiere contre le Jéſuite Serrarius, en l'an 1605. Si cette ſuppoſition paſſe, voilà toute l'accuſation par terre, puiſqu'il eſt de notoriété publique que dès l'an 1520 Luther avoit écrit contre la meſſe, & que l'an 1530 elle fut hautement proſcrite par la confeſſion d'Ausbourg. Mais prenant la choſe au pis, on ne peut pas ſuppoſer que cette diſpute ſoit arrivée avant le mois 1522. En voici la preuve démonſtrative. Il eſt certain que Luther fut ordonné Prêtre en Avril 1507, & qu'il

avoue que lorsqu'il fut attaqué par le Démon, il avoit célébré la messe quinze ans tout entiers & bien révolus. Il faut donc que cette dispute ne soit pas arrivée avant le même mois de l'année 1522. S'il se trouve donc que Luther ait écrit & agi contre la messe avant cette époque, il s'ensuivra évidemment que sa dispute avec le Démon ne l'a point déterminé à cela. Or voici les preuves que l'on allegue sur ce sujet.

1. Luther publia son livre *de captivitate Babylonica* l'an 1520 & celui *de abroganda missa*, l'année d'après. 2. Au mois d'Avril 1521, il fut à la Diete de Worms, où on lui objecta entr'autres articles qui avoient été extraits du premier ouvrage par le Nonce Jerôme Abander, celui qui condamnoit le sacrifice de la messe, & qu'ayant reconnu pour rien cet article, il appuya sur les raisons qu'il avoit apportées dans le livre même. 3. Il existe un Sermon de Luther prononcé en Allemand l'année 1520, & imprimé dans toutes les éditions de ses ouvrages, qui contient une assez longue réfutation de la messe. 4. On sait très-certainement que le livre de Luther contre Ambroise Catharin fut composé au mois de Mars 1521. Or c'est un livre

où il déclame fortement contre les abus de la meſſe. L'auteur ajoute à ces trois conſidérations 1. que les Auguſtins de Wirtemberg commencerent les premiers de tous à abolir les meſſes privées l'an 1521, ſans la participation de Luther; ce que leur Chapitre provincial confirma quelque temps après à l'égard des meſſes votives, Luther étant encore dans la fortereſſe de Wartemburg. Ce ſont des faits dont on a de fortes preuves, & dont les conſéquences ne ſont pas moins fortes contre les prétentions des controverſiſtes; car ſuppoſeront-ils auſſi que les Auguſtins ont appris du Diable la fauſſeté de la meſſe? 2. L'Auteur dit enſuite que Luther étant ſorti de priſon & prêchant à Wirtemberg le 28 Mars 1521, déclara qu'encore que la meſſe fût une choſe impie & abominable, il condamnoit Carloſtad qui avoit excité des tumultes pour l'abolir. 3. Que Luther a proteſté dans le livre qu'il compoſa au mois de Juillet 1522, contre le Roi d'Angleterre, qu'il tenoit ſa doctrine du ciel, & qu'il l'avoit défendue contre les tentations du Démon.

Je ne ſais ſi toutes ces raiſons ſont auſſi convaincantes qu'on le ſuppoſe,

J'en dirai mon ſentiment après avoir examiné quel fut le véritable objet de la conférence de Luther avec le Diable. Les ennemis du Réformateur ont ſuppoſé, comme une choſe hors de doute, qu'il s'agiſſoit entre ces deux champions de ſavoir ſi les meſſes privées étoient bonnes, & que Luther ſoutenoit l'affirmative, mais qu'il ſuccomba ſous les objections de ſon adverſaire. Ce n'étoit rien moins que cela ſi nous en croyons les Luthériens. Luther ne nioit pas au Démon que la meſſe ne fût très-mauvaiſe choſe; c'étoit un principe commun aux deux combattants; mais Luther n'admettoit pas la conſéquence que le Démon en tiroit, ſavoir qu'un homme qui avoit dit la meſſe pendant quinze ans devoit ſe regarder comme perdu ſans reſſource. Le Démon avoit donc en vue d'exciter mille remords, & une confuſion déſeſpérante dans l'ame de ſon adverſaire. Celui-ci cherchoit des excuſes & des juſtifications, non pas pour la meſſe, mais pour la faute qu'il avoit commiſe en la célébrant; & enfin toute la conſolation qui lui reſta après avoir vu détruire par le Démon tout ce qu'il put alléguer pour s'excuſer fut que la miſéricorde de Dieu & la

mort de Jesus-Christ le préserveroient de la damnation qu'il méritoit. Voilà deux différences prodigieuses entre les prétentions des Luthériens & celles de leurs ennemis : ceux-ci prétendent que la dispute ne rouloit que sur cette these, *les messes privées sont bonnes*, & que le Diable qui faisoit l'opposant confondit Luther. Les autres disent que l'état de la question étoit *si un homme* qui avoit dit la messe pendant quinze ans étoit un pécheur excusable, & que Luther qui faisoit le soutenant fut terrassé sans ressource, excepté quand il allégua le mérite de Jesus-Christ & la miséricorde de Dieu. Peut-on voir tant de différences sur un même fait, sans être tenté de dire avec Mr. Simon, que les controversistes ne se piquent guere de sincérité, & qu'ils semblent avoir renoncé entiérement à la bonne foi, comme s'ils étoient payés pour écrire des faussetés. (*a*) Mr. de Cordemoi est accusé d'avoir omis la derniere partie de la conférence, où paroît le but qu'avoit le Démon, & la victoire que Luther remporta sur lui. Ce qu'il y a de bien étran-

(*d*) Voyez sa *réponse* au livre intitulé : *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du vieux Testament*, p. 200.

ge, c'eſt que plusieurs proteſtants célébres, Hoſpinien, Pareus, & un moderne encore plus illuſtre que ceux-là, ont avoué que le réſultat de cette diſpute fut l'abolition des meſſes privées, de ſorte qu'ils tombent d'accord avec les controverſiſtes du parti romain que Luther vaincu par les raiſons que le Diable mit en avant, réforma cette partie du culte. Voilà un aveu qui fait beaucoup contte Luther, & l'on pourroit dire avec impartialité que cette diſpute qui dura long-temps eut deux parties, que dans la premiere le Diable prouva à Luther que la meſſe étoit une impiété, une idolâtrie; & que dans la ſeconde il s'efforça d'en tirer cette conſéquence que Luther ſeroit éternellement damné pour avoir été quinze ans impie & idolâtre; mais que le Réformateur ſe mit à l'abri de cette conſéquence en ſe confiant à la miſéricorde de Dieu. Du reſte, de quelque façon que l'on prétende expliquer cette conférence, il eſt à croire que ce n'eſt qu'une pure viſion née de l'imagination exaltée de cet homme qui eut de grandes qualités & de grands défauts. Ses plus grands ennemis ne ſauroient nier qu'il n'ait eu des qualites éminen-

tes ; & l'hiſtoire ne fournit rien de plus ſurprenant que ce qu'il a fait. Ses plus grands apologiſtes auſſi ne diſconviennent pas qu'il manqua de modération dans ſon ſtyle comme dans ſa conduite, qu'il ſe laiſſa emporter ſouvent à un zele fougueux, que ſouvent l'ambition ſe mêla à l'amour de la vérité pour lui faire entreprendre ce qu'il exécuta ſi heureuſement.

§. VI.

Réflexions ſur la révolution opérée par Martin Luther.

Qu'un ſimple moine ait pu frapper ſur le Papiſme un ſi rude coup, qu'il n'en faudroit qu'un ſemblable pour renverſer entierement l'Egliſe Romaine, c'eſt ce qu'on ne ſauroit aſſez admirer. Combien d'Etats, combien de peuples ne porta-t-il pas en très-peu de temps à ſe ſéparer de Rome ? Cela fut repréſenté ſur une tapiſſerie fort heureuſement, quoique d'une maniere un peu burleſque. Liſez ce paſſage ; il eſt tiré d'une lettre de Coſtar : » La derniere » fois que le Roi fut à Châlons, on » tendit dans ſa chambre une tapiſſe-

» rie fort riche, qui venoit de la feue
» Reine de Navarre, où étoient repré-
» sentés Luther & Calvin qui donnoient
» un lavement au Pape dont le bon
» Prince étoit tellement ému qu'on le
» voyoit ailleurs travaillé d'un grand
» dévoiement par haut & par bas, se
» purger de quantité de Royaumes &
» de Souverainetés, du Dannemarc,
de la Suede, du Duché de Saxe, &c. «
Wiclef, Jean Hus & plusieurs autres
avoient entrepris la même chose, & n'y
avoient pu réussir. C'est, dira-t-on, à
cause qu'ils ne furent pas favorisés du
concours des circonstances: ils n'avoient
pas moins d'habileté, ni moins de mérite
que Luther, mais ils entreprirent la
guérison de la maladie avant la crise;
& Luther au contraire l'attaqua dans un
temps critique lorsqu'elle étoit parvenue
au comble, lorsqu'elle ne pouvoit plus
empirer, & qu'il falloit, selon le cours
de la nature, qu'elle cessât ou qu'elle
diminuât; car dès que les choses sont
parvenues au plus haut point où elles
puissent monter, c'est l'ordinaire qu'elles
commencent à descendre. Il eut le
même bonheur que ces remedes que l'on
emploie les derniers & qui remportent
la gloire de la guérison, parce qu'on les

applique quand la maladie a jetté son venin. On ajoutera si l'on veut que la concurrence de François I. & de Charles V fut fatale dans cette affaire. Je répondrai que cela m'empêche pas qu'il n'ait fallu des dons éminents pour produire la révolution que Martin Luther a produite. Il faut avouer que plusieurs choses favoriserent Luther : les laïques commençoient à s'instruire, tandis que les gens d'Eglise ne vouloient point renoncer à la barbarie, persécutoient les Savants, & scandalisoient tout le monde par une impudicité effrénée. L'impiété étoit dans le Sanctuaire, & elle y étoit parvenue à un point d'atrocité qu'à Rome même des Evêques au lieu de prononcer les paroles de la consécration, disoient souvent, *tu es pain & tu demeureras pain, tu es vin & tu demeureras vin.* Ajoutez à cela que les fautes que fit le Papisme dans cette conjoncture, dont la plus grande fut de ne pas ménager assez l'esprit bouillant & entreprenant de Luther que l'on ne connut pas assez tôt. On a eu raison de dire aussi qu'Erasme par ses railleries prépara les voyes à Luther. Le docteur Simon Fontaine se plaint qu'*Erasme a fait plus de mal que Luther : pour ce que Luther n'a*

fait qu'élargir l'ouverture de l'huis duquel Erasme avoit ja crocheté la serrure, & l'avoit entre-ouvert.

§. VII.

Si les astres influerent en quelque maniere sur l'ouvrage de la Réformation de Luther.

Il y a des gens qui attribuent à une certaine position des astres la révolution qui se fit par le ministere de Luther. Paul Jove s'abandonne tellement à cette pensée qu'il impute à une maligne constellation, non-seulement ce qui arriva en Allemagne par le moyen de Luther, mais aussi la conversion des Indiens dans l'Orient & dans l'Occident; & lorsqu'il songe que la foi des peuples changea presque en même-temps aux quatre parties de la terre, les uns ayant embrassé le Mahométisme, les autres le Christianisme, les autres le Luthérianisme, il ne sauroit croire que les astres n'aient opéré cela par des qualités occultes & pernicieuses (*a*). Florimond de Remond semble applaudir à cette pensée : il la rapporte en François & se plaint d'un traducteur Protes-

(*a*) Jovius, *Histor. Lib. XIII. fol. m. 239. vers.*

tant qui avoit paſſé ſous ſilence cet endroit-là. » Preſque en même-temps, » dit le Jove, qu'Iſmaël occupa l'em- » pire des Perſes, & changea de Reli- » gion, la bigarrant d'une nouvelle ſu- » perſtition mahométanne, s'éleva en » Allemagne ſous l'autorité de Luther » cette monſtrueuſe héréſie, laquelle » voulut anéantir la Religion Catho- » lique & tout ce que l'antiquité avoit » reçu, comme avoient fait en Perſe » les peuples enragés & obſtinés dans » leurs nouvelles folies & ſuperſtitions. » Au moyen de quoi, dit-il, je re- » connois volontiers par une ſecrette » puiſſance du Ciel & par la maligne » influence des aſtres, qu'en même- » temps toutes les Religions par tout » l'univers commencerent à changer de » face & de viſage, vû que non-ſeule- » ment les Mahométans, mais auſſi les » Chrétiens, voire les nations idolâtres » les plus éloignées de nous, adorant » les idoles, & en l'Inde orientale & » au nouveau monde découvert depuis » peu de temps vers l'Occident, avoient » coulé & gliſſé en nouvelles Religions » & opinions. C'eſt ce que dit le Jove » Latin. Mais en ſa traduction fran- » çoiſe eſt remarquable la bonne-foi

» réformée & la conſcience religieuſe
» de ſon traducteur, lequel paſſe par
» deſſus tout ce que le Jove dit de ce
» changement de Religions & de cette
» monſtrueuſe héréſie Luthérienne née
» en Saxe : cela lui faiſoit mal au
» cœur (*b*). » Lipſe attribuoit auſſi aux aſtres le penchant du 16e. ſiecle vers les diſputes de Religion. Il prétend que l'ame eſt ſujette tout comme le corps à certaines maladies qui reviennent de temps en temps, & il met au nombre de ces maladies de l'ame l'eſprit de diſpute & de changement de Religion qui régnoit en ce temps-là. Il rapporte un paſſage de Nicephore Gregoras qui contient la deſcription d'un état ſemblable. Tout retentiſſoit de diſputes théologiques : ceux mêmes qui ne ſavoient ni comment il falloit croire ni ce qu'ils prétendoient croire, ne parloient que de Théologie dans les places & dans les théâtres : c'étoit une épidémie ſpirituelle dont il falloit chercher les cauſes ſecondes ſur la terre plutôt que dans les aſtres.

Quelles que ſoient ces cauſes, diſons au ſujet de l'eſprit de diſpute, que les di-

(*b*) Florimond de Remond, Hiſtoire de l'Héréſie, Liv. I. Chap. 4.

viſions des Chrétiens & la conduite qu'ils tiennent les uns envers les autres, après avoir formé pluſieurs ſectes, ſont très-propres à inſpirer du dégoût & de l'incrédulité pour l'Evangile. Cet inconvénient n'eſt pourtant à craindre que pour ceux qui examinent ſans préjugé ce qui ſe paſſe au dedans & au dehors. Mais où trouve-t-on de telles perſonnes ? Où ſont ceux qui par la force de la coutume ne jugent pas que les mêmes choſes ſont très-juſtes quand ils les font ſouffrir aux autres, & très-injuſtes quand ils les ſouffrent eux-mêmes ? avec cet eſprit n'ayez pas peur que la multiplicité des ſectes faſſe beaucoup de Pyrrhoniens : chacun, quoi qu'il arrive, ſe tiendra collé au parti qu'il aura pris. L'antiperiſtaſe que les nouveaux Phyſiciens ont bannie de la nature, a lieu dans la Religion. Le zele ſe rallentit quand on n'eſt pas obſervé & environné d'une autre ſecte, & ſe rallume quand on l'eſt. Ainſi Ménélas étoit tiede pour Hélene quand il la poſſédoit ſans contradiction, & il fut tout de feu quand on la lui eut enlevée. Ainſi ne craignons point dans l'état préſent des choſes ce qui devroit arriver en cas que les hommes raiſonnaſſent d'une certaine façon.

MELANCTHON.

§. I.

Abrégé de sa vie.

PHILIPPE MELANCHTON, né à Bretten au Palatinat du Rhin le 16 de Février 1497, a été un des plus sages & des plus habiles hommes de son siecle. Il fit ses premieres études dans le lieu de sa naissance, d'abord à l'école publique, puis sous un précepteur particulier. Il fut envoyé quelque temps après à Pfortsheim où il y avoit un College renommé, & logea chez une parente qui étoit sœur de Reuchlin. Cela fut cause qu'il fut promptement connu de ce personnage qui l'aima avec beaucoup de tendresse. Ayant demeuré là environ deux ans, il fut envoyé à Heidelberg l'an 1509, & y fit des progrès si considérables, qu'on lui donna à instruire le fils d'un Comte, quoiqu'il fût encore au-dessous de 14 ans. Fâché qu'on lui refusât à cause de son bas âge, le dégré de Maître en philosophie, & ne trouvant pas que l'air

d'Heidelberg s'accommodât avec son tempérament, il quitta cette Académie l'an 1512, & s'en alla voir celle de Tubinge où il s'arrêta pendant six années. Il y entendit les leçons de toutes sortes de Professeurs, & il y expliqua publiquement Virgile, Térence, Ciceron, & Tite-Live; & comme il étoit fort laborieux, il trouva encore du temps pour servir Reuchlin dans ses querelles monachales, & pour diriger une imprimerie. Il accepta en 1518 la chaire de Professeur en langue Grecque dans l'Académie de Wirtemberg, que Frederic, Electeur de Saxe, lui avoit offerte à la recommandation de Reuchlin. L'un des plus grands services qu'il rendit aux sciences fut de les réduire en systême; ce qui étoit alors difficile, vu la confusion avec laquelle on les enseignoit depuis long-temps. Il se forma bien-tôt une liaison intime entre lui & Luther qui enseignoit la théologie dans la même Université. Ils allerent ensemble à Leipsic l'an 1519, pour disputer avec Eccius. Les années suivantes furent une complication de travaux pour Mélanchton: il composa quantité de livres, il fit des voyages pour des fondations de Colleges, & pour la visite des Eglises; mais

rien ne fut plus pénible que la charge qu'on lui donna l'an 1530 de dresser une confession de foi. C'est celle qu'on nomme *la confession d'Augs-bourg*, parce qu'elle fut présentée à l'Empereur dans la Diete de cette Ville-là. Toute l'Europe étoit convaincue qu'il n'étoit pas éloigné comme Luther des voies d'accommodement, & qu'il eût sacrifié beaucoup de choses au bien de la paix. C'est ponr cela que François I. le jugea propre à pacifier dans son Royaume les dissensions de Religion, & qu'il le pria d'y venir. Le Roi d'Angleterre souhaita aussi de le voir; mais ni l'un ni l'autre de ces deux Monarques ne le virent. Comme je ne veux toucher qu'à quelques-unes de ses principales actions, je me contente de dire qu'en 1541 il assista aux conférences de Ratisbonne, où l'on agita vigoureusement les controverses des Catholiques & des Protestants; & qu'en 1543 il fut trouver l'Archevêque de Cologne, pour l'aider à introduire la Réformation dans son diocese. Cela ne servit de rien. L'affaire de l'*Interim* l'occupa beaucoup. Il assista à sept conférences sur ce sujet l'an 1548, & composa tous les écrits qui y furent présentés, & la censure de cet *Interim*.

Il fut un des Députés que Maurice, Electeur de Saxe, devoit envoyer au Concile de Trente l'an 1552. Il attendit quelque temps son sauf-conduit à Nuremberg, mais la guerre qui alloit éclore l'obligea de retourner à Wirtemberg. Sa derniere conférence avec les Docteurs de la communion de Rome fut celle de Worms l'an 1557, & de toutes les dissensions qui lui déchirerent le cœur, il n'y en eut point de plus violente que celle qui fut excitée par Flavius Illyricus. Il mourut à Wirtemberg le 19 Avril 1560, qui étoit le 63e jour de sa 64e année. Il fut enterré proche de Luther dans le temple du château, deux jours après.

§. II.

Esprit modéré de Mélanchton, & son aversion pour les disputes & les persécutions théologiques.

Mélanchton, ami de Luther, avoit beaucoup plus de modération & de retenue que lui. Je viens de dire qu'il eût sacrifié beaucoup de choses au bien de la paix. Cela parut principalement dans l'ouvrage qu'il composa touchant les choses indifférentes, & qui fut si mal re-

çu de la faction d'Illyricus. *Suaserat Philippus de adiaphoris ne scrupulose contenderent, modò nihil idololatriæ illi ritus ac cæremoniæ haberent adjunctum, & servitutem aliquam, & sine impietate sit, sustinendam.* Mélanchton étoit d'avis qu'on se relachât sur tout ce qui n'étoit pas évidemment idolâtrique. Illyricus crioit au contraire qu'il falloit plutôt abandonner tous les temples & menacer d'une sédition, que de souffrir un surplis. *Contrà Flacius vociferabatur potius vastitatem faciendam in templis, & principes metu seditionum terrendos, quàm saltem linea vestis admittatur.* Il y a eu des Catholiques Romains animés du même zele si l'on en croit l'Auteur anonyme d'une lettre publiée par Mr. Jurieu. » Je me suis informé, *dit-il*, (*a*), autant qu'il m'a » été possible, sçavoir si on recevroit » un protestant à la communion de » Rome sur l'explication de la doctrine » de Mr. de Meaux, comme l'on s'en » sert pour instruire ceux qui cherchent » à s'accommoder au temps. Il n'y a » personne qui ne m'ait assuré que non, » & quelqu'un a ajouté qu'on ne fai-

(*a*) Voyez la suite du Préservatif contre le changement de Religion, *p.* 173 *édit. de la Haye* 1683.

» soit point signer d'abjuration où l'on
» ne mît toutes les herbes de la Saint-
» Jean. Ce sont les propres mots dont
» il se servit. Cela me fait souvenir d'un
» Jésuite qui disoit qu'ils n'étein-
» droient pas un cierge quand ce se-
» roit pour convertir tous les Hu-
» guenots. «

Ce que Mélanchton dit à sa mere témoigne manifestement qu'il haïssoit les disputes de Religion, & qu'il n'y étoit entraîné que par l'exigence du rôle qu'il avoit à soutenir dans le monde. Etant allé aux conférences de Spire l'an 1529, il fit un petit voyage à Bretten pour voir sa mere. Cette bonne femme lui demanda ce qu'il falloit qu'elle crût au milieu de tant de disputes, & lui récita les prieres qu'elles avoit accoutumé de faire, & qui n'enfermoient aucune superstition. Continuez, lui répondit-il, de croire & de prier comme vous avez fait jusques-à-présent, & ne vous laissez point troubler par le conflict des controverses. *Ab eâ cùm interrogatus esset quid sibi in ejusmodi controversiis credendum, respondit, auditis illius precibus quæ nihil superstitionis habebant, ut pergeret hoc credere & orare quod credidisset & orasset hactenus : nec pateretur se turbari con-*

flictibus disputationum. Ceci réfute invinciblement un mauvais conte que Florimond de Remond débite. On écrit, *dit-*
» *il (b)*, que Mélanchton étant sur le
» point de rendre l'ame, l'an 1560, sa
» mere accablée d'années lui tint ce lan-
» gage: Mon fils, tu me vois sur le point
» de partir de ce monde, pour rendre
» compte au grand Juge de ce que tu
» as fait. Tu sais que j'étois catholique;
» tu m'as induite à changer de Religion,
» pour en prendre une différente de
» celle de mes peres; or je t'adjure par
» le Dieu vivant, de me dire mainte-
» tenant laquelle est la meilleure, &
» ne le cele pas. Ha! dit Mélanchton,
» la nouvelle doctrine est la plus plau-
» sible, mais l'autre est la plus sûre &
» la plus certaine: Et se tournant dit
» tout haut; *Hæc plausibilior, illa se-*
» *curior*. « Il est faux que Mélanchton ait porté sa mere à changer de Religion, & il est certain que la mort de cette femme précéda de trente ans au moins celle de son fils.

Une des choses qui firent regarder à Mélanchton la mort comme un bon-

(*b*) Florimond de Remond, Histoire de la Naissance & du progrès de l'Héréfie, Liv. II. Chap. IX. p. m. 186, 187.

heur, fut qu'elle le délivreroit des perſécutions Théologiques. Quelques jours avant ſa mort il écrivit ſur un morceau de papier en deux colomnes les raiſons pourquoi il ne devoit pas avoir regret de quitter la terre. L'une de ces colonnes contenoit les biens que la mort lui procureroit, l'autre contenoit les maux dont la mort le délivreroit (*c*). Il ne mit que deux articles dans celle-ci : 1, Qu'il ne pécheroit plus ; 2, qu'il ne ſeroit plus expoſé ni aux chagrins, ni à la rage des Théologiens (*d*). L'autre colonne contenoit ſix chefs : 1, qu'il viendroit à la lumiere ; 2, qu'il verroit Dieu ; 3, qu'il contempleroit le fils de Dieu ; 4, qu'il apprendroit ces myſteres admirables, qu'il n'avoit pu comprendre dans cette vie ; 5, pourquoi nous avons été créés tels que nous ſommes ; 6, Quelle eſt l'union de deux natures en Jeſus-Chriſt (*e*). Notez que l'état de l'homme a paru à ce grand Théologien l'un des plus incompréhenſibles myſteres de la religion ; & cependant il n'y a per-

(*c*) Melch. Adam. *in Vit. Philoſophorum*, *pag.* 202.

(*d*) *Diſcedes à peccatis, liberaberis ab ærumnis & à rabie Theologorum.* Idem. ibid.

(*e*) *Idem, ibidem.*

sonne parmi ceux qui croient sans examiner, qui s'imagine que cet objet-là contienne des difficultés. De-là est venu qu'on a été si surpris d'apprendre par mon Dictionnaire, que les Sectateurs du Manichéisme pouvoient faire des objections embarrassantes. Mais arrêtons-nous à notre texte, & disons que la nature qui avoit donné à Mélanchton un tempérament pacifique, lui avoit fait un présent mal assorti aux conjonctures où il devoit se trouver. Sa modération n'étoit propre qu'à être sa croix. Il se trouva comme une brebis au milieu des loups : personne ne s'accommodoit de sa douceur, elle l'exposoit à toutes sortes de médisances, & lui ôtoit les moyens de répondre au fou selon sa folie. Le seul avantage qu'elle lui procura fut de regarder la mort sans effroi, en considérant qu'elle le mettroit à l'abri de l'*Odium Theologicum* & de l'*Insidos agitans discordia fratres* (*f*) Il a dit dans quelques-uns de ses ouvrages, qu'il avoit conservé quarante ans sa profession sans avoir jamais été assûré qu'on ne l'en chasseroit pas avant la fin de la semaine. *Publicè non dubitavit affirmare, ego jam sum hic, Dei beneficio, quadragin-*

(*f*) Virgil. Georgicor. *Lib. II, vers.* 496.

ta annos : & nunquam potui dicere aut certus esse me per unam septimanam mansurum esse (g).

§. III.

Du penchant de Mélanchton vers le Pyrrhonisme

Je ferai quelques réflexions sur le penchant qu'on l'accuse d'avoir eu vers le Pyrrhonisme.

» Il sembloit avoir été nourri en » l'école de Pyrrho ; car toujours mille » doutes assiégoient son ame, pour la » crainte, disoit-il, de faillir. Ses écrits » étoient un perpétuel brouillis d'irré- » solution (*a*) ». L'Auteur qui parle de la sorte cite quelques témoignages, & ne dit que ce qu'une infinité d'Ecrivains ont remarqué. Voyez en dernier lieu Mr. l'Evêque de Meaux dans l'histoire des Variations. Je crois qu'on outre les choses ; mais je crois aussi que Mélanchton n'étoit pas exempt de doutes, & qu'il y avoit bien des matieres sur quoi son ame ne prononçoit point, *cela est ainsi & ne peut être autrement*.

(g) Melch. Adam *in Vit. Theol. p.* 357.

(*a*) Florimond de Remond Histoire de l'Héréfie, *Lib. II, Chap. IX, pag.* 181.

Il étoit d'un naturel doux & pacifique ; & il avoit beaucoup d'eſprit, beaucoup de lecture, & une ſcience très-vaſte. Voilà des qualités de tempérament, & des qualités acquiſes dont le concours eſt pour l'ordinaire une ſource d'irréſolutions. Un grand génie, ſoutenu d'un grand ſavoir, ne trouve guere que le tort ſoit tout d'un côté ; il découvre un fort & un foible dans chaque parti, il comprend tout ce qu'il y a de plus ſpécieux dans les objections de ſes adverſaires, & tout ce que ſes preuves ont de moins ſolide : il fait, dis-je, toutes ces choſes pourvu qu'il ne ſoit pas d'un tempérament bilieux ; car s'il l'eſt, il ſe préoccuppe de telle ſorte en faveur de ſon parti, que ſes lumieres ne lui ſervent plus de rien. Non ſeulement il ſe perſuade qu'il a raiſon ; mais il conçoit pour ſes ſentiments une tendreſſe particuliere, qui le porte à haïr violemment la doctrine qui les combat. De la haine des opinions il paſſe bientôt à la haine des perſonnes ; il aſpire à triompher, il s'échauffe & il ſe tourmente pour y parvenir ; il ſe fâche contre ceux qui lui repréſentent que ponr l'intérêt de la vérité céleſte, il ne faut point recourir aux expédiens de la politique hu-

maine. Il ne se fâche pas moins, s'il entend dire que ses dogmes ne sont pas certains & évidents, & que sa partie adverse peut alléguer de bonnes raisons. Etant tel, il n'examine les choses qu'afin de demeurer convaincu de plus en plus, que les doctrines qu'il a embrassées sont veritables, & il ne manque pas de trouver beaucoup de solidité dans ses arguments, car il n'y eut jamais de miroir aussi flatteur que la préoccupation: c'est un fard qui embellit les visages les plus laids: elle rend à une doctrine les mêmes offices que sa Venus du Poëte Romain rendit à son fils

Restitit Æneas, claraque in luce refulsit;
Os humerosque Deo similis: namque ipsa decoram
Cæsariem nato genitrix, lumenque juventæ
Purpureum, & lætos oculis afflarat honores.
Quale malus addunt ebori decus aut ubi flavo
Argentum, Pariusve lapis circumdatur auro (b).

Melanchton, n'ayant pas ce tempérament, ne pouvoit pas être si ferme dans ses opinions. Il demeuroit dans un sens froid, qui laissoit agir son génie sur le pour & le contre; & comme il aimoit la paix, & qu'il déploroit les désordres

(b) Virgil. Æneid. *Lib.* 1, *Vers.* 588.

que le ſchiſme avoit fait naître, il étoit plus diſpoſé à juger favorablement de pluſieurs Doctrines que les eſprits chauds prenoient pour un fondement de la rupture, & qu'il eût voulu qu'on eût tolérées afin de faciliter la réunion. Sa modeſtie & ſes expériences le rendoient un peu défiant. Il étoit perſuadé que ſes lumieres pouvoient croître de jour en jour : il ſe ſouvenoit d'avoir corrigé beaucoup de choſes dans ſes écrits. Il les croyoit bonnes la premiere fois qu'il les publia : le temps lui apprit à leur ôter ſon approbation & à s'appliquer un bel endroit de Terence (*c*). Pouvoit-il répondre que le temps ne l'inſtruiroit pas encore mieux? Voilà ce qui l'empêchoit d'être déciſif. Il vivoit parmi des gens qui lui paroiſſoient paſſionnés, & trop ardents à mêler les voies humaines, & les reſſorts du bras ſeculier, avec les affaires de l'Egliſe. Sa conſcience tendre lui faiſoit craindre qu'il n'y eût là un caractere de réprobation (*d*). Pourquoi de-

(*c*) *Numquam ita quiſquam bene ſubducta ratione ad vitam fuit, quin res, ætas, uſus ſemper, aliquid apportet novi. Aliquid moneat : ut illa, quæ te ſcire credas, neſcias, & quæ tibi putaris prima in experiundo ut repudies. Quod mihi evenit nunc.* Terentius Adelph. *Act. V, Scen. IV, initio.*

(*d*) *Conſultez les paſſages cités par Mr.* de Meaux,

meuroit-il dans ce parti-là, demanderez vous, s'il n'avoit point une assurance positive que c'étoit la cause de Dieu ? Où voulez vous qu'il allât ? vous répondra-t-on. N'eût-il pas rencontré dans la communion romaine beaucoup plus de choses à condamner, plus d'emportement, plus d'oppression de conscience ? Croyez-vous qu'il n'eût pas bien balancé tous les inconvénients lorsqu'il jetta les yeux sur la Palestine, pour s'y retirer en cas que ses ennemis le chassassent ? *Non frangor animo propter crudelissimam vocem meorum hostium, qui dixerunt, se mihi non relicturos esse vestigium pedis in Germania. Commendo autem me filio Dei. Si solus expellar : decrevi Palestinam adire, & in illis Hieronymi latebris, in invocatione Filii Dei & testimonia perspicua de Doctrina scribere, & in morte Deo animam commendare* (e). Abélard ne forma-t-il pas le dessein de se retirer chez les infideles.

Admirons ici un caractere particulier de la destinée de l'homme : ses vertus

Histoire des Variations, *lib. II*, *num.* 44, *liv. IV*, *num.* 2, *liv. V*, *num.* 33.

(e) Melanchton, *apud* Melchior. Adamum, *in vit. Theolog. pag.* 357.

Utilités du vice & mauvais effets de la vertu en quelques rencontres.

ſont ſujettes à des ſuites un peu vicieuſes ; elles ont leurs inconvénients. Ses mauvaiſes qualités au contraire produiſent de bons effets en pluſieurs rencontres. La modeſtie, la modération, l'amour de la paix, forment dans les plus ſavants perſonnages un fond d'équité qui les rend tiedes en quelque façon, & irréſolus. L'orgueil & la bile forment un entêtement ſi opiniâtre dans un grand Docteur, qu'il ne ſent pas le moindre doute, & qu'il n'y a rien qu'il n'entreprenne, & qu'il ne ſupporte pour l'avancement, & pour la proſpérité de ſes opinions. Si par bonheur il a rencontré la vérité, quels ſervices ne lui rend-il pas ? Ils ſont ſans doute plus grands qu'ils ne le ſeroient, s'il étoit d'un tour d'eſprit plus raiſonnable. Les liens de la préoccupation, ou ſi vous voulez, le poids des paſſions, attachent plus fortement l'ame à la vérité, que l'attrait de la lumiere. Notez que je mets à part les bons effets de la grace, tant ſur les tempéraments trop phlegmatiques, que ſur les tempéraments trop bilieux. Je ne conſidere cela que philoſophiquement : or, ſous cette notion, il eſt vrai de dire qu'en ce qui concerne les intérêts d'une ſecte, un homme entêté & fougueux eſt

préférable à un homme ſage ; & ſi quelque Fondateur ſouhaite que ſes diſciples travaillent avec ſuccès à l'extenſion & à la propagation de ſes dogmes, il doit ſouhaiter qu'ils ſoient d'humeur à ne démordre de rien, & à épouſer pour toute leur vie le premier parti qu'ils embraſſent. S'ils le choiſiſſent avant que d'avoir été capables de bien peſer les raiſons de part & d'autre, tant mieux : ils n'en ſeront que plus éloignés de douter à l'avenir ; & moins ils auront de doutes, plus ſeront-ils opiniâtres, & ardents : au lieu que ceux qui ſe propoſent de s'éclaircir de jour en jour, ne ſe croient point obligés à un fort grand zele ; car ils s'imaginent que ce qui leur ſemble vrai aujourd'hui, leur ſemblera une autrefois moins probable que ce qu'ils ne croient point. Cicéron exprime très-bien ces différents caracteres, en parlant des ſceptiques & des dogmatiques. *Neque noſtræ diſputationes*, dit-il, (f) *quicquam aliud agunt niſi ut in utramque partem dicendo & audiendo eliciant & tamquam exprimant aliquid, quod aut verum ſit, aut id quam proximè accedat. Neque*

(f) Cicero, *Acad. Quæſtionum, Lib. II. Cap. III.*

inter nos & eos qui ſcire ſe arbitrantur quicquam intereſt, niſi quod illi non dubitant, quin ea vera ſint quæ defendunt: nos probabilia multa habemus, quæ ſequi facilè, affirmare vix poſſumus. Hoc autem liberiores & ſolutiores ſumus, quod integra nobis eſt judicandi poteſtas neque ut omnia quæ præſcripta & quaſi imperata ſint, defendamus, neceſſitate ullâ cogimur. Nam cæteri primum ante tenentur aſtricti, quam quid eſſet optimum, judicare potuerunt. Deindè infirmiſſimo tempore ætatis aut obſecuti amico cuidam, aut una alicujus quem primum audierunt, ratione capti, de rebus incognitis judicant, & ad quamcunque ſunt diſciplinam quaſi tempeſtate delati, ad eam tanquam ad ſaxum adhæreſcunt. Nam quod dicunt, omninò ſe credere ei, quem judicent fuiſſe ſapientem, probarem, ſi idipſum rudes & indocti judicare potuiſſent. Statuere enim quid ſit ſapiens, vel maximè videtur eſſe ſapientis. Sed ut potuerunt omnibus rebus auditis, cognitis etiam reliquorum ſententiis judicaverunt, aut re ſemel auditâ ad unius ſe autoritatem contulerunt. Sed neſcio quomodo plerique errare malunt, eamque ſententiam quam adamaverunt, pugnaciſſimè de-

fendere quam sine pertinacia quid constantissimè dicant exquirere.

§. IV.

Jugement singulier du Cardinal Bembo sur Mélanchton.

Mélanchton écrivit une lettre au Cardinal Bembo pour lui recommander George Sabinus qui alloit voir l'Italie (*a*). Le Cardinal fit beaucoup de cas de cette recommandation ; il fit des honnêtetés à Sabinus, & le pria à dîner. Il lui demanda plusieurs choses pendant le repas, & nommément ces trois-ci : *Quels sont les gages de Mélanchton ? Quel est le nombre de ses auditeurs ? Quel est son sentiment sur l'autre vie, & sur la résurrection ?* Sabin répondit à la premiere demande, que les gages de Mélanchton n'étoient que trois cents florins par an. O que l'Allemagne est ingrate, s'écria le Cardinal, puisqu'elle achete à si bon marché tant de travaux d'un si grand homme ? La réponse à la seconde demande, fut que Mélanchton avoit ordinairement 1500 Auditeurs. Je ne le saurois croire, repliqua le Cardinal, je ne connois dans toute l'Europe aucune Académie, hor-

(*a*) M. Adam *in* Vita Theol. *pag.* 360.

mis celle de Paris, où l'auditoire d'un Professeur soit si nombreux. Néanmoins Mélanchton a eu souvent 2500 personnes à ses Leçons. On répondit à la troisieme demande, que les Ecrits de Mélanchton témoignoient assez la plénitude de sa foi sur ces deux articles. J'aurois meilleure opinion de lui, repliqua le Cardinal, s'il ne croyoit point cela (*b*). Je vous donne cette historiette comme je la trouve dans Melchior Adam.



ILLYRICUS.

Particularités concernant sa vie. Son caractere. Ses disputes avec Victorin Strigelius son Collegue.

MATHIAS FLACIUS ILLYRICUS, l'un des plus savants Théologiens de la Confession d'Ausbourg, nâquit à Albona dans l'Istrie, le 3 de Mars 1520. Il étudia les Belles-Lettres à Venise sous Egnatius; & s'étant trouvé dès l'âge de 17 ans une forte inclination pour l'étude de la Théologie, il réso-

(*b*) *Haberem virum prudentiorem si hoc non crederet.* Idem. ibid.

lut de se faire Moine, parce qu'il n'avoit pas le moyen de s'entretenir dans les Universités, & qu'ainsi le seul moyen de satisfaire son inclination étoit d'étudier dans un Monastere. Il communiqua son dessein à un Provincial des Cordeliers, parent de sa mere, qui lui conseilla de s'en aller en Allemagne plutôt que de s'enfermer dans un Couvent. Flacius suivit ce conseil, & arriva à Bâle l'an 1539. S'y étant arrêté quelques mois, il passa à Tubinge, d'où il alla à Wirtemberg l'an 1541, & y fut disciple de Luther & de Mélanchton. Il gagnoit sa vie à enseigner le Grec & l'Hébreu. Ayant communiqué à Pomeranus, puis à Luther, les tentations qui le tourmentoient sur le péché, sur la colere de Dieu, & sur la prédestination, on fit des prieres publiques pour lui, & on lui administra les consolations de l'Ecriture, de sorte que cela se passa. Il reçut de Mélanchton mille autres marques de bonté & de libéralité. On lui trouva une femme, & on lui donna un emploi public dans l'Académie l'an 1544. La guerre ayant dissipé les écoles dans la Saxe, il s'en alla à Brunswic, & s'y acquit beaucoup de répu-

tation par ſes leçons. Il alla reprendre ſon premier emploi à Wirtemberg l'an 1547, & peu après il s'oppoſa d'une grande force à l'*Interim*, & à tous les ménagements que Mélanchton inſinuoit; & afin d'avoir plus de liberté de déclamer contre le Papiſme, ſans garder aucunes meſures, il ſe retira à Magdebourg qui étoit alors un ban de l'Empire. Il y publia divers ouvrages; mais le plus conſidérable de ſes travaux fut ſans doute cette hiſtoire Eccléſiaſtique qui fut appellée *les Centuries de Magdebourg*, dont il eut la principale direction. Il accepta la charge qui lui fut offerte l'an 1557 dans la nouvelle Académie d'Iene, & y profeſſa cinq ans; puis il ſe retira à Ratisbonne où il continua de publier quantité de livres. On l'appella dans le Brabant avec quelques autres en 1567, pour y dreſſer des Egliſes ſelon la Confeſſion d'Ausbourg; mais la perſécution diſſipa bientôt toutes ces Egliſes, deſorte qu'il s'en alla à Strasbourg, puis à Francfort, où il ſentit une grande décadence de ſa gloire; car il ſe vit abandonné de la plûpart de ſes partiſans, à cauſe qu'on l'accuſoit de Manichéiſme, ſous prétexte qu'il enſeignoit que le péché n'étoit pas un ac-

cident, mais l'eſſence même de notre ame. Il mourut à Francfort l'onzieme jour de Mars 1575.

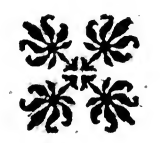
C'étoit un homme qui avoit d'excellentes qualités, un eſprit vaſte, beaucoup de ſavoir, un grand zele pour le Papiſme; mais ſon humeur turbulente, impétueuſe, querelleuſe gâtoit toutes ſes bonnes qualités, & cauſoit mille déſordres dans l'Egliſe proteſtante. Il ne faiſoit pas difficulté de déclarer qu'il falloit tenir en reſpect les Princes par la crainte des ſéditions. On n'eut pas ſujet de le regretter; car les diviſions, toujours ſcandaleuſes, étoient alors plus pernicieuſes qu'à l'ordinaire, à cauſe des avantages que la communion de Rome en tiroit, pour inſulter à la Réformation naiſſante. Quelques-uns ont dit que la ſeule bonne action qu'il eût faite, étoit de mourir.

J'ai dit qu'après avoir profeſſé cinq ans la Théologie dans la nouvelle Académie d'Iene, il ſe retira à Ratisbonne. La raiſon qui l'obligea de quitter ſa chaire fut qu'il ne put s'accorder avec Victorin Strigelius ſon Collegue. Ils étoient en différend ſur la converſion de l'homme, & ſur les forces du franc-

arbitre. Ils disputerent là-dessus en présence des Ducs de Saxe à Weimar. Ils donnoient l'un & l'autre dans l'extrême. Strigelius inclinoit du côté de ceux qu'on nommoit adiaphoristes, & synergistes qui donnoient beaucoup au franc-arbitre, & prétendoient que le péché originel ne faisoit qu'effleurer l'ame; Flacius au contraire soutenoit que ce péché étoit la substance même de l'ame. La dispute dura treize séances : on en publia les actes accompagnés d'une préface de Musæus qui étoit un des Sectateurs de Flacius. Nous avons ici un effet visible de l'envie de contredire : c'est une passion qui entraîne ordinairement au-delà des bornes les personnes qui ont l'esprit vif. Flacius, ne pouvant se contenter d'une médiocre opposition, s'éloigna de son rival le plus qu'il lui fut possible, & le voyant soutenir que l'ame n'étoit blessée par le péché originel qu'à l'égard de ses facultés accidentelles, il prit le parti de soutenir que la substance même de l'ame étoit corrompue, que le péché étoit la substance même de l'ame. Jamais Flacius n'auroit songé à ce dogme, si son Collegue n'avoit enseigné le contraire. Mais si la dispute qui s'éleva entre

tre ces deux Professeurs nous montre ce que peut faire l'esprit de contradiction, elle nous montre aussi combien la Philosophie péripatéticienne est à fomenter les divisions théologiques, car le dogme d'Illyricus n'auroit gendarmé personne, si l'on avoit cru avec les nouveaux Philosophes qu'il n'y a point d'accidents distincts des substances, mais que, par exemple, la douleur n'est autre chose que l'ame même en tant que modifiée d'une certaine façon. Cela posé, il est évident que la doctrine d'Illyricus est très-véritable; le péché n'est point un être distinct de l'ame qui peche, & la vertu n'est point un être distinct de l'ame vertueuse. Je ne comprends pas comment les Théologiens, qui supposent une distinction réelle entre l'ame & les modifications de l'ame, osent dire qu'il se fait un changement dans l'homme, lorsqu'il passe de l'état de l'innocence à celui du crime; & de l'état de piété à celui de grace. Selon ces Théologiens, lorsque l'homme péche, il se produit une entité distincte de l'ame, laquelle entité se joint avec l'ame, & compose avec elle un tout qui contient deux êtres réellement distincts l'un de l'autre, dont l'un

s'appelle ſubſtance & l'autre accident. Je ſoutiens que cette adjonction ne change point l'ame, & que l'ame continue d'être préciſément ce qu'elle étoit avant la jonction. Mêlez tant qu'il vous plaira des grains de blé avec des grains d'orge, vous ne ferez pas qu'ils ceſſent d'être du blé ; & dans toutes les mixtions naturelles & artificielles, il eſt vrai de dire que les composés deviennent capables d'une nouvelle action: mais chaque partie de ces composés, en tant que diſtincte de toute autre, retient préciſément la même nature qu'elle avoit auparavant. Diſons de même que ſi l'ame étoit réellement diſtincte de ſon péché, c'eſt-à-dire, du péché avec lequel elle ſeroit jointe, elle ne paſſeroit point à un autre état. Une ame une fois innocente le ſeroit toujours.





LES PRISCILLIANISTES.

§. I.

Chef & naiſſance de cette Secte. On s'efforce d'en arrêter les progrès.

PRISCILLIN, Héréſiarque Eſpagnol, vivoit au IV ſiecle, & donna ſon nom à la ſecte des Priſcillianiſtes. Il avoit de fort belles qualités, l'eſprit vif, beaucoup d'éloquence & d'érudition : il étoit laborieux, ſobre & ſans avarice. L'envie de trop apprendre, qui le porta dans ſa jeuneſſe à étudier la magie, le diſpoſa à prêter l'oreille au Rhéteur Helpidius, & à une Dame, qui avoient embraſſé quelques erreurs des Gnoſtiques. Il s'en laiſſa infecter, & employa toute ſon adreſſe à les répandre. Il attira pluſieurs perſonnes : les femmes ſur-tout couroient après lui.

» Comme cet héréſiarque, dit Maim» bourg en traduiſant & paraphra-

» ſant Sulpice Sévere, (*a*) voyoit
» d'une part & ſavoit par ſon expérience,
» que l'homme a naturellement beau-
» coup de penchant à la volupté, qui
» corrompit tout le monde avant le dé-
» luge ; & que de l'autre il connoiſſoit
» aſſez le foible des peuples & princi-
» palement des femmes, qui ſe laiſſent
» prendre aiſément à une belle appa-
» rence de piété : il contrefit ſi bien le
» ſaint qu'il n'y eut jamais un plus grand
» hypocrite que cet impoſteur. En ef-
» fet, jamais homme ne parut plus dé-
» gagé du monde dont il affectoit un
» très-grand mépris de toutes choſes,
» en ſes habits ſimples & pauvres, en
» ſon maintien, en ſes paroles, en ſon
» air modeſte, humble & mortifié, en
» ſa maniere de vivre forr auſtere, & en
» ſes aumônes, qu'il faiſoit libérale-
» ment de ſes grands biens ; ne parlant
» au reſte que de pénitence, de jeûnes,
» de veilles, d'oraiſon & de mépris de
» toutes les choſes du monde, pour
» s'unir parfaitement à Dieu. De ſorte
» qu'il acquit bientôt dans toute l'Eſ-
» pagne la réputation d'un grand hom-
» me de Dieu, & d'une fort ſublime

(*a*) Sulpicius Severus, *Sacr. Hiſt. Lib. II, p.* 162, 163.

» ſainteté, qui lui attira la vénération
» de tout le monde. Sur-tout, les fem-
» mes qui ſe laiſſent ſurprendre plus fa-
» cilement à ces apparences trompeuſes,
» & dont la curioſité, qui leur eſt ſi na-
» turelle, leur fait aimer la nouveauté,
» l'extraordinaire & l'éclat, principa-
» lement en matiere de dévotion, cou-
» roient en foule à lui, pour ſe mettre
» ſous ſa direction, quoiqu'il ne fût en-
» core que Laïque. Et comme d'ail-
» leurs il étoit ſavant, qu'il parloit
» bien, & qu'il ſavoit admirablement
» l'art de perſuader, & de s'inſinuer
» adroitement dans les eſprits, en les
» flattant d'une maniere fine & ſpiri-
» tuelle, il ſe vit en peu de temps chef
» d'un fort grand parti répandu dans la
» plûpart des Provinces de l'Eſpagne,
» non-ſeulement de femmes & de peu-
» ple, mais auſſi de gens de qualité &
» d'Eccléſiaſtiques, entre leſquels il y
» avoit même quelques Evêques, qui
» auſſi-bien que tous les autres s'atta-
» choient à lui comme à un grand
» ſaint.

On travailla vigoureuſement à arrêter les progrès de cette ſecte. On aſſembla un Synode à Sarragoſſe, où les Evêques Aquitains ſe trouverent. Priſ-

cillien y fut condamné par contumace avec tous ses adhérents ; & l'on recourut au bras séculier pour les chasser de toutes les Villes. Cette condamnation étonna si peu ces hérétiques, qu'ils conférerent le caractere d'Evêque à Priscillien. Il sortit d'Espagne avec Instantius & Salvianus deux Prélats de son parti, prit le chemin de Rome, pour s'aller justifier auprès du Pape. En passant par l'Aquitaine ils y firent beaucoup de disciples. Euchrocia, femme du Rhéteur Delphidius, les reçut dans sa maison de campagne, & fut si charmée de Priscillien qu'elle le suivit par-tout. Plusieurs autres femmes furent séduites par ces gens-là, & quitterent tout pour être de leur voyage.

§. II.

Doctrines & pratiques impures de ces Sectaires, & sur-tout de Priscillien.

Si nous en croyons la chronique scandaleuse, on commençoit par l'esprit & on finissoit par la chair. Euchrocia fut d'abord charmée par la dévotion extérieure de cet hérétique, & par les beaux discours de spiritualité qu'elle lui entendoit faire : mais insensiblement il la charma par toute autre chose : il cou-

cha avec elle & l'engrossa. Si quelqu'un m'objecte que les paroles latines, que je citerai bientôt signifient que cette aventure concerne Procula fille d'Euchrocia, je ne ferai point l'opiniâtre, je reconnoîtrai que c'est peut-être le meilleur sens qu'on puisse donner à l'original. L'extérieur de dévotion que Priscillien affectoit depuis long-tems, ne lui avoit pas fait oublier que la jeune Procula étoit préférable à sa mere. Ce fut un bonheur pour Delphidius de mourir jeune; car il n'eut pas le déplaisir de connoître la débauche de sa fille, & le supplice de sa femme. Chacun sait qu'Euchrocia fut punie du dernier supplice en même temps que Priscillien (*a*). Un Panégyriste de Théodose déclama éloquemment contre cette cruauté : il ne pardonna point à Maxime d'avoir fait mourir la femme d'un poëte illustre accusée d'être trop dévote. Il y a des gens qui s'étonnent que Priscillien ait pû attirer tant de dévotes, puisqu'il mêloit une impureté si choquante dans sa prétendue dévotion. Il avoua à ses juges qu'il avoit tenu des assemblées nocturnes & impudiques avec des femmes & qu'il se mettoit tout nud dans l'exercice de l'orai-

(*a*) Voyez ci-dessous §. III.

ſon. Mais c'eſt par cela même, diſent d'autres gens, qu'il faiſoit groſſir ſa troupe, & qu'il attiroit le ſexe. C'eſt la penſée de Mr. Maimbourg. Citons encore la phraſe un peu trop amplifiée qu'il nous donne des paroles de Sulpice Severe.
» Depuis qu'on eſt prévenu d'un hom-
» me qu'on croit être ſaint, on ſe ſou-
» met aveuglément à tout ce qu'il or-
» donne, & l'on prend ſans aucune ré-
» pugnance toutes ſes déciſions comme
» des oracles, particuliérement quand
» elles ſont favorables aux inclinations
» de la nature corrompue. Ainſi ce ſcé-
» lérat n'eut pas grand'peine de perſua-
» der à ſes diſciples, que pourvu que
» l'eſprit qui vient de Dieu lui ſoit par-
» faitement uni, par une certaine eſpe-
» ce d'oraiſon qu'il leur enſeignoit, on
» pouvoit & même on devoit abandon-
» ner la chair à toutes ſes convoitiſes,
» ſans que Dieu y prenne intérêt & le
» trouve mauvais, puiſqu'elle n'eſt point
„ de lui, & qu'elle ne vient que du
„ méchant principe, de même que le
„ mariage. C'eſt ſur ce déteſtable dog-
„ me que les femmes qui n'aimoient
„ pas leurs maris les quittoient malgré
„ qu'ils en euſſent, & les maris auſſi
„ leurs femmes de l'humeur deſquelles

„ ils ne s'accommodoient plus; & que
„ les uns & les autres, comme tous
„ ces disciples, faisoient à son exemple
„ tous ensemble l'oraison comme s'ils
„ eussent été dans l'état d innocence,
„ & se souilloient ensuite de toutes sor-
„ tes d'impuretés. Car c'est là qu'abou-
„ tissent ordinairement ces nouvelles
„ doctrines, ces enthousiasmes, & ces
„ nouveaux genres d'oraison plus fana-
„ tiques que mystérieux, de certains faux
„ illuminés, & prétendus spirituels, qui
„ commençant par l'esprit, pour trom-
„ per le monde, ne manquent guere de
„ finir par la chair".

§. III.

Condamnation & supplice de Priscillien. Quelles furent les suites de cette rigueur.

Priscillien arriva à Rome avec Instantius & Salvianus, & un grand cortege de Disciples de l'un & l'autre secte. Le Le Pape refusa de les ouir : St Ambroise en fit autant, mais la Cour Impériale fut plus indulgente. Ils y obtinrent un rescrit qui ordonnoit qu'on les rétablît dans leurs Eglises. Ils retournerent en Espagne, & y trouverent tant de cré-

dit qu'Ithacius leur accusateur, appellé à rendre compte de sa conduite comme perturbateur de l'Eglise, s'enfuit dans les Gaules. Il y aigrit de telle sorte le Tyran Maxime contre ces Sectaires, qu'ils reçurent ordre de se rendre au Concile de Bourdeaux. Instantius y fut condamné. Priscillien ayant vu la condamnation de cet Evêque, demanda d'être renvoyé à Maxime. On y consentit. Ses ennemis le suivirent à la Cour, & poussèrent si chaudement cette affaire qu'ils le firent condamner au dernier supplice.
» Cette exécution fut la source de plusieurs désordres: Car le supplice de cet
» hérésiarque ne fit que fortifier son hé-
» résie. Ceux de sa secte lui firent des
» funérailles magnifiques & l'honore-
» rent comme Martyr, & ceux qui l'a-
» voient fait condamner, abusant de
» leur crédit, & de la faveur de la
» Cour, persécuterent impunément les
» gens de bien. C'étoit assez pour leur
» être suspect, que de jeûner, & d'ai-
» mer la retraite; c'étoit un crime que
» d'être plus sage & plus réformé qu'eux.
» Ceux qui leur avoient déplû étoient
» d'abord Priscillianistes; sur-tout
» quand ils pouvoient être des victimes
» agréables à la colere du Prince, ou

» enfler ſon tréſor de leurs dépouilles ;
» car ils ôtoient la vie & les biens ſe-
» lon leur caprice, & ils conſervoient
» l'amitié du tyran par des calomnies,
» des cruautés & d'autres actions ſem-
» blables aux ſiennes.

§. IV.

Caractere d'Ithacius, le principal promoteur de la mort de Priſcillien.

C'étoit un Evêque Eſpagnol, impudent & débauché, & qui ſacrifioit toutes choſes à ſes paſſions. Il fit bien connoître que l'amour de la vérité ne l'animoit pas, & qu'il ne pouſſoit à bout la perſécution de ces hérétiques, que par un principe de vanité. Ses premieres démarches l'engagerent à mettre le tout pour le tout : il cherchoit l'honneur du triomphe ; il vouloit montrer la force de ſon crédit, & celle de ſes intrigues ; il n'eût pu ſouffrir que l'on s'apperçût qu'il ne gagnoit pas ſon procès ; il remua Ciel & terre auprès du Tyran Maxime, afin d'obtenir la victoire par la faveur du bras ſéculier. Et comme il craignit les traverſes des perſonnes ſages & judicieuſes, il eut l'impudence & la maligne politique, d'accuſer de Priſ-

M 6

cillianisme tous ceux qui lui déplaisoient. Dès qu'on s'appliquoit à la lecture ou au jeûne, on étoit décrié comme complice de cette Secte par ce violent persécuteur. N'eut-il point l'audace d'accuser saint Martin qui l'exhortoit à se dépouiller du personnage de Solliciteur de procès, & qui supplioit Maxime de ne point répandre le sang de ces Hérétiques ? Voilà les rúses détestables de la plupart des accusateurs d'hérésie : on les renouvelle dans chaque siecle ; & le monde s'y laisse duper encore aujourd'hui, comme si elles ne faisoient que de paroître. Sulpice Sévere mérite cent beaux éloges, pour avoir dit que les Priscillianistes ne lui étoient pas plus désagréables que ceux qui les accusoient. L'intercession de Martin fut si puissante, que pendant qu'il fut à Treves on ne procéda point au jugement de ces malheureux ; mais dès qu'il en fut parti, quelques Evêques gagnerent Maxime, & le pousserent à violer la parole qu'il lui avoit donnée. Priscillien fut condamné au dernier supplice, & alors Ithacius pleinement content se désista de l'accusation, c'est-à-dire qu'il ne parut pas contre lui devant les juges, lorsqu'il fut question de confirmer la

ſentence. Artifice groſſier, & dont Sulpice Severe ſe moque très-juſtement. Latinus Pacatus traite ſelon leur mérite ces Evêques ſanguinaires, il exagere comme il faut le ſcandale qu'ils donnoient en portant leurs mains impures & ſanglantes ſur les choſes les plus ſacrées. Il décrie l'iniquité du Tyran Maxime, qui chériſſoit & qui protégeoit de tels prélats.

Nous pouvons remarquer dans Ithacius une autre choſe en quoi les accuſateurs les plus véhéments lui reſſemblent. Il n'y avoit point d'Evêque qui eût été plus embarraſſé que lui à rendre raiſon de ſa conduite, & néanmoins il étoit le plus ardent à diffamer & à pourſuivre les autres. Ce déſordre eſt prodigieux, comme les payens l'ont remarqué : ils ont dit que l'innocence eſt la qualité la plus néceſſaire à ceux qui accuſent. Mais ordinairement c'eſt de quoi les accuſateurs ſe mettent le moins en peine. Il y a tel homme dont les livres ſont tous remplis d'abſurdités, de contradictions, de profanations, de nouveautés, de paradoxes très-dangereux, & d'héréſies, qui n'a pas laiſſé d'accuſer de fauſſe doctrine une infinité de gens : & s'il avoit eu un Ma-

xime à sa dévotion, on n'eût entendu parler que de personnes déposées, proscrites, anathématisées, pour ne rien dire de pis. Ces irrégularités & ces injustices dureront apparemment autant que le monde.

§. V.

Ithacius reçoit le châtiment de ses violences.

Continuant à montrer les mauvaises suites du supplice de Priscillien, je me sers ici des termes de Mr. Maimbourg. Ils valent mieux que la traduction que j'en pourrois faire. » Ce qu'il » y eut en ceci de plus déplorable, » c'est que cette action d'Ithacius fut » cause qu'il se fit pour un temps une » espece d'assez dangereux Schisme » dans les Gaules. Car d'une part un » Evêque d'une grande autorité, nom» mé Theognostus, l'ayant hautement » condamnée, & s'étant même ensuite » séparé de sa communion, fut suivi » en cela de la plûpart des Evêques, » qui crurent comme lui qu'ils ne pou» voient communiquer avec un hom» me qui avoit deshonoré & son Carac» tere & l'Eglise, en se souillant du » sang de ceux desquels il avoit pro-

» curé la mort. Mais d'autre part, » plusieurs gagnés par Ithacius, dont » ils étoient ou les complices ou les » approbateurs, se joignirent à lui, & » se voyant fortement appuyés de la » faveur du Prince qui soutenoit Itha- » cius, ils s'assemblerent tous à Tre- » ves en une espece de Concile ou plu- » tôt en un conciliabule, où il fut » absous & déclaré juridiquement in- » nocent par la sentence qu'ils ren- » dirent en sa faveur. » On raconte ensuite comment Saint Martin refusa de communiquer avec enx, jusqu'à ce qu'il eût compris qu'en se relâchant il obtiendroit de Maxime la révocation de » l'ordre de faire main basse sur » tout ce qu'on pourroit découvrir de » Priscillianistes. St. Martin n'aimoit » pas qu'on punît de mort les Héré- » tiques, & il craignoit que plusieurs » Catholiques des plus gens de bien, » ne fussent enveloppés dans ce mas- » sacre, parce qu'on prenoit pour » des Priscillianistes ceux qui par leur » air modeste & mortifié paroissoient » être d'une vie plus réguliere & plus » réformée que les autres, sans faire » aucun discernement de ces hypo- » crites Priscillianistes d'avec les vrais

» & ſolides dévots. » Croyant donc que de deux maux il devoit choiſir le moindre, il céda pour un peu de temps à la violence qu'on lui faiſoit, & il aſſiſta avec ces Evêques » à la
» cérémonie de l'ordination de Felix
» Evêque de Treves...... Dès le lende-
» main il s'en retourna fort triſte, &
» ſe repentant bien fort de l'avoir fait,
» & s'étant apperçu que ce don de
» miracles, dont Dieu l'avoit avanta-
» gé, n'opéroit plus en lui ſi ſouvent
» qu'il faiſoit auparavant, il tâcha
» de réparer par ſa pénitence la perte
» qu'il venoit de faire. Pour le Schiſme
» d'Ithacius il ne dura plus guere,
» parce que Maxime ſon protecteur
» ayant été défait quelque temps après
» par le grand Théodoſe, & tué dans
» Aquilée par les ſoldats, il fut aban-
» donné de tous les Evêques de ſon
» parti, & puni de l'exil où il mourut. «

§. VI.

Examen des ſentiments de Maimbourg ſur la perſécution des hérétiques. Diſtinction illuſoire & ridicule.

Maimbourg reconnoît que juſqu'alors les Hérétiques n'avoient pas été punis de cette maniere: mais il ſou-

tient qu'on peut très-justement user contre eux de cette rigueur, comme on a depuis souvent fait, & sans parler, continue-t-il » de ceux qui ont » prouvé dans leurs Ecrits qu'il étoit » non-seulement permis, mais aussi » très-bon d'user ainsi : il ne faut que » voir ce qu'a écrit sur cela St. Léon, » lorsque donnant comme nous le di- » rons bientôt, les ordres nécessaires » pour agir en Espagne contre l'héré- » sie de Priscillien, il loue Maxime de » cette action, & dit : que la rigueur » & la sévérité de sa justice contre cet » hérésiarque & ses disciples que ce » Prince fit mourir, a été d'un fort » grand secours à la clémence de l'E- » glise. Car bien qu'elle se contente de » la douceur du jugement que les Evê- » ques portent selon les Canons contre » les hérétiques obstinés, & qu'elle ne » veuille point de sanglantes exécutions : » elle ne laisse pas d'être beaucoup ai- » dée & bien soûtenue par les séveres » constitutions des Empereurs, puis- » que la crainte d'un si rigoureux sup- » plice fait quelquefois que les héréti- » ques recoururent au remede spirituel, » pour guérir la maladie mortelle de » leur hérésie par une vraye conver-

» ſion. « Le même Maimbourg ſoûtient que la principale faute d'Ithacius, fut de s'être adreſſé à un tribunal ſéculier dans une cauſe purement eccléſiaſtique, & d'avoir procuré la mort de ces hérétiques autant qu'il put, ce qui eſt contraire aux loix de l'Egliſe. C'eſt pourquoi, dit-il, quand les Eccléſiaſtiques implorent contre eux le ſecours des Princes & des Magiſtrats, ils proteſtent toujours qu'ils ſouhaitent tellement leur correction, que néanmoins ils ne demandent point qu'on les puniſſe du dernier ſupplice, mais plutôt qu'on leur faſſe miſéricorde, laiſſant toutefois les juges en liberté d'agir ſelon les loix pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat. C'eſt ce qu'on peut appeller une diſtinction illuſoire. C'eſt une pure momerie : c'eſt du moins une conduite ſi éloignée de la gravité d'un Tribunal qui agit ſérieuſement, qu'on ne peut trouver étrange que l'inquiſition ſoit tournée en ridicule à ce ſujet. Vous demandez aux Princes qu'ils faſſent des loix contre l'héréſie : vous les louez à perte de vue lorſqu'ils établiſſent la peine de mort contre l'hérétique : vous leur livrez celui que vous avez déclaré hérétique : c'eſt donc vous, proprement parlant,

qui êtes cauſe de ſa mort. Quand vous dites aux Magiſtrats que vous ne demandez pas ſon ſupplice, vous donnez la comédie. Et au reſte, pourquoi ne demandez-vous pas la même faveur pour les aſſaſſins ? Car ſelon vous un hérétique eſt pire qu'un empoiſonneur, & qu'un meurtrier. Jamais la maxime d'Ariſtote, *poſito uno abſurdo multa ſequuntur*, n'a été plus véritable qu'en cette matiere-ci. L'abſurdité de ſoumettre les opinions au glaive des Magiſtrats entraîne après ſoi mille abſurdités, & jette dans mille contradictions ceux qui la ſoutiennent. Notez que l'Inquiſition condamne à la mort, & ne ſe contente pas de déclarer qu'on eſt hérétique.

§. VII.

Il ſemble qu'on ait condamné dans les Priſcillianiſtes un ſentiment que l'on a canoniſé dans ſaint Auguſtin.

Je n'examine point ſi ces hérétiques faiſoient & croyoient tout ce qu'on leur attribue. Mais voici trois choſes certaines : 1. Saint Auguſtin croit que l'homme eſt déterminé invinciblement, ou au mal par ſa corruption naturelle, ou au bien par le ſaint Eſprit. 2. Cette

Doctrine ôte à l'homme le franc-arbitre, en prenant ce mot pour la liberté d'indifférence. 3. La doctrine de St. Augustin a été autorisée par l'approbation solemnelle de l'Eglise. Or nous allons voir que les Prisciniallistes furent condamnés pour avoir détruit le franc-arbitre, *en soumettant la volonté de l'homme à une fatale nécessité qui l'entraine sans qu'elle puisse s'y opposer.* C'est-à-dire qu'on les condamna parce qu'ils ruinoient le franc-arbitre, en prenant ce mot, non pas pour la faculté d'agir volontairement, & par une pente très-agréable, mais pour la puissance de choisir entre deux contraires. Ils furent donc condamnés pour une doctrine qui a été approuvée dans St. Augustin. Considérons bien de quelle maniere le Pape Léon les réfute. „ S'il est permis de croire &
„ d'enseigner cette doctrine on ne doit
„ plus ni récompenser la vertu, ni pu-
„ nir le crime ; & toutes les loix non-
„ seulement humaines, mais aussi di-
„ vines, n'ont plus de force, & peu-
„ vent être violées impunément ; par-
„ ce qu'on ne pourra jamais prononcer
„ en jugement, ni en faveur des bon-
„ nes actions, ni contre les méchantes,
„ si une fatale nécessité pousse & em-

„ porte par ſon mouvement celui de „ la volonté. “ Peut-on douter après cela, je continue à me ſervir des expreſſions de Mr. Maimbourg, ſans adopter tout ce qu'il dit „ que St. Léon ait cru „ ce que la foi nous oblige de croire, „ ſavoir que la grace efficace nous fait „ tellement agir, qu'elle ne nous im- „ poſe aucune néceſſité; mais qu'elle „ nous laiſſe inviolable notre libre ar- „ bitre, ou la liberté d'indifférence, „ par laquelle nous pouvons prendre „ lequel il nous plaira des deux partis, „ & faire ou le bien par la grace, ou „ le mal de nous-mêmes. “ Je crois „ ſans peine qu'ils différoient de St. Auguſtin dans l'explication des cauſes qui déterminent la volonté: mais il falloit néceſſairement qu'ils fuſſent d'accord avec lui ſur ce point de fait, c'eſt que le principe qui la pouſſe ne lui permet pas ou de s'arrêter, ou de reculer, ou de s'écarter à côté. Or c'eſt ſur cela que tombent les raiſons du Pape Léon quand il refute ces hérétiques: il eſt donc certain qu'en leur perſonne il réfute St. Auguſtin, & qu'il n'a pu approuver ce Pere, ſans adopter quand cela venoit de lui, ce qu'il avoit rejetté venant de la Secte Priſcillianiſte. Je n'examine

point s'il raisonne bien, je dis seulement que toutes les preuves qu'il tire, soit des peines & des récompenses, soit des loix & des jugements, seroient mauvaises contre cette secte, si elles n'étoient pas bonnes contre le systême de saint Augustin. Remarquez bien que saint Léon argumente par les suites que pouvoit avoir le dogme de la fatale nécessité, & qu'il ne dit pas que ces hérétiques enseignassent ces conséquences. Cela montre qu'il en veut au dogme, indépendamment du prjncipe sur lequel ils le fondoient, & des conclusions qu'ils en tiroient actuellemenr.

Fin du Tome cinquieme.

